

SOURCES CHRÉTIENNES

Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., et J. Daniélou, S. J.
Secrétariat de direction : C. Mondésert, S. J.

N° 39

281
282

LACTANCE

DE LA MORT
DES
PERSÉCUTEURS

I

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE ET TRADUCTION DE

J. MOREAU

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LA SARRE

*Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique.*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

A la mémoire de Roger GOOSSENS

(1903-1954).

Κοιμᾶται· θνήσκειν μὴ λέγε τοὺς ἀγαθοὺς.

PRÉFACE

La destinée du *de Mortibus persecutorum* est, à bien des égards, fort curieuse. En effet, si depuis sa découverte, à la fin du xvii^e siècle, les savants sont, en général, d'accord pour reconnaître la valeur éminente de cette source, beaucoup se contentent de saluer au passage ce témoin contemporain de la grande persécution, mais continuent, par attachement à une tradition plus ancienne que vénérable, à reproduire la vulgate fixée par Baronius et les Centuriateurs de Magdebourg, pour qui le *de Persecutione* cité par saint Jérôme ne représentait qu'un nom.

Malgré la réaction salutaire amorcée par Seeck et Pichon, Lactance n'occupait pas encore, dans la littérature historique, la place qui lui revenait. Les uns, sans chercher à justifier leur attitude, ne le citaient qu'au même titre qu'un Zosime ou un Zonaras. Les autres déployaient toutes les ressources de leur ingéniosité pour jeter la suspicion sur un texte qui bouleversait les cadres commodes de l'historiographie conventionnelle. Il fallut, en 1931, la publication, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, de l'article de M. Henri Grégoire sur la « conversion » de Constantin pour que le *de Mortibus* fût enfin utilisé comme il le méritait. Mais, même alors, l'unanimité fut loin de se faire, et les polémiques soulevées par ce retentissant mémoire ne sont pas encore éteintes.

Aussi acceptai-je d'enthousiasme, en 1948, la tâche que me proposait le Directeur de la Fondation byzantine de Bruxelles : faire le point des derniers résultats acquis par l'exégèse lactancienne, examiner la véracité historique du *de Mortibus* et corriger, à la lumière des découvertes ou redécou-

vertes récentes, l'image traditionnelle de la politique romaine à l'égard du christianisme.

Malgré l'excellence de l'édition de S. Brandt, qui demeure un incomparable instrument de travail, il fallait avant tout revoir un texte considérablement amélioré par les travaux de Pesenti et de Borleffs. En second lieu, il fallait établir une traduction : les vieilles versions de Maucroix et de Guépratte, fondées sur un texte défectueux, ne visaient guère à l'exactitude et ne répondaient plus aux exigences légitimes des lecteurs actuels. Ma tâche consistait ensuite à traiter le problème si débattu de l'authenticité et de la date de l'opuscule. Mais la question essentielle : celle de la véracité historique, restait ouverte. La seule façon de la résoudre était, m'a-t-il semblé, d'examiner phrase par phrase le *de Mortibus* et de comparer ses assertions à celles des autres sources littéraires et aux données des sources juridiques, épigraphiques, numismatiques, papyrologiques, archéologiques.

L'établissement du texte, fondé sur un manuscrit unique, ne présentait pas de difficultés majeures ; les quelques endroits où j'ai cru pouvoir avancer des conjectures personnelles sont ceux pour lesquels l'état du *Colbertinus* rendait nécessaires des corrections ou des suppléments. En général, j'ai voulu rester le plus près possible des leçons du manuscrit. Dans ma traduction, j'ai visé à l'exactitude et à la clarté, tâche parfois malaisée en raison de la concision obscure du *de Mortibus*. Mes efforts n'auront pas été vains si j'ai pu faire passer dans ma version un peu de l'élégance nerveuse et du rythme haletant de l'original.

Mais c'est au commentaire que j'ai, avant tout, consacré mon temps et mes soins. Je crois avoir pu montrer que, sur tous les points controversés — et ils sont nombreux — c'est Lactance qui nous a conservé l'image des faits la plus exacte, la moins déformée par la propagande ou les passions politiques ou religieuses. Ces constatations m'ont amené à conclure à l'authenticité lactancienne du *de Mortibus* et à fixer la date de sa composition à l'époque qui précéda la brouille définitive entre Constantin et Licinius.

C'est alors que Lactance, établi à la cour de Trèves,

recueillit de la bouche de l'empereur ou de ses familiers la version la plus propre à servir la propagande du fils de Constance, sans toutefois déformer les faits de façon à éveiller la suspicion des témoins.

Si l'on veut bien reconnaître quelque mérite à ce travail, c'est avant tout à mon maître, M. Henri Grégoire, qu'il importe d'en faire honneur : ses conseils judicieux, ses remarques toujours topiques, sa connaissance de l'histoire et de la littérature des premiers siècles chrétiens m'ont été d'un immense secours.

Ma reconnaissance va aussi à M. Paul Orgels, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour me venir en aide.

Ce m'est enfin un agréable devoir de remercier les participants du Séminaire d'histoire byzantine de M. Henri Grégoire, avec lesquels j'ai pu discuter maint problème, et tous ceux qui ont bien voulu faciliter ma tâche en me procurant des publications rares ou en me communiquant des renseignements, en particulier MM. Alföldi, Borleffs, de Regibus, Ensslin, G. Libon, J. Steinhausen, Straub, et le personnel de la Bibliothèque Municipale et de la Bibliothèque Universitaire de Sarrebruck.

Les éditeurs ont confié à M. J.-R. Palanque, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, le soin de réviser mon manuscrit : il m'a aidé à améliorer la traduction, et a rendu moins imparfait le travail qui lui a été soumis. Qu'il trouve ici l'expression de ma plus vive gratitude.

J'ai inscrit en tête de ces pages le nom de mon maître et ami Roger Goossens, dont la mort prématurée représente pour les sciences de l'antiquité une perte irréparable. Le tribut de reconnaissance que j'apporte ainsi à ses mânes est bien léger : puisse du moins ce livre, dont il n'a pas vu l'achèvement, mais dont nous avons souvent parlé, ne point paraître trop indigne d'être offert à sa mémoire.

ABRÉVIATIONS

- AASS : *Acta Sanctorum.*
Anal. Boll. : *Analecta Bollandiana.*
Ant. Class. : *L'Antiquité Classique.*
ALMA : *Archivium Latinitatis Medii Ævi.*
ARW : *Archiv für Religionswissenschaft.*
BALAC : *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes.*
BARB : *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Cl. des Lettres.*
BCH : *Bulletin de Correspondance Hellénique.*
BHG : *Bibliotheca Hagiographica Graeca.*
Byz. : *Byzantion.*
BZ : *Byzantinische Zeitschrift.*
CAH : *Cambrige Ancient History.*
Chr. Eg. : *Chronique d'Égypte.*
CIL : *Corpus Inscriptionum Latinarum.*
Class. Journ. : *Classical Journal.*
Class. Phil. : *Classical Philology.*
Class. Quart. : *Classical Quarterly.*
CRAI : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.*
CSEL : *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.*
DACL : *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.*
EC : *Les Études Classiques.*
FHG : *Fragmenta Historicorum Græcorum.*
ILCV : *Inscriptiones Latinæ Christianæ Veteres.*
JRS : *Journal of Roman Studies.*
K. d. Gr. u. s. Zeit : *Konstantin der Grosse u. seine Zeit, Römische Quartalschrift, Suppl. XIX, herausgegeben von F. J. Doelger, Rome-Fribourg, 1913.*

PWRE : *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, von Pauly-Wissowa-Kroll-Mittelhaus-Ziegler.

PG : *Patrologiæ Græcæ Cursus Completus*.

PL : *Patrologiæ Latinæ Cursus Completus*.

R. u. K. d. R. : G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2^e éd. Munich, 1912.

RB : *Revue Biblique*.

REA : *Revue des Études Anciennes*.

REG : *Revue des Études Grecques*.

REL : *Revue des Études Latines*.

RH : *Revue Historique*.

RHE : *Revue d'Histoire Ecclésiastique*.

RHR : *Revue de l'Histoire des Religions*.

RBPhH : *Revue belge de Philologie et d'Histoire*.

Rh. M. : *Rheinisches Museum*.

Röm. Mitt. : *Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts, Römische Abteilung*.

Röm. Quart. : *Römische Quartalschrift*.

RUB : *Revue de l'Université de Bruxelles*.

SĤA : *Scriptores Historiæ Augustæ*.

TAPhA : *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*.

Theol. Litz. : *Theologische Literaturzeitung*.

Th. L. L. : *Thesaurus Linguae Latinæ*.

T. u. U. : *Texte und Untersuchungen*.

ZKG : *Zeitschrift für Kirchengeschichte*.

ZNTW : *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*.

INTRODUCTION

1. Vie de Lactance.

Ce que nous savons de la vie de Lactance se réduit à fort peu de chose. A part un bref chapitre de saint Jérôme, dans son *de Viris* et une allusion du même dans sa *Chronique*¹, les renseignements que nous possédons sur l'auteur des *Institutions* doivent être tirés de ses œuvres. Or, contrairement à un Tertullien, dont la puissante personnalité s'étale à toutes les pages de son œuvre, Lactance est un modeste, un homme du juste milieu, qui, fidèle à la tradition classique², met dans ses écrits très peu de lui-même et ne révèle que par accident les événements de sa vie.

1. *de Viris illustribus*, 80 : Firmianus qui et Lactantius Arnobii discipulus sub Diocletiano principe accitus cum Flavio grammatico, cuius de Me dicinilibus uersu compositi extant libri, Nicomediæ rhetoricam docuit ac penuria discipulorum ob Græcam uidelicet ciuitatem ad scribendum se contulit. Habemus eius Symposium, quod adulescentulus scripsit Africæ et Hodoeporicum Africa usque Nicomediam hexametris scriptum uersibus et alium librum qui inscribitur Grammaticus et pulcherrimum de Ira Dei et Institutionum diuinarum aduersus gentes libros septem et ἐπιτομήν eiusdem operis, librum unum ἀξέφαλον et ad Asclepiadem libros duos, de Persecutione librum unum, ad Probum epistularum libros quattuor, ad Seuerum epistularum libros duos, ad Demetrianum auditorem suum epistularum libros duos, ad eundem de Opificio Dei uel formatione hominis librum unum. Hic extrema senectute magister Cæsaris Crispi filii Constantini in Gallia fuit, qui postea a patre interfectus est.

Chron. ad a. Abraham 2333 (II, p. 191 SCHOENE) = PROSPER TIRO AQUITANUS, *Epitoma Chronicon ad a. post pass. Domini CCLXXXIX* (*Chronica Minora* I, p. 449 Mommsen) : Crispus et Constantinus filii Constantini et Licinius adulescens Licinii Augusti filius ex sorore Constantini Cæsares appellantur, quorum Crispum Lactantius erudiuit uir omnium suo tempore eloquentissimus, sed adeo in hac uita pauper, ut plerumque etiam necessarii indigerit.

2. Il a presque égalé ses modèles, et c'est à bon droit qu'on l'a comparé à Cicéron (HIERON., *Ep.*, LVIII, 10) et appelé le Cicéron chrétien (PIC DE LA MIRANDOLE, *Opera omnia*, éd. de 1573, p. 21).

Il s'appelait *L. Cæcilius Firmianus qui et Lactantius*¹, et, de la notice de saint Jérôme, rapprochée d'une inscription de Cirta² on peut conclure qu'il était né en Afrique, où il fut l'élève d'Arnobé. Ce dernier, qui publia d'ailleurs fort tard son apologie, semble n'avoir exercé sur son disciple aucune influence³, et se borna sans doute à lui enseigner la rhétorique. Lactance, peu doué pour l'éloquence du barreau, ne parut jamais en public⁴, et devint à son tour professeur. Sa réputation fut assez considérable pour que Dioclétien le mandât à Nicomédie, où de nombreux loisirs lui permirent de faire carrière d'écrivain. Sans doute la population de cette cité toute grecque n'offrait-elle que peu de ressources à un professeur d'éloquence latine, ce qui explique la pauvreté à laquelle fut réduit l'auteur des *Institutions Divines*. Cette pauvreté devint probablement de l'indigence après les mesures qui frappèrent les Chrétiens. Car Lactance s'était converti avant la persécution de 303, sans qu'on puisse dire s'il l'avait fait en Afrique ou à Nicomédie⁵. Il semble pourtant n'avoir été nullement inquiété durant tout le règne de Dioclétien⁶ et, s'il eut à souffrir sous le règne de Galère, il dut sans doute sa disgrâce plus à sa qualité de rhéteur qu'à celle de Chrétien⁷. A la fin de sa vie⁸, il fut appelé en Gaule par Constantin qui le chargea

1. Les manuscrits des *Institutions* hésitent entre les formes *Cælius* et *Cæcilius*. Cette dernière forme, qui apparaît dans les moins bons manuscrits des œuvres dogmatiques, et dans l'incipit du *de Mortibus*, doit être préférée à la première, car une inscription de Cirta (CIL, VIII, 7241) mentionne un *L. Cæcilius Firmianus*, qui devait appartenir à la même famille.

L'éditeur S. Brandt, *L. Cæli Firmiani Lactanti Opera omnia*, I, CSEL, XIX, Vienne, 1890, p. vii, p. 1, préfère adopter *Cælius*, mais ne tient pas compte de l'inscription de Cirta.

On a parfois rapproché le nom *Firmianus* de celui de la localité de *Firmum* en Italie. Mais l'éthnique de *Firmum* est *Firmanus* et non *Firmianus*.

Lactantius est un *signum* ou sobriquet (P. DE LABRIOLE, *Hist. de la litt. lat. chrét.*, I, 3^e éd., Paris, 1947, p. 229, n. 1).

2. Voir la note préc.

3. Lactance ne le cite nulle part et professe une doctrine toute différente de la sienne sur la création de l'âme (LABRIOLE, o. l., p. 294-295).

4. *Inst.*, I, 1, 10 : Lactance ne parle que des procès fictifs des écoles de rhétorique.

5. *Inst.*, I, 1, 8 ; *Epit.*, 43, 3 ; *de Ira Dei*, 2, 2. Il n'est pas exclu que Dioclétien ait fait appel, avant 303, à un rhéteur chrétien. Son palais n'était-il pas rempli d'adorateurs du Christ ? (Eus., *H. E.*, VIII, 1, 1).

6. *Inst.*, V, 11, 15.

7. Cf. *infra*, p. 331.

8. *Extrema senectute*.

de l'éducation littéraire de son fils Crispus¹. On ignore tout des dernières années de Lactance, et l'époque de sa mort n'est pas plus connue que celle de sa naissance.

Parmi les nombreuses œuvres que lui attribue saint Jérôme, on en a perdu trois de caractère profane, le *Symposion*, l'*Itinéraire* d'Afrique à Nicomédie, et le *Grammaticus*, qui semblent dater de ses débuts².

Ses quatre livres de lettres à Probus, les deux livres à Sévère et les deux livres à Démétrianus, perdus également, traitaient de sujets divers (métrique, géographie, philosophie) et étaient, au dire de Damase, fort ennuyeux³. La date de composition de ces recueils est incertaine⁴. Bien qu'ils soient relatifs à des questions relevant de l'activité professionnelle de Lactance, ils sont vraisemblablement d'inspiration chrétienne⁵, comme les deux livres à Asclé-

1. O. SEECK, *Untergang*, I^a, p. 476 sqq., a fixé la date de la naissance de ce dernier à 307. Si les arguments subtils du grand historien ne sont pas également convaincants, et reposent en grande partie sur la traduction trop précise d'expressions comme *pueriles annos* de *Pan.*, IV (X), 36, il faut pourtant reconnaître qu'on ne voit guère la possibilité de rajeunir ou de vieillir Crispus. Lactance n'a pu lui enseigner la littérature latine avant 316-317. (J. VOGT, *Constantin der Grosse*, p. 143 fait naître Crispus vers 305 ; cf. la bibliographie de cette question ap. J. STEINHAUSEN, *Hieronymus und Laktanz in Trier*, *Trierer Zeitschrift*, XX, 1951, p. 128, n. 13. Selon J. R. PALANQUE, Crispus serait né en 303. Cf. *Chronologie constantinienne*, R. E. A., XL, 1938, p. 245-250). Bien qu'il ne soit pas nécessaire de prendre au pied de la lettre l'expression de saint Jérôme : *Cæsar Crispus* et d'admettre la présence de Lactance à la cour après la collation du titre à son élève, on ne peut guère imaginer, malgré toute la précocité de Crispus, qu'il ait pu profiter des leçons d'un rhéteur avant d'avoir atteint l'âge de douze ans. Cf. STEINHAUSEN, o. l., p. 128-129.

2. R. PICHON, *Lactance*, p. 4-5.

3. HIERON., *Epist.*, XXV, 2.

4. Il semble toutefois que les *Lettres à Probus* datent de la fin de la carrière de Lactance. M. Friedrich Müller a montré, en effet, que le passage fameux de saint Jérôme sur l'affinité entre la langue des Galates et celle des Trévires (*Comment. in II. Galat.*, MIGNÉ, P. L., XXVI, p. 379) était inspiré, non point directement de Posidonios ou de Varron, mais bien de l'*Ad Probum* de Lactance. (*Der 20. Brief des Gregor von Nyssa*, *Hermes*, LXXIV, p. 66-74. La thèse de Müller a rencontré l'approbation générale. Cf. STEINHAUSEN, o. l., p. 126-127). Il est évident que Lactance, à qui son séjour en Asie Mineure avait permis de connaître la langue des Galates, ne saurait l'avoir comparée à celle des Trévires avant d'avoir passé quelque temps à Trèves.

Les lettres à Sévère (préfet du prétoire des Gaules en 323-324) datent probablement, elles aussi, de l'époque « gauloise » de la vie de Lactance (STEINHAUSEN, o. l., p. 132-133).

5. C'est à Démétrianus qu'est dédié le *De Opificio Dei*.

piade¹. Lactance annonce, à plusieurs endroits de son œuvre, son intention de consacrer un ouvrage spécial à toutes les hérésies² et d'écrire un traité contre les Juifs³. Ces travaux n'ont probablement jamais paru⁴.

2. Chronologie des œuvres conservées.

La chronologie relative des œuvres dogmatiques de Lactance s'établit très facilement. Le *de Opificio Dei* est certainement antérieur aux *Institutions*, qui le citent⁵ et la publication des *Institutions* a précédé celle du *de Ira Dei* et de l'*Épître*⁶. Sans qu'on puisse établir avec certitude l'antériorité du *de Ira* par rapport à ce dernier ouvrage, on peut supposer que Lactance, qui annonçait dans les *Institutions*⁷, son intention de consacrer une étude spéciale à la colère divine, aura mis son projet à exécution avant de résumer son exposé d'ensemble.

Quant à la chronologie absolue, elle est beaucoup plus difficile à déterminer. Si ce problème ne présente guère d'importance pour les œuvres courtes, il n'en va pas de même pour les *Institutions*. Celles-ci, en effet, prennent une portée toute différente suivant que leur composition se place en pleine persécution, ou après la paix de l'Église, et les allusions à des événements contemporains qu'elles renferment en grand nombre et que l'on a interprétées de diverses manières, jettent un jour tout particulier sur les relations de l'auteur avec la cour constantinienne.

Les *Institutions*⁸ renferment des attaques très vives contre deux philosophes qui ont rédigé des ouvrages contre les Chrétiens au début de la persécution de Dioclétien, et dont

1. Asclépiade avait lui-même écrit un *de Providentia*, dédié à Lactance (*Inst.*, VII, 4, 17).

2. *Inst.*, IV, 30, 14 ; *de Ira*, 3, 6.

3. *Inst.*, VII, 1, 26.

4. M. SCHANZ, *Gesch. der röm. Literatur*, III, 3^e éd. par C. Hosius et G. Krüger, 1922, Munich, p. 427.

5. *Inst.*, II, 10, 15.

6. *de Ira Dei*, 2, 4 ; *Epit.*, *Praef.*, 1.

7. *Inst.*, II, 17, 5.

8. V, 2, 3-4.

l'un est certainement Hiéroclès¹. Le livre V, qui contient en outre un récit fort éloquent de la persécution, a donc été écrit après la publication des premiers édits. Mais cette constatation ne résout pas toutes les difficultés. En effet, le livre V décrit la persécution tantôt comme présente, tantôt comme passée ; sa rédaction date-t-elle de l'époque où le christianisme était proscrit, ou de celle où il était redevenu licite ? D'autre part, deux dédicaces à Constantin, au début et à la fin de l'ouvrage², félicitent l'empereur de ses victoires et le remercient d'avoir accordé la liberté aux Chrétiens. La première promet à Constantin la victoire finale sur ses ennemis, qui sont en même temps les persécuteurs³ ; la seconde fait allusion à son triomphe total et déclare que ses adversaires, terrassés, ont déjà payé ou sont en train de payer le châtement de leurs crimes⁴. Dès lors, est-ce, comme le dit Pichon⁵, le livre V qui a raison, ou sont-ce les dédicaces ?

La question se complique encore du fait que ces dernières sont absentes de toute une famille de manuscrits en onciale, plus anciens et considérés comme meilleurs que ceux qui présentent ces développements⁶. Les manuscrits qui ont transmis les dédicaces sont aussi les seuls à fournir trois courtes dissertations théologiques consacrées à l'exposé de l'origine du mal, et où s'affirment avec force des idées dualistes presque manichéennes⁷.

On ne saurait, en bonne méthode, séparer les dédicaces des passages dualistes, ce qu'ont négligé de faire plusieurs des savants qui se sont préoccupés de ce problème⁸. Mais précisément, la présence de textes peu conformes à l'ortho-

1. Sur ce personnage, cf. *infra*, p. 292.

2. *Inst.*, I, 1, 13-16 et VII, 27, 11-17.

3. *Inst.*, I, 1, 15 : *Malis qui adhuc adversus iustos in altis terrarum partibus seuiunt... idem omnipotens mercedem sceleris exsoluet.*

4. *Inst.*, VII, 27, 12 : *Quos summa potestate deiectos in manus suas idem Deus tradidit... ; 13 ...profligati iacent ; 14 : illi pœnas sceleris sui et pendunt et pependunt.*

5. *O. l.*, p. 6.

6. La dédicace du livre I figure dans deux *Parisini*, le *Regius* 1663 (ix^e siècle) et le 1664 (xii^e s.) et dans le *Gothanus*, I, 55 (xiv^e siècle) ; celle du livre VII dans le *Parisinus* 1664 et le *Gothanus* (le *Parisinus* 1663 ne contient pas la fin des *Institutions*).

7. *Inst.*, II, 8, après le § 6 ; VII, 5 après le § 27 ; *de Opif. Dei*, 19, après le § 8.

8. Cf. les justes observations de H. EMONDS, *Zweite Auflage im Altertum, Klassisch-Philologische Studien*, 14, Leipzig, 1941, pp. 55 sqq.

doxie est une garantie d'authenticité, car ils ne peuvent avoir été supprimés qu'après une révision des *Institutions* par l'auteur lui-même, qui se sera rendu compte de sa hardiesse passée, ou par un éditeur d'une formation dogmatique plus poussée. L'*Epitome*, en effet, évidemment postérieure à la première rédaction des *Institutions*, présente un passage qui semble bien n'être qu'un résumé d'un des textes suspects¹. Dès lors, on ne peut douter que les prétendues « interpolations » ne constituent en réalité une partie intégrante du texte primitif, ou tout au moins d'un texte plus ancien que celui de l'archétype des manuscrits qui ne les contiennent pas. Du reste, les théories énoncées dans ces passages sont en accord avec celles que Lactance émet dans d'autres parties de son œuvre, en des termes moins tranchants².

Les paragraphes dualistes supprimés sont donc, de toute manière, la marque de la grande valeur de l'archétype des *Parisini* et du *Gothanus*. Par conséquent, les dédicaces constantiniennes présentes dans les mêmes manuscrits appartiennent à un état du texte moins tardif que celui qu'a transmis la famille de manuscrits d'où elles sont absentes³. Cela étant, le problème consiste à dater ces dédicaces qui permettront, du même coup, de fixer la chronologie d'une édition des *Institutions*. On a cru pouvoir reconnaître dans la première une allusion aux événements de 306, et dans la seconde, un écho des victoires constantiniennes et liciniennes de 312-313⁴. Mais cette solution impose l'acceptation d'un postulat indémontrable : l'existence d'un édit de Constantin publié vers 306, édit qui, nous le verrons, est une invention d'exégètes trop zélés et trop ingénieux de la légende constantinienne⁵.

La solution de M. A. Piganiol est infiniment séduisante⁶.

1. *Epit.* 24 ; cf. H. EMONDS, o. l., pp. 64-65.

2. PICHON, o. l., pp. 13 sqq.

3. Ces arguments nous semblent suffisants pour que nous puissions écarter la thèse de l'interpolation, défendue par S. BRANDT, *Ueber die dualistischen Zusätze u. die Kaiseranreden bei Lactantius, Sitzungsberichte der Wiener Akad. der Wiss.*, CXVIII, 1889, pp. 1 sqq.

4. Thèse de PICHON, o. l., p. 21, reprise par EMONDS, o. l., p. 61.

5. Cf. *infra*, p. 343.

6. *Dates constantiniennes*, *Rev. Hist. et Philos. Rel.*, XII, 1932, pp. 360-372.

Il a fait remarquer que la première dédicace ne mentionne pas Licinius, et parle des fils de Constantin. Or, nous savons que le second fils de cet empereur naîtra vers 317, ce qui nous donne un *terminus post quem*. Quant à la dédicace du livre VII, elle fait allusion à la victoire remportée par Constantin sur des persécuteurs. Maxence n'ayant jamais, au début du IV^e siècle, fait figure de persécuteur chez les auteurs chrétiens¹, c'est Maximin Daïa qui, immédiatement après 312, apparaissait comme l'ennemi du christianisme. Or, c'est Licinius, et Licinius seul, qui eut le mérite de l'abattre².

Si les dédicaces ne font pas allusion à Maxence et à Daïa³, les persécuteurs qu'elles dénoncent ne peuvent être que les deux Licinii. La première dédicace est alors une déclaration de guerre ouverte, entre 321 et 323, à l'époque où Licinius prend des mesures d'épuration présentées comme une persécution en règle par la propagande constantiniennne. Le chant de triomphe du livre VII est postérieur à la défaite, mais non à l'exécution de Licinius.

M. Piganiol apporte encore en faveur de sa thèse un argument d'importance : la ressemblance frappante entre la première dédicace et le *Discours à l'Assemblée des Saints*, œuvre d'un secrétaire chrétien de Constantin, qui constitue un véritable abrégé des doctrines de Lactance, et contient une esquisse de l'histoire des persécuteurs. Or, la date de cette « curieuse homélie » doit être Pâques 323. La datation jadis proposée, 29 mars 313, est inadmissible, car le discours ne fait aucune allusion à la concorde parfaite entre Licinius et Constantin, ni à la trahison alors patente de Daïa. D'autre part, la légende d'un Maxence persécuteur qu'on y trouve n'est pas concevable au lendemain même du Pont Milvius. Les invectives anonymes contre un persécuteur ne peuvent s'appliquer à Daïa, contre qui, à l'époque, Licinius venait de prendre l'offensive. En 323, par contre, Maxence peut être présenté comme un persécuteur, et la libération de Rome fait pendant à une libération projetée

1. Cf. notre article, *R. E. A.*, LV, 1953, p. 307.

2. *de Mortibus persec.*, XLVI-XLVII.

3. Contrairement à ce que croyait P. BATIFFOL, *La paix constantiniennne* pp. 224 sq.

des provinces orientales. Le violent sermon de Constantin prépare la « Croisade » de 324, et cherche à rallier à la cause de l'empereur chrétien, les sujets persécutés de Licinius. Les *mali* qui accablent l'Église dans la première dédicace sont, comme les *πονηροί*¹ menacés du châtement dans le discours de 323, les Licinii.

A ces éléments de démonstration réunis par M. Piganiol, on peut, pensons-nous, ajouter celui-ci. La phrase vengeresse du livre VI², par laquelle Lactance flétrit les hypocrites qui arrivent au faite de la puissance en se posant en protecteurs des justes et se tournent contre eux une fois arrivés au pouvoir, s'applique à merveille à Licinius, triomphant de Daïa par la faveur de Dieu, et persécutant ensuite les Chrétiens. Bien entendu, elle pourrait viser, non un empereur, mais des magistrats ou de hauts fonctionnaires apostats³. L'exemple cité acquiert cependant une force bien plus démonstrative s'il met en scène un des grands de ce monde.

Il n'est pourtant pas possible de retarder jusqu'à la brouille définitive entre Constantin et Licinius la composition des *Institutions*. Cette œuvre doit avoir été écrite entre 305 et 313, pendant la persécution, puisqu'elle répond à des ouvrages comme celui d'Hiéroclès, qui tombèrent dans l'oubli et le discrédit après la paix de l'Église⁴. Les dédicaces auront été ajoutées lors d'une édition définitive, préparée à l'époque où Lactance, précepteur de Crispus, appartenait à l'entourage immédiat de Constantin⁵; il a pu, en même temps, remanier le texte de son livre pour y introduire une allusion transparente à Licinius.

Reste à expliquer pourquoi, lors d'une réédition dont le texte est conservé par les manuscrits en onciale, on a éli-

1. *Orat. ad sanct. coet.*, 23.

2. *Inst.*, VI, 6, 13-14 : *Quidam probitate ficta viam sibi ad potentiam muniticent faciuntque multa quae boni solent; eo quidem promptius quod fallendi gratia faciunt... Sed hi cum esse caperint propositi ac noti sui compotes et summum potentiae gradum ceperint, tum vera simulatione deposita mores suos detegunt, rapiunt omnia et uiolant et uexant eosque ipsos bonos quorum causam susceperant insequuntur et gradus per quos ascenderunt amputant ne quis illos contra ipsos possit imitari.*

3. PICHON, *o. l.*, p. 21.

4. PICHON, *o. l.*, pp. 21 sqq.

5. Solution proposée par A. PIGANIOI, *o. l.*

miné les passages dualistes et les louanges à Constantin. Emonds¹ attribue ces suppressions à Lactance lui-même. Ce dernier aurait riposté à l'assassinat et à la *damnatio memoriae* de Crispus en rayant de ses écrits le nom du père meurtrier. Il aurait profité de cette revision pour faire disparaître, sous l'influence du concile de Nicée, les passages dualistes les plus choquants, sans modifier les autres. Un reviseur orthodoxe aurait en effet, selon Emonds, enlevé jusqu'à la dernière trace de doctrine suspecte.

Mais cette solution implique que Lactance aurait survécu à son élève, ce que nous ignorons et ce qui paraît peu vraisemblable, étant donné l'âge avancé du rhéteur à l'époque où il entreprit l'éducation de Crispus. A notre avis, la suppression des passages constantiniens et dualistes s'explique par l'action d'un éditeur qui, sous Constance par exemple, ne tenait pas à célébrer Constantin comme le premier empereur chrétien. La gloire de Constance, en effet, aurait pu en être diminuée, et il suffit de penser, dans cet ordre d'idées, à l'attitude d'un Philostorge ou même d'un Cyrille de Jérusalem à l'égard de Constantin. D'autre part, on sait par Eusèbe que beaucoup considéraient alors comme le premier empereur chrétien non point Constantin, mais Philippe.

Enfin, les préfaces avaient un caractère incontestable d'actualité et paraissaient — ce qu'elles sont en réalité — un peu « plaquées », sur un traité qui se passe volontiers de ces adresses². Éliminant les textes les moins orthodoxes, l'éditeur aura, du même coup, supprimé les dédicaces.

On pourrait supposer encore — l'hypothèse, pour être plus compliquée, n'en serait pas moins vraisemblable — qu'il a pu exister une édition comportant les passages dualistes, mais non les dédicaces. Plus tard, une édition expurgée, éliminant les textes non orthodoxes, aurait circulé, tandis que d'autre part un manuscrit dérivé de l'édition primitive,

1. *O. l.*, pp. 58 sqq. Cf. S. BRANDT, *o. l.*, qui en fait des interpolations d'un « imitateur » particulièrement habile de Lactance.

2. PIGANIOI, *o. l.*, p. 367 : les dédicaces, tout en étant de Lactance, courent l'exposé et sont d'un ton opposé à celui du reste de l'ouvrage. Au contraire, EMONDS, *o. l.*, p. 55 sqq., les considère comme appartenant à la rédaction primitive.

On trouvera la bibliographie — très abondante — de cette discussion dans les travaux de Piganiol et Emonds.

contenant donc les phrases litigieuses, et provenant des états de Licinius, aurait été enrichie, en Occident, des additions constantiniennes jusqu'alors bannies de l'édition orientale.

3. Authenticité du de Mortibus.

Quand, en 1679, Baluze édita le manuscrit découvert par lui dans la bibliothèque du couvent de Moissac, il était certain d'avoir retrouvé le traité de *Persecutione* mentionné par saint Jérôme dans la liste des œuvres de Lactance.

Mais cette opinion ne recueillit pas l'adhésion de tous les savants. Presque immédiatement, Columbus et dom Le Nourry la combattirent, tandis qu'elle était défendue par Lenglet-Dufresnoy et Nicolas de Lestocq. Pendant le XVIII^e et le XIX^e siècle, la controverse se poursuit et S. Brandt¹, l'éditeur de Lactance dans le *Corpus* de Vienne, avait à peu près acquis le monde savant à la thèse de l'inauthenticité, lorsque l'habile démonstration de Pichon² réussit à convertir Brandt lui-même, dont le ralliement³ mit fin au débat pour très longtemps. Bien que quelques voix discordantes se soient encore élevées⁴, la thèse de l'authenticité est aujourd'hui presque universellement admise. Il n'est pas hors de propos, cependant, d'examiner les arguments qui, depuis près de trois siècles, alimentent la controverse.

1. *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Laktanz u. des Buches de m. p.*, *Sitzungsberichte der Akad. der Wiss. in Wien, Phil. Hist. Kl.*, CXXV, 1892, 6. Abh.; *Ueber den Verfasser des Buches de mortibus persecutorum*, *Neue Jahrbücher für Phil. und Pädag.*, CXLVII, 1893, pp. 203-223.

2. *Lactance*, Paris, 1902, pp. 337-360.

3. Dans son compte rendu de l'ouvrage de Pichon, *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1903, p. 1257.

4. H. SILOMON, *Laktanz de Mortibus persecutorum*, *Hermes*, XLVII, 1912, pp. 250-275; *Untersuchungen zur Quellengeschichte der Kaiser Aurelian bis Constantius*, *ibid.*, XLIX, p. 538; J. G. P. BORLEFFS, *An scripserit Lactantius libellum qui est de Mortibus persecutorum*, *Mnemosyne*, n. s., LVIII, 1930, pp. 223-292.

Cf. S. ANFUSO, *Lattanzio autore del de M. P.*, *Didaskaleion*, 1925, pp. 31-88; A. MADDALENA, *Per la definizione storica del de Mortibus Persecutorum*, *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, XCIV, 2, 1934-1935, pp. 557-588; *Id.*, *Sulle fonti per la storia di Diocleziano e Costantino*, *ibid.*, XCV, 2, 1936, pp. 247-275; G. BILLET, *De authenticiteit van « de Mort. pers. »*, *Philologische Studien*, V, 1933-1934, pp. 117-121 et 198-214.

Les raisons extrinsèques que l'on a opposées à Baluze se fondent sur le nom d'auteur figurant dans la suscription du manuscrit unique de *de Mortibus*, sur le titre même de l'ouvrage, et sur la dédicace à Donat. Le *Colbertinus* découvert par Baluze porte : *Lucii Cecillii incipit liber ad Donatum confessorem*. Or, Lactance est généralement appelé dans les manuscrits Firmianus Lactantius, appellation reproduite par saint Jérôme, ou Caelius Firmianus Lactantius. On a tiré argument de ces divergences pour affirmer qu'il était impossible que Lucius Caccilius fût identique à Caelius Firmianus. Mais il faut remarquer que, si beaucoup de manuscrits omettent le prénom de Lucius, celui-ci n'en est pas moins attesté par d'autres, non négligeables, appartenant aux diverses familles¹, et que le nom de Caccilius se trouve dans plusieurs endroits du Parisinus 1662². Il est d'ailleurs fort probable que ce nom est le seul authentique, si, comme tout le porte à croire, le Caecilius Firmianus de l'inscription de Ciria est un parent de Lactance³.

Les indices tirés des suscriptions des manuscrits sont donc loin d'apporter une confirmation à la thèse des adversaires de l'authenticité. Il en est de même de la dédicace. En effet, le *de Ira Dei* est, comme le *de Mortibus*, dédié à Donat. (1, 1 : *Donate*; 22, 1 : *Donate carissime*). Faut-il identifier le Donat du *de Ira Dei* et celui du *de Mortibus*? Oui, déclarent les partisans de l'attribution à Lactance de cette dernière œuvre. Non, ripostent les adversaires de cette thèse, pour qui les deux ouvrages, adressés à des personnages différents, ne peuvent avoir été écrits par un même auteur. Le Donat du *de Ira*, disent-ils, est un néophyte peu versé dans la religion, qu'il faut mettre en garde contre les séductions des doctrines fausses (1, 2 : *ne et ipse fallaris impulsus auctoritate hominum qui se putant esse sapientes*), alors que le desti-

1. Dans les *Institutions* : Bononiensis 701, fin des livres I, II, III, IV et VII, Parisinus 1663, fin des livres I, III, V; Parisinus 1664, fin du livre III, Montepessulanus 241, fin du livre VI.

2. Caccilius : au début du livre I (deuxième main) et à la fin du livre VI (première main) dans le Montepessulanus; dans le Parisinus 1663, à la fin du livre I, à la fin du *de Opificio* et du *de Ira Dei*, et au début de l'*Epitome*; dans le même manuscrit, Caelii est corrigé en Caccilii à la fin du livre VII.

3. *Supra*, p. 14, n. 1.

nataire du *de Mortibus* est un vétéran à la foi inébranlable et à la piété exemplaire.

Pichon¹ a montré la faiblesse de ce raisonnement. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que deux auteurs distincts aient fait hommage de leurs écrits à un même personnage, mais, réciproquement, il n'est pas impossible que Lactance ait fait hommage de deux livres à deux Donats différents. En fait, il n'est pas même sûr qu'il faille distinguer deux dédicataires de ce nom : un martyr n'est pas nécessairement un théologien d'une orthodoxie éprouvée; maints *Actes* mentionnent la présence, à côté des Chrétiens, de Marcionites ou de Montanistes, et saint Cyprien nous montre « plus d'un confesseur dont la science dogmatique n'égalait pas la courage moral, ce qui était sans doute une gloire pour les églises, mais un terrible embarras pour les fidèles » (Pichon, o. l., p. 339). Le *de Mortibus*, d'ailleurs, insiste en deux occasions sur le danger de théories illicites : concernant les *deliri* qui croient à la venue de Néron (II, 8-9) et à propos des Chrétiens dont il blâme les provocations (*etsi non recte*, XIII, 2).

Il est donc impossible de faire fond sur ces arguments pour attribuer ou refuser à Lactance la paternité du *de Mortibus*.

C'est en vain qu'on a voulu, comme Le Nourry, nier que le *de Persecutione* mentionné par saint Jérôme fût le *de Mortibus* du *Colbertinus*. La différence des titres n'a pas cette signification, si l'on se souvient de la variété des appellations d'un seul et même ouvrage². Loin d'être un argument en faveur de l'inauthenticité, le renseignement fourni par saint Jérôme est, en fait, le principal soutien de la thèse opposée. On ne connaît, en effet, aucun autre livre avec lequel on puisse identifier le *de Persecutione*, aucun autre auteur, sinon Lactance, qui eût pu l'écrire. Les adversaires de la paternité lactancienne du *de Mortibus* se sont d'ailleurs vus forcés de le reconnaître, et en ont été réduits à faire remonter à saint Jérôme l'erreur qu'ils reprochent à Baluze. Selon eux, la fausse attribution avait acquis droit de cité

1. Lactance, pp. 338-340.

2. Le *de Opificio Dei* est appelé aussi *de Opificio corporis humani*, *de divina Providentia*, *de Formatione hominis*, etc. Cf. PICHON, o. l., p. 340.

dès le milieu du iv^e siècle, et saint Jérôme aurait reproché une suscription de manuscrit. Mais comment expliquer la présence de cette épigraphe mensongère ? Auteur à la doctrine suspecte, Lactance n'était pas un de ces noms prestigieux sous le patronage desquels on plaçait des œuvres dont on voulait assurer le succès¹. Faut-il, dès lors, faire appel à un hypothétique disciple, qui se serait dissimulé sous le nom de son maître ? Mais on ne connaît le nom d'aucun élève de Lactance et il ne semble pas qu'il ait fait école². Aucune des raisons extrinsèques invoquées pour nier l'authenticité du *de Mortibus* n'apparaît probante contre le témoignage formel de saint Jérôme. Examinons maintenant si les critères internes permettent de l'écarter.

Les différences de style et de vocabulaire entre le *de Mortibus* et les œuvres dogmatiques de Lactance ont été maintes fois étudiées depuis Le Nourry jusqu'à Borleffs, en passant par Brandt. On n'a pas manqué d'opposer aux amples et majestueuses périodes des *Institutions*, à l'emphase cicéronienne et à la prolixité apprêtée des dissertations philosophiques, les phrases courtes et heurtées, la concision parfois obscure du *de Mortibus*. Mais cette opposition est moins réelle qu'apparente : le *de Mortibus* contient de nombreux développements oratoires qui ressemblent fort à ceux des *Institutions*. Bien entendu, on ne les rencontre pas dans les parties narratives, mais dans les passages philosophiques ou pathétiques, dans les chants de triomphe du début et de la fin, dans l'apostrophe à Donat, dans les invectives contre Galère³. Inversement, le style coupé caractéristique du *de Mortibus* apparaît en maints endroits des *Institutions*, lorsque les développements philosophiques font place à des récits ou à des énumérations⁴, et dans l'*Epitome*, où la loi du genre imposait à l'auteur la concision et la rapidité⁵. Ainsi, et l'on s'excuse de devoir rappeler un truisme, le genre de l'œuvre détermine le caractère du style, et c'est

1. PICHON, o. l., p. 341.

2. Id., *ibid.*, pp. 447 sqq.

3. *de Mortibus*, I, 2 sqq., XVI, 5, sqq., XXXI, 5-6, LII, 2 sqq. Cf. PICHON, o. l., pp. 344-345.

4. *Inst.*, II, 7 ; VII, 16, etc. Cf. PICHON, o. l., pp. 345-346.

5. *Epit.*, 8, 2, PICHON, o. l.

à juste titre que Pichon a rappelé que le Cicéron des *Lettres à Atticus* parle un langage bien éloigné de celui du *pro Milone*¹. Pourquoi n'accorderait-on pas à Lactance la faculté d'adapter son style à son sujet ? Les circonstances de la composition sont d'ailleurs toutes différentes : les *Institutions* sont une œuvre de longue haleine, élaborée dans le silence du cabinet, le *de Mortibus* est un pamphlet, écrit dans la fièvre et débordant de haine. Si les *Institutions* s'adressent à un large public éclairé, qu'il s'agit de détacher du paganisme et d'amener à la religion chrétienne, le *de Mortibus*, destiné à une autre audience, celle des Chrétiens ou des sympathisants², n'a plus à entrer dans des détails parfaitement connus des fidèles, et peut employer le langage plus simple, plus spécial et plus technique aussi, des communautés catholiques. Ainsi s'explique la différence de vocabulaire entre les œuvres dogmatiques cicéroniennes de conception, de ton et de langue, et le *de Mortibus*, cri passionné, chant de victoire chrétien, dans lequel le croyant l'emporte parfois sur le rhéteur, et où l'auteur s'efforce de parler aux confesseurs la langue qui leur est familière³. Il est d'ailleurs facile, malgré ces divergences, de trouver des coïncidences textuelles frappantes entre le *de Mortibus* et les œuvres incontestablement lactanciennes. On trouvera, dans le commentaire, les passages parallèles les plus frappants. Mais ces rapprochements de détail, accumulés par Lestocq et les anciens commentateurs, n'ont pas, il faut le reconnaître, grande valeur démonstrative. Plus importante est la ressemblance des caractères les plus généraux du style : pureté du vocabulaire et de la syntaxe, rareté et banalité des métaphores, fréquence des figures étymologiques et des répétitions, respect de la composition régulière, soin apporté à ménager les transitions, abondance des citations et réminis-

1. O. L., p. 342.

2. PICHON, o. l., p. 344, n. 1. Dans les *Institutions*, Lactance se croit obligé de définir pour les profanes le sens des mots *scripturæ* (IV, 20, 1) et *novum testamentum* (IV, 20, 4). L'explication est superflue pour les lecteurs du *de Mortibus* (II, 2).

3. BORLEFFS, *An scripserit...*, a fortement marqué la différence de vocabulaire entre le *de Mortibus* et les *Institutions*, sans tenir un compte suffisant du caractère plus spécifiquement chrétien de la langue de cette œuvre. On trouvera, dans le commentaire, la discussion de ses principaux arguments.

cences virgiliennes, absence presque complète de citations bibliques⁴.

Tous ces caractères, ingénieusement mis en valeur par Pichon², indiquent bien que nous avons affaire, dans les deux cas, à un auteur imprégné de culture classique, nourri de Cicéron et de Virgile, habile à user des procédés de la rhétorique. Au IV^e siècle, il est rare de trouver toutes ces qualités réunies. On ne les rencontre que chez deux auteurs : celui des *Institutions* et celui du *de Mortibus*. Il serait étrange, remarquerions-nous avec Pichon, que les deux ne fissent pas qu'un³ !

Il existe, en faveur de cette identification, un argument très fort, dont Borleffs lui-même⁴ a reconnu tout le poids : c'est la présence, dans les deux œuvres, des mêmes clauses apparaissant suivant un ordre de fréquence identique. Si jamais l'emploi de la méthode de statistique a une valeur démonstrative, c'est bien dans le cas qui nous occupe.

Acculés dans leurs derniers retranchements, les adversaires de l'authenticité prétendent que la forme littéraire peut s'imiter et s'emprunter, que le style d'un pasticheur habile peut faire plus vrai que nature, et que la ressemblance la plus parfaite peut être le résultat de l'application d'un disciple bien doué, sinon original. La chose est assurément possible, mais bien invraisemblable. Il faudrait attribuer à ce prétendu élève de Lactance, un talent quasi-diaabolique, qui lui aurait permis d'atteindre, du premier coup, à la per-

1. Cf. *infra*, pp. 65 sqq.

2. O. L., pp. 346-347, 429-445.

3. O. L., p. 347.

4. *An scripserit...*, pp. 286-288. Borleffs a relevé 400 clauses dans le *de Mortibus*, et a dressé un tableau comparatif de fréquence des mêmes clauses dans les *Institutions* en se servant des études de A. W. DE GROOT, *Der Antike Prosarhythmus*, Leiden, 1921, p. 112. Les pourcentages revenant aux diverses clauses dans l'une et l'autre des œuvres envisagées sont presque identiques : les différences vont de 0,2 à 3,65 %, et sont particulièrement infimes pour les clauses les plus fréquentes (— ∪ — ∪ : 21,8 % dans les *Institutions*, 22 % dans le *de Mortibus* : les proportions sont respectivement de 26,3 et 26,5 % pour la clause — ∪ — — ∪ de 10,9 et de 12 % pour la clause — ∪ — — ∪ ∪).

De très légères corrections, parfaitement justifiées vu l'état du *Colbertinus*, permettent d'ailleurs de retrouver de nouveaux exemples de clauses dans le *de Mortibus*, sans modifier de façon appréciable les résultats atteints par Borleffs.

fection. Quant au fond des idées et des sentiments, le *de Mortibus* est exactement dans la ligne des *Institutions*. Brandt, au contraire, croyait pouvoir conclure que l'attitude morale prise par l'auteur du *de Mortibus* ne convenait pas du tout à Lactance. Bien sûr, il y a plus de violence et d'âpreté dans cet opuscule que dans les discussions philosophiques des *Institutions*. Mais on ne peut exiger d'un auteur qu'il garde partout la même mesure, et la prudence qui s'imposait aux Chrétiens avant la chute des persécuteurs explique le ton retenu d'un ouvrage composé avant que le sort de l'empire eût été décidé, tandis que la victoire de Constantin et de Licinius permettait à tous de triompher et d'insulter aux vaincus en toute liberté. Des *Institutions* au *de Mortibus*, c'est le ton qui change, non les sentiments, et les plaintes amères du livre V contre les persécuteurs ne sont pas moins éloqu岸tes que les invectives contre Galère ou Daïa. Lactance, d'ailleurs, n'a-t-il pas fait l'éloge de la colère, n'a-t-il pas affirmé, dans le *de Ira Dei*, que, parfois, le calme et la mesure étaient une faute ¹ ?

Ainsi donc, il n'y a pas de contradictions entre les *sentiments* de Lactance et ceux qui animent l'auteur de notre pamphlet.

Des rapprochements frappants permettent de constater la même similitude dans le domaine des idées. On trouve, dans les deux ouvrages, des réflexions banales, qui appartiennent au fonds commun de la pensée apologétique, concernant l'injustice des persécuteurs et l'héroïsme des martyrs, et, d'autre part, les dédicaces constantiniennes des *Institutions* et la fin du *de Mortibus* présentent entre elles une similitude indéniable. Mais il est dangereux de se servir de ces arguments, puisque des irréductibles continueront à nier l'authenticité lactancienne de la préface du livre I et de la postface du livre VII. Mieux vaut, imitant en cela la prudence du judicieux Pichon ², se borner aux rapprochements les plus précis et les plus sûrs.

Le *de Mortibus* témoigne des mêmes préoccupations dogmatiques que les *Institutions*. La mort des persécuteurs,

1. *de Ira Dei*, 18, 3 et 12.

2. *O. l.*, p. 350.

déclare l'exorde du pamphlet ¹, constitue une des grandes et terribles leçons qui apprennent à la postérité l'unité de Dieu et sa justice vengeresse. Cette seule phrase établit, comme l'a bien vu Pichon ², entre l'opuscule d'une part, les *Institutions* et le *de Ira Dei* d'autre part, ce lien que Lactance aime à mettre entre tous ses écrits : l'unité de Dieu est le thème des deux premiers livres du grand ouvrage ; la justice vengeresse est celui du *de Ira*. Le *de Mortibus* apparaît comme l'illustration des thèses relatives à la vengeance divine émises dans les *Institutions* : ce qui est, dans cette dernière œuvre, une prophétie, est réalisé dans le *de Mortibus*, qui représente à l'égard des *Institutions* ce qu'est la proclamation de la chute de l'Assyrie dans le chant de triomphe de Nahum par rapport au chapitre X d'Isaïe ³. Dieu châtie sur cette terre ceux qui persécutent les justes. Telle est la doctrine que Lactance formule dans les *Institutions* ⁴. Il la reprend avec force dans l'*Epitome* ⁵ et la discute de façon approfondie dans le *de Ira Dei*. Enfin, la démonstration historique de cette thèse fait le fond du *de Mortibus*. Dans les *Institutions* et dans le *de Mortibus*, le rôle des démons dans l'origine des persécutions est mis en valeur. Sans doute est-ce un lieu commun d'attribuer au diable et à ses satellites le rôle essentiel dans les souffrances de l'Église. Il n'en est pas moins vrai que le cas précis de la persécution de Dioclétien, dont l'origine est narrée au chapitre X du *de Mortibus*, illustre à merveille cette théorie.

Ce sont les démons qui excitent la haine des prêtres, lesquels, à leur tour, influencent l'empereur. La scène est racontée en termes généraux dans les *Institutions* ; le *de Mortibus* ajoute les précisions chronologiques, topographiques et historiques ⁶. A propos de l'attitude des Chrétiens devant

1. *I.*, 6.

2. *O. l.*, p. 350.

3. N. H. BAYNES, *J. R. S.*, XXXIV, 1944, p. 137.

4. *Inst.*, V, 22, 23 : *Ullio consecuta, sicut semper accidit, ad credendum vehementer impellit, V, 23, 2-3... punientur iudicio dei... quamvis populi sui vexationes et hic in presentis soleat vindicare.*

5. *Epil.*, 48, 5 : *Nec est inanis ista fiducia, siquidem eorum omnium qui hoc facinus ausi sunt miserabiles exitus partim cognovimus, partim vidimus, nec ullus habuit impune quod deum læsit, sed qui sit verus deus qui verbo discere noluit, supplicio suo didicit.*

6. *Inst.*, IV, 27 4 sqq.

la persécution, même similitude dans les deux ouvrages. Fidèle à la doctrine de l'Église, Lactance recommande aux Chrétiens la résignation qui va jusqu'à la passivité¹. De même, dans le *de Mortibus*, il reproche son zèle téméraire à un exalté qui se désigne à la vindicte impériale en déchirant l'édit persécuteur de Dioclétien². Cet accord est d'autant plus significatif, remarque Pichon³, qu'il s'agit là d'une question controversée : Tertullien et les Montanistes, on le sait, exaltaient la témérité et blâmaient la fuite devant la persécution, au lieu que l'auteur du *de Mortibus*, comme celui des *Institutions*, adopte à cet égard la position orthodoxe.

Le même esprit qui anime les *Institutions* se retrouve dans le *de Mortibus*. Ici, la conciliation entre l'Église et l'Empire apparaît comme souhaitable ; là, c'est entre la philosophie païenne et la doctrine chrétienne que l'auteur s'efforce de trouver des points de contact⁴. Dans les deux cas, l'esprit de conciliation l'emporte sur l'esprit d'intransigeance et de résistance. Les circonstances politiques expliquent le revirement de l'opinion chrétienne, jadis irréductible : mais c'est Lactance, ne l'oublions pas, qui a marqué le plus fortement cette rupture avec les errements passés. D'ailleurs, ses goûts et sa formation rhétorique l'attiraient vers la défense de la grandeur romaine. Champion de la religion chrétienne contre les empereurs païens, il est en même temps le défenseur de la romanité contre les empereurs barbares, et de l'idéal aristocratique contre les empereurs sans aïeux. S'il est forcé de prédire la fin de Rome, qui sera le premier des fléaux qui frapperont le monde, cette sinistre prophétie des Chants Sibyllins le remplit d'horreur⁵, et il ne manque jamais de manifester, en toutes circonstances, cet « esprit national aristocratique et conservateur⁶ » si visible dans le *de Mortibus*. Ainsi, rien, ni dans la forme, ni dans le fond du *de Mortibus*, n'apparaît en contradiction avec les *Institu-*

1. *Inst.*, IV, 18, 2. L'exemple de Jésus se dérochant à des ennemis doit rappeler les Chrétiens à la prudence. Cf. V, 20, 10 et *Epit.*, 48, 4.

2. XIII, 2.

3. *O. l.*, pp. 352-353.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 353.

5. *Inst.*, VII, 15, 11.

6. PICHON, *o. l.*, p. 355.

tions. Au contraire, la parenté des deux œuvres est incontestable, si incontestable que nous avons vu les adversaires de l'authenticité du *de Mortibus*, recourir à l'hypothèse du disciple reproduisant fidèlement les idées de son maître.

Mais pourquoi en venir à cette solution si compliquée ? C'est que l'on croyait que Lactance avait quitté Nicomédie dès 306 ou 307. Les événements postérieurs étant racontés par un témoin oculaire, il fallait bien que l'opuscule eût été écrit par un disciple resté en Bithynie jusqu'en 314. L'argument est de poids. Mais les faits justifient-ils cette hypothèse de Brandt ?

On a soutenu que les *Institutions* ne pouvaient avoir été publiées à Nicomédie¹. Certains passages du livre V donnent à croire, en effet, que celui-ci a paru à un moment où Lactance avait quitté la Bithynie². D'autre part, ce livre si violent contre les persécuteurs n'a pu voir le jour dans une ville soumise à Galère et, de toute façon, si Lactance a échappé à la persécution des Chrétiens, il eut certainement à souffrir des mesures prises contre les lettrés et les philosophes³. Il est donc vraisemblable que Lactance quitta Nicomédie après l'avènement de Galère. On a supposé qu'il s'était réfugié en Gaule, contrée alors paisible, restée à l'écart des guerres civiles et de la persécution des Chrétiens, et qu'il y avait écrit ses *Institutions* entre 306 et 311⁴. Hypothèse ingénieuse, mais invérifiable puisqu'elle repose sur une datation conjecturale de son préceptorat auprès de Crispus, qu'on place, dans ce cas, vers 307-308. Mais il est plus probable que Lactance ne remplit les fonctions d'éducateur de ce prince que vers 317⁵, et rien n'indique qu'il ait séjourné en Gaule avant cette date.

En admettant même que l'auteur des *Institutions* ait quitté Nicomédie pour échapper aux rigueurs de la police de Galère, il n'est pas impossible qu'il y soit revenu en 311, après la promulgation de l'édit de Sardique, pour y séjourner de

1. PICHON, *ibid.*

2. *Inst.*, V, 2, 2 : *Ego cum in Bithynia... oratorias litteras... docerem*; 11, 15 : *Vidi ego in Bithynia.*

3. *de Mortibus*, XXII, 4.

4. PICHON, *o. l.*, p. 356.

5. *Supra*, p. 15, n. 1.

311 à 313 et revenir ensuite en Gaule¹. Il a donc pu être témoin du début de la persécution de Dioclétien, de la maladie et de l'abdication du vieil empereur et de la fuite de Constantin, puis des horreurs qui, de 311 à 313, marquèrent le règne de Daïa, événements racontés en effet avec une telle émotion, un tel luxe de détails qu'ils doivent avoir été observés sur le vif². Mais les chapitres du *de Mortibus*, qui narrent les événements d'Occident : usurpation de Maxence, complots de Maximien, campagnes de Sévère, de Galère et de Constantin en Italie, guerre de Licinius contre Daïa, sont-ils fondés, eux aussi, sur une vision directe ? Il faudrait supposer alors que Lactance était à Sardique pendant la maladie de Galère, à Marseille ou en Arles lors de l'exécution de Maximien, à Rome au moment de la bataille du Pont Milvius, au Campus Ergenus, dans le camp de Licinius, à Tarse lors de la mort de Daïa, à Spalato aux derniers moments de Dioclétien. De telles pérégrinations sont bien invraisemblables. Mais, dira-t-on, le récit des complots et de la mort de Maximien fournit des détails que Lactance n'a pu connaître que s'il se trouvait en Gaule à l'époque. C'est oublier que notre auteur a certainement séjourné par la suite à la cour de Constantin, qu'il a sans doute rédigé le *de Mortibus* en Gaule, et qu'il a pu se renseigner auprès de l'empereur lui-même ou de ses familiers. En fait, la thèse de Brandt implique que Lactance — ou son disciple — aurait rédigé son récit des persécutions immédiatement après les événements, sans prendre le temps de confronter ses souvenirs avec ceux d'autres témoins, sans chercher les compléments d'information relatifs aux autres parties de l'empire. Si l'on admet, comme nous espérons montrer qu'il faut le faire, une rédaction définitive après 316, rien n'oblige à conclure à un séjour en Gaule vers 308-310. Nous avons vu, d'autre part, que les *Institutions*, rédigées entre 306 et 311, portent des traces de remaniements. Non seulement les

1. Hypothèse de J. BELSER, *Ueber den Verfasser des Buches de Mortibus persecutorum*, *Theol. Quartalschr.*, LXXVI, 1892, pp. 246 sqq.-439 sqq.

2. E. HOLT, *Gnomon*, V, 1929, p. 106 (à propos de la maladie de Dioclétien et des détails donnés par Lactance, XII, 3 ; XVII, 8 ; XIX, 2) : « Das sind Dinge, die nicht aus der Perspektive des Historikers, sondern aus der des Tagebuchs herausgesehen sind ».

passages dits « constantiniens », mais encore le texte relatif à des persécuteurs, et qui, à notre avis, ne peut viser que Licinius, témoignent d'une édition publiée après 320. Lactance a très bien pu ajouter, à ce moment, les précisions chronologiques et topographiques relevées au livre V¹.

N'est-il pas possible, dès lors, que Lactance ait remis à plus tard la publication d'un ouvrage rédigé en pleine persécution, et qu'il n'en ait fait circuler que quelques copies parmi ses amis, avant la paix de l'Église ? Faut-il, d'autre part, admettre un exil de notre auteur durant la persécution des Chrétiens et celle des rhéteurs ? Lactance a très bien pu, comme tant d'évêques ou de prêtres, se mettre à l'abri aux environs de Nicomédie, et se tenir en contact étroit avec ses coreligionnaires restés dans la ville. Ceci explique sa connaissance précise des dates de publication des différents édits qu'on y afficha. Arnobe, qui écrit aussi pendant la persécution, ne donne pas du tout l'impression qu'il s'attend à être arrêté, et ne semble nullement avoir été inquiété². Pourquoi n'en serait-il pas de même pour Lactance ? Quoi qu'il en soit, nous voyons que l'hypothèse de l'exil de Lactance en Gaule avant 311, et même celle de l'exil tout court, ne sont nullement indispensables. Ce séjour serait-il certain, qu'il n'y aurait aucune raison de suspecter l'authenticité du *de Mortibus*, puisque l'auteur a pu regagner Nicomédie au moment de la mort de Galère. Le dernier obstacle ne s'est pas avéré plus sérieux que les précédents, et nous admettons donc le témoignage de saint Jérôme.

Remarquons enfin qu'il est assez piquant de voir tant de savants s'acharner à nier l'*Autorschaft* lactancienne du *de Mortibus*, tout de même attestée par un texte sûr, alors que bien peu d'entre eux doutent de l'authenticité de la *Vita Constantini* attribuée à Eusèbe, œuvre qui, précisément, ne figure pas dans la bibliographie de cet auteur établie par saint Jérôme.³

1. Cf. *supra*, p. 16 sqq.

2. ARNOBE, I, 26. Cf. G. MAC CRACKEN, *Arnobius of Sicca, The Case against the Pagans* (Ancient Christian Writers, n° 7), Westminster, 1949, I, p. 279, n. 104.

3. H. GRÉGOIRE, *La vision de Constantin « liquidée »*, *Byzantion*, XIV, 1939, pp. 341-342.

4. Date du de Mortibus.

Ce problème n'est pas encore résolu. Si Seeck plaçait sa composition entre 316 et 321¹, les derniers auteurs qui ont examiné la question arrivent à des solutions très opposées. J. Vogt² et W. Seston³ adoptent une date très voisine de celle de Seeck, mais pour d'autres raisons, et A. Alföldi, considérant comme interpolés les chapitres L et LI, en revient à la thèse qui datait la composition de l'ouvrage de la fin de 313⁴.

Pour Seeck, la mort de Dioclétien, qu'il plaçait en 316, fournissait le *terminus post quem*. Mais c'est, pensons-nous, en 313 que mourut le fondateur de la Tétrarchie⁵. Quel est, dès lors, l'événement le plus récent dont le *de Mortibus* a gardé la trace ? C'est l'assassinat sur l'ordre de Licinius, de Valéria et Prisca, respectivement fille et femme de Dioclétien, assassinat qui eut lieu quinze mois après la défaite de Maximin Daïa⁶. Ceci nous reporte à la seconde moitié de l'année 314. On a bien prétendu que le chapitre LI, qui nous a conservé le récit de cette triste affaire, constituait une addition postérieure de l'auteur, ou une interpolation pure et simple⁷. Aucun argument sérieux ne peut cependant être allégué en faveur de cette thèse, dont le fondement est un simple postulat : ayant décidé que le *de Mortibus* était antérieur à la première guerre entre Constantin et Licinius (314), les historiens modernes devaient nécessairement expulser de cette œuvre les passages qui les gênaient⁸.

Précisément, l'existence de la campagne de 314 nous permettra de trouver un nouvel indice chronologique. Le *de*

1. *Untergang*, I⁴, pp. 457-461.

2. *Die Bedeutung des Jahres 312 für die Religionspolitik Konstantins des Gr.*, *Zeitschr. für Kirchengesch.*, LXI, 1942, p. 187 — citant BORLEFFS, o. l., lequel s'appuie sur Seeck.

3. *Dioclétien et la Tétrarchie*, I, Paris, 1946, pp. 26-27.

4. *The Conversion of Constantine and pagan Rome*, Oxford, 1948, p. 45.

5. *Infra*, p. 421 sqq.

6. *de Mortibus*, LI.

7. Bibliographie *apud* S. BRANDT, *Entstehungsverhältnisse*, pp. 107 sqq.

8. BORLEFFS, o. l., p. 241.

mortibus, écrit à une époque où une « paix sereine » règne entre les deux empereurs, est sûrement postérieur à cette guerre, et n'est concevable qu'à l'époque où Licinius et Constantin avaient décidé d'oublier ce malencontreux incident, et d'en effacer toute trace dans l'historiographie officielle. Ainsi s'explique que le *de Mortibus* garde le silence le plus complet sur les événements militaires de 314, et qu'Éusebe, dans l'*Histoire Ecclésiastique*, préfère, lui aussi, se taire sur un épisode dont la politique poursuivie de 314 à 321 imposait l'oubli.

Mais si Licinius apparaît encore, chez Lactance, comme l'instrument de Dieu, et comme un empereur plus proche du christianisme que Constantin lui-même, il n'en reste pas moins que le rhéteur de Nicomédie lui reproche son inutile cruauté à l'égard de Valéria et Prisca. La rédaction du *de Mortibus* doit donc se placer à une époque où les relations, en apparence toujours cordiales entre Licinius et Constantin, commencent à se tendre ; Lactance, qui se trouve à la cour de Constantin, est attentif à suivre les impératifs et les tournants de la ligne politique de son protecteur, et la nuance de blâme — très légère d'ailleurs — qui corrige l'éloge de Licinius, n'est pas fortuite. Or, les hostilités entre les deux maîtres du monde, terminées en 324 par la défaite de Licinius, s'annoncent, sans qu'il y ait rupture ouverte, dès la fin de 320¹. L'initiative vint de Constantin ; Licinius, au contraire, agit avec prudence et ne voulut pas riposter aux nominations consulaires de Constantin en proclamant ses propres consuls ; il se borna, jusqu'en 322, à ne pas reconnaître les éponymes occidentaux, et ne répondit pas immédiatement aux provocations de Constantin. La guerre, en effet, n'éclata qu'en 324, bien que, l'année précédente, Constantin fût allé combattre les Goths sur le Bas-Danube, champ d'action réservé à l'Auguste d'Orient². L'intérêt de Constantin, pendant toute cette période de guerre froide, était de se concilier une partie importante de l'opinion orientale, et il ne pouvait mieux le faire qu'en se posant en cham-

1. En 321, alors que l'alternance appelait Licinius et son fils au consulat, Constantin proclama ses deux fils consuls et Licinius ne les reconnut pas. Cf. A. FIGANIOL, *L'empereur Constantin*, Paris, 1932, p. 133.

2. FIGANIOL, o. l., p. 134.

pion des Chrétiens. Si, pour conquérir sur Daïa les provinces asiatiques, Licinius avait, après 311, favorisé les Chrétiens, il se trouvait maintenant aux prises avec les mêmes difficultés qu'avaient rencontrées Dioclétien et Galère : un empire militaire avait peine à maintenir l'équilibre entre les revendications des soldats païens et les exigences des Chrétiens, naturellement pacifistes. Et, probablement — comme Galère — sous la pression d'un état-major composé de Danubiens, il dut se résoudre à épurer l'armée et l'administration¹. Les exigences de l'armée ne furent pas la seule cause de ces mesures : les efforts de Constantin, dès lors rallié au christianisme, devaient avoir porté des fruits, et Licinius avait à redouter, en cas de conflit, la menace d'un soulèvement sur ses arrières.

Quoi qu'il en soit, la propagande de Constantin tendait à un double but : glorifier ses mérites propres à l'égard de la religion, présenter Licinius sous le jour le plus défavorable. Or, dans le *de Mortibus*, Licinius apparaît encore comme un empereur animé de bonnes intentions envers les Chrétiens, mais d'une cruauté excessive. L'œuvre doit donc être antérieure à l'époque de préparation idéologique active qui, d'après nos sources, commence à la fin de 321 au plus tard. On ne s'avancera guère en adoptant les années 318-319 comme la date la plus probable de sa publication. Un autre indice, mis en valeur par M. Seston², corrobore encore cette hypothèse. Dans la conclusion de son pamphlet, Lactance se moque des surnoms de Jovii et d'Herculii que les Tétrarques avaient eu l'impudence de se donner. Dieu, dit-il, les a effacés de la terre. Or, en 315, l'arc élevé à Rome en l'honneur de Constantin est orné non seulement du buste du Jovius Licinius, qui fait face à celui de Jupiter, mais encore de l'image de l'Herculus Maximien. A l'époque donc, la propagande officielle utilisait encore la théologie impériale de la Tétrarchie, et il a fallu un certain temps pour que la cour permit de l'attaquer ouvertement. Avant 324, époque de la guerre contre Licinius, Constantin se prévaudra encore, à l'égard des païens, de ses droits au trône, fondés

1. Eus., *H. E.*, X, 8, 10.

2. *Dioclétien et la Tétrarchie*, p. 27.

sur la parenté avec Maximien : il fera, en effet, frapper des monnaies à l'effigie du vieil empereur¹.

Il en résulte que les ironies du *de Mortibus* sur les surnoms des Tétrarques ne sont concevables qu'entre 315-316 et 324. Il convient de laisser entre ces deux dates extrêmes et la publication du pamphlet, le temps nécessaire pour habituer l'opinion publique à ces retournements, ce qui nous ramène à nouveau à la période comprise entre 318 et 321. Enfin, comme nous le verrons², Lactance ne peut guère avoir appris ailleurs qu'en Gaule la date qu'il assigne à la Crucifixion dans le *de Mortibus* et les *Institutions* : c'est encore un indice — moins probant, il est vrai — qu'il se trouvait à la cour de Trèves ou d'Arles à l'époque où il écrivait son pamphlet et remaniait sa grande œuvre³.

5. Sources du *de Mortibus*.

L'examen détaillé du problème de l'authenticité et de la date du *de Mortibus*, ne pouvait manquer de provoquer l'éclosion de recherches relatives aux sources dont Lactance pouvait s'être servi. Cette *Quellenforschung* fondée sur la comparaison des mots et des formules ne peut guère donner, dans le cas de la tradition littéraire sur la Tétrarchie, que des résultats assez décevants. Presque tout ce qu'Eunape et Zosime avaient écrit sur cette époque a disparu : les fragments de Pierre le Patrice, sans manquer d'intérêt, sont très menus ; Bémarque n'est plus pour nous qu'un nom, Praxagoras n'est connu que par un résumé très bref de Photius. Les *Vitæ* des Tétrarques, attribuées

1. *Infra*, p. 418.

2. *Infra*, p. 195-196.

3. Trèves est, depuis 317, le siège du César Crispus et, par conséquent aussi celui de Lactance. On peut supposer que Lactance, à côté de son rôle d'éducateur, assumait aussi celui de conseiller. En raison du jeune âge de son élève, on lui avait adjoint, en quelque sorte comme tuteur, le *praefectus praetorio Galliarum* (STEINHAUSEN, *o. l.*, p. 130). Il est vraisemblable que le *de Mortibus* a été écrit à Trèves, séjour habituel de Crispus, où se trouvaient les archives impériales de Constance-Chlore et des premières années du règne de Constantin. Cf. STEINHAUSEN, *o. l.*, p. 134.

à Claudius Eusthenius, *ab epistulis* de Dioclétien¹, ne sont sans doute pas un récit officiel rédigé sur les instructions des empereurs, mais plus probablement une élucubration due à l'équipe qui, dans l'Histoire Auguste, dédie ses œuvres à Dioclétien et Constantin². Il n'y a donc pas lieu de regretter la perte des biographies, tendancieuses et tardives. Mais l'absence de récits circonstanciés fait que l'on est obligé de recourir aux abrégés d'Eutrope et d'Aurélius Victor, ou à la compilation de Zonaras ; le parallèle que l'on peut tracer entre des passages très brefs de ces auteurs, et des phrases isolées du *de Mortibus* ne peut avoir une bien grande portée. Cette comparaison, d'ailleurs, repose sur un postulat contestable : rien ne dit que les abrégiateurs ont fidèlement reproduit leurs sources : hypothétique chronique impériale, analogue à celle dont s'est servi Hydatius, ou non moins hypothétique « Histoire de Dioclétien et de Constantin », rédigée sous le règne de Constance³. La recherche des sources, toujours délicate, devient une entreprise presque désespérée lorsqu'elle s'appuie, comme dans le cas présent, non sur des textes connus, mais sur des textes reconstitués par des raisonnements successifs. H. Silomon, qui a consacré à la *Quellenforschung* du *de Mortibus* deux importants articles⁴, fondait sa méthode sur un raisonnement contestable. Étant donné, disait-il, que Lactance a nécessairement utilisé pour les premiers chapitres de son pamphlet, une source qui ne peut être que la *Verlorene Kaisergeschichte*, utilisée par l'*Epitome*, Eutrope et Festus⁵, il a dû puiser sa connaissance des événements qui ont suivi l'abdication de Dioclétien dans une œuvre analogue. D'abord, à supposer même que l'hypothèse de Silomon soit exacte pour la partie du *de Mortibus* qui raconte la mort des premiers persé-

1. S. H. A., *Vita Cari*, XVIII, 5.

2. W. SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie*, I, pp. 18 sqq.

3. A. MADDALENA, *Sulle fonti per la storia di Diocleziano e Costantino*, *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, XCV, 2, 1936, pp. 247-275, p. 259 ; SESTON, *o. l.*, p. 22.

4. *Lactanz de Mortibus Persecutorum*, *Hermes*, XLVII, 1924, pp. 250-275 ; *Untersuchungen zur Quellengeschichte der Kaiser Aurelian bis Constantin*, *ibid.*, XLIX, 1914, pp. 538-530.

5. A. ENMANN, *Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser*, *Philologus*, Supplband IV, 1884, pp. 335-501 ; C. WAGENER, *Eutropius*, *Philologus*, XLV, 1886, pp. 509-551.

teurs, il ne s'ensuit pas que l'auteur ait recouru à des sources écrites pour faire le récit d'événements dont il avait été le contemporain, sinon le témoin.

En second lieu, rien ne prouve que Lactance ait utilisé une chronique impériale pour les chapitres II à VI du *de Mortibus*. Au contraire, s'il paraît avoir suivi le récit de Suétone pour la mort de Domitien, il a très bien pu citer de mémoire la fin de Dèce, celle de Valérien et celle d'Aurélien. Cette partie de son pamphlet semble d'ailleurs ajoutée après coup à un mémoire relatif aux empereurs persécuteurs de la Tétrarchie : Lactance, après avoir composé le récit des événements contemporains, s'est avisé que la mort horrible des persécuteurs de son temps aurait une valeur démonstrative plus éclatante si elle s'inscrivait dans une série remontant aux origines de l'Église. C'est pourquoi, après avoir rédigé son œuvre, avant tout pour éclairer les Chrétiens de tout l'empire et transmettre la vérité historique aux historiens futurs¹, il a fortifié la démonstration de sa thèse par une série d'exemples qu'il n'était pas « hors de propos » de citer². Point n'était besoin, pour faire allusion à trois empereurs, de consulter une chronique. La fin des persécuteurs devait être suffisamment connue des Chrétiens pour qu'il fût inutile à Lactance de se livrer à un travail de recherches. L'eût-il fait, d'ailleurs, qu'il eût sans doute allongé sa liste, et parlé de Maximin le Thrace, persécuteur assassiné comme Domitien et Aurélien. Enfin, Silomon n'a pas réfléchi qu'un récit comme celui de Lactance, si on lui attribue des sources, doit se fonder sur des écrits chrétiens, mentionnant les persécutions. Or, de telles histoires chrétiennes ne sont pas connues. Si l'on admet que Lactance a modifié dans le sens chrétien une chronique païenne, la comparaison des mots et des formules devient illusoire. Il s'ensuit donc que le raisonnement de Silomon repose, pour la première partie du *de Mortibus*, sur des considérants ruineux. Quant aux rapprochements tirés de la seconde partie, qu'il prodigue pour étayer sa thèse, ou bien ils concernent des faits connus de tous, ou bien ils n'ont aucune

1. *de Mortibus*, LII, 1.

2. *Ab re tamen non est...* (*de Mortibus*, I, 9).

force probante¹. Il croit en effet pouvoir établir que l'époque envisagée par Lactance faisait l'objet de deux récits bien distincts, utilisés l'un par Zosime, l'autre par Eutrope, les compilateurs postérieurs — dont l'auteur du *de Mortibus* — contaminant les deux versions primitives. Mais comment, dès lors, expliquer la présence dans le *de Mortibus* de détails qui ne figurent ni chez Zosime, ni chez Eutrope, représentants de deux traditions divergentes, ni chez Zonaras, Aurelius Victor, l'Épitomateur ou l'Anonyme de Valois qui les utilisent l'une et l'autre ?

De tels épisodes existent pourtant, et figurent parmi les plus importants du récit : Lactance est, par exemple, le seul qui parle des deux complots successifs de Maximien, donne un compte rendu circonstancié de l'abdication de Dioclétien, des manœuvres de Galère, et fasse un récit complet des événements qui précédèrent immédiatement la journée du Pont Milvius².

Silomon se rendit d'ailleurs compte de certaines des difficultés soulevées par sa solution ; aussi, dans son second article, modifie-t-il quelque peu sa position, et affirme-t-il que l'auteur du *de Mortibus*, tout en s'en tenant pour l'essentiel à une source plus ancienne, a néanmoins utilisé un récit postérieur à l'écrasement de Silvanus par Constance II³ ! Pour lui, le *de Mortibus* a été écrit à l'époque de Julien, lorsque les Chrétiens voulaient détourner l'empereur de déclencher une persécution qu'ils redoutaient. L'auteur anonyme se serait abrité sous le patronage de Lactance, nom illustre choisi à dessein pour impressionner l'empereur. Outre les raisons qui militent en faveur de l'attribution à Lactance du *de Mortibus*⁴, et que Silomon a tranquillement négligées, on peut lui opposer un argument de poids. Est-il possible qu'un auteur de l'époque de Julien ait pu ignorer Licinius, qui devint très vite pour les Chrétiens le

1. Ces rapprochements, que l'on trouvera dans notre commentaire, ont été étudiés par G. BILLIET, *De authenticiteit van « de Mortibus persecutorum »*, *Philologische Studien*, V, 1933-1934, pp. 117-121 et 198-214, qui a démontré leur inanité.

2. Cf. *infra*, pp. 307 sqq.

3. *Hermes*, XLIX, 1914, p. 580.

4. Cf. *supra*, p. 22.

type du persécuteur¹ ? Comment expliquer aussi, à une époque si éloignée des événements qui font le sujet principal du *de Mortibus*, la disproportion flagrante entre la place qui revient aux premiers persécuteurs et celle qui est assignée aux Tétrarques² ? Aussi, la thèse de Silomon n'a-t-elle connu qu'un succès très limité³, de même que la tentative faite par H. Roller⁴ pour retrouver les sources de Lactance. En analysant le *de Mortibus*, ce savant a cru pouvoir distinguer des passages relevant de deux genres très différents : les uns constituaient, dit-il, un récit de la persécution, traitée du point de vue chrétien ; les autres étaient un exposé des événements politiques, envisagés dans leur suite chronologique, et amenaient, sur la personne des empereurs, des jugements dictés par des convictions aristocratiques et conservatrices. Lactance aurait ainsi incorporé, assez maladroitement, à son exposé primitif, les chapitres VII, VIII, IX, qui interrompent le récit des persécutions, et qu'il aurait empruntés à une source de tendance sénatoriale. A partir du chapitre X, le récit « lactancien » reprend, jusqu'au chapitre XVI. On attendrait alors, dit H. Roller, la conclusion de la persécution : la mort des empereurs. Mais c'est le « document politique » qui réapparaît : abdication des empereurs, élévation de Sévère et de Daïa, exposé de la politique générale de Galère, événements d'Italie. Ce n'est qu'à partir du chapitre XXXIII que l'on peut, toujours selon H. Roller, retrouver le récit primitif, avec la palinodie et la mort de Galère. Dès le chapitre XXXVI, l'élément historique revient au premier plan, et Maximin prend la place de Galère ; la partie chrétienne réapparaît au chapitre XLII, avec le récit de la mort de Dioclétien, puis la « heidnische Quelle », interrompue en certains endroits par des réflexions de Lactance ou l'insertion de documents, est reproduite à nouveau jusqu'au chapitre XLIX. Les trois derniers cha-

1. Eus., *H. E.*, X, 8 ; *Vita Const.*, II, 2 et 30-40 ; *Martyres de Basile d'Amasie, d'Abidus, de Gredius, des quarante soldats de Sébaste*.

2. Cf. STADE, *Der Politiker Diokletian*, p. 16.

3. Seul, W. BÄHRENS, *Hermes*, XLVII, pp. 643 sqq., lui a ennobli le pas. Il est critiqué par STADE, *o. l.*, 15, E. HOHL, *c. r. de STADE, Gnomon*, V, 1928, p. 106 et J. P. G. BORLEFFS, *An scripserit...*, pp. 228-232.

4. H. ROLLER, *Die Kaisergeschichte in Laktanz « de Mortibus persecutorum »*, Diss. Giessen, 1927.

pitres appartiennent à Lactance. En gros donc, les 16 premiers et les trois derniers chapitres appartiennent au noyau lactancien (sauf le passage VII, 2-IX, 9), et la source païenne est à la base de la plus grande partie du récit, qui va de XVII à XLIX, à part les citations de Virgile, quelques phrases isolées et les passages que nous avons signalés.

On ne peut refuser à cette thèse le mérite de l'ingéniosité, mais les arguments par lesquels son auteur s'efforce de l'étayer apparaissent bien fragiles. En premier lieu, les différences de style qu'il avait cru pouvoir déceler entre les parties « lactanciennes » et les parties qu'il appelle « païennes » sont illusoire. Ainsi, des passages qu'il attribue à l'auteur anonyme ont un caractère si lactancien qu'on y peut voir, soit un souvenir, soit une imitation de phrases des *Institutiones*¹; les termes ou les tournures non-classiques qui constitueraient la « marque de fabrique » de l'auteur du libelle politique se trouvent aussi bien dans les parties « chrétiennes » que dans les parties « païennes » du *de Mortibus*. Il est d'ailleurs invraisemblable que Lactance, soucieux de soigner son style et notamment ses clauses, n'ait pas modifié profondément l'écriture de sa source, si source il y a eu². Quant aux prétendues contradictions dans le fond que révélerait la comparaison des divers passages, elles ne sont pas plus convaincantes. Il est faux de dire que Lactance, auteur chrétien, ne s'intéresse pas à la politique générale des empereurs : Pichon a très bien analysé les tendances de cet auteur, qui est toujours resté fidèle à un idéal de « romanité » hérité de sa formation rhétorique³, et il n'est, pour s'en convaincre, que de relire le chapitre des *Institutiones* dans lequel il se lamente sur la décadence inévitable de Rome (VII, 15). Pas de contradiction non plus entre le jugement porté sur le règne désastreux de Dioclétien, et le « bonheur » dont cet empereur jouit pendant vingt années : Domitien, lui aussi, malgré ses folies, régna très longtemps dans une quiétude parfaite, jusqu'au moment où il persécuta les Chrétiens (III, 1). Pas plus de traces de versions divergentes dans le

1. BORLEFFS, *An scripserit...*, pp. 233-236.

2. *Id.*, *Ibid.*, p. 236, n. 2.

3. Lactance, pp. 402-409.

récit des batailles du Pont Milvius, ou du Campus Ergenus : la version rationaliste du prétendu auteur païen ne s'oppose nullement aux additions « lactanciennes » relatives aux visions. Au contraire, l'exposé reste de bout en bout parfaitement logique et bien ordonné, et ne révèle aucune trace de remaniement.

Si, dit Roller, Lactance, qui connaît bien l'Édit de Milan, ne parle pas dans le *de Mortibus* des conversations préliminaires, et ne mentionne que le mariage de Licinius, c'est qu'il a omis de remanier sa source païenne, laquelle, bien entendu, ne se souciait pas de mettre en relief les mesures prochrétiennes des deux empereurs. Mais précisément, comme l'ont montré Seeck et H. Grégoire, il n'y eut pas d'Édit de Milan¹ ! Les arguments tirés des jugements différents portés sur Licinius, champion du Christ au chapitre XLVI, potentat cruel aux chapitres L et LI, ne sont pas plus démonstratifs : nous avons vu que les circonstances politiques, à l'époque de la composition du *de Mortibus*, expliquaient parfaitement l'attitude de l'auteur à l'égard de l'Auguste oriental². En bref, l'unité du *de Mortibus* est indiscutable³; seul un rhéteur chrétien, en liaison étroite avec la communauté de Nicomédie, pouvait l'écrire et ce rhéteur, c'est Lactance.

C'est la conclusion à laquelle est arrivé, de son côté, A. Maddalena, dernier savant qui se soit occupé de rechercher les sources relatives à la période de la Tétrarchie⁴. Il a très bien vu que Lactance occupait, parmi les auteurs qui ont traité de cette époque, une place toute particulière et, qu'au fond, la question de ses sources ne se posait pas, puisqu'il retraçait des événements contemporains. Je n'irais toutefois pas si loin que Maddalena, qui voit dans la phrase *Quae omnia secundum fidem... ita ut gesta sunt mandanda litteris credidi, ne... memoria tantarum rerum interiret* (XLI, 1), la preuve qu'il n'existait, à l'époque de Lactance, aucun écrit

1. *Infra*, pp. 457 sqq.

2. *Supra*, pp. 34 sqq.

3. N. H. BAYNES, C. F. DE ROLLER, *J. R. S.*, XVIII, 1928, pp. 226-228.

4. *Per la Definizione storica del « de Mortibus persecutorum »*, *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, XCIV, 2, 1935, pp. 537-588; *Sulle fonti per la storia di Diocleziano e Costantino*, *ibid.*, XCV, 2, 1936, pp. 247-275.

relatif à l'histoire des Tétrarques ¹. Peut-être n'existait-il, à la connaissance de l'auteur, aucun récit chrétien, mais, outre qu'il faut faire la part de la rhétorique dans cette phrase terminale du *de Mortibus*, il n'est pas exclu que des *res gestae* plus ou moins officielles aient circulé dès cette époque. En tout cas, les panégyriques fournissaient, dès lors, des matériaux aux historiens en quête de sources. Mais, plutôt que de chercher, à tout prix, des sources au *de Mortibus*, il vaut mieux partir des faits établis, et laisser parler le bon sens : qu'il ait existé ou non une ou des histoires de la Tétrarchie, Lactance n'avait pas besoin de les consulter : il lui suffisait de faire appel à ses souvenirs, d'utiliser les documents conservés à la chancellerie de Constantin, d'interroger les confesseurs de Nicomédie, et, surtout, de s'informer auprès de son maître de la « vérité » la plus utile, pour le moment, à une cause que les Chrétiens de la cour confondaient, dès lors, avec celle de leur religion.

6. Valeur historique du *de Mortibus*.

Écrit par un contemporain des événements qui y sont relatés, le *de Mortibus* constitue, pour l'époque de la Tétrarchie et les débuts du règne de Constantin, une source de tout premier ordre. S'il fallait comparer cet opuscule à d'autres écrits conservés, on ne voit guère que les *Panégyriques* qui puissent être mis sur le même rang. Mais, rédigés

1. Cf. N. H. BAYNES, c. f. de MADDALENA, *Per la definizione...*, *Gnomon*, 1937, pp. 507-508. Maddalena met bien en relief la tendance de Lactance à noircir Maximien pour excuser Constantin, parfois même avec un peu trop de subtilité ; Baynes a tort de nier ce caractère du *de Mortibus*. En revanche, on peut lui accorder que Maddalena conclut trop rapidement à l'utilisation de Lactance par Zosime et Eutrope. Dans son second article, Maddalena va jusqu'à retrouver l'influence du *de Mortibus* chez Zonaras, l'Anonyme de Valois et peut-être même l'Épitome. Tous ces auteurs décrivent, selon lui, la mort de Maximien d'après le modèle fourni par Lactance. C'est faire bon marché : 1° des détails que Lactance est seul à donner et 2° de l'existence du *Pan.*, VI (VII) qui donne de la mort de Maximien une version volontairement vague, tendant, comme celle de Lactance à excuser Constantin, et qui a très bien pu constituer le point de départ de la tradition accueillie par les abrégiateurs. Cette possibilité, semble-t-il, suffit à rendre caduc le *stemma* dressé par Maddalena à la fin de son article de 1936.

dans la langue pompeuse et allusive exigée par le genre, s'interdisant jalousement toute précision dans le récit des faits, ces discours de propagande impériale offrent à l'historien moins de ressources que l'œuvre de Lactance. La comparaison néanmoins, n'est pas sans fondement : comme chacun des *Panégyriques* successifs, le *de Mortibus* représente un moment de la pensée politique impériale, et un moment qui, en l'occurrence, est particulièrement grave et important. Si cet ouvrage n'était qu'un reflet de l'opinion d'un Chrétien de la cour constantinienne entre les deux guerres contre Licinius, il serait déjà une source capitale. Mais le pamphlet de Lactance est autre chose qu'un écho de la pensée politique chrétienne de son temps : il est en même temps un livre d'histoire, qui nous a conservé des détails de grande valeur. Histoire partisane, dira-t-on. Sans doute, mais histoire tout de même. Et il faut, de ce point de vue, distinguer soigneusement deux aspects du *de Mortibus*. Lactance écrit, dit-il, pour conserver à la postérité le souvenir d'événements considérables, et aussi pour prévenir les falsifications que des historiens mal informés ou mal intentionnés feraient subir à la vérité ¹. Stade ² a eu beau dire que la science historique du XIX^e siècle avait témoigné d'un manque absolu de critique en prenant au pied de la lettre cette affirmation de l'auteur : il est certain que Lactance a voulu indiquer par là qu'il s'attachait à retracer les faits de façon véridique, et, en second lieu, à les interpréter correctement, c'est-à-dire, à en tirer la démonstration de la thèse. Et, en vérité, chaque fois que nous comparons la version de Lactance à celle que nous ont transmise les autres historiens, nous constatons que jamais dans l'exposé des faits, dans leur chronologie et leur enchaînement, il ne prend avec la vérité d'excessives libertés ³. Qu'il raconte l'incendie du palais de Nicomédie, la scène de l'abdication de Dioclétien, l'élévation de Maxence, la carrière de Maximien après sa retraite, ou les campagnes de Constantin et de Licinius,

1. *de Mort.*, LII, 1.

2. *Der Politiker Diokletian*, p. 14, n. 3, d'après SILOMON, *Hermes*, XLVII, p. 250.

3. Nous nous permettons de renvoyer à notre commentaire pour la discussion des points sur lesquels on a mis en doute la crédibilité de Lactance.

jamais il n'apparaît en contradiction avec ce que nous savons par d'autres sources ; qu'il dévoile ses haines et ses préférences dans la peinture des caractères ou dans la recherche des causes de la persécution, c'est là chose normale, puisqu'il interprète les faits en partisan et en polémiste. Mais jamais il ne les déforme ; s'il lui arrive de citer une anecdote douteuse, il ne l'invente pas, mais se fait l'écho des bruits qu'il a pu recueillir ; s'il cède à son tempérament et à ses habitudes de rhéteur, en appliquant aux empereurs persécuteurs des traits puisés dans l'arsenal séculaire des déclamations contre les tyrans, il le fait toujours en termes généraux ; il s'attaque à des caractères, à une politique, non à des cas précis. En agissant ainsi, d'ailleurs, il reste dans la ligne générale de tous les historiens de l'antiquité, et l'on ne saurait pas plus lui reprocher de peindre Maximien ou Galère ou Daïa avec les couleurs empruntées au portrait classique du tyran, ou de décrire la mort de Galère avec les mots mêmes que le second livre des Maccabées applique à Antiochus, que l'on ne fait grief à un Tite-Live de mettre dans la bouche de tous ses personnages des discours parfaitement composés et conformes en tout point aux règles de la rhétorique.

Eût-il voulu, d'ailleurs, pour donner à son récit plus de force démonstrative, passer sous silence des faits gênants ou travestir trop cyniquement la vérité, qu'il n'aurait pu le faire sans dommage : il ne pouvait évidemment s'exposer à voir ses lecteurs rectifier des affirmations inexactes et à affaiblir ainsi la thèse qu'il s'efforçait de démontrer. Tout au plus peut-il présenter comme une vérité ce qui n'est qu'une hypothèse, d'ailleurs fort plausible : encore a-t-il soin, à cette occasion, de citer ce qui, à ses yeux, constitue une preuve¹. En un endroit, au moins, l'honnêteté de Lactance apparaît avec évidence : il reconnaît que Constance, pour obéir aux ordres de Dioclétien, a fait démolir les églises de la Gaule². Eusèbe, au contraire, va jusqu'à nier cette

1. Lorsqu'il attribue à Galère la responsabilité de l'incendie du palais de Nicomédie, il justifie son affirmation par le fait que ses serviteurs ne furent pas soumis à la torture (XIV, 5).

2. XV, 7.

mesure¹. Quelle que soit sa partialité envers tout ce qui touche à Constantin, l'auteur du *de Mortibus* n'a pas voulu omettre un détail malgré tout un peu gênant. Lorsque, d'autre part, il décrit les événements qui ont préparé l'abdication de Dioclétien, en attribuant à Galère le rôle principal, il semble bien traduire l'opinion commune à cette époque. Les historiens modernes l'ont accusé d'avoir inventé de toutes pièces la scène dramatique qui se serait déroulée entre le vieil empereur et son César et d'avoir, contrairement à la vérité, attribué au seul Galère la responsabilité de la décision de 305. Mais, c'est qu'ils ont imaginé, d'ailleurs à l'aide d'un texte de Lactance lui-même², une théorie sur le rôle des nombres dans le règlement successoral de la Tétrarchie, théorie dont aucun contemporain ne se fait l'écho et qui fait plus honneur à l'ingéniosité de ses inventeurs qu'à leur respect des textes et à leur bon sens³.

Lactance a tous les défauts des historiens antiques ; c'est un auteur tendancieux ; nous sommes le premier à le reconnaître. S'il tire des faits des conclusions exagérées, s'il peint des personnages tout d'une pièce, fidèles du commencement à la fin à leur *ἦθος*, s'il ne tient compte, dans ses jugements, que de ses haines et de ses amitiés, on ne peut l'accuser d'avoir altéré la vérité des faits. Lactance est un polémiste, non un faussaire.

Les chapitres initiaux du *de Mortibus*, consacrés aux premiers persécuteurs, méritent-ils la même créance que le récit de la grande persécution ? M. de Regibus⁴ a répondu affirmativement à cette question, et a tenté de démontrer que la brève esquisse du début correspondait exactement à la vérité historique. Rappelons que Dodwell avait jadis tiré argument du petit nombre des persécutions citées par Lactance pour bâtir sa thèse fameuse sur la *paucitas martyrum*⁵.

Si l'on considère que l'auteur du *de Mortibus* fait l'histoire

1. Eus., *H. E.*, VIII, 13, 13 et app., 4. Cf. pourtant *Mart. Pal.*, 13, 15.

2. Cf. nos *Notes d'histoire romaine*, *Ann. Univ. Sarav.*, Lettres, II, 1953, p. 97.

3. *Ibid.*, pp. 97-99.

4. *La fedeltà storica di Lattanzio nel « de Mortibus persecutorum »*, *Atti dell'Accademia Ligure di Scienze e Lettere*, V, 1, 1948, pp. 1-10.

5. *Dissertationes Cyprianicae*, Oxford, 1683, diss. XI.

des persécuteurs, non celle des persécutions, et exclut de son récit les explosions de fanatisme antichrétien, qui demeurèrent locales et ne furent pas provoquées par les empereurs, son exposé est, en gros conforme à la vérité. Les omissions comme celle de la persécution de Marc-Aurèle s'expliquent par ce que nous venons de dire et aussi par la bonne réputation de l'empereur. Il était impossible de le faire figurer parmi les monstres dont Lactance dépeint la mort atroce.

Chose étrange pourtant, Maximin le Thrace n'a pas pris place dans la galerie de Lactance, alors que les conditions préalables à son inclusion dans la liste des ennemis de Dieu étaient réalisées; mémoire en détestation à tous les Romains, mort horrible et spectaculaire. Or, la persécution de son temps est infiniment mieux attestée que les mesures prétendument arrêtées par Aurélien, et qui ne reçurent, au dire de Lactance lui-même, qu'un commencement d'exécution. Comment expliquer, dès lors, la mention de l'un, et l'omission de l'autre? Si notre auteur avait des raisons impérieuses pour flétrir la mémoire d'Aurélien¹, rien en revanche, ne le poussait à ménager celle de Maximin le Thrace. La vérité est sans doute que Lactance, ajoutant à son *de Persecutione* quelques chapitres introductifs, a travaillé assez rapidement, sans se soucier d'être absolument complet. De même, lorsque Constantin énumérera quelques persécuteurs célèbres dans son *Discours à l'assemblée des Saints*, il se bornera à quelques exemples².

Une autre raison des omissions de Lactance pourrait être son intention de se séparer des tenants d'une théorie fondée sur l'existence d'un nombre de persécutions fixé à l'avance. Nous savons en effet qu'une école enseignait que, comme il y avait eu dix plaies d'Égypte, il devait y avoir dix persécutions, la onzième devant être celle de l'Antéchrist. Saint Augustin est le premier qui fasse mention de ce système, qu'il critique d'ailleurs³. Si rien ne permet de dire que cer-

1. Cf. *infra*, p. 230.

2. *Orat. ad sanct. Coet.*, 22 sq.

3. *Cité de Dieu*, XVIII, 52. Cf. H. GRÉGOIRE, *Les persécutions...*, p. 94. Les théories les plus diverses continuèrent d'ailleurs, longtemps après le temps de Lactance, à se partager la faveur des écrivains chrétiens. Si Orose (VII, 7-25) compte dix persécutions avant celle de l'Antéchrist, celle de

tains Chrétiens avaient, dès l'époque de Lactance, arrêté leur choix sur ce chiffre de dix persécutions, on sait que Commodien, qui n'en dénombrait que sept avant la dernière, la septième étant celle de Dèce, considérait que la huitième, celle de Valérien, était celle de *Nero redivivus* et marquait le prélude de la fin du monde¹. Or, Lactance polémique précisément contre les tenants de la théorie qui assimile le précurseur de l'Antéchrist à Néron *redivivus*². Sans doute a-t-il voulu, en s'arrêtant à un chiffre qui ne prêtât pas à des spéculations mystiques, marquer nettement son opposition à ce genre de théories et démontrer qu'elles n'avaient aucun fondement réel. Si les six premiers chapitres du *de Mortibus*, très sommaires et répondant à des préoccupations apolo-gétiques évidentes, n'ont pas de valeur historique positive, il n'en est pas moins vrai que leur étude est extrêmement instructive en ce qui concerne les conceptions historiques des catholiques à cette époque. Quelque schématique et sommaire que soit le tableau de la vie chrétienne aux trois premiers siècles, il est évident que Lactance n'aurait pu mettre l'accent sur la paix profonde de l'Église, sur la rareté et le caractère intermittent des persécutions, si ses coreligionnaires avaient eu des conceptions diamétralement opposées. S'il a pu passer sous silence les malheurs de l'Église sous les règnes des « bons » empereurs, et même de Maximin le Thrace, c'est que les traditions relatives à ces événements n'avaient pas encore poussé de racines bien profondes. Les premiers chapitres du *de Mortibus* ne font allusion à aucun des *Actes des martyrs* conservés. On ne peut en déduire, bien entendu, que Lactance ne les connaissait pas. Il ne pouvait, en effet, les citer sans ruiner sa théorie, parce que la plupart concernent de bons empereurs, mais on peut affirmer, en

Dioclétien étant la dixième, Sulpice-Sévère n'en veut connaître que neuf avant la fin des temps, et il ignore celle d'Aurélien (II, 30-33). Quant au *Liber genealogus* (*Chron. minora*, I, p. 196, Mommsen), il s'arrête au chiffre de sept (Néron, Domitien, Trajan, Géta, Dèce, Valérien et Dioclétien). Pour lui, la huitième sera celle de l'Antéchrist, *gotice* Genséric. Le *Prologus Paschae* (*ibid.*, I, p. 738) ne cite que six persécutions : celle de Néron, Vespasien (qu'il met en relation avec la prise de Jérusalem), Septime-Sévère, Dèce, Valérien et Dioclétien.

1. *Carmen apologeticum*, 808.

2. II, 8. Cf. *infra*, p. 202.

De la mort des Persécuteurs. I.

toute certitude, qu'ils n'étaient guère populaires parmi la masse des Chrétiens. Objecterait-on que des textes comme les *Actes d'Ignace* ou leur *Vorlage* allaient à l'encontre de la thèse défendue par le *de Mortibus*, il serait facile de répondre qu'il était possible d'en modifier la date. Les exemples de pareilles falsifications ne manquent pas.

Si notre auteur n'a pas cru devoir faire allusion à ces textes, c'est qu'ils n'avaient à l'époque qu'une diffusion locale ¹.

Ainsi, le *de Mortibus* fournit une confirmation précieuse d'un fait mis en lumière par M. Henri Grégoire : les traditions relatives aux martyrs et aux persécutions sont incertaines durant les trois premiers siècles de notre ère ; aux yeux des Chrétiens, la paix et la tranquillité sont les conditions normales de la vie de l'Église : les tempêtes qui l'assaillent sont limitées dans le temps ou dans l'espace. Lactance est ici en accord complet avec Origène et Firmilien ², et dans le *Discours à l'assemblée des saints*, Constantin ne tiendra pas un langage différent. Lactance ne connaissait pas — ou ne voulait pas connaître — les *Acta Martyrum* parce qu'il s'opposait en tout à la thèse païenne, représentée par Celse et Porphyre, qui faisait des Chrétiens, dès l'origine, des *hostes publici*, des hors-la-loi, condamnés dès le principe par le Sénat et le peuple romains.

Il est temps de conclure. Pour les empereurs antérieurs à Dioclétien, le pamphlet de Lactance n'a pas la valeur éminente qu'il présente pour l'époque de la Tétrarchie et les premiers temps du règne de Constantin et de Licinius. Il constitue néanmoins un témoignage précieux sur la façon dont les Chrétiens se représentaient alors l'histoire primi-

1. Le silence gardé par Lactance sur certaines persécutions « traditionnelles » a pu paraître parfois difficilement explicable à des esprits accoutumés à considérer l'histoire de l'Église sous l'aspect dramatique que lui ont donné, par exemple, Baronius ou les Centuriateurs de Magdebourg. L'illustration la plus curieuse de cette attitude est la publication de Castello qui, en 1766, augmenta son *Liber de mortibus persecutorum auctus*, reproduisant le texte de Lactance, de chapitres insérés à leur place chronologique, consacrés aux persécutions de Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère et Maximin le Thrace.

2. Firmilien affirme que la persécution de Maximin le Thrace fut locale et que, survenant après une longue paix, elle surprit complètement les Chrétiens (S. CYPRIEN, *Epist.*, LXXX, 10).

tive de leur Église, et sur le caractère vague et incertain de la tradition relative aux premières persécutions.

On peut le suivre en toute confiance pour établir les événements survenus entre 300 et 316, et sa valeur n'est pas moins grande en tant que reflet de l'opinion des cercles constantiniens entre 313 et 320, et point de repère très sûr pour l'étude de l'évolution politique et religieuse du futur fondateur de Constantinople. Ce point de repère nous est d'autant plus précieux qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus controversés de l'histoire universelle et que l'on ne saurait récuser les indications fournies par une source datée avec précision, et visiblement inspirée par Constantin.

7. Tendance politique du *de Mortibus*.

R. Pichon, dont l'admirable livre reste le guide indispensable de toutes les études lactanciennes, a justement comparé le procédé de Lactance dans sa peinture des empereurs persécuteurs à celui de Taine dans ses études sur les Terroristes ¹. Les *exsecrabilia animalia* de l'un rappellent les fameux gorilles lubriques de l'autre, et tous deux ont fermé les yeux sur les mérites réels de leurs ennemis, leurs sages réformes administratives, leur patriotisme et leurs qualités militaires, pour n'insister que sur leurs cruautés, leurs bassesses et leurs vices.

Sans doute un tel parti pris serait-il, dans le cas de Lactance, plus aisément compréhensible s'il s'était volontairement limité aux mesures de politique religieuse de ceux qu'il appelle les mauvais empereurs. Mais il n'a nullement borné son récit à une histoire religieuse, et il accable des mêmes sarcasmes et des mêmes flétrissures les réformes fiscales ou administratives des Tétrarques, et leurs tentatives de mettre fin à l'existence de l'Église. Ses réflexions sur le partage de l'empire, sur les mesures fiscales de Dioclétien et de Galère n'ont avec les persécutions aucun rapport apparent ². Mais

1. *Lactance*, p. 385.

2. C'est à dessein que nous avons employé le mot « apparent ». Il y a en effet, comme l'avait pressenti G. SORÈL, *La ruine du monde antique* ³,

il y a vu l'occasion de jeter le discrédit sur ces princes, et de démontrer qu'ils étaient aussi nuisibles à l'empire qu'à la religion. Les mesures les plus simples de l'administration courante apparaissent comme autant de spoliations insupportables. Dans la création de provinces nouvelles, due aux nécessités de la défense, Lactance ne veut voir qu'une preuve de l'avidité insatiable des appétits tyranniques de Dioclétien : les seuls résultats de cette réforme sont, à ses yeux, l'accroissement des troupes, des fonctionnaires et des impôts. De même, les travaux entrepris par l'empereur ne sont qu'une occasion de gaspiller les ressources de l'État, et d'accabler les populations de l'Empire sous de nouvelles charges. L'établissement du cadastre lui paraît une odieuse inquisition, le vol et les prodigalités sont les seules explications qu'il trouve à l'accroissement de la fiscalité; jamais il ne fait allusion à la complexité des problèmes qui assaillent les gouvernants, et qui exigent toujours plus de troupes, toujours plus de ressources. Son parti pris éclate d'ailleurs de façon piquante lorsqu'il le fait tomber dans le paradoxe. Un persécuteur impose-t-il de nouveaux impôts, il se déchaîne contre son avidité¹; un autre au contraire, allège-t-il la fiscalité, il l'accuse de ne rechercher qu'une popularité de mauvais aloi². Soudards, dominés par une sensualité grossière, rustres barbares et ignorants, tyrans, tantôt lâches, tantôt brutaux, mais toujours embrasés par la soif du pouvoir : tels sont, aux yeux de Lactance, les empereurs persécuteurs.

Point de nuances dans ces portraits, pleins d'interprétations malveillantes et d'exagérations calomnieuses. Constance et Constantin, au contraire, apparaissent parés de toutes les vertus. Licinius lui-même, si estompée que soit sa figure, est dépeint comme un bon empereur. Les historiens postérieurs, un Eutrope, un Aurélius Victor, ne rati-

Paris, 1933, p. 18, et comme l'a récemment démontré H. GRÉGOIRE, dans ses *Persécutions*, un lien étroit entre les crises économiques et sociales et les persécutions. Mais Lactance n'a pas saisi ces rapports, et, s'il a le mérite de fournir des informations très précieuses sur la situation économique au temps de Dioclétien, il ne s'est nullement avisé d'y voir la cause première des malheurs de l'Église.

1. Galère : XXIII.
2. Daïa : XXXVI, 1.

fieront pas ces jugements¹. Ce dernier, par exemple, portera sur les Tétrarques un jugement favorable, et dira qu'en somme leur régime fut un bienfait pour l'empire². Il se montrera, d'autre part, beaucoup moins indulgent que Lactance à l'égard de Constantin³. Encore est-il normal que des écrivains païens n'envisagent pas le gouvernement des persécuteurs du même point de vue que les Chrétiens. On trouverait cependant sans peine, chez eux, certaines critiques qui peuvent faire comprendre l'origine des invectives de Lactance⁴. Cette attitude de l'auteur du *de Mortibus* se justifie d'ailleurs par l'objet de son écrit. Il ne voulait pas seulement démontrer que Dieu châtie toujours les persécuteurs dans leur vie terrestre, mais encore que les empereurs ennemis de l'Église étaient en même temps, à tous égards, des bêtes malfaisantes qui avaient fait le malheur de tous leurs sujets. Ces intentions apologétiques, toutefois, ne suffisent pas à expliquer complètement la nature des critiques émises par Lactance. A considérer son œuvre d'un peu près, on s'aperçoit que son pamphlet est aussi politique que religieux, tellement que H. Roller a pu y distinguer deux parties : un *de Persecutione* et un écrit politique⁵. Quels sont donc les reproches que notre auteur adresse à ses ennemis ? Si nous négligeons les accusations traditionnelles de lubricité, d'avarice et de cruauté, empruntées aux déclamateurs, nous trouverons d'éloquents réquisitoires contre la barbarie, le caractère non-romain des mesures prises par les empereurs-soldats, et l'indignation soulevée par leur mépris des valeurs intellectuelles et leur attitude à l'égard de Rome, des nobles et du Sénat⁶. Ainsi, le point de vue de Lactance est-il celui de l'intellectuel, et du Romain, profondément imbu des traditions millénaires de sa ville. Ce

1. PICHON, o. l., pp. 390 sqq.

2. *Caes.*, 39.

3. AUR. VICT., *Caes.*, 40 lui reproche son ambition démesurée. Cf. EUTR., X, 7, *Epitome de Caes.*, 41 et ZOS., II, 29.

4. Cruauté, déloyauté et absolutisme de Dioclétien, excès de sa fiscalité : EUTR., IX, 23 et 26 ; AUREL. VICT., *Caes.*, 39 : barbarie de Maximien, de Galère et de Daïa, débauches de Sévère, tyrannie de Maxence, EUTR., IX, 27 ; X, 1, 3 et 4 ; AUREL. VICT., *Caes.*, 39 et 40 ; *Anon. Vales.*, 9. Cf. PICHON, o. l., p. 394.

5. *Supra*, pp. 41 sqq.

6. PICHON, o. l., pp. 402 sqq.

dernier caractère pourrait paraître étrange chez un Africain, si l'on ne savait combien les rhéteurs étaient attachés à la patrie romaine. Vivant dans un perpétuel commerce avec les légendes et les grands hommes des temps révolus, admirateurs passionnés des vertus des premiers âges, contempteurs de la décadence amenée par les étrangers, ils en étaient arrivés à s'identifier complètement avec les Romains de vieille souche, à adopter sans réserve l'idéal aristocratique des temps républicains, et à détester ces provinciaux incultes, parvenus du pouvoir, régnant sur une Rome qu'ils étaient incapables de comprendre et d'admirer¹. D'un bout à l'autre du *de Mortibus*, nous voyons « l'idée romaine et l'idée aristocratique se mêler à l'idée chrétienne »². A cela s'ajoute, bien entendu, la volonté de l'admirateur et du partisan de Constantin, de faire de son maître le restaurateur de la légalité de l'idéal romain, le libérateur de la Ville trop longtemps soumise au joug d'un tyran³. Il convient aussi de remarquer que cette union de la pensée romaine et de la pensée chrétienne, qui est un des traits les plus curieux du *de Mortibus*, rend un son très neuf. Jusque-là, en effet, le christianisme, religion d'opposition, avait adopté à l'égard du pouvoir une attitude indifférente, sinon hostile. Un Tertullien se fait, dans certains de ses écrits, le porte-parole d'un parti extrémiste, « sans conciliation ni avec les Césars, ni avec les traditions de Rome, ni avec les préjugés de l'aristocratie »⁴. On peut percevoir, chez des auteurs moins bouillants et moins sectaires, une indifférence presque totale pour la chose publique. Il n'en est plus ainsi au IV^e siècle, la situation se modifie, les classes élevées font un pas vers le christianisme et l'Église, à son tour, s'efforce de les gagner. Ce changement, dû en grande partie à une

1. PICHON, *ibid.*, pp. 403 sqq.

2. Maximien est accusé d'avoir décimé le Sénat (VIII, 4) et d'assouvir sa lubricité sur les filles des plus hauts personnages, crime plus odieux que ses attentats contre les jeunes garçons (VIII, 5). Galère est coupable d'avoir méconnu les privilèges des décurions, des *egregii* et des *perfectissimi* en matière pénale (XXI, 3) et d'avoir fait enlever des femmes nobles (XXI, 4). Daïa est d'autant plus blâmable que ses victimes sont de rang plus élevé (XXXVIII, 2 sqq.).

3. Ces prétentions de Constantin apparaissent en pleine lumière dans l'inscription de l'Arc de triomphe de 315.

4. PICHON, *o. l.*, p. 409.

certaine communauté d'intérêts qui rapproche la noblesse et les Chrétiens dans la lutte contre leurs ennemis communs¹, explique le changement de ton que l'on peut observer de Tertullien à Lactance. Là, encore, l'action de Constantin sera décisive : en échange de la tolérance qu'il manifesterà à l'égard de l'Église, il obtiendra de celle-ci un soutien politique². Empereur unique, issu d'une dynastie illustre, respectueux du Sénat, des traditions romaines et de la hiérarchie sociale, et, en même temps, empereur favorable au christianisme, Constantin réconciliera les Romains traditionalistes et les Chrétiens³. Telle est, esquissée déjà chez Lactance, la figure du prince idéal selon ce « christianisme conservateur qui est la création originale du IV^e siècle »⁴.

8. Thèse philosophique et thème littéraire.

Le *de Mortibus*, nous l'avons vu, est essentiellement consacré au récit de la grande crise qui, dès 303, s'abattit sur l'Église. Mais, sous sa forme actuelle, le pamphlet se présente comme une histoire des persécuteurs, et singulièrement de leur mort horrible, qui est le châtement de leurs crimes. De Néron à Daïa, la série doit être complète, du moins dans l'esprit de Lactance, et l'on voit bien que les premiers chapitres n'ont été ajoutés que pour corroborer, par de nouveaux exemples, une thèse déjà surabondamment prouvée par les événements des années 305-313.

Cette thèse tient tout entière dans deux formules : tous les empereurs persécuteurs sont de mauvais empereurs : *quis*

1. Cet aspect a été très bien mis en valeur par G. SOREL, *o. l.*, p. 20.

2. Cf. les importantes concessions consenties par le concile d'Arles (314), lequel condamne l'antimilitarisme et admet que les chrétiens puissent occuper des fonctions publiques. Cf. H. VON SODEN, *Urkunden zur Entstehungsgesch. des Donatismus*, Bonn, 1913, n° 16, p. 21.

3. Le portrait de Constantin ici esquissé est celui que la propagande du prince s'efforçait de populariser. Il va de soi qu'il n'a avec la réalité que des rapports très lointains. Les rapports de Constantin, du Sénat et du peuple de Rome ne tardèrent pas à se tendre. Cf. A. ALFRÖLDI, *Constantine the great and pagan Rome*.

4. R. PICHON, *o. l.*, p. 409.

*enim iustitiam, nisi malus, persequatur ?*¹ et tous ont connu une fin misérable.

La première affirmation, bien difficile à prouver, n'est d'ailleurs pas formulée expressément, mais Lactance prend soin, à propos de chacun des exemples qu'il apporte, d'insister sur la cruauté, l'arbitraire et les vices des tyrans persécuteurs, et sur la réprobation qui les entoure, même du côté païen. Tyrans abominables et malfaisants, comme Néron et son émule Domitien, monstres exécrables comme Dèce, furieux comme Valérien, fous extravagants comme Aurélien, fléaux du genre humain comme Dioclétien, Maximien, Galère ou Daïa, les persécuteurs sont réprouvés de tous. Au contraire, les princes qui ont permis à l'Église de s'étendre et de prospérer sont de bons empereurs.

Nous avons vu quelles objections on pouvait adresser à cette théorie, qui est loin de se vérifier dans tous les cas : des empereurs exécrables comme Commode ou Élagabal se sont montrés tolérants envers le christianisme et au contraire, des princes excellents comme Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Septime Sévère ont, sinon versé le sang chrétien, du moins approuvé les mesures prises par les gouverneurs contre les sectateurs de la religion nouvelle. On ne peut pourtant faire grief à Lactance de cette erreur qu'il partage avec tous les écrivains ecclésiastiques qui l'ont précédé. Le souci général des Pères de l'Église est, en effet, de prouver que leurs coreligionnaires ne sont pas persécutés par les bons empereurs : il ne se peut, disent-ils, qu'un prince juste ordonne une injustice². Un Tertullien même, si opposé qu'il soit aux institutions de l'Empire, affirme que les princes justes et honnêtes sont favorables au christianisme. Seuls, des empereurs impies, injustes et dépravés dont les Romains eux-mêmes condamnent la mémoire, se sont attaqués aux Chrétiens³.

Pour Lactance, qui avait trouvé cette doctrine dans les écrits les plus vénérables de la littérature chrétienne, cette affirmation avait naturellement valeur de dogme; il s'est donc

1. *de Morl.*, IV, 1.

2. MÉLITON, ap. EUS., *H. E.*, IV, 33, 6. La phrase de Lactance que nous venons de citer est l'exact écho de cette affirmation.

3. *Apolog.*, 5.

borné, sur ce point, à reprendre et à illustrer une tradition bien établie qu'il lui était d'autant plus impensable de soumettre à vérification ou à révision, qu'elle s'accordait parfaitement avec la tendance générale de son esprit, partagé entre sa foi chrétienne et son admiration pour la grandeur romaine. Il a accueilli avec enthousiasme une thèse qui lui permettait de nourrir son rêve de fusion entre une Église et un Empire dont les destins étaient parallèles, qui souffraient des mêmes maux et jouissaient des mêmes bienfaits, selon que les princes qui tenaient les rênes de l'État étaient doux et justes, ou cruels et tyranniques. Le *de Mortibus* est un essai de démonstration historique de cette thèse : les intérêts de l'Église et ceux de l'Empire coïncident parfaitement, et l'on peut être à la fois bon Chrétien et bon citoyen¹. En défendant cette position, Lactance sert les intérêts de Constantin, qui désire se rallier les Chrétiens de tout l'Empire, et spécialement ceux de cet Orient gouverné par Licinius, et qui échappe encore à son pouvoir : en même temps, il fortifie et affermit l'influence des catholiques de la cour, en démontrant à son maître que ces derniers sont prêts à le servir sans arrière-pensée, et il combat ainsi le parti païen, toujours puissant, dont l'emprise sur l'empereur se manifeste dans les formules des panégyristes et la rédaction de l'inscription de l'arc de 315.

A ce double point de vue, le *de Mortibus* représente une application particulièrement intelligente d'une thèse traditionnelle de l'apologétique chrétienne à la situation qui suivit les victoires constantiniennes et liciniennes de 312 et 313.

Œuvre politique au premier chef, cet ouvrage a aussi une signification philosophique, qui est l'illustration de l'idée de Providence. Au début et à la fin de son livre, Lactance insiste fortement sur les grandes et terribles leçons que Dieu inflige aux impies pour affirmer son existence et faire éclater la puissance de sa justice vengeresse² : après le temps des épreuves, il porte les yeux sur son peuple, rassemble ses brebis et abat les monstres dévorants qui avaient ravagé ses bergeries³. Ainsi, la Providence veille à tout instant sur le

1. PICHON, *Lactance*, p. 418.

2. I, 6.

3. LII, 2.

sort des fidèles : si les méchants peuvent parfois caresser l'illusion de l'impunité, leur réveil sera terrible, et leur chute d'autant plus soudaine et effroyable qu'ils se seront élevés plus haut ¹.

L'idée d'un Dieu protecteur et vengeur est partout présente dans le livre : les empereurs y défilent pour venir confesser tour à tour qu'ils ne sont rien, que leur puissance n'est qu'une illusion, que Dieu seul gouverne le monde et les châtie quand il lui plaît. Beaucoup plus que chez un Justin, un Tertullien ou un Arnobe, pour qui le scandale de l'impiété triomphante ne sera châtié qu'à la fin des temps, lors du second avènement du Christ ², l'action immédiate de la Providence apparaîtrait chez Lactance comme une vérité incontestable.

Sans doute cette différence des systèmes s'explique-t-elle par celle des époques : au moment où l'Église n'occupe qu'une position humiliée, n'est que tolérée dans l'État, est exposée à des persécutions intermittentes mais toujours renaissantes, à la brutalité et à l'arbitraire de la populace, des magistrats et des empereurs, la vie du Chrétien est une lutte constante et il ne peut entrevoir de compensations à ses épreuves présentes que dans un changement radical, par le règne du Christ à la fin des temps. Au contraire, après les tempêtes de la dernière persécution, les empereurs impies ont disparu, et des princes bien disposés pour l'Église — ou qui, ce qui revient au même, affectent de l'être — ont réparé les crimes de leurs prédécesseurs et rendu aux Chrétiens plus qu'ils n'avaient perdu. Ce renversement brusque et presque miraculeux devait, à n'en point douter, produire un revirement dans l'esprit du public chrétien : les épreuves n'avaient permis l'humiliation de l'Église que pour la rendre triomphante. Les Chrétiens de la cour, qui jusque-là avaient fait deux parts dans leur vie, celle de Dieu et celle de César, pouvaient, enfin, s'exprimer selon leur cœur dans des écrits officiels, et prendre des mesures dictées par leur foi. Ainsi Lactance peut-il maintenant donner libre cours à son optimisme naturel, et proclamer l'action omniprésente dans

1. I, 6.

2. JUSTIN, *Apol.*, I, 52 ; TERT., *de Spectac.*, 30. Selon N. H. BAYNES, *C. A. H.*, XII, p. 652, la conception de la Providence est étrangère à Arnobe. Cf. cependant ARN., VII, 4.

l'histoire des sociétés humaines de cette sagesse divine dont il avait chanté les merveilles dans le *de Opificio*, démontré philosophiquement l'existence dans les *Institutions* et mis en relief le rôle moral rémunérateur et vengeur dans le *de Ira Dei*. Mais là encore, cette conception philosophique est au service de la politique constantinienne, et surtout de la politique suggérée à l'empereur par des Chrétiens comme Ossius et Lactance lui-même. L'empereur, en effet, est le prince désigné par la Providence pour rétablir l'Église dans ses droits et, à ce titre, il doit jouir du respect et de l'appui de tous les chrétiens. En revanche, il doit savoir que toute action de sa part qui lèserait les intérêts de la religion, lui serait comptée, dès sa vie terrestre.

L'avertissement vaut tout autant pour Constantin que pour Licinius, mais ce dernier, dont Lactance dénonce déjà la cruauté, est spécialement visé : une fois, il a été l'instrument de la Providence pour abattre Daïa, mais il doit savoir que Dieu le frappera s'il abandonne la voie de la justice.

Philosophie un peu grossière et matérielle, a-t-on pu dire ¹. Elle n'envisage, en effet, que des récompenses et des punitions d'ordre terrestre. Les persécuteurs, seuls et abandonnés de tous, perdent leur pouvoir et leur vie en des circonstances pénibles, les princes justes, au contraire, terminent comme Constance, une existence paisible par une mort douce, entourés de l'affection de leurs proches et de leurs sujets. Telles sont les sanctions que prévoit Lactance dans le *de Mortibus*, non sans tomber dans le défaut qu'il a reproché aux philosophes « qui rapportent tout de la rétribution au corps et à la vie passagère » ², et non sans s'écarter de la conception plus spiritualiste, plus épurée et plus belle qui est celle des *Institutions* ³. C'est que cette façon de se représenter la récompense de la piété sous les aspects de la prospérité matérielle, et de considérer la pauvreté, la défaite et l'obscurité comme la punition du vice et de l'impiété est bien plus accessible au public moins cultivé auquel est destiné le *de Mortibus*, et en particulier à Constantin et à Lici-

1. R. PICHON, *Lactance*, p. 422.

2. *Inst.*, VI, 6, 67.

3. PICHON, *o. l.*, p. 423.

nus. Ce dernier, on le sait, était étranger à toute culture et se méfiait des philosophes¹. Quant à Constantin, le seul argument auquel il paraît avoir été sensible est celui de l'intérêt bien entendu qui, d'après la *Vita Constantini*, joua un rôle essentiel dans sa conversion². Les païens, d'autre part, ne manquaient pas de railler les Chrétiens en leur demandant pourquoi leur Dieu, s'il était réellement Dieu, les laissait souffrir si cruellement³ et attribuaient les malheurs publics à la colère des dieux du paganisme, irrités de voir leurs autels délaissés au profit d'un dieu étranger⁴. A la première objection, les Chrétiens répondaient en invoquant les desseins secrets de la Providence; la seconde les préoccupait beaucoup, et d'Arnohe à Orose, tous les écrivains ecclésiastiques s'efforceront de la réfuter⁵. L'écrasement total des ennemis de la religion, d'une part, le rétablissement triomphant de l'Église, d'autre part, permettent à Lactance d'écarter, par l'exemple de l'histoire la plus brûlante et la plus contemporaine, les sarcasmes de ses adversaires.

Et si, pour cela, il doit abandonner les hauteurs sereines de la philosophie, ce rhéteur impénitent n'en sera point dépaycé. Outre la tradition romaine, qui regarde volontiers les succès comme un signe de la faveur céleste et les revers comme une preuve de la désaffection divine, il existe une très ancienne idée selon laquelle les méchants et les impies sont punis dans leur vie terrestre. Lactance n'a pu manquer d'être fasciné par l'idée de reprendre, après tant d'autres, un motif familier à la pensée grecque et latine. L'idée que la Providence manifeste, dès ce bas-monde, les effets de sa rigueur en frappant les impies dans leurs biens et dans leurs corps, appartient en effet au patrimoine littéraire gréco-latin, et s'est transmise à la pensée chrétienne. En défiant le ciel, en s'opposant à sa volonté, en brimant la religion, le

1. Textes rassemblés par E. STEIN, *Gesch. des spätröm. Reiches*, I, p. 145, n. 5.

2. *Vita Constantini*, I, 27. Cf. *ibid.*, II, 24, 54 et IV, 12 : *Or. ad. Sanct. coel.*, 24-26. La *Vita* est peu suspecte d'avoir voulu déprécier la qualité du christianisme de Constantin.

3. *Inst.*, V, 21, 7. Cf. ARNOBE, II, 76 sqq.

4. ARNOBE, I, 1.

5. AUG., *Civ. Dei*, I, 1 ; II, 2 ; OROS., *Praef.*, 3.

θεομάχος attire sur lui un châtement effrayant. Tel est le cas, dans la mythologie, de Salmoneus, de Bellérophon, précurseurs, aux yeux d'Euripide, de l'athéisme ; de Capaneus, de Prométhée, d'Asclépios et de son petit-fils Nicomachos, de Lycurgue, de Penthée, d'Orphée et d'Actéon¹. Tous ces héros, contempteurs ou adversaires d'une divinité puissante, sont victimes de sa vengeance. Ceux qui s'opposent à l'introduction du culte de Dionysos, sont particulièrement frappés : Lycurgue, Penthée, Orphée ; et, précisément, la légende de Penthée, popularisée par les *Bacchantes* d'Euripide, deviendra l'illustration la plus fameuse du sort qui attend les θεομάχοι². Entre la mythologie et l'histoire, les Grecs ne faisaient pas de démarcation bien nette ; aussi voyons-nous Clément d'Alexandrie³, dressant une liste de mortels punis par les dieux pour leur impiété, passer de Kéyx et Alcyoné, transformés par Zeus en oiseaux, à Ptolémée Philopator, Démétrios Poliorcète et Mithridate. De même, Plutarque, citant les hommes illustres morts de la φθειρασις, punition habituelle des impies, mentionne pêle-mêle Acaste, le poète Alcman, Phérécyde, Callisthène d'Olynthe, le jurisconsulte Mucius, le chef des esclaves révoltés de Sicile Eunus, et Sylla⁴. Parmi les exemples « historiques » de persécuteurs punis, celui de Cambyse est un des plus anciens et des plus frappants. Le roi de Perse fut frappé de folie et tomba en pourriture, pour avoir frappé le bœuf Apis et persécuté des fidèles⁵. La reine Phéretimé, qui avait outragé les dieux par sa cruauté, fut dévorée par les vers, châtement que la tradition attribue avec prédilection aux impies : ζώουσα γὰρ εὐλέων ἐξέχεσε, ὡς ἄρα ἀνθρώποισι αἱ λίην ἰσχυραὶ τιμωραὶ πρὸς θεῶν ἐπιφθονοὶ γίνονται⁶.

Ainsi mourront aussi Cassandre, le traître Lyciscos d'Or-

1. Nous suivons ici un remarquable article de W. NESTLE, *Die Legende vom Tode der Gottesverächter*, A. R. W., XXXIII, 1936, pp. 246-269 = *Griechische Studien*, Stuttgart, 1948, pp. 567-596.

2. Sur la fortune du mot θεομάχος, cf. W. NESTLE, *Anklänge an Euripides in der Apostelgeschichte*, *Philologus*, LIX, 1900, pp. 48 sqq. = *Griech. Stud.*, pp. 226 sqq.

3. *Protrept.*, IV, 53 sqq.

4. *Sylla*, 36.

5. HÉRODOTE, III, 16, 27-38, 64 et 66.

6. HÉRODOTE, IV, 205.

chomène et Alexandre, le faux prophète¹. Les dieux punissent l'ἀσέβεια et l'ἀκολασία en faisant périr les coupables de maladies horribles : φθειρίαισι ou maladie vermiculaire, ou en les faisant disparaître au cours d'un naufrage, comme l'athée Diagoras de Mélos et Protagoras². D'autres encore sont déchirés vivants par des femmes frappées de folie ou par des chiens : tel est le sort réservé aux ennemis de Dionysos, et à Euripide selon la légende³. Parfois même, les dieux se vengent d'une façon plus cruelle encore : l'impie Cléomène, devenu fou, se tue dans sa prison en s'infligeant d'horribles mutilations⁴. Toute une population peut être frappée : n'alla-t-on pas, au prix d'un grossier anachronisme, jusqu'à prétendre que la fameuse peste d'Athènes était le châtement infligé par les dieux à la ville qui avait condamné à mort Socrate, l'homme le plus pieux de tous⁵ ? Cette idée grecque s'accordait trop avec la croyance juive relative à la punition immédiate des persécuteurs d'Israël⁶ pour n'être pas accueillie avec faveur par les auteurs judéo-hellénistiques. On se souviendra des récits de la mort d'Aman et d'Holopherne⁷, mais surtout de la peinture des derniers moments du persécuteur par excellence, Antiochus IV Epiphane. Alors que ce roi est mort d'une maladie très banale⁸, le second livre des Maccabées reprend à son sujet un des thèmes favoris de l'historiographie légendaire grecque : son corps tombe en pourriture et est dévoré par les vers⁹. Non seulement le thème, mais encore l'expression θεομαχῆν, dont use l'auteur, sont empruntés aux récits grecs sur la mort des impies¹⁰. Le même motif du σκοληδόβρωτος est repris à propos de l'athée Apion et d'Hérode, qui cherche dans le suicide la

1. PAUSAN, IX, 7, 2; JUSTIN, XVI, 2; PLUT., *De sera num. vind.*, II, 548 F; LUCIEN, *Alex.*, 59.

2. NESTLE, *Gr. Stud.*, pp. 583-585.

3. *Id.*, *ibid.*, pp. 585 sqq.

4. HÉRODOTE, VI, 84.

5. NESTLE, *o. l.*, p. 587.

6. Cf. la mort de Pharaon et de son armée, engloutis par les flots de la Mer Rouge.

7. *Esther*, 7 et *Judith*, 13.

8. POLYBE, XXX, 11; APPIEN, *Syr.*, 66.

9. *II Macc.*, 9, 4-9 sqq. Cf. *I Macc.*, 6, 8 sqq. et le récit de la mort de Galère, *de Mort.*, XXXIII, *infra*, p. 383 sqq.

10. *II Macc.*, 7, 19. Cf. *supra*, p. 61.

fin de ses maux¹. Quant à Philon, il voit dans l'assassinat d'Avillius Flaccus la punition de son attitude envers le peuple juif : τοιαῦτα καὶ Φλάκκος ἔπαθε γινόμενος ἀψευδεσάτη πίστις τοῦ μὴ ἀπεστερηῆσθαι τὸ Ἰουδαίων ἔθνος ἐπικουρίας τῆς ἐκ θεοῦ².

La littérature chrétienne primitive continue la tradition judéo-hellénistique, les impies et les persécuteurs connaissent la fin terrible des θεομάχοι. Comme le traître Achitophel, Judas se pendra, mais l'horreur de sa mort rappellera en outre le châtement des grands coupables grecs : καὶ πρήγης γινόμενος, ἐλάκησεν μέσος, καὶ ἐξεχύθη πάντα τὰ σπλάγχνα αὐτοῦ³. Il n'est nullement question de contester la valeur historique de ce passage des *Actes*, mais de constater, dans l'expression, la fidélité à une tradition littéraire fort ancienne.

Hérode Agrippa, persécuteur des Chrétiens, coupable du crime de lèse-divinité, mourra comme Antiochus Épiphane⁴; une tradition semblable, différente de celle des *Actes*, s'attachera au nom de Judas⁵. Dans l'*Apocalypse de Pierre*, les persécuteurs sont, dans les Enfers, dévorés sans trêve par les vers (οἱ διώξαντες τοὺς δικαίους καὶ παραδόντες αὐτούς... ἐσθιόμενοι τὰ σπλάγχνα ὑπὸ σκοληδῶν ἀκοιμήτων)⁶.

L'influence du motif du θεομάχος sur la littérature chrétienne est indéniable ; le mot lui-même apparaît à plusieurs reprises dans les *Actes des Apôtres*, dont l'auteur, excellent lettré, semble avoir emprunté à Euripide presque autant que Lactance à Virgile. Gamaliel avertit le Sanhédrin que la persécution des chrétiens fera de ses membres des θεομάχοι⁷; le souci des Pharisiens pendant l'interrogatoire de Paul sera μὴ θεομαχῶμεν⁸, et le récit même de la conversion de Paul rappelle à la fois la légende homérique de Lycurgue⁹ et le thème euripidéen du θεομάχος puni de cécité, mais non de

1. Jos., *Contre Apion*, II, 143; *Ant.*, XVII, 168-170; *B. J.*, I, 656-660. Cf. *Eus.*, I, 8, 3-4.

2. *In Flacc.*, 189. Le *de Mortibus* est exactement dans la ligne de cette réflexion de Philon.

3. *Act. Ap.*, I, 18. Cf. *II Sam.*, 17, 23.

4. *Act. Ap.*, 12, 23.

5. PAPIAS, fragm. 11, de MIGNE, P. G., V, col. 1261.

6. *Apoc. Petri*, 27. Cf. A. DIETRICH, *Nekya*, Leipzig, 1893, pp. 6 et 211.

7. *Act. Ap.*, 5, 39.

8. *Ibid.*, 23, 9 (texte de plusieurs manuscrits en minuscule).

9. *Z.*, 139.

mort¹. Le thème de la fin horrible des persécuteurs et des athées connaîtra une vogue durable dans la littérature populaire d'inspiration chrétienne, depuis les récits légendaires du suicide de Ponce-Pilate² et de la mort de Lucien, dévoré par les chiens pour avoir médité du christianisme³, en passant par la maladie de Julius Julianus⁴ et celle de Hunéric⁵, jusqu'aux malodorantes traditions sur la fin des hérésiarques comme Arius, ou des impies célèbres comme Voltaire et Zola.

On établira d'ailleurs une liaison entre les morts affreuses des grands persécuteurs et une prophétie de Zacharie⁶. Selon saint Jérôme, en effet, Valérien, Dèce, Dioclétien, Maximien (Galère), Maximin et Julien ont péri dans des conditions qui prouvent la vérité littérale de la prophétie, *quod contabuerint carnes eorum et oculi computruerint*⁷.

Ainsi, Lactance s'insère en bonne place dans cette longue suite d'écrivains ecclésiastiques. Mais c'est sans doute à Tertullien qu'il a emprunté l'idée de tirer de ce *locus* des effets particulièrement dramatiques et puissants, et probablement l'idée même de consacrer tout un livre à illustrer ce thème. Dans le *ad Scapulam*, en effet, le grand apologiste, après avoir énuméré les signes de la colère divine qui se sont abattus sur Carthage, prend directement à partie le proconsul. Il lui rappelle le sort des magistrats persécuteurs, Vigellius Saturninus en Afrique, et Lucius Herminianus en Cappadoce, lequel a été rongé vivant par les vers⁸.

Scapula lui-même a été frappé de maladie pour avoir livré aux bêtes un martyr à Hadrumète. Qu'il prenne garde, s'écrie Tertullien, qui conclut par une phrase visiblement inspirée des *Actes des Apôtres*, et qui pourrait servir d'épigramme au *de Mortibus* : *Non te terremus, qui nec timemus, sed uelim ut omnes saluos facere possimus, monendo μή θεομαχέιν*⁹.

1. W. NESTLE, *Gr. Stud.*, pp. 226 sqq., 592 sqq.

2. EUS., *H. E.*, II, 7.

3. SUIDAS, s. v.

4. *Infra*, p. 537.

5. L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, III⁴, pp. 643-644.

6. ZACHARIE, 14, 12.

7. *Comm. in Zach.*, 49, 5.

8. TERT., *ad Scap.*, 3. Ce texte a échappé à Nestle.

9. *Id.*, *ibid.*, 4.

9. Valeur littéraire.

L'idée biblique d'une Providence réglant le destin des empires, veillant sur son peuple et frappant ses ennemis, n'était pas neuve ; « mais Lactance est le premier qui l'ait précisée et largement développée, il est le premier qui en ait tiré une œuvre historique »¹. Après avoir affirmé, dans ses grands traités, le rôle de la Providence dans le monde, il le montrait dans l'histoire contemporaine : « le philosophe s'était fait historien »².

Nous avons vu que l'originalité de Lactance était peut-être moins grande que ne l'imaginait P. Monceaux. Les mérites du rhéteur de Nicomédie ne sont pourtant pas minces, et son immense talent lui a permis le tour de force, moins commun qu'on ne pourrait le croire, d'écrire une œuvre historique qui est aussi un pamphlet religieux et politique, capable d'intéresser au plus haut point les philosophes et les théologiens. Aussi a-t-on salué en son petit livre un des chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, qui, comme essai d'une philosophie de l'histoire, ne pâlit pas à côté des œuvres de saint Augustin, de Bossuet, de tous ceux qui ont fondé un système historique sur la conception biblique³.

La forme littéraire de l'ouvrage est-elle à la hauteur de son inspiration ? Peut-elle justifier les éloges que l'on vient de lire ? Lactance a-t-il pu, en passant du genre élevé et du langage philosophique des *Institutions* à la vivacité d'un récit courant et à la langue plus véhémement d'un pamphlet, conserver les qualités qui l'ont fait surnommer le Cicéron chrétien ?

Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner.

En premier lieu, il faut constater que l'inspiration plus biblique du *de Mortibus* n'a point fait, pour autant, oublier à Lactance ce goût pour les citations d'auteurs profanes,

1. P. MONCEAUX, *Hist. Litt. de l'Afr. Chrét.*, III, pp. 444-445.

2. *Id.*, *ibid.*

3. *Id.*, o. l., pp. 352-353.

qui est un des traits saillants des *Institutions*. Si les emprunts aux textes sacrés et aux apologistes antérieurs sont aussi rares dans le *de Mortibus* que dans les œuvres dogmatiques¹, en revanche, les citations de Virgile y apparaissent à chaque instant. La forte culture classique de Lactance, qui se manifestait dans les *Institutions* par l'emploi de tournures virgiliennes et la citation textuelle de vers de l'Énéide, des Bucoliques ou des Géorgiques, ne se laisse pas oublier dans le *de Mortibus*. Les invectives que lui dicte sa haine des persécuteurs ne lui font pas oublier les vers dont sa mémoire est pleine : c'est à Virgile qu'il emprunte l'annonce du commencement de la persécution² et il amorce le récit des horreurs qu'elle déchaîne par le vers fameux de la Sibylle au sixième chant de l'Énéide : *Non, mihi si linguæ centum...*³. Veut-il dépeindre la stupeur de Maximien lorsqu'il voit ses machinations découvertes, l'impuissance des médecins appelés au chevet de Galère, les cris d'agonie de ce dernier ou l'acharnement des combattants au Pont Milvius, c'est toujours à Virgile qu'il laisse la parole⁴.

Les passions de l'homme de parti ont donc, comme dit Pichon⁵, fait peu de tort aux goûts du lettré. Mais, plus que les citations qui, si bien amenées qu'elles soient, choquent un peu notre sentiment moderne par leur abondance, c'est l'art de la composition et du récit qui doit retenir l'attention. Lactance avait hérité de sa formation rhétorique le souci du plan méthodique, ce goût de l'ordre et de la logique si visibles dans les *Institutions* et le *de Ira*. Dans le *de Mortibus*, ouvrage historique, l'ordre chronologique imposait en quelque sorte le choix du plan. Lactance n'en a pas moins pris soin de marquer fortement la division en périodes et d'indiquer les transitions entre chacune des parties de son récit. Il distingue

1. On ne peut guère relever que l'influence de *II Maccabées* dans le récit de la mort de Galère (cf. *infra*, p. 383) et celle, possible, d'un passage de Minucius Felix (*Oct.*, 37) dans un développement sur le courage des martyrs (*XVI*, 6). Encore s'agit-il là d'un lieu commun de l'apologétique chrétienne qui remonte, en dernière analyse, à l'imitation de Sénèque et Lactance a pu le reproduire sans qu'il y ait eu emprunt conscient. Cf. *infra*, p. 296.

2. *de Mort.*, XII, 1.

3. *de Mort.*, XVI, 2.

4. *de Mort.*, XXX, 5 ; XXXIII, 4 ; XXXIII, 8 ; XLIV, 3, 6, 9.

5. *Lactance*, p. 431.

d'abord les deux époques du règne de Dioclétien, l'une heureuse malgré la tyrannie du prince, l'autre troublée, à partir du moment où l'empereur s'attaqua aux Chrétiens¹ ; il montre ensuite Galère ayant le loisir de faire tout ce qu'il voulait et signale l'instant où Dieu met à néant ses desseins². La révolte de Constantin apaisée par des concessions, l'usurpation de Maxence porte un nouveau coup à la politique de Galère ; bientôt, après la mort de Maximien, le despote sera frappé d'une terrible maladie, mettra fin à la persécution — mesure sur la date de laquelle Lactance insiste en rappelant à ce propos la libération de Donat — et mourra enfin³. Le vieux Dioclétien succombera à son tour, malade, humilié, abandonné, et Dieu abattra enfin son dernier ennemi, Maximin Daïa⁴. La chronologie n'est pas le seul fil conducteur. A travers les détours du récit, s'aperçoit l'idée directrice : le dessein providentiel s'accomplit peu à peu, la vengeance divine s'abat progressivement sur tous les persécuteurs. La composition habile met en pleine lumière l'idée religieuse qui domine tout l'ouvrage ; cette idée donne au récit une unité fortement accusée par les transitions bien amenées⁵. Lactance ne s'interdit d'ailleurs pas de renoncer à un ordre purement chronologique pour lier plus étroitement des événements connexes : ainsi, le récit de la mort de Dioclétien précède celui de la campagne de Constantin en Italie, qui lui est antérieure : la défaite de Maxence représente, en effet, la première étape des revers de Maximin, dont la mort marque l'anéantissement total des persécuteurs. Cet enchaînement des épisodes préparant, en une savante gradation, un inexorable dénouement, apparaît comme du grand art et dispense cet intérêt dramatique que Voltaire exige de tout historien digne de ce nom⁶.

Quant aux procédés de développement et aux figures de rhétorique, leur usage, dans le *de Mortibus*, correspond exactement à l'emploi qu'en fait Lactance dans les *Institutions* :

1. *de Mort.*, IX, 11 ; XVII, 2.

2. *Ibid.*, XX, 1 et 5 ; XXIV, 1.

3. *Ibid.*, XXVI, 1 ; XXXI, 1 ; XXXV, 2.

4. XLIII, 1.

5. R. PICHON, *Lactance*, p. 432.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 432.

idées présentées avec précision, formules frappantes, retour fréquent de la figure étymologique dont l'auteur tire parti avec virtuosité¹. Indignation contre les tyrans, pitié et admiration pour les martyrs, joie de la délivrance et reconnaissance à Dieu pour ses bienfaits, tous ces sentiments sont rendus avec une éloquence un peu savante peut-être, qui multiplie interrogations oratoires, apostrophes, exclamations, hyperboles, énumérations et épiphonèmes, et utilise toutes les ressources de la rhétorique, mais qui n'est pas moins impressionnante et même émouvante par endroits².

Lactance sait pourtant, quand le sujet s'y prête, user d'une ironie parfois assez lourde³, mais le plus souvent mordante et spirituelle⁴, *dicacitas* plutôt que *cavillatio*, et telles de ses pages valent d'être mises sur le même rang que les sarcasmes les plus amers d'un Montesquieu ou d'un Swift⁵. Clarté, souci de la composition, emploi alterné du pathétique et de l'ironie, tels sont les caractères de l'éloquence cicéronienne que présentent le *de Mortibus* aussi bien que les *Institutiones*⁶.

Dans l'élocution, la ressemblance est la même. Sans doute

1. Par exemple : XVI, 7 ; XLVII, 4.

2. Lactance verse parfois dans une emphase qui nous paraît un peu ridicule, mais qui est tout simplement démodée. Certains discours de Cicéron produisent d'ailleurs le même effet.

3. Jeux de mots assez laborieux sur *Terminalia-terminus* (XII, 1), lourde ironie à propos de l'incendie du palais de Nicomédie *cum ingenti invidia simul cum palatio christianorum nomen ardebat* ; ... *de extinguendis principibus* (XIV, 3).

4. *Veteranus rex* (XIX, 6) ; *dat Apollo curam, malum ... augetur* (XXXIII, 5) ; description de l'avancement rapide de Dala, *iam non pecorum, sed militum pastor*.

5. Cf. PICHON, *Lactance*, p. 434. La comparaison de Maximin avec ces honnêtes brigands qu'il faut remercer de consentir à voler sans assassiner, et l'ironique éloge de l'humanité de Galère qui supprime le paupérisme en massacrant les pauvres, sont dignes en effet d'être comparés au réquisitoire de Montesquieu contre l'esclavage et à la *Modeste proposition* de Swift. Il y a aussi, en certains passages, un tel parti pris de caricature, que Lactance en arrive à donner l'impression d'avoir cultivé, peut-être inconsciemment, une sorte d'humour noir parent de celui d'un Jarry : Dioclétien vieillard avare et fourbe, lâche et superstitieux, pusillanime et cruel, berné par Galère et obligé d'abdiquer en geignant lamentablement ; Maximien victime de ses intrigues et de ses ruses perpétuelles ; Galère, brute sanguinaire et immonde, Maximin méchant et sournois, Sévère ivrogne stupide, Maxence extravagant et emporté, tous, débauchés, voleurs et assassins (cf. PICHON, *Lactance*, pp. 389-390.)

6. PICHON, o. l., p. 434.

rencontre-t-on dans le *de Mortibus* plus de mots étrangers à l'usage classique que dans les *Institutiones*¹ mais cela s'explique naturellement par le caractère de l'œuvre. Destiné à un public moins cultivé, le pamphlet de Lactance est écrit dans une langue plus simple et ne s'interdit pas des néologismes imposés par le sujet, qu'ils soient empruntés à la langue des Chrétiens ou à l'usage administratif². L'intérêt tout particulier de l'auteur pour la communauté de Nicomédie³ explique, d'autre part, qu'il ait pu employer parfois des mots spéciaux aux Églises chrétiennes ; les termes peu conformes à l'usage classique restent d'ailleurs rares⁴. Tout aussi rares et aussi peu graves sont les dérogations aux règles syntaxiques de la bonne époque : elles ne sont point particulières au *de Mortibus*, mais apparaissent aussi bien dans les œuvres dogmatiques⁵.

Quant au style, s'il est plus coloré que celui des *Institutiones*, il n'en reste pas moins fidèle au goût classique. Les métaphores sont peu nombreuses et, si elles sont énergiques parfois, elles ne dépassent jamais la mesure⁶. La composi-

1. Cf. BORLEFFS, *An scripserit...*, pp. 256 sqq.

2. Cf. notre commentaire, *passim* et PICHON, I. I. Il est évident que le récit d'événements intéressant l'Église et l'État devait nécessairement emprunter le vocabulaire spécial de ces deux institutions. De plus, les lecteurs auxquels Lactance s'adressait étaient en premier lieu les Chrétiens d'Occident — ignorant le détail des épreuves de la chrétienté orientale —, et les membres des communautés asiatiques qui, emprisonnés ou en fuite, ne pouvaient avoir qu'une vue partielle des faits. L'auteur a donc volontairement employé un langage accessible à ces deux catégories de Chrétiens. Mais, voulant en même temps toucher les païens et leur démontrer la coïncidence des intérêts de l'Église et de ceux de l'État, il devait s'interdire l'usage d'un latin trop particulièrement « chrétien » et, pour cette raison, ce rhéteur habitué à manier la langue classique, s'en est tenu à son vocabulaire habituel, dans la mesure où il pouvait le faire sans dommage pour son audience chrétienne. Plutôt que les mots d'une *Sondersprache* chrétienne, ce sont les métaphores toutes faites qu'il préfère emprunter aux écrivains ecclésiastiques ; ses comparaisons des épreuves de l'Église et de la tempête, du martyr et du soldat, de l'Église et du troupeau, des persécuteurs et des loups, familières au public chrétien, n'avaient rien d'insolite aux yeux d'un public moins au fait de cette littérature.

3. Les dates sont toujours fixées par rapport aux événements saillants de la vie de l'Église de Nicomédie : destruction et relèvement de l'Église, emprisonnement des confesseurs, publication et mise en application des édits.

4. PICHON, o. l., p. 435.

5. *Id.*, *ibid.*

6. PICHON, o. l., p. 436. Cf. VII, 4 ; VIII, 4 ; XXXI, 2 ; XXXII, 3-4.

tion de la phrase relève aussi de la technique cicéronienne, obtenue par pléonasmes, énumération, redondance et juxtaposition de synonymes¹, emploi constant de l'anaphore², parallélisme « relevé parfois par des consonances identiques, le plus souvent indiqué seulement par la symétrie des noms et des verbes »³.

Si lassants et visibles que soient ces procédés, il faut reconnaître à Lactance une modération relative dans leur utilisation. Comme Cicéron, il déguise parfois le parallélisme en se servant du chiasme⁴, et oppose plutôt des idées que des mots, se gardant bien de tomber dans le travers d'un Apulée ou d'un saint Cyprien, qui enfilent des rimes *usque ad nauseam*. De ce point de vue, sa discrétion et son tact, tout relatifs pour notre goût moderne, lui donnent une supériorité éclatante sur les apologistes du III^e siècle⁵.

La forme périodique apparaît assez fréquemment dans le *de Mortibus*⁶; Lactance témoigne d'un art consommé dans le placement des mots; dans toutes les phrases, le mot important est en tête de la phrase et celui qui doit faire réfléchir est rejeté en queue⁷, souvent même, une idée essentielle mise deux fois en évidence, s'exprime par des mots qui enferment le reste de la phrase⁸. Le même souci de la forme est visible dans le respect des règles de la prose métrique; non seulement à la fin des périodes, mais même à la fin des membres de phrases⁹. Quant aux irrégularités apparentes, certaines disparaissent moyennant une correction très légère¹⁰ et la plupart s'expliquent par la brièveté de la phrase, la

1. Cf. II, 6 (pléonasme); XVI, 8, XXII, 2 (énumérations); I, 3, 4, 6, 7; II, 2, 6, 7, 8; III, 4; IV, 3; V, 4, 7, etc... (juxtaposition de synonymes qui est le procédé le plus fréquent). Cf. PICHON, *o. l.*, p. 437.

2. I, 3; III, 5; VII, 9, etc... On pourrait multiplier les exemples; cf. PICHON, *l. l.*

3. PICHON, *l. l.*

4. Cf. LII, 4.

5. PICHON, *o. l.*, p. 321.

6. Cf. II, 6; III, 4-5; XLIII, 2.

7. Cf. III, 3. *Mortuo... ad ignominiam sempiternam*; XXXI, 9 : *ad votum quod non erat celebraturus*; LII, 4 : *Ut pacem... confirmet in saeculum*.

8. XVI, 1 : *uexabatur... sauebant*; XLVII, 2 : *caedebatur... metuebantur*.

9. Cf. PICHON, *o. l.*, p. 440.

10. La clause irrégulière --- disparaît en XXXVI, 6 (*debilitari iussit*) et I, 2 (*necari iussit*) si l'on remplace l'infini passif par la forme active, que la syntaxe de l'époque admet avec *iubere*, même quand le sujet de la proposition infinitive n'est pas exprimé. Cf. PICHON, *o. l.*, p. 439.

présence d'un nom propre ou l'emploi de la forme dialoguée¹. Cette forme soigneusement travaillée, œuvre d'un styliste classique et cicéronien, ne doit pourtant pas faire oublier que le caractère même du *de Mortibus* confère à son style un aspect différent de celui des *Institutiones*. L'histoire contemporaine s'accommode mal du grand style oratoire qu'exigent les discussions philosophiques, et la passion politique ou religieuse, même chez un rhéteur impénitent, s'exprime avec plus de spontanéité et moins d'art que le raisonnement abstrait.

Aussi le vocabulaire est-il plus correct, la forme plus simple, le style plus rapide et moins apprêté. Quand il s'agit d'énoncer des idées générales, comme dans les chapitres du début et de la fin, ou encore dans le passage consacré à l'exaltation du courage des martyrs, le pathétique et le solennel sont de mise; c'est là surtout que se rencontrent périodes, figures, digressions, redondances. Mais dans les parties purement narratives, Lactance calque son style sur le déroulement des événements : il court la poste avec Constantin fugitif, vole à la victoire au Pont Milvius et au Campus Ergenus, s'abandonne à l'impression de précipitation, s'enfuit sans demander son reste avec Dioclétien déchu. Style coupé, concision des formules, tout est mis en œuvre pour donner une impression de rapidité. Comme Cicéron dans ses lettres, mais avec moins de bonheur, Lactance se fait peintre et narrateur; il ne refait pas de discours à la Tite-Live pour opposer les points de vue de Dioclétien et de Galère sur l'abdication du premier, il donne de cette passe d'armes une idée conforme à ce qu'il veut présenter comme la réalité, en reproduisant un dialogue rapide, dépouillé comme celui que les deux princes peuvent avoir tenu². Même réalisme dans la peinture des supplices infligés aux Chrétiens, dans le récit de l'abdication de Dioclétien, la peinture de la répugnante maladie de Galère ou le « reportage » des dernières intrigues de Maximien³. Encore une fois, c'est du grand

1. PICHON, *l. l.* Cf. BORLEFFS, *An scripserit...*, pp. 286 sqq.

2. C. XVIII.

3. « Réalisme », « reportage », ces mots doivent, bien entendu, s'entendre de l'intention de l'auteur et de l'effet qu'il réussit à produire. Sur la vérocité de Lactance, cf. *supra*, p. 44.

art. Lactance a si bien réussi à donner l'impression du récit direct, du document vécu que son œuvre, écrite ou du moins remaniée plusieurs années après les événements, a pu passer aux yeux du meilleur connaisseur pour une rédaction hâtive, un peu négligée même, de notes prises au jour le jour, qu'il n'a pas eu le temps de polir et de revêtir de la forme oratoire ¹.

10. Influence du de Mortibus.

Œuvre de circonstance, le *de Mortibus persecutorum* semble être tombé assez rapidement dans l'oubli. A part l'écho certain du pamphlet dans l'*Oratio ad Sanctos* de Constantin ², et peut-être une allusion de saint Jérôme ³, le silence des auteurs chrétiens est complet. Faut-il s'en étonner ? Après la défaite de Licinius, il était évidemment nécessaire de tenir sous le boisseau une œuvre dans laquelle, malgré quelques faibles reproches, l'adversaire de Constantin apparaissait comme un prince favorisé de l'appui de Dieu, et vengeur des Chrétiens. Et même avant la guerre de 324, une œuvre de propagande destinée à l'Orient, et rédigée en latin, n'a pu avoir, dans la partie grecque de l'empire, qu'une diffusion limitée. Pourquoi le *de Mortibus* n'a-t-il pas été traduit dans une langue qui lui aurait assuré une diffusion plus étendue ? Probablement parce que le temps a manqué pour le faire. On peut d'ailleurs se demander si Lactance n'avait pas, au début, conçu son œuvre, en Orient, comme un remerciement à Licinius, pour assurer à celui-ci une popularité de bon aloi parmi les chrétientés occidentales. Plus tard, appelé en Gaule par Constantin, il aurait ajouté les chapitres à la louange de son nouveau maître et quelques blâmes à l'adresse de Licinius. Cette hypothèse rendrait compte d'un certain déséquilibre de l'œuvre, de cette hésitation à prendre parti entre Constantin et Licinius que l'on peut déceler.

1. PICHON, o. l., p. 445. Sur l'époque de la composition du *de Mortibus*, cf. *supra*, p. 34 sqq.

2. 16-20.

3. *de Viris*, 80; *Comment. in Zach.*, 49, 5.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas avant 1679 que le texte du *de Mortibus* prendra sa place parmi les sources utilisées par les historiens. Mais à cette époque, l'histoire constantinienne avait déjà été fixée dans ses grandes lignes, notamment par Baronius. Et telle est la force de la tradition que cette histoire, fondée en grande partie sur la *Vita Constantini* attribuée à Eusèbe, n'a pas été renouvelée par la découverte de Baluze. D'innombrables articles et volumes ont été consacrés au texte de Lactance, mais celui-ci reste toujours entaché d'une suspicion parfaitement injustifiée, alors que la *Vita*, dont l'authenticité est douteuse et qui, rédigée beaucoup plus tard, donne des événements une version plus tendancieuse et plus inexacte, constitue encore la base de l'historiographie constantinienne.

Malgré les efforts de Seeck et de Henri Grégoire, les historiens, ou du moins nombre d'entre eux, n'accordent pas encore au témoignage de Lactance le rang éminent qui lui revient ¹. Nous n'aurons perdu ni notre temps, ni notre peine si nous avons pu contribuer, pour notre modeste part, à lui rendre l'audience qu'il mérite.

11. Tradition manuscrite.

Le *de Mortibus persecutorum* est connu par un seul manuscrit, le *Colbertinus* conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, sous le n° 2627 ². Le *Colbertinus*, codex en minuscule de la fin du XI^e siècle, provient de l'abbaye bénédictine de Moissac (Tarn-et-Garonne) où le comte de Foucault eut la bonne fortune de le découvrir en 1678, alors que, sur

1. C'est ainsi que l'on continue à parler de l'Édit de Constantin, alors que ces deux savants ont démontré qu'il n'y avait pas eu d'édit de Milan en 313 et que le rescrit de Nicomédie était l'œuvre de Licinius, que le rôle de ce dernier reste enfoui dans l'ombre où l'avait relégué Eusèbe, etc... Il faut reconnaître toutefois que plusieurs érudits, qui s'efforcent de nuancer certaines des positions de H. Grégoire, s'appuient précisément sur le témoignage de Lactance, interprété différemment, pour combattre certaines conclusions du savant belge.

2. Il a été désigné successivement par les cotes *Colbertinus* 1297 et *Regius* 3976^o.

l'ordre de Colbert, conseillé par Baluze, il fouillait les réserves de ce monastère ¹. C'est un *miscellaneus* sur parchemin, de 240 millimètres sur 163, relié en maroquin rouge aux armes de Colbert. Il contient actuellement 199 feuillets, numérotés au xvi^e siècle de I à XCCXIII; les anciens feuillets LVII-LXXXI ont disparu depuis ². Les initiales sont en couleur, ou peintes; plusieurs sont grandes. Les incipits, explicits et rubriques, sont en capitales, à lettres enclavées. Au folio 1, se lit une ancienne cote « E ». Le *de Mortibus* écrit par une seule main ³, occupe les feuillets I à XVI recto. Chaque page porte en moyenne trente-quatre lignes d'écriture, certaines toutefois en ont trente-deux, trente-trois ou trente-cinq. Plusieurs lignes de la première page, très abîmée par le temps, la saleté et les traces de colle, sont presque illisibles; un coup de ciseaux malencontreux a enlevé, avec la marge de droite, une partie de la fin des lignes des folios I, X et XII.

Parmi les nombreuses fautes qui déparent le texte, les unes sont imputables à la négligence et à l'ignorance du scribe, mais les autres paraissent remonter à un archétype en minuscule visigothique, ou copié sur un exemplaire transcrit dans cette écriture ⁴. L'origine espagnole du modèle du *Colbertinus* est confirmée par la présence du mot *aceruisime* pour *acerbissime* (XVI, I) et par l'emploi dans une

1. Foucault découvrit à Moissac deux cent cinquante manuscrits, certains de grande valeur, qui gisaient à l'abandon, à peine protégés contre la rigueur des intempéries. Cf. N. LE NOUVEY, préface de son édition, Paris, 1710: *De varia huius libri forma*. L'abbaye de Moissac, ancien monastère bénédictin connu sous le nom d'abbaye des Mille Moines était alors habitée par des chanoines.

2. Ils contenaient les vies de saint Amand (en vers) et de saint Héribert. Outre le *de Mortibus persecutorum*, le *Colbertinus* contient plusieurs vies de saints, des œuvres de saint Jérôme, Grégoire de Tours, Guy d'Arrezzo, Bède, etc..., une liste de redevances dues à l'abbaye et des poèmes sur des sujets hagiographiques. Cf. Ph. LAUER, *Catalogue général des Manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris, 1940, n° 2627.

3. Le scribe a toutefois changé d'encre et de plume, et paraît avoir été moins soigneux de la cinquième ligne du folio 6 b (= XIX, 1) à la fin du folio 14 b (= XLVIII, 9). De ce passage à la fin, il est revenu à sa manière du début. Cf. S. BRANDT, éd. p. x, qui incline à croire que les chapitres XIX, 1-XLVIII, 9, sont de la main d'un second copiste.

4. Ainsi s'expliquent les erreurs de transcription du scribe qui écrit : a pour it, ou it pour a (XXXVI, 1 : *Bhyaniam* pour *Bhytiniam*, *Billyniam*; XIX, 3 *inquit* pour *in qua*). Cf. EWALD-LOEWE, *Exempla scripturæ uisigothicæ*, Heidelberg, 1883.

note marginale, du mot *tincla* pour *atramentum* ¹. Si l'écriture est très lisible en général, l'orthographe est détestable, et la négligence du scribe éclate dans la transcription des noms propres: le vers de Virgile (*Géorg.*, III, 550) *Phyllirides Chiron Amythaoniusque Melampus*, cité XXXIII, 4, devient *phillides cirona-melomus melamphius*. La présence de telles déformations doit inciter à une grande prudence dans l'interprétation, mais justifie aussi des corrections, qui en d'autres circonstances, passeraient pour trop brutales ². C'est l'état du texte qui nous a forcé à reproduire les nombreuses conjectures d'éditeurs: la paléographie est ici de peu de secours pour déterminer laquelle est la meilleure.

Nous n'avons pas signalé dans notre appareil les particularités orthographiques de C qui sont banales: æ pour e et œ, b pour p, c pour cc, g ou t, cc pour c ou ct, ch pour h, d pour t, e pour æ ou œ, f pour ff, h adventice devant une voyelle (*hac* pour *ac*), ajouté après une consonne (*thiro* pour *tiro*), omis au commencement (*onorari*, *abere*, *abitus*, *ostis*, *ispania*, etc.) ou au milieu d'un mot (*exibere*, *tracia*), i mis presque partout pour y, m et n pour mm et nn, o pour u, œ pour æ, p pour pp, ou pp pour p, p inséré entre m et n (*condempnationes*, *dampnati*, *contempnere*), t pour c (*printipium*), d (*set*) ou tt (*comilere* pour *committere*, *remitere*), u pour b, z pour di (*zabulus*) ³.

1. Cf. A. CARNOY, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, 2^e éd., Bruxelles, 1906, pp. 128 sqq., 140 sqq. Au folio 6 recto, on lit la note *bona tincla*, de la même main que le texte (cf. *bona penna*, f. 7 verso). Voir sur tout ceci la préface de l'édition J. PESENTI, pp. x sqq.

2. Par exemple, XL, 1, l'énigmatique *Eratineo* pourrait remonter, en dernière analyse, à un *Bithyniæ* fort abîmé. Autre chose est de restituer des noms d'empereurs, Galère par exemple, là où le manuscrit n'offre aucune trace de leur présence. C'est un travers dans lequel est tombé Pesenti, qui suppose que Lactance a supprimé partout ce nom abhorré, ou que le scribe a toujours omis *Galerius* suivi de *Maximianus* (p. xii de son édition).

3. Cf. la liste de l'édition BRANDT-LAUBMANN, pp. xiv-xvi.

Conspectus siglorum.

- C : Colbertinus, nunc codex Bibliothecæ Nationalis Parisi-
næ n. 2.627, sæc. XI.
- B : lectio editionis brandtianæ.
Brandtius.
(S. BRANDT et G. LAUBMANN, *L. Cæli Firmiani Lactanti
Opera omnia*, t. II, 2, Vindobonæ, 1897 = C. S. E. L.,
XXVII, 2).
- Bal : Baluzius.

LUCII CÆCILII LIBER
AD DONATUM CONFESSOREM
DE MORTIBUS PERSECUTORUM

I

1. Audiuit dominus orationes tuas, Donate carissime,
5 quas in conspectu eius per omnes horas < cotidie funde-
bas, ceterorumque > fratrum nostrorum, qui glo-
riosa confessione sempiternam sibi coronam pro fidei
meritis quæsierunt. 2. Ecce, adtritis omnibus aduer-
sariis, restitua per orbem tranquillitate, profligata nuper
10 ecclesia rursus exurgit et maiore gloria templum dei,
quod ab impiis fuerat euersum, misericordia domini
fabricatur. 3. Excitauit enim deus principes qui tyran-
norum nefaria et cruenta imperia resciderunt, humano
generi prouiderunt, ut iam quasi discusso tristissimi tem-
15 poris nubilo mentes omnium pax iucunda et serena
lætificet. 4. Nunc post atræ tempestatis uiolentos tur-
bines placidus aer et optata lux refulsit, nunc placatus

Versuum primorum paginæ primæ codicis C loca plurima situ et madore, etiam, ut Le Nourry suspicatus est, iniecto quodam glutine, corrupta difficile agnoscuntur. Primi folii dextræ marginis partes abscissæ sunt, quibuscum quædam scripturæ particule interierunt.

LVCH CECILII INCIPIT LIBER AD DONA
TVM CONFESSOREM. DE MORTIB; PERSECVTIO 4

I 5 Post horas per XXV fere spatia nihil agnoscitur < cotidie fundebas, ceterorumque > B < effundere de uinculis solebas, itemque > Pesenti. que

DE LA MORT
DES PERSÉCUTEURS

I

Le Seigneur, très cher Donat, a exaucé les prières qu'à chaque heure, chaque jour, tu élevais vers lui, et celles de nos autres frères, à qui leur glorieux témoignage a valu la couronne éternelle, récompense de leur foi.

Voici tous nos adversaire écrasés, la paix rendue à l'univers, l'Église, naguère abattue, debout à nouveau : la miséricorde du Seigneur relève, plus glorieux que jamais, le temple de Dieu qu'avaient ruiné les impies. C'est que Dieu a suscité des princes qui ont aboli l'empire criminel et sanglant des tyrans et ont pourvu au salut du genre humain, en dissipant pour ainsi dire le nuage de cette sinistre époque et en accordant à tous les cœurs la joie et la douceur d'une paix sereine. Aujourd'hui, après les violents tourbillons de cette sombre tourmente, l'air a repris son calme, et la lumière si désirée, tout son éclat. Aujourd'hui, Dieu, apaisé par les prières de ses ser-

ad hæc spatia explenda conicerunt uiri docti uide apud B; multa inter ea, Pesentii quidem et nostra sententia uel codicis scripturæ repugnant uel ideo sunt improbanda quia minus sunt numerosa. 8 adtritis scripsimus; quæ uox tamen apud nostrum ἐπαξ εἰρημένον est: add & his C; fortasse addictis scribendum est, quod enim uerbum Tertullianus multique posterioris latinatis scriptores sine ulla pœnæ mentione usurpauerunt. Emendationes permultæ inter quas eminent quod ad sententiam pertinet deletis Heumann, deturbatis Allix. 13 post resciderunt ÷ distinctionem habet C: < et > suppl. Heumann et alii.

seruorum suorum < precibus > deus iacentes et afflictos
 caelesti auxilio subleuauit, nunc mærentium lacrimas
 20 extincta impiorum conspiratione deterisit. 5. Qui insultauerant deo, iacent, qui templum sanctum euertent,
 ruina maiore ceciderunt, qui iustos excarnificauerant,
 caelestibus plagis et cruciatibus meritis nocentes animas profuderunt. 6. Sero id quidem, sed gra-
 25 uiter ac digne. 7. Distulerat enim pœnas eorum deus, ut ederet in eos magna et mirabilia exempla, quibus
 posterii docerent et deum esse unum, et eundem iudicem
 digna ui<n>d<ice> supplicia impiis ac persecutoribus
 inrogare. 8. De quo<rum> exitu < scripto tes > tificari
 30 placuit, ut omnes qui procul remoti fuerunt uel qui
 p<ostea fu>turi sunt, scirent, quatenus uirtutem ac
 maiestatem suam in ex<tinguen>dis delendisque nomi-
 nis sui hostibus deus summus ostenderit. 9. Ab re
 35 ta<men non > est, si a principio, ex quo est ecclesia
 constituta, qui fuerint persecutores < eius > et quibus
 pœnis in eos caelestis iudicis seueritas uindicarit, exponam.

II

1. Extremis temporibus Tiberii Cæsaris, ut scriptum
 legimus, dominus noster Iesus Christus a Iudæis cruciatus
 est post diem decimum Kalendas Apriles duobus Geminis

I 18 < precibus > uel < patientia > suppl. ed. Oxon. 1680: < causa >
 uel < gratia > Bal et Bauldri ut C 21 insultauerant Græuius: illustrati
 erant C illuserant deo strati iacent Bauldri insultati erant Is. Vossius aduersati
 erant Bal illuserant Nic. Helmsius illuctati erant Lenglet 24 sero id
 Buenemann: seruit C 25 distulerat Bal: destulerat C 28 ui<n>d<ice>
 scripsimus: uid C, in quo 4 spatia explenda sunt; nam extremæ partes ver-
 suum 19-25 folii primi (apud nos Il. 28 sqq.) abscessæ sunt iudice anonymus
 p. 34 uisione Cellarius digno iudicio Le Nourry uid< elicet > Buenemann
 29 quo<rum> Bentleius: quo C || < scripto tes > tificari Lenglet: in C 8 f.
 spatia explenda sunt < eorum tes > tificari ed. Oxon. 1680, B qui lectio-
 nem C quo retinet. 30 remoti ed. Oxon. 1680: moti C amoti Lenglet
 31 p<ostea fu>turi Allix: in C 8 fere spatia explenda sunt post nos

viteurs, a relevé par son céleste secours ceux qui gisaient
 abattus. Aujourd'hui, il a étouffé la conspiration des
 impies et séché les larmes de ceux qui pleuraient. Ceux
 qui avaient outragé Dieu sont à terre; ceux qui avaient
 jeté à bas le saint temple ont été précipités d'une chute
 plus terrible; ceux qui s'étaient faits les bourreaux des
 justes ont rendu leur âme malfaisante, frappés par le
 ciel des fléaux et des tourments qu'ils avaient mérités.
 Châtiment tardif sans doute, mais sévère et digne de leur
 forfait. Car Dieu avait différé leur punition pour donner
 en leur personne de grandes et d'admirables leçons
 et pour enseigner à la postérité que Dieu est un, et que ce
 Dieu est un juge qui sait frapper les persécuteurs impies
 des supplices dignes d'un vengeur céleste. C'est de la fin
 de ces hommes que j'ai voulu porter témoignage par
 écrit, pour que tous ceux que la distance a tenus à l'écart
 de ces événements, comme tous ceux qui viendront
 après nous, sachent comment le Dieu suprême, faisant
 éclater sa puissance et sa majesté, a détruit et exterminé
 les ennemis de son nom. Il n'est pas hors de propos, tou-
 tefois, de remonter jusqu'aux origines, jusqu'à la fon-
 dation de l'Église, et d'exposer quels furent ses persé-
 cuteurs, et par quels châtimens la sévérité du Juge
 céleste exerça contre eux sa vindicte.

II

A la fin du règne de Tibère, lisons-nous, Notre Sei-
 gneur Jésus-Christ fut crucifié par les Juifs, le 23 mars,
 sous le consulat des deux Géminus. Ressuscité le troi-

futuri Cuperus posthac. futuri Is. Vossius persecutori ed. Oxon. 1680 32
 ex<tinguen>dis Bauldri, conl. c. 46, 2: in C 5 fere spatia explenda sunt
 ex<cinden>dis Colomesius 33 ostenderit Bauldri: ostenderet C || ab re ta
 <men non > B: ab re tar C, in quo 2-3 spatia explenda sunt 34 quo Bal:
 qu C, in quo una littera euauit 35 < eius > suppl. anonymus p. 35 ad
 lacunam C 2 spatia continentem explendam 36 uindicarit Pichon numeri
 restituendi causa: uindicauerit C

II 3 post C: ante Tollius || Kalendas Apriles B: Kł. apt̄r C Kalendarum
 Aprilium Tollius

De la mort des Persécuteurs. I.

consulibus. 2. Cum resurrexisset die tertio, congregavit
 5 discipulos, quos metus comprehensionis eius in fugam
 uerterat, et diebus XL cum his commoratus aperuit
 corda eorum et scripturas interpretatus est, quæ usque
 ad id tempus obscuræ atque inuolutæ fuerunt, ordi-
 nauitque eos et instruxit ad prædicationem dogmatis
 10 ac doctrinæ suæ disponens testamenti noui sollemnem
 disciplinam. 3. Quo officio repleto circumuoluit eum pro-
 cella nubis et subtractum oculis hominum rapuit < in >
 cælum. 4. Et inde discipuli, qui tunc erant undecim,
 adsumptis in locum Iudææ proditoris Mathia < et >
 15 Paulo dispersi sunt per omnem terram ad euangelium
 prædicandum, sicut illis magister dominus imperauerat,
 et per annos XXV usque ad principium Neronis imperii
 per omnes prouincias et ciuitates ecclesiæ fundamenta
 miserunt. 5. Cumque iam Nero imperaret, Petrus Romam
 20 aduenit et editis quibusdam miraculis, quæ virtute
 ipsius dei data sibi ab eo potestate faciebat, conuertit
 multos ad iustitiam deoque templum fidele ac stabile
 conlocauit. 6. Qua re ad Neronem delata cum animad-
 uerteret non modo Romæ, sed ubique cotidie magnam
 25 multitudinem deficere a cultu idolorum et ad religionem
 nouam damnata uetusta transire, ut erat execrabilis ac
 nocens tyrannus, prosiliuit ad excidendum cæleste tem-
 plum delendamque iustitiam et primus omnium per-
 secutus dei seruos Petrum cruci adfixit, Paulum inter-
 30 fecit. 7. Nec tamen habuit impune. Respexit enim deus
 uexationem populi sui. Deiectus itaque fastigio imperii
 ac deuolutus a summo tyrannus impotens nusquam
 repente comparuit, ut ne sepulturæ quidem locus in terra

11 *8 fuerunt* (fuer) C, quam lectionem numeri causa retinet Pesenti :
fuerant Boherellus plerique edd. 11 *circumuoluit* Bal : *cuñtuit* C, sed
 ante e litteram 2 uel 3 litteræ euauerunt 12 *nubis* Bal : *nubi*. C *nube*
 Laubmann || < in > Bal : ante *cælum* (sic) 2 litteræ in C euauerunt
 13 *undecim* Bal : *unde* (post 2 litteræ euauerunt) C 14 *adsumptis*
 B : *adsuptis* C *assumptis* Bal || *Mathia* C : *Matthia* Bal, fortasse recte.

sième jour, il rassembla ses disciples, que son arrestation
 avait terrifiés et mis en fuite ; demeurant avec eux qua-
 rante jours, il leur ouvrit l'esprit, leur expliqua les Écri-
 tures qui jusqu'alors leur étaient demeurées obscures et
 comme voilées, les investit de leur mission et les prépara
 à prêcher son dogme et sa doctrine, en réglant pour
 jamais la discipline du Nouveau Testament. Lorsqu'il
 se fut acquitté de cette tâche, un nuage brusquement
 l'enveloppa et, le dérochant aux yeux des hommes, le
 ravit au ciel.

Dès lors, les disciples — ils étaient onze à cette époque
 — après s'être adjoind Mathias au lieu du traître Judas,
 et Paul, se dispersèrent par toute la terre pour prêcher
 l'Évangile, comme le Seigneur leur maître le leur avait
 ordonné. Pendant vingt-cinq ans, jusqu'au début du
 règne de Néron, ils jetèrent, par toutes les provinces et
 cités, les fondations de l'Église.

Néron était déjà empereur, lorsque Pierre vint à Rome.
 Plusieurs miracles qu'il accomplissait en vertu de la
 puissance de Dieu, dont il avait reçu délégation, lui firent
 opérer de nombreuses conversions à la foi des justes, et
 il éleva à Dieu, fondé sur cette foi, un temple inébran-
 lable. Instruit de ce fait et observant que, non seulement
 à Rome, mais partout, une foule immense s'éloignait
 chaque jour du culte des idoles et, au mépris de l'ancienne
 religion, embrassait la nouvelle, Néron, en tyran exécration
 et funeste qu'il était, se hâta d'assaillir, pour le renverser,
 le temple céleste, et la foi des justes, pour l'effacer de la
 terre. Il fut le premier de tous ceux qui persécutèrent les
 serviteurs de Dieu : il fit crucifier Pierre et décapiter Paul.

Mais ce ne fut pas impunément, car Dieu eut égard
 aux souffrances de son peuple. Aussi, ce tyran effréné,
 déchu de la puissance suprême, renversé du haut de sa
 grandeur, disparut soudain : on ne put même pas décou-

Vide enim græcam uocem *Ματθίας* || < et > add. Bal 19 *miserunt* C :

X. P. Nautilin (RHE. Vol. 50, n. 6, p. 298) traduit :

" en établissant la doctrine solennelle (ou
 sacrée) du Nouveau Testament "

tam malæ bestiæ apparet. 8. Unde illum quidam deliri
35 credunt esse translatum ac uiuum reseruatum, Sibylla
dicente :

Matricidam profugum a finibus < terræ > esse uenturum^a,

ut quia primus persecutus est, idem etiam nouissi-
mus persequatur et antichristi præcedat aduentum, 9.
40 — < quod ne > fas est credere — sicut duos prophetas
uiuos esse translatos in ultima < tempora > ante impe-
rium Christi sanctum ac sempiternum, cum descendere
cœperit, < quidam nostro > rum pronuntiant : eodem
modo etiam Neronem uenturum putant, < ut præcu > r-
45 sor diaboli ac præuius sit uenientis ad uastationem
terræ et huma<ni ge>neris euersionem.

III

1. < P > ost hun<c in>teriectis aliquot annis alter
non minor tyrannus < Domitianus > ortus est. < Qui >
cum exerceret inuisam dominationem, subiectorum ta-
men ceruicibus incubauit quam diutissime tutusque
5 regnauit, donec impias manus aduersus dominum ten-
deret. 2. Postquam uero ad persequendum iustum popu-
lum instinctu dæmonum incitatus est, tunc traditus
in manus inimicorum luit pœnas. Nec satis ad ultionem
fuit quod est interfectus domi : etiam memoria nominis
10 eius erasa est. 3. Nam cum multa mirabilia opera fabri-

II 34 deliri edd. Bal secuti : deleri C 37 < terræ > add. Tollius, conl.
Or. Sibyll., VIII, 71 et V, 363 : ἐκ περὶ τὸν γαίης 40 in C initia uersuum
19-25 folii 1 (apud nos 40 sqq.) cum margine abscissa || < quod ne > fas
ed. Oxon. 1680 : in C 3-4 spatia explenda sunt < atqui > fas Pesenti
41 < tempora > Lenglet : in C 8 fere spatia explenda sunt || imperium B :
initium C 43 < quidam nostro > rum B in apparatu critico, conl. Inst., V,
2, 9 : in C 7-8 spatia explenda sunt < quidam sancto > rum Bal lacunam

a. Orac. Sib., VIII, 70-71 ; V, 363.

vrir sur terre la sépulture de cette bête malfaisante.
Ceci a déterminé quelques extravagants à croire qu'il
avait été enlevé du monde et maintenu en vie pour être
le dernier persécuteur, ayant été le premier, et précéder
la venue de l'Antéchrist. Cette opinion s'appuie sur la
parole de la Sibylle : « un fugitif, meurtrier de sa mère,
viendra des confins du monde », mais il est impie d'y
croire. Quelques-uns d'entre nous affirment que deux
prophètes ont été enlevés du monde jusqu'aux derniers
temps qui précéderont la descente sur terre du royaume
saint et éternel du Christ : de même aussi, ils croient que
Néron réapparaîtra pour être le précurseur et l'avant-
coureur du diable, quand celui-ci arrivera, pour la dévas-
tation de la terre et la subversion du genre humain.

III

Quelques années après Néron, parut un autre tyran
non moins cruel : Domitien. Bien que le pouvoir qu'il
exerçait fût odieux, il le fit peser bien longtemps sur ses
sujets et il régna sans être inquiété jusqu'au moment où
il osa lever contre le Seigneur ses mains impies. Mais
lorsqu'il eut suivi l'impulsion des démons, qui le pous-
saient à persécuter le peuple des justes, il fut livré aux
mains de ses ennemis et subit le châtement de ses crimes.
La vengeance de Dieu ne se borna pas à le faire périr
dans son propre palais : on effaça jusqu'au souvenir
de son nom. Car, bien qu'il eût élevé nombre d'édifices

12 punctis indicans, quem secuti edd. falsa conicerunt || pronuntiant Bal :
pronunciant C pronuntient edd B 44 < ut præcu > r sor supp. Allix : in
C 6 spatia explenda sunt. 46 huma<ni ge>neris Bal : in C 3 spatia
explenda sunt.

III 1 < P > ost Bal : in C 2 spatia explenda sunt || hun<c in>teriectis :
in C litteræ c et in foramine interierunt 2 < Domitianus > add.
Burnet, B. Nomen enim Cæsaris initio cuiusque capituli legitur || < qui >
Bal : in C 2 spatia explenda sunt. 5 aduersus dominum C : aduersus deum
corr. Pesenti numeri gratia 9 domi C : domi suæ B Domitianus Susius,
item de Wal, Mnemosyne, X, 1861, p. 201 ex domi et etiam, nomine impe-
ratoris v. 2 non addito

casset, cum Capitolium aliaque nobilia monumenta fecisset, senatus ita nomen eius persecutus est, ut neque imaginum neque titulorum eius relinqueret ulla uestigia, grauissime decretis etiam mortuo notam inureret ad
 15 ignominiam sempiternam. 4. Rescissis igitur actis tyranni non modo in statum pristinum ecclesia restituta est, sed etiam multo clarius ac floridius enituit, secutisque temporibus, quibus multi ac boni principes Romani imperii clauum regimenque tenuerunt, nullos inimicorum
 20 impetus passa manus suas in orientem occidentemque porrexit, 5. ut iam nullus esset terrarum angulus tam remotus quo non religio dei penetrasset, nulla denique [dei] natio tam feris moribus uiuens, ut non suscepto dei cultu ad iustitiæ opera mitesceret. Sed enim postea longa
 25 pax rupta est.

IV

1. Exstitit enim post annos plurimos execrabile animal Decius, qui uexaret ecclesiam : quis enim iustitiam nisi malus persequatur ? 2. Et quasi huius rei gratia prouectus esset ad illud principale fastigium, furere protinus contra deum cœpit, ut protinus caderet. 3. Nam profectus aduersum Carpos, qui tum Daciam Mœsiamque occupauerant, statimque circumuentus a barbaris et cum magna exercitus parte deletus, ne sepultura quidem potuit honorari, sed exutus ac nudus, ut hostem dei
 10 oportebat, pabulum feris uolucris iacuit.

III 11 *monumenta* Bal : *monimenta* C 13 *relinqueret* Bal : *relinquerent* C 20 *orientem occidentemque* Bal : *orientem occidentemq.* C 23 [dei] del. Bal.

IV 8 *ne* Graecius : *nec* C || *quidem* Bal : *quidam* C

admirables, restauré le Capitole et construit d'autres monuments illustres, le Sénat s'attaqua à son nom avec tant d'acharnement qu'il ne laissa subsister aucun vestige de ses statues ni des inscriptions gravées en son honneur, et qu'il rendit les décrets les plus sévères pour infliger à la mémoire du mort une flétrissure éternelle.

Après l'abolition des actes de ce tyran, l'Église ne fut pas seulement rétablie dans sa condition antérieure, mais on la vit encore beaucoup plus brillante et florissante. Dans la suite, au cours des règnes des nombreux et excellents princes qui tinrent et dirigèrent le gouvernement de l'empire romain, sans avoir à subir aucune attaque de la part de ses ennemis, elle s'étendit en Orient et en Occident, au point qu'il n'y avait plus sur terre d'endroit, si écarté fût-il, où la religion de Dieu n'eût pénétré, de nation aux mœurs si barbares où l'adoption du culte de Dieu ne fît régner l'humanité et ne répandît les effets de la justice.

Cette longue paix, il est vrai, fut plus tard interrompue.

IV

Bien des années plus tard, en effet, parut pour le tourment de l'Église, Dèce, cette bête exécration : car qui donc, sinon un scélérat, irait persécuter la foi des justes ?

Et comme s'il n'avait été élevé si haut, porté au faite de l'empire que pour cette besogne-là, il tourna aussitôt contre Dieu son ardeur forcenée, pour que sa chute fût immédiate.

Ayant entrepris une expédition contre les Carpes, qui s'étaient alors emparés de la Dacie et de la Mésie, il fut bientôt encerclé par les Barbares et massacré avec une grande partie de son armée. Il n'eût même pas l'honneur d'une sépulture : abandonné nu après avoir été dépouillé, il fut la pâture des bêtes et des oiseaux de proie, sort bien digne d'un ennemi de Dieu.

V

1. Non multo post Valerianus quoque non dissimili
 furore correptus impias manus in deum intentavit et
 multum quamvis breui tempore iusti sanguinis fudit.
 At illum deus nouo ac singulari pœnæ genere adfecit,
 5 ut esset posteris documentum aduersarios dci semper
 dignam scelere suo recipere mercedem. 2. Hic captus a
 Persis non modo imperium, quo fuerat insolenter usus,
 sed etiam libertatem, quam ceteris ademerat, perdidit
 uixitque in seruitute turpissime. 3. Nam rex Persarum
 10 Sapor, is qui eum ceperat, si quando liberat aut vehi-
 culum ascendere aut equum, inclinare Romanum iubebat
 ac terga præbere et imposito pede super dorsum eius
 illud esse uerum dicebat exprobrans ei cum risu, non quod
 in tabulis aut parietibus Romani pingerent. 4. Ita ille
 15 dignissime triumphatus aliquamdiu uixit, ut diu barbaris
 Romanum nomen ludibrio ac derisui esset. 5. Etiam hoc
 ei accessit ad pœnam, quod cum filium haberet impera-
 torem, captiuitatis suæ tamen ac seruitutis extremæ
 non inuenit ultorem nec omnino repetitus est. 6. Postea
 20 uero quam pudendam uitam in illo dedecore finiuit,
 derepta est ei cutis et exuta uisceribus pellis infecta
 rubro colore, ut in templo barbarorum deorum ad memo-
 riam clarissimi triumphi poneretur legatisque nostris
 semper esset ostentui, ne nimium Romani uiribus suis
 25 fiderent, cum exuias capti principis apud deos suos

V 2 *deum* Bal : *deo* C 4 *nouo* Bal : *noua* C || *pœnæ* Bal : & *pene* C *prope*
pœnæ anonymus p. 39, Bentleius *prorsus pœnæ* Heumann 7 *quo* Bal :
quod C 10 *liberat* Columbus : *liberit* C 12 *imposito* Bal : *imposita* C ||
super Bal : *supra* C 13 *post u. dicebat* < *triumphi genus* > add. Leng-
 let 17 *haberet* Bal : *abeb&* C 18 *captiuitatis* Bal : *captiuitati* C || *ex-*
trêmæ Bal : *extrêm&mq* C 21 *derepta* Nic. Heinsius, coll. Ov., *Met.*, V,
 388 : *direpta* C || *infecta* C : *est infecta* leg. Lenglet, sed uirgula quam conten-

V

Peu après, Valérien, saisi lui aussi de semblable folie, éleva contre Dieu ses mains impies et, en un temps pour- tant bien court, parvint à répandre abondamment le sang des justes. Mais Dieu le frappa d'un châtement d'un genre nouveau et singulier, pour montrer à la pos- térité, par cet exemple, que les ennemis de Dieu reçoivent toujours la punition que mérite leur crime.

Fait prisonnier par les Perses, Valérien ne perdit pas seulement le pouvoir dont il avait abusé sans mesure, mais aussi la liberté qu'il avait ravie aux autres, et vécut dans l'esclavage, ignominieusement ; car le roi des Perses Sapor, celui-là même qui l'avait capturé, obligeait le Romain à tendre l'échine pour lui servir de marchepied, chaque fois qu'il lui prenait fantaisie de monter à cheval ou sur son char. Le pied sur le dos de son captif, le roi lui disait avec un rire outrageant : « Voilà pourtant l'his- toire vraie, bien différente assurément de celle que les Romains peignent sur les tableaux ou sur les murs ! » Ayant ainsi dignement, comme on voit, orné le triomphe de son adversaire, Valérien vécut encore assez pour que le nom romain fût longuement le jouet et la risée des Barbares. Ce qui ajouta encore à la cruauté de son châ- timent, ce fut d'avoir un fils empereur et personne pour venger une captivité qui l'avait réduit à l'esclavage le plus abject : jamais, en effet, on ne pensa à réclamer son retour. Mais lorsqu'il eût, au milieu de pareil déshon- neur, atteint le terme d'une vie infâmante, on lui ôta la peau et on la teignit en rouge après l'enlèvement des vis- cères, pour la placer dans un temple des dieux barbares, en commémoration d'une si éclatante victoire.

Ce témoignage, en mettant devant les yeux de nos ambassadeurs la dépouille d'un empereur captif auprès des dieux de la Perse, devait avertir les Romains de ne pas se fier aveuglément à leurs forces.

dît in C esse ~ distinctio est 23 *clarissimi* Bal : *karissimi* C 25 *prin-*
cipis Bal : *principes* C

cernerent. 7. Cum igitur tales pœnas de sacrilegis deus exegerit, nonne mirabile est ausum esse quemquam postea non modo facere, sed etiam cogitare aduersus maiestatem singularis dei regentis et continentis univ³⁰ versa.

VI

1. Aurelianus, qui esset natura uesanus et præceps, quamuis captiuitatem Valeriani meminisset, tamen oblitus sceleris eius et pœnæ iram dei crudelibus factis lacessiuit. Verum illi ne perficere quidem quæ cogitauerat licuit, sed protinus inter initia sui furoris extinctus est. 2. Nondum ad prouincias ultteriores cruenta eius scripta peruenerant, et iam Cœnofrurio, qui locus est Thraciæ, cruentus ipse humi iacebat falsa quadam suspitione ab amicis suis interemptus. 3. Talibus et tot⁵ exemplis coerceri posteriores tyrannos oportebat : at hi non modo territi non sunt, sed audacius etiam contra deum confidentiusque fecerunt.

VII

1. Diocletianus, qui scelerum inuentor et malorum machinator fuit, cum disperderet omnia, ne a deo quidem manus potuit abstinere. 2. Hic orbem terræ simul et auaritia et timiditate subuertit. Tres enim participes⁵ regni sui fecit in quattuor partes orbe diuiso et multiplicatis exercitibus, cum singuli eorum longe maiorem numerum habere contenderent, quam priores principes

27 exegerit Bal : exigerit C || post quemquam < quicquam > add. Pesenti, sed cf. cap. VI, 3 in fine.

VI 7 Cœnofrurio Columbus : cœno /rurio C < in > Cœnofrurio Heumann.

Après des châtimens si éclatans infligés par Dieu aux sacrilèges, n'est-il pas étonnant que quelqu'un ait osé dans la suite, je ne dis pas s'attaquer, mais penser même à s'attaquer à la majesté du Dieu unique, guide et modérateur de l'univers ?

VI

Aurélien, prince d'un naturel follement emporté, n'ignorait pas la captivité de Valérien, mais, oubliant les crimes et le châtimement de ce dernier, il provoqua la colère de Dieu par ses cruautés. A vrai dire, il n'eut même pas le loisir de faire exécuter complètement les projets qu'il avait formés : la mort le surprit subitement au milieu des premiers accès de sa fureur. Ses édits sanguinaires n'étaient pas encore parvenus dans les provinces les plus éloignées, que déjà il gisait tout sanglant sur le sol de Cœnofrurium, bourg de Thrace, assassiné par ses familiers sur la foi de faux soupçons.

Tant d'exemples si terribles auraient dû retenir les tyrans qui régnèrent ensuite ; non seulement ils n'en furent pas effrayés, mais ils ne s'en attaquèrent à Dieu qu'avec plus d'audace et de présomption.

VII

Esprit fécond en inventions et en machinations scélérates, Dioclétien, acharné à tout détruire, ne put s'empêcher de porter la main sur Dieu lui-même. On peut dire que sa cupidité, jointe à sa peur, fut la perte du monde. Il associa en effet trois princes à son pouvoir, divisant le monde en quatre parties, et multipliant le nombre des armées, car chacun des empereurs s'efforçait de posséder beaucoup plus de troupes que n'en avaient

VII 1 Dio clecianus C, sic pœne constanter 2 ne Lenglet : nec C
7 contenderent edd. : cõtendēnt C

habuerant, cum soli rem publicam gererent. 3. Adeo maior esse cœperat numerus accipientium quam dantium, ut enormitate indictionum consumptis uiribus colonorum desererentur agri et culturæ uerterentur in siluam. 4. Et ut omnia terrore completerentur, prouinciæ quoque in frusta concisæ : multi præsidēs et plura officia singulis regionibus ac pæne iam ciuitatibus incubare, item rationales multi et magistri et uicarii præfectorum, quibus omnibus ciuiles actus admodum rari, sed condemnationes tantum et proscriptiones frequentes, exactiones rerum innumerabilium non dicam erebræ, sed perpetuæ, et in exactionibus iniuriæ non ferendæ. 5. Hæc quoque tolerari < non > possunt quæ ad exhibendos milites spectant. Idem insatiabili auaritia thesauros numquam minui uolebat, sed semper extraordinarias opes ac largitiones congerebat, ut ea quæ recondebant, integra atque inuiolata seruaret. 6. Idem cum uariis iniquitatibus immensam faceret caritatem, legem pretiis rerum uenaliū statuere conatus est. 7. Tunc ob exigua et uilia multus sanguis effusus, nec uenale quicquam metu apparebat et caritas multo deterius exarsit, donec lex necessitate ipsa post multorum exitium solueretur. 8. Huc accedebat infinita quædam cupiditas ædificandi, non minor prouinciarum exactio in exhibendis operariis et artificibus et plaustris omnibus quæcumque sint fabricandis operibus necessaria. 9. Hic basilicæ, hic circus, hic moneta, hic armorum fabrica, hic uxori domus, hic filiæ. Repente magna pars ciuitatis exciditur. Migrabant omnes cum coniugibus ac liberis quasi urbe ab hostibus capta. 10. Et cum perfecta hæc fuerant cum

VII 9 maior esse cœperat Bal : maiores eē ceperant C 10 enormitate Bal : inhormitate C 16 ciuiles Bal : ciuilis C 17 frequentes Bal : frequenter C 20 < non > add. B 21 spectant Bal : expectant C || idem Bal : item C 32 omnibus C : < et > omnibus Heumann, omnibus < que > Graenius, Bentley sed cf. BORLEFFS, Mnemosyne, 57, 1929, p. 429. 33 hic C : hinc sexties Gale 34 circus edd. : ircus (s ex r) C 35 exciditur Allix : exceditur C

eues leurs prédécesseurs, lorsqu'ils étaient seuls à diriger l'État. Le nombre des parties prenantes en était arrivé à dépasser tellement celui des contribuables que les colons, voyant leurs ressources épuisées par l'énormité des impôts, abandonnaient leurs champs, qui retournaient à la forêt. Pour que la terreur fût partout, on morcela à l'infini les provinces, et voici que plusieurs gouverneurs et de multiples bureaux écrasent chaque pays, presque chaque cité : ce n'étaient que fonctionnaires des finances, magistrats et vicaires des préfets. Or, on voyait bien rarement ces hommes de justice occupés d'affaires civiles : ils n'étaient zélés qu'à condamner et à proscrire. Quant à saisir les biens, ils s'y appliquaient, je ne dirai pas souvent, mais perpétuellement, et ces saisies s'accompagnaient d'injustices révoltantes.

Tout aussi intolérables étaient les exigences relatives à la fourniture des troupes. Cet empereur à l'insatiable cupidité ne voulait jamais voir diminuer ses trésors, mais il ne cessait d'amasser recettes et fonds extraordinaires, afin de conserver intactes les réserves qu'il accumulait. Comme ses diverses iniquités avaient tout fait enchérir considérablement, il s'efforça de fixer par une loi les prix des marchandises. Alors on vit, pour des articles infimes et de misérables denrées, le sang couler à flots. La crainte fit tout disparaître du marché, et la hausse des prix sévit plus gravement encore. Enfin, la loi tomba en désuétude par la seule force des choses, mais non sans avoir causé la mort de bien des gens.

A cela s'ajoutait chez Dioclétien une passion de bâtir jamais satisfaite, et on ne pressurait pas moins les provinces pour la fourniture des ouvriers, des artisans, du charroi et de tout ce qui est nécessaire à des constructions. Ici, c'étaient des basiliques, là, un cirque, là, un atelier monétaire, ici, une fabrique d'armes, là, une maison pour la femme de l'empereur, une autre pour sa fille.

On rasa du jour au lendemain une partie importante de la ville ; tous les habitants émigraient en masse avec leurs femmes et leurs enfants, comme si la place avait été prise par l'ennemi. Et, ces bâtisses achevées au prix de la ruine des provinces, l'empereur prononçait : « Voilà de

X P. Nautin (RHE vol 50 n° 4 page 898)
traduit : " il ne cessait d'entasser l'argent
des salaires et gratifications extraordinaires "

interitu prouinciarum, « non recte facta sunt » aiebat
 « alio modo fiant ». Rursus dirui ac mutari necesse erat
 40 iterum fortasse casura. Ita semper dementabat Nico-
 mediam studens urbi Romæ coæquare. 11. Iam illud
 prætereo, quam multi perierint possessionum aut opum
 gratia. Hoc enim usitatum et fere licitum consuetudine
 45 malorum. 12. Sed in hoc illud fuit præcipuum, quod
 ubicumque cultiorem agrum uiderat aut ornatius ædi-
 ficiam, iam parata domino calumnia et pœna capitalis,
 quasi non posset rapere aliena sine sanguine.

VIII

1. Quid frater eius Maximianus, qui est dictus Her-
 culius ? Non dissimilis ab eo : nec enim possent in ami-
 citiam tam fidelem cohærere, nisi esset in utroque mens
 una, eadem cogitatio, par uoluntas, æqua sententia.
 5 2. Hoc solum differebant, quod auaritia maior in altero
 fuit, sed plus timiditatis, in altero uero minor auaritia,
 sed plus animi, non ad bene faciendum, sed ad male. 3.
 Nam cum ipsam imperii sedem teneret Italiam subia-
 cerentque opulentissimæ prouinciæ, uel Africa uel His-
 10 pania, non erat in custodiendis opibus tam diligens,
 quarum illi copia suppetebat. 4. Et cum opus esset, non
 deerant locupletissimi senatores qui subornatis indiciis
 affectasse imperium dicerentur, ita ut effoderentur

VII 38 aiebat Bal : agebat C 41 coæquare Bal : quo equare C
 44 malorum C : maiorum Pesenti in app. crit. 47 posset Bal : possit C ||
 rapere Bal : rapere C

VIII 1 qui est Bal : quæ C || Herculus edd. : irculus C 2 in ami-
 citiam tam fidelem anonymus p. 41 : in amicitia (sic) tam fidele C in amicitia

tam fideli Bal 3 cohærere edd. : quo herere C || mens una edd. : mensura C
 5 quod auaritia — animi Græuius, B : quod auaritia minori altero fuit
 plus maiori uero minus sed plus timiditatis plus uero animi C quod auaritia
 in altero fuit plus, animi uero minus, sed plus timiditatis ; auaritia minor in
 altero, plus uero animi Pesenti. Quæ ad hunc locum sane corruptum ac

bien mauvais travail ; il faut tout refaire autrement. »
 Il fallait donc abattre et transformer ces édifices, quitte
 peut-être à tout démolir une fois encore. C'est ainsi que,
 sans cesse, sévissait sa folie, qui était de faire de Nico-
 médie l'égal de Rome.

J'allais oublier de dire que nombreux furent ceux qui
 périrent à cause de leurs propriétés ou de leur fortune
 tant l'habitude des malheurs rendait cette pratique
 usuelle et pour ainsi dire légale. Dioclétien avait ceci
 de particulier que, quel que fût l'endroit où il avait
 remarqué un champ un peu mieux cultivé, un bâtiment
 un peu mieux agencé que les autres, il avait à l'instant,
 toute prête, une fausse accusation entraînant la peine
 capitale pour le propriétaire. On eût dit qu'il ne pouvait
 ravir le bien d'autrui sans verser le sang.

VIII

Que dire de son frère Maximien, qui reçut le nom d'Her-
 culius ? Il n'était pas différent de lui, et en effet, ces deux
 hommes n'auraient pu nouer une amitié si fidèle sans
 avoir la même tournure d'esprit, les mêmes pensées, la
 même volonté, les mêmes opinions. Ils ne différaient que
 sur un point : Dioclétien était plus cupide, mais aussi
 plus timoré, tandis que Maximien, moins avide peut-
 être, était plus audacieux, non pour faire le bien, mais
 pour faire le mal. Disposant du siège même de l'em-
 pire : l'Italie, et tenant sous sa domination les provinces
 les plus opulentes, une Afrique, une Espagne, Maximien
 veillait moins jalousement sur des richesses qui s'of-
 fraient à lui, en abondance. Et d'ailleurs, le cas échéant,
 il ne manquait pas de très riches sénateurs que des té-
 moins subornés savaient bien accuser de prétendre à
 l'empire, ce qui faisait sans relâche, comme on disait,

depratuatum sanandum conice. viri docti plus minus codici adhaerentes, vide
 apud B in app. crit. 8 ipsam Bal : ipsa C || Italiam Bal : Italia C
 9 affrica ispania C 11 suppetebat edd. : subpetebat C || et C. et T. et

* P. Martin (R.H.E. Vol 50 no 4 page 898)
 traduit : " La chose, en effet, est courante, et
 devient presque licite par la coutume des
 méchants (ou : des anciens, selon la conjecture
 maiorum de Pesenti) "

assidue lumina senatus. Cruentissimus fiscus male partis
 15 opibus affluabat. 5. Iam libido in homine pestifero non
 modo ad corrumpendos mares quod est odiosum ac
 detestabile, uerum etiam ad uiolandas primorum filias.
 Nam quacumque iter fecerat, auulsæ a complexu paren-
 tum uirgines statim præsto. 6. His rebus beatum se iudi-
 20 cabat, his constare felicitatem imperii sui putabat, si
 libidini et cupiditati malæ nihil denegaret. 7. Constan-
 tium prætereo, quoniam dissimilis ceterorum fuit dignus-
 que qui solus orbem teneret.

IX

1. Alter uero Maximianus, quem sibi generum Diocle-
 tianus ascuerat, non his duobus tantum quos tempora
 nostra senserunt, sed omnibus qui fuerunt malis peior.
 2. Inerat huic bestię naturalis barbaries, efferitas a
 5 Romano sanguine aliena : non mirum, cum mater eius
 Transdanuuiana infestantibus Carpis in Daciam nouam
 transiecto amne confugerat. 3. Erat etiam corpus moribus
 congruens, status celsus, caro ingens et in horrendam
 magnitudinem diffusa et inflata. 4. Denique et uerbis
 10 et actibus et aspectu terrori omnibus ac formidini fuit.
 Socer quoque eum metuebat acerrime : cuius timoris
 hæc fuit causa. 5. Narseus rex Persarum concitatus
 domesticis exemplis aui sui Saporis ad occupandum
 Orientem cum magnis copiis inhiabat. 6. Tunc Diocle-
 15 tianus, ut erat in omni tumultu meticulosus animique
 deiectus, simul et exemplum Valeriani timens, non ausus

VIII 15 *pestifero* edd. : *pestifero* C *pestifera* Heinsius Pesenti 16 *ma-*
res Burnetius : *mores* C 17 *uiolandas* Bal : *uolandas* C || *primorum* C :
 an *procerum* numeri gratia legendum sit ? 18 *quacumque* Bal : *quecumque* C
 || *complexu* Vulpius ex SALL., *Cat.*, LI, 9, conl. etiam *Car.*, LXII, 21-2 :
conspectu C

IX 6 *nouam* edd. : *noua* C 7 *transiecto* edd. : *tras jecto* C || *conjuge-*

crever les yeux du Sénat. Son trésor, tout dégouttant de
 sang, regorgeait de biens mal acquis.

En vérité, la passion qui dévorait ce prince pestiféré
 n'était pas seulement de débaucher les jeunes gens —
 chose déjà odieuse et détestable — mais encore, il lui
 fallait violer les filles des citoyens du premier rang. En
 quelque lieu qu'il se rendit, on amenait sur l'heure à sa
 discrétion des vierges arrachées aux embrassements de
 leurs parents. Il faisait consister son bonheur, ainsi que
 la prospérité de son gouvernement, à ne rien refuser à ses
 passions et à ses funestes désirs.

Je ne dis rien de Constance, qui, bien différent de ses
 collègues, était digne d'exercer seul l'empire du monde.

IX

Mais l'autre Maximien, dont Dioclétien avait fait son
 gendre, était pire, non seulement que ces deux tyrans que
 notre époque a appris à connaître, mais que tous les
 méchants qui furent jamais. Il y avait dans cette bête
 féroce une barbarie naturelle, une sauvagerie étrangères
 au sang romain. Rien d'étonnant : sa mère n'était-elle
 pas une femme d'au delà du Danube, qui avait passé le
 fleuve pour se réfugier en Nouvelle-Dacie lors des incur-
 sions des Carpes dans son pays ? Le physique de Galère
 répondait à son caractère : taille élevée, énorme embon-
 point qui faisait de lui une masse de chair horriblement
 enflée et bouffie. Bref, le son de sa voix, ses gestes, son
 aspect, plongeaient tout le monde dans la crainte et la
 terreur. Son beau-père même avait de lui une peur ter-
 rible, dont voici la cause. Le roi des Perses Narsès, incité
 par les exemples de ses ancêtres et de son aïeul Sapor,
 brûlait d'envahir l'Orient avec une armée considérable.
 Dioclétien, craintif et pusillanime, redoutant aussi de
 subir le sort de Valérien, n'osa marcher sus au Roi. Il

rat C : *confugerit* Tollius 8 *status* Columbus : *statu* C 14 *inhiabat*
 edd. : *iniabat* C 16 *deiectus* Columbus ; *disiectus* C

De la mort des Persécuteurs. I.

est obuiam tendere, sed hunc per Armeniam misit ipse in Oriente subsistens et aucupans exitus rerum. 7. Ille insidiis usus barbaros, quibus mos est cum omnibus suis ad bellum pergere, multitudine impeditos et sarcinis occupatos non difficiliter oppressit fugatoque Narseo rege reuersus cum præda et manubiis ingentibus sibi attulit superbiam, Diocletiano timorem. 8. In tantos namque fastus post hanc uictoriam eleuatus est, ut iam detrectaret Cæsaris nomen. Quod cum in litteris ad se datis audisset, truci uultu ac uoce terribili exclamabat : « Quousque Cæsar ? » 9. Exinde insolentissime agere cœpit, ut ex Marte se procreatum et uideri et dici uellet tamquam alterum Romulum maluitque Romulam matrem stupro infamare, ut ipse diis oriundus uideretur. 10. Sed differo de factis eius dicere, ne confundam tempora. Postea enim quam nomen imperatoris accepit, exuto socero, tum demum furere cœpit et contemnere omnia. 11. Diocles — < sic > enim ante imperium uocabatur — cum rem publicam talibus consiliis et talibus sociis euerteret, cum pro sceleribus suis nihil non mereretur, tamdiu tamen summa felicitate regnauit, quamdiu manus suas iustorum sanguine non inquinauit. 12. Quam uero causam persequendi habuerit exponam.

X

1. Cum ageret in partibus Orientis, ut erat pro timore scrutator rerum futurarum, immolabat pecudes et in iecoribus earum uentura quærebat. 2. Tum quidam ministrorum scientes dominum cum adsisterent immolanti, 5 imposuerunt frontibus suis immortale signum : quo facto

IX 19 usus Tollius : suis C 20 impeditos Bal : imperitos C || sarcinis Bal : sartinos C 26 datis edd. : datus C 34 < sic > add. Græuius

X 1 pro C : præ Bentleius

envoya son gendre l'attaquer par l'Arménie. Pour lui, il cantonna dans l'Orient, à observer la tournure que prendraient les événements.

Les Barbares ont l'habitude de partir en guerre avec tout ce qu'ils possèdent, embarrassés par leur multitude même, et empêtrés dans leurs bagages. Aussi Galère n'eut-il pas de peine à les vaincre dans une embuscade. Il mit en fuite le roi Narsès et revint chargé d'un butin et de dépouilles immenses, ce qui l'emplit d'orgueil et plongea Dioclétien dans la crainte. Après sa victoire, sa superbe grandit au point de lui faire repousser le nom de César. Entendant lire ce titre dans la suscription d'une lettre qui lui était adressée, il s'écria d'un air furieux et d'une voix terrible : « Quoi donc ? Toujours rien que César ? » Son comportement devint alors d'une arrogance si inouïe qu'il voulut, comme un second Romulus, passer pour le fils de Mars et en porter le nom, préférant souiller la réputation de Romula, sa mère, pour s'arroger une origine divine. Mais je remets à plus tard le récit de ses actes, afin ne de pas confondre les temps. Ce n'est qu'après avoir reçu le titre d'empereur, qu'il commença à s'abandonner à ses fureurs et à tout fouler sous ses pieds.

Dioclès — c'est ainsi qu'il s'appelait avant son avènement — ne pouvait, avec un tel programme et de pareils associés, que conduire l'État à sa perte, et il n'y avait pas de châtement que ne méritassent ses crimes. Son règne fut pourtant singulièrement heureux tant qu'il ne souilla pas ses mains du sang des justes.

Quant à la raison pour laquelle il les persécuta enfin, je vais vous la dire.

X

Il se trouvait dans les provinces orientales. Avec son inquiétude habituelle, il scrutait les mystères de l'avenir, immolant du bétail et cherchant des présages dans le foie des victimes.

Or, certains de ses serviteurs connaissaient le Seigneur ; assistant à l'un de ces sacrifices, ils se signèrent le front

x. P. Nautin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 898)
traduit : " qui l'assistait dans les sacrifices "

fugatis dæmonibus sacra turbata sunt. Trepidabant aruspices nec solitas in extis notas uidebant et quasi non litassent sæpius immolabant. 3. Verum identidem mactatæ hostiæ nihil ostendebant, donec magister ille
 10 aruspicum Tagis seu suspicione seu uisu ait idcirco non respondere sacra, quod rebus diuinis profani homines interessent. 4. Tunc ira furens sacrificare non eos tantum qui sacris ministrabant, sed universos qui erant in palatio iussit et in eos, si detrectassent, uerberibus animaduerti,
 15 datisque ad præpositos litteris, etiam milites cogi ad nefanda sacrificia præcepit, ut qui non paruissent, militia soluerentur. 5. Hactenus furor eius et ira processit, nec amplius quicquam contra legem et religionem dei fecit. 6. Deinde interiecto aliquanto tempore in Bithyniam uenit
 20 hiematum eodemque tum Maximianus quoque Cæsar inflammatus scelere aduenit, ut ad persequendos christianos instigaret senem uanum, qui iam principium fecerat. Cuius furoris hanc causam fuisse cognoui.

XI

1. Erat mater eius deorum montium cultrix. Quæ cum esset mulier admodum superstitiosa, dapibus sacrificabat pæne cotidie ac uicanis suis epulas exhibebat. Christiani abstinebant, et illa cum gentibus epulante ieiuniis hi et orationibus insistebant. 2. Hinc concepit odium aduersus eos ac filium suum non minus superstitiosum querelis muliebribus ad tollendos homines incitauit. 3. Ergo

X 12 furens Bal : furoris C furiosus anonymus, p. 70 16 ut Bal : et C 17 hactenus edd. : ac tenus C 19 interiecto Bal : interdicto C || Bithyniam edd. : bethaniam C

XI 1 deorum C : deæ Græuius || montium C : gentium Bentleius manium Pesenti in app. crit || Quæ cum esset mulier admodum superstitiosa Græuius : mulier admodum superstitiosa. Quæ cum esset C lacunam post esset statuit Tollius et nomen urbis, u. g. Nicomediæ coni. Quæ cum esset +++ Pesenti 3 uicanis Tollius : uicariis C || epulas ed. Oxon. 1680 : epulis C

du signe immortel et ce geste, en chassant les démons, troubla les rites païens. Trépидants, les aruspices n'apercevaient pas dans les entrailles les marques accoutumées, et, comme si le sacrifice n'avait pas eu lieu, ils le recommencèrent à plusieurs reprises. Mais les victimes nouvellement immolées continuaient à ne rien livrer. Enfin le fameux Tagès, chef des aruspices, soit qu'il soupçonnât, soit qu'il eût vu quelque chose, déclara que, si les victimes interrogées ne donnaient aucune réponse, c'était que des profanes assistaient aux cérémonies divines. Dioclétien, fou de colère, ordonna de sacrifier non seulement à ceux dont c'était la fonction, mais à tous ceux qui se trouvaient dans le palais, et fit punir du fouet tous ceux qui s'y refuseraient.

Par des ordres écrits remis aux commandants d'unités, il força même les soldats à accomplir ces sacrifices infâmes : ceux qui oseraient s'y soustraire seraient chassés du service.

Là se borna sa colère, et il ne porta pas d'atteinte plus grave à la loi et à la religion de Dieu.

Quelque temps après, il arriva passer l'hiver en Bithynie, où vint le rejoindre le César Maximien, tout brûlant d'une ardeur criminelle, et bien décidé à pousser à la persécution des Chrétiens le fourbe vieillard qui avait déjà pris les premières mesures.

Quant aux causes de cette haine furieuse, voici ce que j'ai appris à ce sujet.

XI

Sa mère, adoratrice des dieux des montagnes et femme extrêmement superstitieuse, offrait presque chaque jour des repas sacrificiels et y fournissait de nourriture les gens de son pays. Les Chrétiens évitaient ces festins, et consacraient aux jeûnes et aux prières le temps qu'elle employait à banqueter avec les païens. Cette conduite excita contre eux sa haine. En se lamentant comme savent le faire les femmes, elle incita son fils, tout aussi superstitieux qu'elle, à supprimer ces hommes. Il eut

habito inter se per totam hiemem consilio cum nemo admitteretur et omnes de summo statu rei publicæ tractari arbitrarentur, diu senex furori eius repugnauit ostendens quam perniciosum esset inquietari orbem terræ, fundi sanguinem multorum; illos libenter mori solere; satis esse si palatinos tantum ac milites ab ea religione prohiberet. 4. Nec tamen deflectere potuit præcipitis hominis insaniam. Placuit ergo amicorum sententiam experiri. 5. Nam erat huius malitiæ: cum bonum quid facere decreuisset, sine consilio faciebat, ut ipse laudaretur, cum autem malum, quoniam id reprehendendum sciebat, in consilium multos aduocabat, ut aliorum culpæ adscriberetur quicquid ipse deliquerat. 6. Admissi ergo iudices pauci et pauci militares, ut dignitate antecederent, interrogabantur. Quidam proprio aduersus Christianos odio inimicos deorum et hostes religionum publicarum tollendos esse censuerunt, et qui aliter sentiebant, intellecta hominis uoluntate uel timentes uel gratificari uolentes in eandem sententiam congruerunt. 7. Nec sic quidem flexus est imperator, ut accommodaret assensum, sed deos potissimum consulere statuit misitque aruspice ad Apollinem Milesium. Respondit ille ut diuinæ religionis inimicus. 8. Traductus est itaque a proposito et quoniam nec amicis nec Cæsari nec Apollini poterat reluctari, hanc moderationem tenere conatus est, ut eam rem sine sanguine transigi iuberet, cum Cæsar uiuos cremari uellet qui sacrificio repugnassent.

XI 13 esse Bal : esset C 16 nam Bal : nõ C 21 militares C : milites
 Posenti in app. crit. 22 proprio...odio Bal : proprium... odium C proprium... odium < gerentes > Halm 24 qui aliter Bal : qualiter C
 34 sacrificio Bal : sacrificium C sacrificium repudiassent Laubmann.

donc, pendant tout l'hiver, avec Dioclétien, des conciliabules auxquels personne n'était admis et qui, croyait-on généralement, portaient sur les affaires les plus importantes de l'État. Le vieil empereur résista longtemps à la fureur du César, lui représentant combien il était dangereux de troubler la paix du monde et de répandre des flots de sang; ces gens, disait-il, avaient l'habitude de marcher volontairement à la mort, et il était bien suffisant d'épurer de cette religion le personnel du palais et de l'armée. Il ne put cependant fléchir la folie de ce furieux. Il décida donc de prendre l'avis de ses familiers. Telle était en effet la malice de Dioclétien : quand il avait décidé quelque bonne mesure, il la mettait à exécution sans demander aucun conseil, pour être seul à en recevoir la louange; mais quand il méditait quelque mauvaise action, sachant qu'elle lui vaudrait des reproches, il convoquait en conférence force conseillers, pour que fussent imputées aux autres les fautes qu'il avait été seul à commettre.

On fit donc comparaître quelques hauts fonctionnaires civils et militaires qui furent interrogés selon leur ordre de préséance. Les uns, qui détestaient les Chrétiens, furent d'avis qu'il fallait anéantir les ennemis des dieux et des cultes publics. Ceux qui, tout en étant d'un sentiment opposé, avaient compris quelle était la volonté du César, marquèrent leur assentiment, poussés, soit par la crainte, soit par le désir de lui faire leur cour. Même cela ne put résoudre l'empereur à donner son agrément, mais il préféra consulter les dieux et envoya un aruspice auprès d'Apollon Milésien. Ce dieu répondit en ennemi de la religion divine. C'est pourquoi Dioclétien fut amené à revenir sur sa décision. Ne pouvant résister à la fois à ses amis, à son César et à Apollon, il s'efforça du moins de tenir ferme sur cette condition que tout se passerait sans effusion de sang, encore que le César voulût faire brûler vifs tous ceux qui refuseraient de sacrifier.

XII

1. Inquiritur peragendæ rei dies aptus et felix ac potissimum Terminalia deliguntur, quæ sunt a. d. septimum Kalendas Martias, ut quasi terminus imponeretur huic religioni.

5 Ille dies primus leti primusque malorum
Causa fuit^a

quæ et ipsis et orbi terrarum acciderunt. 2. Qui dies cum illuxisset, agentibus consulatum senibus ambobus octauum et septimum, repente adhuc dubia luce ad ecclesiam præfectus cum ducibus et tribunis et rationalibus uenit; et reuulsis foribus simulacrum dei quæritur, scripturæ repertæ incenduntur, datur omnibus præda, rapitur, trepidatur, discurritur. 3. Ipsi uero in speculis — in alto enim constituta ecclesia ex palatio uidebatur —
15 diu inter se concertabant utrum ignem potius supponi oporteret. 4. Viciniam Diocletianus cauens, ne magno incendio facto pars aliqua civitatis arderet. Nam multæ ac magnæ domus ab omni parte cingebant. 5. Veniebant igitur prætoriani acie structa cum securibus
20 et aliis ferramentis et immissi undique fanum illud editissimum paucis horis solo adæquarunt.

XIII

1. Postridie propositum est edictum quo caebatur, ut religionis illius homines carerent omni honore ac digni-

XII 2 deliguntur edd. : deleguntur C || a. d. Cuperus : ad C 7 ipsis
Bal : ipsi C 10 præfectus Cuperus : profectus C 16 sententiam Diocletianus BORELFFS, *Mnemosyne*, 57, 1929, p. 540 ex C sententiam Diocle-

a. VERG., *Æn.*, IV, 169-170.

XII

On recherche pour l'action prévue le jour favorable et propice : le choix s'arrête sur la fête des Terminales, le 23 février, jour qui paraissait particulièrement désigné comme devant mettre un terme à notre religion. « Ce jour fameux fut, comme dit le poète, la cause première de la mort, la cause première des malheurs » qui s'abattirent sur nous et sur le monde.

Dès l'aube de ce jour — les deux vieillards étant consuls l'un pour la huitième, l'autre pour la septième fois — soudain, dans la lumière encore incertaine, le préfet se rendit à l'église, avec des chefs militaires, des tribuns et des fonctionnaires du fisc ; il fit arracher les portes et rechercher l'idole du Dieu. On découvre les Écritures, on les brûle. Licence est donnée à tous de voler : pillage, agitation, désordre.

Quant aux deux princes qui observaient ce tumulte — la situation élevée de l'église la rendait en effet visible du palais —, ils discutèrent longtemps s'il était préférable d'y mettre le feu. L'avis de Dioclétien l'emporta : il craignait qu'un grand incendie ne communiquât les flammes à une partie de la ville, car beaucoup de grands bâtiments entouraient l'édifice de tous côtés. On fit donc venir des prétoriens en formation de combat, munis de haches et d'autres outils. Dirigés sur tous les points, ils rasèrent en quelques heures ce temple fameux, pourtant si altier.

XIII

Le lendemain, on afficha un édit stipulant que les adeptes de cette religion seraient exclus de toute charge

tianus : sententiā Diocletianus Bal sententia Diocletiani Bentleius 20 fanum Cuperus : tam C tamen Bal templum Colomesius tan< tum > illud edificium con. anonymus in ed. Bal. exemplari Heidelbergensi.

tate, tormentis subiecti essent, ex quocumque ordine et gradu uenirent, aduersus eos omnis actio ualeret, ipsi non de iniuria, non de adulterio, non de rebus ablatis agere possent, libertatem denique ac uocem non haberent. 2. Quod edictum quidam etsi non recte, magno tamen animo deripuit et conscidit, cum irridens diceret uictorias Gothorum et Sarmatarum propositas. 3. Statimque perductus non modo extortus, sed etiam legitime coctus cum admirabili patientia postremo exustus est.

XIV

1. Sed Cæsar non contentus est edicti legibus : aliter Diocletianum aggredi parat. 2. Nam ut illum ad propositum crudelissimæ persecutionis impelleret, occultis ministris palatio subiecit incendium, et cum pars quædam conflagrasset, christiani arguebantur uelut hostes publici et [cum] ingenti inuidia simul cum palatio christianorum nomen ardebat : illos consilio cum eunuchis habito de extinguendis principibus cogitasse, duos imperatores domi suæ pæne uiuos esse combustos. 3. Diocletianus uero, qui semper se uolebat uideri astutum et intelligentem, nihil potuit suspicari ; sed ira inflammatus excarnificare omnes suos protinus cœpit. 4. Sedebat ipse atque innocentes igne torrebat ; ite[m] iudices uersi, omnes denique qui erant in palatio magistri data potestate torquebant. 5. Erant certantes quis prior

XIII 4 ualeret Cuperus : caleret C exactio caleret Susius 8 deripuit Tollius : diripuit C 9 propositas Columbas : præpositas C 10 perductus C productus Bal || legitime C : lentissime Gale conl. c. XI, 7 lentis ignibus. Ad lectionem codicis probandam PLINII, N. H., XXIII, 64 recte laudat B. Qui locus ad artem culinariam spectat, non ad supplicii quoddam genus, sed uide Eus., Hist. Eccl., VIII, 6, 3 : ἡρεῶν ἐδωδίστων δίκην.

XIV 6 [cum] del. Tollius || inuidia Bal : uida C || christianorum C :

officielle et de toute dignité et passibles des supplices, quel que fût leur ordre ou leur grade, que toute action dirigée contre eux serait recevable, mais qu'ils n'auraient pas le droit d'ester en justice en réparation de dommages, pour adultère ou pour vol : en un mot, on leur enlevait la liberté et jusqu'à la parole. Un homme arracha et déchira l'édit. Il avait tort sans doute, mais il faut lui reconnaître un grand courage. Il dit, avec un rire de dérision, qu'on affichait des bulletins de victoire des Goths et des Sarmates. Emmené sur l'heure, il fut non seulement torturé, mais encore cuit suivant toutes les règles de l'art, après avoir supporté son supplice avec une admirable patience.

XIV

Mais le César ne se contente pas des dispositions de cet édit ; il se prépare à entreprendre Dioclétien d'un autre biais. Pour lui faire accepter son projet de persécution inhumaine, il fit mettre le feu au palais par des agents secrets. Et lorsqu'une partie du bâtiment eut été dévorée par les flammes, on dénonça les Chrétiens comme ennemis publics. L'incendie du Palais avait allumé une haine immense contre le nom chrétien. On les accusait d'avoir comploté avec les eunuques la mort des deux empereurs qui avaient failli être brûlés vifs dans leur propre palais. Mais Dioclétien, qui voulait toujours se faire passer pour rusé et subtil, ne put rien dépister. Enflammé de colère, il fit sans désemparer soumettre tous ses domestiques aux pires tortures. Siégeant en personne, il envoyait des innocents au bûcher. Semblablement, tous les juges, et pour être bref, tous les magistrats qui se trouvaient au palais, ayant reçu tous pouvoirs, procédaient à la question. C'était à qui découvrirait le premier un indice,

christianum Heumann 7 illos Bal : illo C || de extinguendis Bal : dextinguendis C 9 pæne Bal : pæna C 12 excarnificare Cuperus : excarnificari C || cœpit Cuperus : cœpit C præcepit Bal, excarnificari quidem seruato. Perperam, nam numerus uetat. 13 igne torrebat C : igni B neglecto numero torquebat Miegius B 15 torquebant Bal : torquebantur C

x P. Nautin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 398)

traduit : " Lui-même siégeait et faisait griller des innocents par le feu "

aliquid inueniret : nihil usquam reperiebatur, quippe cum familiam Cæsaris nemo torqueret. 6. Aderat ipse et instabat nec patiebatur iram inconsiderati senis deflagrare. 6. Sed quindecim diebus interiectis aliud rursum
 20 incendium molitus est ; sed celerius animaduersum, nec tamen auctor apparuit. 7. Tunc Cæsar medio hiemis perfectione parata prorupit eodem die, contestans fugere se, ne uiuus arderet.

XV

1. Furebat ergo imperator iam non in domesticos tantum, sed in omnes ; et primam omnium filiam Valeriam coniugemque Priscam sacrificio pollui cœgit. 2. Potentissimi quondam eunuchi necati, per quos palatium et ipse ante constabat, comprehensi presbyteri ac
 5 ministri et sine ulla probatione aut confessione damnati cum omnibus suis deducebantur. 3. Omnis sexus et ætatis homines ad exustionem rapti, nec singuli, quoniam tanta erat multitudo, sed gregatim circumdato igni
 10 ambiebantur ; domestici alligatis ad collum molaribus mari mergebantur. 4. Nec minus in ceterum populum persecutio uiolenter incubuit. Nam iudices per omnia templa dispersi uniuersos ad sacrificia cogebant. 5. Pleni carceres erant, tormentorum genera inaudita excogita-
 15 bantur, et ne cui temere ius diceretur, aræ in secretariis ac pro tribunali positæ, ut litigatores prius sacrificarent atque ita causas suas dicerent, sic ergo ad iudices tamquam ad deos adiretur. 6. Etiam litteræ ad Maximianum

XIV 16 *usquam* Bal : *usq.* C 18 *deflagrare* Bal : *deflagraret* C
 20 *celerius* edd. : *celererius* C

XV 6 *aut* Tollius : *ad* C 10 *ambiebantur* C : *amburebantur* Cuperus

mais on ne trouvait rien, étant donné que personne ne s'avisait de mettre à la torture les serviteurs du César. La présence et l'insistance de ce dernier ne laissaient pas tiédire la colère de ce vieillard dépourvu de jugement. Quinze jours plus tard, il machina derechef un nouvel incendie, qui fut découvert plus rapidement que le premier, sans toutefois qu'on en trouvât l'auteur. Alors, le même jour, le César qui avait préparé son départ depuis le milieu de l'hiver s'éloigna en toute hâte, attestant qu'il s'enfuyait pour n'être pas brûlé viv.

XV

Dès lors, la fureur impériale ne sévissait plus seulement contre le personnel du palais, mais contre tous indistinctement. En tout premier lieu, Dioclétien contraignit sa fille Valéria, puis Prisca son épouse à se souiller d'un sacrifice. On mit à mort des eunuques naguère tout-puissants, naguère les plus fidèles soutiens du Palais et de l'empereur. On arrêta des prêtres et des diacres ; condamnés sans qu'on eût procédé à la moindre enquête, sans qu'ils eussent fait le moindre aveu, ils étaient emmenés au supplice avec tous les leurs. Les arrestations n'épargnaient ni l'âge, ni le sexe ; toutes se terminaient par le bûcher, et si grande était la foule des condamnés qu'on ne les exécutait plus individuellement, mais qu'ils étaient rassemblés en masse au centre d'un immense feu. Quant aux esclaves du palais, on les jetait à la mer avec au cou des pierres meulières. La persécution ne s'abattit pas avec moins de violence sur le reste de la population. En effet, les juges, disséminés dans tous les temples, forçaient tout le monde à sacrifier. Les prisons étaient pleines, et on imaginait des genres de supplices inouïs. Pour ne rendre la justice à personne sans de sérieuses garanties, on plaça des autels dans les salles d'audience et devant le tribunal afin que les plaideurs sacrificassent avant d'exposer leur cause : on s'approchait ainsi des juges comme d'autant de dieux. On avait aussi adressé à Maxi-

x P. Nautin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 898)

traduit : " Alors bien qu'on fit en plein hiver, le César prépara son départ et partit le même jour "

atque Constantium commeauerant, ut eadem facerent ;
 20 quorum sententia in tantis rebus expectata non erat. Et
 quidem senex Maximianus libens paruit per Italiam,
 homo non adeo clemens. 7. Nam Constantius, ne dissen-
 tire a maiorum præceptis uideretur, conuenticula id est
 parietes, qui restitui poterant, dirui passus est, uerum
 25 autem dei templum, quod est in hominibus, incolume
 seruauit.

XVI

1. Vexabatur ergo uniuersa terra et præter Gallias ab
 oriente usque ad occasum solis tres acerbissimæ bestię
 sæuiebant.

2. Non, mihi si linguæ centum < sint > oraque centum
 5 ferrea uox, omnes scelerum comprehendere formas,
 omnia pœnarum percurrere nomina possim^a

quæ iudices per prouincias iustis atque innocentibus intu-
 lerunt. 3. Verum quid opus est illa narrare præcipue tibi,
 Donate carissime, qui præter ceteros tempestatem turbidæ
 10 persecutionis expertus es ? 4. Nam cum incidisses in Flac-
 cinum præfectum, non pusillum homicidam, deinde in
 Hieroclem ex uicario præsidem, qui auctor et consiliarius
 ad faciendam persecutionem fuit, postremo in Priscil-
 lianum successorem eius, documentum omnibus inuictæ
 15 fortitudinis præbui. 5. Nouies enim tormentis crucia-
 tibusque uariis subiectus, nouies aduersarium gloriosa
 confessione uicisti, nouies præliis diabolum cum satelli-
 tibus suis debellasti, nouem uictoriis sæculum cum suis
 terroribus triumphasti. 6. Quam iucundum illud specta-

XV 20 quorum Halm : corum C || expectata Bal : spectata C fortasse
 cum Pesenti retinendum 22 dissentire edd. : desentire C

a. VERG., *Æn.*, VI, 625-627.

mien et à Constance des lettres leur enjoignant d'agir
 de même : on ne s'était pas soucié, dans une si grave
 matière, d'attendre leur avis. Sans une hésitation, le
 vieux Maximien fit exécuter cet ordre dans toute l'Italie :
 ce n'était pas la douceur qui le caractérisait. Quant à
 Constance, pour ne point paraître désapprouver les
 ordres de ses supérieurs, il laissa détruire les églises,
 c'est-à-dire de simples murs, qu'on pourrait rebâtir, mais
 il garda intact le véritable temple de Dieu, qui est dans
 les hommes.

XVI

L'univers entier était donc accablé et, de l'Orient à
 l'Occident, sauf dans les Gaules, trois fauves impitoyables
 exerçaient leur férocité.

« Non, même si j'avais cent bouches, cent langues et
 une voix de fer, je n'arriverais pas à t'exprimer toutes
 les formes de crimes, ni à t'énumérer tous les noms des
 supplices », que les juges, sur toute l'étendue des pro-
 uinces, infligèrent aux justes et aux innocents. Mais en
 vérité, à quoi bon, très cher Donat, te raconter cela, à
 toi surtout qui, plus que tout autre, as fait l'expérience
 de la tempête furieuse de cette persécution ? Car tombé
 aux mains du préfet Flaccinus, cet assassin d'envergure,
 puis de Hiéroclès, devenu de vicaire, gouverneur, l'ins-
 tigateur et le conseiller de la persécution, enfin de Pris-
 cillien, son successeur, tu as donné à tous le modèle
 d'un courage sans défaillance. Neuf fois soumis aux tor-
 tures et aux supplices les plus divers, neuf fois tu as
 vaincu le démon par ton glorieux témoignage, en neuf
 combats tu as écrasé le diable avec ses satellites, par
 neuf victoires, tu as triomphé du siècle et de ses ter-
 reurs. Combien ce spectacle fut agréable à Dieu, lorsqu'il

XVI 2 acerbissimæ edd. : acerrissime C 4 < sint > add. edd. ex
 Vergilio om. C 5 comprehendere formas edd. ex Vergilio : cõhpendrẽ
 pœnas C 6 omnia edd. ex Vergilio : omniũ C 11 pusillum Bal : pusil-
 lam C 12 hieroclem Bal : ierocle C 17 diabolum B. in app. crit.,
 Pesenti : zabolum C

20 culum deo fuit, cum uictorem te cerneret non candidos
 equos aut immanes elephantos, sed ipsos potissimum
 triumphatores curru tuo subiugantem! 7. Hic est uerus
 triumphus, cum dominatores dominantur. Victi enim
 tua uirtute ac subiugati sunt, quandoquidem nefanda
 25 iussione contempta omnes apparatus et terriculas tyran-
 nicæ potestatis fide stabili et robore animi profligasti. 8.
 Nihil aduersus te uerbera, nihil unguæ, nihil ignis, nihil
 ferrum, nihil uaria tormentorum genera ualerunt :
 adimere tibi fidem ac deuotionem nulla uis potuit. 9. Hoc
 30 est esse discipulum dei, hoc est militem Christi, quem
 nullus hostis expugnet, nullus lupo de castris cælestibus
 rapiat, nullus laqueus inducat, nullus dolor uincat, nullus
 cruciatus affligat. 10. Denique post illas nouem glorio-
 sissimas pugnas, quibus a te diabolus uictus est, non est
 35 ausus ulterius congredi tecum, quem tot præliis expertus
 sit non posse superari. 11. Et cum tibi parata esset
 uictrix corona, desiit amplius prouocare, ne iam sumeres :
 quam licet non acceperis in præsentî, tamen integra tibi
 pro uirtutibus tuis et meritis in regno domini reseruatur.
 40 Sed redeamus ad ordinem rerum.

XVII

1. Hoc igitur scelere perpetrato Diocletianus, cum iam
 felicitas ab eo recessisset, perrexit statim Romam, ut
 illic uicennalium diem celebraret, qui erat futurus a. d.
 duodecimum Kalendas Decembres. 2. Quibus sollemp-
 5 nibus celebratis, cum libertatem populi Romani ferre non
 poterat, impatiens et æger animi prorupit ex urbe impen-

XVI 22 *subiugantem* C : *subiungentem* Nic. Heinsius, B. Sed codicis lec-
 tio numeri causa seruanda est, sic recte Pesenti. 25 *omnes* Bal : *omnis* C
 32 *uincat* Bal : *uincit* C 34 *diabolus* Pesenti : *zabulis* C *zabulus* Bal, B
 36 *superari* Bal : *superare* C, Pesenti.

XVII 3 a. d. Bentleius : ad C 4 XII kl DCB C : XV kal. Dec. Seeck,

te vit attacher, vainqueur, à ton char, non point des
 chevaux blancs ou des éléphants énormes, mais bien mieux
 que cela : les triomphateurs eux-mêmes !

C'est là le vrai triomphe : dominer les dominateurs
 du monde ! Car ils ont été vaincus et subjugués par ton
 courage, puisqu'au mépris de leurs ordres abominables,
 tu as, par la fermeté de ta foi et la force de ton âme, mis
 en défaut tout l'appareil d'intimidation d'une puissance
 tyrannique. Ni les verges, ni les pinces, ni le feu, ni le
 fer, ni les supplices de toute espèce n'ont rien pu contre
 toi : aucune puissance n'a été capable de t'enlever ta foi
 et ta piété. C'est bien là se montrer un vrai disciple de
 Dieu, le soldat du Christ qu'aucun ennemi ne peut réduire,
 qu'aucun loup ne peut ravir à la citadelle céleste, qui ne
 peut être trompé par aucun piège, vaincu par aucune
 souffrance, abattu par aucun supplice. Car enfin, après
 ces neuf combats très glorieux qui ont vu sa défaite, le
 diable n'a plus osé se mesurer à toi : il avait appris,
 après tant de batailles, que tu étais invincible. Lorsque
 la couronne du vainqueur te fut assurée, il cessa de te
 provoquer davantage, pour t'empêcher de la saisir sur-
 le-champ. Mais si tu ne l'as pas encore reçue en effet,
 elle t'est réservée dans le royaume de Dieu et elle t'attend,
 sans avoir rien perdu de son éclat, pour récompenser tes
 vertus et tes mérites.

Mais revenons à la suite des événements.

XVII

Après avoir commis ce crime, Dioclétien, que son
 bonheur avait déjà abandonné, gagna immédiatement
 Rome pour y célébrer le jour de ses Vicennales, fête fixée
 au 20 novembre. La cérémonie achevée, ne pouvant sup-
 porter le franc-parler du peuple de Rome, incapable de
 se dominer, et l'esprit malade, il quitta la ville à l'approche

collato EUSEBII, *De Mart. Pal.*, I, 7 XIII Kal. Oct. SESTON, *Chron. Eg.*,
 44, 1947, p. 336. 5 *libertatem* edd. : *libertate* C

De la mort des Persécuteurs. I.

dentibus Kalendis Ianuariis, quibus illi nonus consulatus deferebatur. 3. Tredecim dies tolerare non potuit, ut Romæ potius quam Rauennæ procederet consul, sed pro-
 10 fectus hic me sæuiente, frigore atque imbris uerberatus morbum leuem, at perpetuum traxit uexatusque per omne iter lectica plurimum uehebatur. 4. Sic æstate transacta per circuitum ripæ Istricæ Nicomediam uenit morbo iam graui insurgente : quo cum se premi
 15 uideret, prolatus est tamen, ut circum quem fecerat dedicaret anno post uicennalia repleto. 5. Deinde ita languore < est > oppressus, ut per omnes deos pro uita eius rogaretur ; donec Idibus Decembribus luctus repente in palatio, mæstitia et lacrimæ iudicum, trepi-
 20 datio et silentium tota ciuitate. 6. Iam non modo mortuum, sed etiam sepultum dicebant, cum repente mane postridie peruagari fama quod uiueret, domesticorum ac iudicum uultus alacritate mutari. 7. Non defuerunt qui suspicarentur celari mortem eius, donec Cæsar ueniret,
 25 ne quid forte a militibus nouaretur. 8. Quæ suspicio tantum ualuit, ut nemo crederet eum uiuere, nisi Kalendis Martiis prodisset, uix agnoscendus, quippe qui anno fere toto ægritudine tabuisset. 9. Et ille Idibus Decembribus morte sopitus animam receperat, nec tamen totam.
 30 Demens enim factus est, ita ut certis horis insaniret, certis resipisceret.

XVII 11 at Gale : ac C || : traxit C Pesenti contraxit Grauius B : 13 Istricæ edd. e coniectura Histricæ (uel Histriæ) Nic. Hensii : strige C, Strigæ Dodwell, Phrygiæ ed. Oxon. a 1680, p. 108 Strigoniæ Spark ; fortasse Thraciæ legendum est ; cf. de Ripa Thracia uel Thracica, H. NESSELHAUF, Laureæ Aquincenses, II, 1941, p. 44, p. 18 14 graui insurgente C : grauius urgente Buenemann Pesenti || quo cum Colomesius : quod cumque C utcumque ed. Oxon. 1680 quo utcumque Columbus, item Duebner 17 langore C || < est > add. Heumann 19-20 mæstitia — ciuitate. Iam distinxit B : mæstitia et lacrimæ, iudicum trepidatio et silentium. Tota ciuitate iam Bal et

du premier janvier, date à laquelle on devait, pour la neuvième fois, lui déferer le consulat. Il n'eut pas la force d'attendre treize jours, ce qui lui eût permis d'inaugurer sa charge à Rome plutôt qu'à Ravenne. Il partit au plus fort de l'hiver ; le froid et la pluie lui firent contracter une maladie peu grave, mais chronique, qui le força de faire presque toute la route en litière. Ayant ainsi passé l'été, il gagna Nicomédie en suivant la rive du Danube ; malgré l'aggravation de son mal, et bien qu'il se vît très accablé, il se fit néanmoins porter, pour le dédier, au cirque qu'il avait fait construire. C'était un an après la fête des Vicennales. Dans la suite, sa santé s'affaiblit au point qu'on implora tous les dieux pour la conservation de sa vie ; enfin, aux ides de décembre, le deuil s'abattit brusquement sur le palais : les hauts fonctionnaires étaient dans l'affliction et dans les larmes, une agitation silencieuse avait gagné la ville entière. On disait l'empereur mort, et même enterré, lorsque, tout à coup, le lendemain matin, le bruit se répandit qu'il était vivant et on vit renaître l'allégresse sur le visage des gens de sa maison et des hauts fonctionnaires. Il ne manqua pas de citoyens pour soupçonner que l'on cachait sa mort jusqu'à l'arrivée du César, dans la crainte de quelque révolte militaire. Ces soupçons se fortifièrent au point que plus personne ne le croyait en vie. Mais, le premier mars, il parut en public, à peine reconnaissable à la suite des ravages d'une maladie qui durait depuis près d'un an. Cet homme qui, le treize décembre, s'était endormi dans la mort, avait recouvré ses esprits, mais non point en totalité ; car il fut frappé d'une folie qui le faisait délirer par intervalles, alors qu'à d'autres moments il recouvrait sa lucidité.

edd... silentium tota ciuitate. Iam anonymus, p. 46 23 ac Bal : ad C 27 prodisset C : proditisset Pesenti in app. crit. numeri causa con. 31 resipisceret Bal : resipiscere tur (n eraso) C

XVIII

1. Nec multis post diebus Cæsar aduenit, non ut patri gratularetur, sed ut cum cogeret imperio cedere. Iam conflixerat nuper < cum > Maximiano sene cumque terruerat iniecto armorum ciuiliū metu. 2. Aggressus est ergo Diocletianum primum molliter et amice, iam senem esse dicens, iam minus ualidum et administrandæ rei publicæ inhabilem : debere illum requiescere post labores. Simul et exemplum Neruæ proferebat, qui imperium Traiano tradidisset. 3. Ille uero aiebat et indecens esse, si post tantam sublimis fastigii claritatem in humilis uitæ tenebras decidisset, et minus tutum, quod in tam longo imperio multorum sibi odia quæsisset ; 4. Neruam uero uno anno imperantem, cum pondus et curam tantarum rerum uel ætate uel insolentia ferre non quiret, abiicisse gubernaculum rei publicæ atque ad priuatam uitam redisse, in qua consenuerat. Verum si nomen imperatoris cuperet adipisci, impedimento nihil esse quominus omnes Augusti nuncuparentur. 5. At ille, qui orbem totum iam spe inuaserat, quoniam sibi aut nihil præter nomen aut < non > multum uidebat accedere, respondit debere ipsius dispositionem in perpetuum conseruari, ut duo sint in re publica maiores, qui summam rerum teneant, item duo minores, qui sint adiumento : inter duos facile posse concordiam seruari, inter quattuor pares nullo modo. 6. Si ipsi cedere noluisset, se sibi consulturum, ne

XVIII 2 imperio cedere Bal : imperium cedere C 3 < cum > add. Cuperus 8 et Columbus : ei C 12-13 Neruam... imperantem Bal : Nerua imperante C 17 quominus Bal : qui minus C 19 spe Columbus : ipse C || inuaserat : ed. Oxon. 1680 : inuenerat C inhauserat Bal inuolauerat Halm deuorauerat B || quoniam Halm : em C (i. e. qm, nam cum in C cũ scribi solet) 20 < non > add. ed. Oxon. 1680 22 summam Bal : summa C 23 sint Bal : sunt C 25 cedere noluisset Bal : credere noluis- sent C

XVIII

Quelques jours après, le César arriva, moins pour féliciter son père adoptif que pour le forcer à quitter le pouvoir. Déjà, il venait d'entrer en conflit avec le vieux Maximien, qu'il avait effrayé en le menaçant d'une guerre civile.

D'abord, il entreprit Dioclétien sur un ton doux et amical : l'empereur, déjà bien âgé, n'était plus en bonne santé, ni capable d'administrer l'État. Après une vie de travail, il devait songer au repos. En même temps, Galère citait l'exemple de Nerva, qui avait remis l'empire à Trajan. Mais Dioclétien lui répondait que retomber ainsi, du faite si élevé de la gloire, à l'obscurité d'une vie mesquine, serait à la fois peu convenable et peu sûr, à cause du grand nombre d'ennemis qu'il s'était faits au cours d'un si long règne. Quant à Nerva, qui n'avait régné qu'un an, et qui était incapable — soit vieillesse, soit inexpérience — de soutenir le poids et les soucis d'affaires si importantes, il avait abandonné le gouvernement de l'État et était retourné à la vie privée, dans laquelle il avait atteint un âge avancé. En vérité, si Galère désirait prendre le nom d'empereur, rien n'empêchait que tous fussent proclamés Augustes.

Mais le César, qui déjà, dans ses espoirs, se voyait le maître de l'univers et qui comprenait que ces arrangements ne lui apporteraient, à part un nom, rien ou presque rien, répondit qu'il fallait s'en tenir pour toujours à la règle que Dioclétien avait lui-même établie ; il devait y avoir dans l'État deux hommes revêtus d'une autorité supérieure pour exercer le pouvoir suprême et deux autres, disposant de pouvoirs moins étendus, pour les aider ; il était facile de maintenir la bonne intelligence entre deux empereurs, ce qui serait impossible entre quatre souverains de rang égal. Au cas où Dioclétien refuserait de céder, il ne prendrait conseil que de ses propres intérêts, car il ne pouvait rester plus long-

amplius minor et extremus esset. Iam fluxisse annos quindecim < quibus > in Illyricum id est ad ripam Danuuii relegatus cum gentibus barbaris luctaretur, cum alii intra laxiores et quietiores terras delicate imperarent. 7. His auditis senex languidus, qui iam et Maximiani senis litteras acceperat scribentis quæcumque locutus fuisset, et didicerat augeri ab eo exercitum, lacrimabundus « Fiat » inquit « si hoc placet ». 8. Supererat ut communi consilio omnium Cæsares legerentur.

35 — « Quid opus est consilio, cum sit necesse illis duobus placere quicquid nos fecerimus ? »

— « Ita plane. Nam illorum filios nuncupari necesse est. »

9. Erat autem Maximiano < filius > Maxentius, huius ipsius Maximiani gener, homo perniciosæ ac malæ mentis, adeo superbus et contumax, ut neque patrem neque socerum solitus sit adorare, et idcirco utrique inuisus fuit. 10. Constantio quoque filius erat Constantinus, sanctissimus adulescens et illo fastigio dignissimus, qui insigni et decoro habitu corporis et industria militari et probis moribus et comitate singulari a militibus amaretur, a priuatis et optaretur. Erat tunc præsens iam pridem a Diocletiano factus tribunus ordinis primi.

11. — « Quid ergo fiet ? »

50 — « Ille » inquit « dignus non est. Qui enim me priuatus contempsit, quid faciet, cum imperium acceperit ? »

— « Hic uero et amabilis est et ita imperaturus, ut patre suo melior et clementior iudicetur. »

— « Ita fiet ut ego non possim facere quæ uelim. Eos igitur oportet nuncupari qui sint in mea potestate, qui timeant, qui nihil faciant nisi meo iussu. »

12. — « Quos ergo faciemus ? »

XVIII 27 quindecim (XV^m) C : duodecim Seeck || < quibus > add. Cuperus : ex quo Bohereilus cum ed. Oxon. 1680, sed post in Illyrico (sic) positum ; Bentleius ad in ascripsit cum 28 relegatus Bal : religatus C
35 quid Bal : quod C 39 < filius > add. Bal. 42 male bis C

temps en rang inférieur, et le dernier de tous. Déjà, quinze années s'étaient écoulées depuis que, relégué en Illyrie, sur les bords du Danube, il guerroyait contre les nations barbares, tandis que d'autres avaient l'agrément de commander dans des provinces plus étendues et plus tranquilles.

A ces mots, le vieillard malade, déjà instruit par une lettre du vieux Maximien de tout ce qu'aurait pu dire Galère, et sachant que ce dernier renforçait son armée, lui dit, tout en larmes : « Soit, si tu le veux ».

Restait à obtenir l'accord de tous sur le choix des Césars. — « A quoi bon un accord, puisqu'il faudra que ces deux hommes ratifient tout ce que nous aurons décidé ? ». — « C'est très bien ainsi, puisque ce sont leurs fils qu'il faut proclamer. » Maximien avait en effet un fils, Maxence, gendre de Galère, homme à l'esprit malfaisant et pervers, si orgueilleux et si opiniâtre qu'il refusait obstinément l'adoration à son père et à son beau-père, ce qui l'avait fait prendre en aversion par l'un et par l'autre. Constante avait, lui, un fils, Constantin, jeune homme irréprochable et parfaitement digne de cette haute charge, aimé des soldats et désiré des simples particuliers pour sa brillante prestance, ses états de service dans l'armée, l'honnêteté de ses mœurs et son extrême affabilité. De plus, il se trouvait alors à la cour de Dioclétien, qui en avait fait depuis quelque temps déjà un tribun du premier rang.

— « Que faire donc ? »

— « Maxence n'est pas digne d'être choisi. Lui qui, simple citoyen, m'a méprisé, que fera-t-il une fois élevé à l'empire ? »

— « Mais Constantin a tout pour plaire, et son règne le fera juger meilleur et plus clément encore que son père. »

— « Il s'ensuivra que je ne pourrai agir à mon gré. Il faut donc proclamer des hommes qui soient sous ma coupe, me redoutent et ne fassent rien sans mon ordre. »

— « Qui choisirons-nous donc ? »

43 Constantio Bal : Constantius C 44 adulescens edd. : adolescens C
45 decoro habitu Bal : decore abitu C

- « Seuerum » inquit.
- « Illumne saltatorem turbulentum, ebriosum, cui
60 nox pro die est et dies pro nocte ? »
- « Dignus » inquit « quoniam militibus fideliter præfuit et eum misi ad Maximianum, ut ab eo induatur. »
13. — « Esto. Alterum quem dabis ? »
- « Hunc » inquit, ostendens Daiam adulescentem
65 quendam semibarbarum, quem recens iusserat Maximinum uocari de suo nomine. Nam et ipsi Diocletianus nomen ex parte mutauerat omnis causa, quia Maximianus fidem summa religione præstabat.
14. — « Quis est hic quem mihi offers ? »
- 70 — « Meus » inquit « affinis. »
- At ille gemebundus « Non idoneos mihi das quibus tutela rei publicæ committi possit. »
- « Probaui eos » inquit.
- « Tu uideris, qui regimen imperii suscepturus es.
75 15. Ego satis laboraui et prouidi quemadmodum me imperante res publica staret incolumis. Si quid accesserit aduersi, mea culpa non erit. »

XIX

1. Cum hæc essent constituta, proceditur Kalendis
Mais. Constantinum omnes intuebantur, nulla erat dubitatio : milites qui aderant et primores militum electi et acciti ex legionibus in hunc unum intenti gaudebant,
5 optabant et uota faciebant. 2. Erat locus altus extra ciuitatem ad milia fere tria, in cuius summo Maximianus ipse purpuram sumpserat, et ibi columna fuerat erecta

XVIII 59 *turbulentum* scripsimus : *tumulentum* C *temulentum* Bal
61 *præfuit* ed. Oxon. 1680 : *præbuit* C 65 *Maximinum* Bal : *maximianum* C 66 *nam* Gale : *iam* C 67 *omnis* ed. Oxon. 1680 : *hominis* C
71 *idoneos* Le Nourry : *ideos* C 72 *committi* edd. : *comitti* C

- « Sévère », répondit-il.
- « Quoi, ce danseur, cet agité, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour et du jour, la nuit ? »
- « Il en est digne, répondit l'autre, puisqu'il a témoigné sa fidélité à la tête de ses soldats. D'ailleurs, je l'ai envoyé à Maximien, pour que celui-ci le revête de la pourpre. »
- « Soit. Mais quel second César me donneras-tu ? »
- « Celui-ci », dit-il, en montrant un certain Daïa, jeune homme à demi barbare, à qui il venait de faire prendre, d'après le sien, le nom de Maximin. Dioclétien n'avait-il pas, jadis, modifié en partie son nom à lui : Galère, à titre de présage, à cause de la fidélité que lui gardait si scrupuleusement Maximien ?
- « Qui est-il donc, cet homme que tu me proposes ? »
- « Mon parent », répondit-il.
- Mais l'autre en gémissant lui dit : « Les hommes que tu me cites là sont des incapables, à qui on ne saurait confier la garde de l'État ».
- « J'ai pu apprécier leurs mérites », dit Galère.
- « Cela te regarde, puisque tu vas prendre en mains les rênes de l'empire. Pour moi, j'ai assez travaillé, et j'ai veillé à conserver pendant mon règne l'intégrité de l'État. Si quelque malheur arrive, ce ne sera pas ma faute. »

XIX

Ces décisions prises, on en vint à l'exécution, le premier mai. Tous les regards étaient fixés sur Constantin : personne ne doutait de son élévation : les soldats présents et les officiers choisis pour représenter les légions ne regardaient que lui : toute la joie, tous les désirs, tous les vœux étaient pour lui.

C'est au sommet d'une éminence située à environ trois milles de la ville que Galère avait lui-même pris la pourpre : on y avait élevé une colonne portant une sta-

cum Iouis signo. Eo pergitur. 3. Contio militum conuocatur. Incipit senex cum lacrimis, alloquitur milites :
 10 se inualidum esse, requiem post labores petere, imperium ualidioribus tradere, alios Cæsares subrogare. Summa omnium expectatio, quid afferet. 4. Tunc repente pronuntiat Seuerum et Maximinum Cæsares. Obstupefiunt omnes. In tribunali Constantinus adstabat susum. Hæsitare inter se num Constantini immutatum nomen esset,
 15 cum in conspectu omnium Maximianus manum retrorsum extendens protraxit a tergo Daïam Constantino repulso et exutum uestem priuatam constituit in medium. Mirari omnes qui esset, unde esset. 5. Nemo tamen reclamare ausus est cunctis insperatæ nouitate rei turbatis. Huic purpuram Diocletianus iniecit suam quam se exuit, et Diocles iterum factus est. 6. Tum descenditur, et reda per ciuitatem ueteranus rex foras exportatur in patriamque dimittitur, Daïa uero sublatus nuper a pecoribus et
 20 siluis, statim scutarius, continuo protector, mox tribunus, postridie Cæsar, accepit Orientem calcandum et conterendum, quippe qui neque militiam, neque rem publicam sciret, iam non pecorum; sed militum pastor.

XX

1. Maximianus postquam senibus expulsis quod uoluit effecit, se iam solum totius orbis dominum [esse] ferebat. Nam Constantium quamuis priorem nominari esset

XIX 9 incipit Lenglet, B : inquit C in qua Columbus, item Pesenti 12 omnium in marg. repetitum C 13 Maximinum Bal : maximianum C 14 hæsitare inter se Le Nourry : stare inter se et in marg. esitare inter se C siscitari Bal susurrare (om. susum) Bauldri queritare Buenemann 15 Constantini Bal : constantinum C || esset edd. : esse C 18 exutum Bal : exuto C 20 insperatæ Bal : inspirate C || nouitate Bal : nouitatem C

XX 2 effecit Columbus : et fecit C, quod retinet Pesenti conl. Ps. cxiii, 2, p. 3 (ex vers. itala antiqua) et Ps. cxxxiv, 6 || [esse] del. Colombus || ferebat Bal : ferebatur C esse rebatur Bauldri, item Pesenti

tue de Jupiter. C'est là qu'on se rendit. L'assemblée des soldats y est convoquée. Le vieillard, tout en larmes, prend la parole le premier. Il dit aux soldats que, malade, il aspire au repos après tant de fatigues : il transmet le pouvoir à des mains plus robustes et pourvoit au remplacement des Césars. Chacun attendait impatiemment ses dispositions. Alors, tout à coup, il proclame Césars Sévère et Maximin. Tous sont frappés de stupeur. Constantin se tenait là-haut, sur la tribune. Tous s'interrogeaient avec embarras : le nom de Constantin aurait-il été modifié ? Soudain, à la face de tous, Maximien repoussa Constantin et, d'un geste du bras, fit paraître devant lui Daïa, qui se trouvait en arrière et le fit passer au milieu après lui avoir enlevé son habit d'homme privé. Tout le monde se demandait qui était cet homme, et d'où il venait. Personne cependant n'osa réclamer, malgré le trouble général que causait la nouveauté inattendue d'une telle action. Dioclétien se dépouilla de sa propre pourpre pour en vêtir Daïa, et redevint Dioclès. Il descend alors de la tribune et le souverain démissionnaire, voituré par la ville dans l'équipage d'un simple chariot à la gauloise, est emporté au loin et renvoyé dans ses foyers.

Quant à Daïa, qui, à peine arraché à ses bois et à ses troupeaux, était devenu aussitôt soldat de la garde, puis immédiatement garde du corps, bientôt tribun, le lendemain César, il reçut l'Orient pour l'écraser et le fouler aux pieds. Qu'attendre en effet d'un homme ignorant tout de l'art de la guerre et du gouvernement, dont on fait un pasteur, non plus de troupeaux de bétail, mais de troupes de soldats ?

XX

Après avoir réalisé sa volonté par l'éviction des deux vieillards, Galère prétendait être désormais le seul maître de l'univers. Bien que Constance eût obligatoirement droit au rang de premier Auguste, il le méprisait parce

necesse, contemnebat, quod et natura mitis esset et ualitudine corporis impeditus. 2. Hunc sperabat breui obiturum, et si non obisset, uel inuitum exuere facile uidebatur. Quid enim faceret, si a tribus cogeretur imperium deponere? 3. Habebat ipse Licinium ueteris contubernii amicum et a prima militia familiarem, cuius consiliis ad omnia regenda utebatur, sed eum Cæsarem facere noluit, ne filium nominaret, ut postea in Constantii locum nuncuparet Augustum atque fratrem, 4. tunc uero ipse principatum teneret ac pro arbitrio suo debacchatus in orbem terræ uicennalia celebraret ac substituto Cæsare filio suo, qui tunc erat nouennis, et 15 ipse deponeret; ita cum imperii summam tenerent Licinius ac Seuerus et secundum Cæsarem nomen Maximinus et Candidianus, inexpugnabili muro circumseptus securam et tranquillam degeret senectutem. 5. Huc consilia eius tendebant. Sed deus, quem sibi fecit infestum, 20 cuncta illius cogitata dissoluit.

XXI

1. Adeptus igitur maximam potestatem ad uexandum orbem, quem sibi patefecerat, animum intendit. 2. Nam post deuictos Persas, quorum hic ritus, hic mos est, ut regibus suis in seruitium se addicant et reges populo suo 5 tamquam familia utantur, hunc morem nefarius homo in Romanam terram uoluit inducere: quem ex illo tempore uictoriæ sine pudore laudabat. 3. Et quia aperte iubere non poterat, sic agebat, ut et ipse libertatem hominibus auferret. In primis honores ademit. Torquebantur ab eo

XX 6 obisset Bal: nouisset C 14 ac Bal: hac C 19 huc — tendebant Græuius: hoc consilio eis ostendebant C hoc consilia ei ostendebant Bal hoc consilia eius ostendebant Pesenti.

XXI 5 familia Bal: militia C

qu'il était doux de nature et affligé d'une santé chancelante. Galère espérait le voir mourir rapidement, et, au cas où il survivrait, il paraissait facile de le déposer, même contre son gré. Que pouvait-il faire, en effet, si ses trois collègues le forçaient à renoncer à l'empire? Galère avait, lui, un ami, Licinius, son compagnon de tente depuis le début de sa carrière militaire, dont il prenait conseil dans tous les actes du gouvernement. Il ne voulait pas faire de lui un César, pour n'avoir pas à l'appeler son fils. Son dessein était de lui donner plus tard le titre d'Auguste et de frère, en remplacement de Constance, afin d'exercer en personne le principat; c'est lui qui serait alors premier Auguste et après avoir sévi à loisir à travers le monde, il pensait célébrer l'anniversaire de ses vingt ans de règne en installant comme César son fils, qui avait alors neuf ans. Ainsi, avec Licinius et Sévère à la tête de l'empire, et les Césars Maximin et Candidianus régnant en second, il coulerait une vieille sùre et tranquille, à l'abri d'une muraille inexpugnable. Tels étaient les projets qu'il s'efforçait de réaliser. Mais la Divinité, dont il s'était attiré la haine, déjoua tous ses desseins.

XXI

Parvenu au pouvoir suprême, il n'eut plus qu'une pensée: tyranniser le monde qu'il avait mis à sa portée. En effet, après la défaite des Perses, pour qui c'est un usage et une règle de s'abaisser au rang d'esclaves de leurs rois, tandis que ceux-ci traitent leur peuple comme de la valetaille, cet homme abominable voulut introduire dans l'empire romain cette coutume, dont il avait l'impudence de faire l'éloge depuis l'époque de sa victoire. Ne pouvant donner ouvertement pareil ordre, il agissait de façon à arracher lui aussi la liberté aux Romains. Avant tout, il les dépouilla des droits conférés par les charges publiques. Il faisait mettre à la torture

10 non decuriones modo, sed primores etiam ciuitatum, egregii ac perfectissimi uiri, et quidem in causis leuibus atque ciuilibus. Si morte digni uiderentur, cruces stabant, sin minus, compedes parati. 4. Matres familias ingenuæ ac nobiles in gynæceum rapiebantur. Si quis esset uerbe-
 15 randus, defixi in stabulo pali quattuor stabant, ad quos nullus unquam seruus distendi solebat. 5. Quid lusorium uel delicias eius referam? Habebat ursos ferociæ ac magnitudinis suæ simillimos, quos toto imperii sui tem-
 20 pore elegerat. Quotiens delectari libuerat, horum aliquem adferri nominatim iubebat. 6. His homines non plane comedendi, sed obsorbendi obiectabantur: quorum artus cum dissiparentur, ridebat suauissime nec umquam sine humano cruore cenabat. 7. Dignitatem non habentibus pœna ignis fuit. Id exitii primo aduersus christi-
 25 tianos permiserat datis legibus, ut post tormenta damnati lentis ignibus urerentur. 8. Qui cum deligati fuissent, subdebatur primo pedibus lenis flamma tamdiu, donec cal- lum solorum contractum igni ab ossibus reuelleretur. 9. Deinde incensæ faces et extinctæ <statim> admoue-
 30 bantur singulis membris, ita ut locus nullus in corpore relinqueretur intactus. Et inter hæc suffundebatur facies aqua frigida et os umore abluebatur, ne arescentibus siccitate faucibus cito spiritus redderetur: 10. quod postremo accidebat, cum per multum diem decocta omni-
 35 cute uis ignis ad intima uiscera penetrasset. 11. Hinc rogo facto cremabantur corpora iam cremata. Lecta ossa et in puluerem comminuta iactabantur in flumina ac mare.

XXI 13 ingenuæ edd. : ingunꝫ C 17 ferociæ — suæ Bal : ferocia ac magnitudinis sue C ferocia ac magnitudine sui anonymus p. 48, item Bentleius ferociæ ac magnitudini suæ Heumann pro magnitudinis con fortitudinis Cramer 21 obsorbendi C : absorbendi Columbus 22 suauissime C : sauissime Cramer 24 id exitii Nic. Heinsius : et exitii C et exemptum Boherellus et illam Tollius et eulei. Id primo ELLIS, Journ. of Phil., XIV, p. 88. 25 permiserat C : promiserat Græuius || datis C : latis Græuius 26 deligati edd. : delegati C 29 <statim> addidimus 34 accidebat Bal : accedebat C || cum ed. Oxon. 1680, item Bentleius : tunc C 37 flumina Columbus

x² P. Nautin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 899)
 traduit : " ensuite on leur appliquait des torches enflammées, puis éteintes, sur chaque membre, de manière à ne laisser aucun endroit du corps intact."

non seulement des décurions, mais encore les plus hauts dirigeants des cités, des hommes du rang d'egregii et de perfectissimi, et cela, même dans des affaires peu importantes et purement civiles. Si les accusés paraissaient mériter la mort, des croix étaient dressées; sinon les fers étaient tout prêts. Les mères de famille de naissance libre et même des nobles étaient traînées au gynécée. Si quel-
 qu'un devait être flagellé, il y avait dans le lieu infâme quatre pieux fichés en terre qui n'avaient jamais servi auparavant, même à la torture des esclaves.

Parlerais-je de l'amphithéâtre et des distractions de Galère? Il avait des ours, ses pareils pour la taille et la férocité, qu'il avait sélectionnés pendant toute la durée de son règne. Chaque fois qu'il était en humeur de s'amuser, il en faisait amener un en le désignant par son nom. On jetait au monstre des hommes, non point exactement à dévorer, mais à absorber lentement: en voyant mettre en pièces les membres de ces malheureux, l'empereur riait avec délectation. Il lui fallait toujours, à son dîner, du sang humain.

Le feu était le châtement de ceux qui n'étaient pas titrés. C'est pour les chrétiens que l'empereur avait, en premier lieu, fait perfectionner ce genre de mort^x en prescrivant qu'après la torture, les condamnés soient brûlés à feu lent. D'abord, après les avoir liés au poteau, on leur mettait sous la plante des pieds une flamme modérée, jusqu'au moment où, se recroquevillant sous l'effet de la chaleur, la chair se détachait des os. Puis on appliquait sur tous leurs membres des torches qu'on venait d'éteindre, de manière à ne laisser intact aucun endroit de leur corps^x. Entretiens, on leur aspergeait la face d'eau froide et on leur humectait la bouche de peur que, leur gorge calcinée par la sécheresse, ils ne rendissent trop vite l'esprit, ce qui n'arrivait enfin que lorsque l'action du feu s'était exercée jusqu'au plus profond de leurs entrailles, après avoir consumé toute leur chair pendant une grande partie du jour. Ensuite, on dressait un bûcher pour y consumer ces corps déjà brûlés. Les ossements, recueillis et réduits en poudre, étaient jetés aux fleuves et à la mer.

x² D'après P. Nautin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 898), l'empereur n'a pas fait perfectionner ce genre de mort pour les chrétiens, mais c'est contre eux qu'il l'a "permis" pour la première fois, c'est-à-dire qu'il a introduit dans la législation, cf 21, 4

XXII

1. Quæ igitur in christianis excruciantis didicerat, consuetudine ipsa in omnes exercebat. 2. Nulla < pœna > penes eum leuis, non insulæ, non carceres, non metalla, sed ignis, crux, feræ in illo erant cotidiana et facilia. 3. Domesticici et administratores lancea emendabantur. 5 causa [pœna] capitis [et] animaduersio gladii admodum paucis quasi beneficium deferebatur, qui ob merita impetrauerant bonam mortem. 4. Iam illa < præ > his leuia fuerunt : eloquentia extincta, cauidici sublatis, iure consulti aut relegati, aut necati, litteræ autem inter malas artes habitæ et qui eas nouerant, pro inimicis hostibusque protriti et execrati. 5. Licentia rerum omnium solutis legibus adsumpta et iudicibus data. Iudices militares humanitatis litterarum rudes sine adessoribus in 15 prouincias immissi.

XXIII

1. At uero illud publicæ calamitatis et communis luctus omnium fuit, census in prouincias et ciuitates semel missus. Censitoribus ubique diffusis et omnia exagitantibus hostilis tumultus et captiuitatis horrendæ species 5 erant. 2. Agri glebatim metiebantur, uites et arbores numerabantur, animalia omnis generis scribebantur,

XXII 2-3 < pœna > penes eum Bal (conf. ad uers. 6) : pœnis eum C < e > pœnis eorum Bauldri pœna tum Heumann < e > pœnis tum Buemann 3 non insulæ, non carceres Bal : non (= ñ) in sole, non in carceris C 4 in — cotidiana Bal : in illa erant cotidiano C in illos erat cotidiana Bauldri hæc illi erant cotidiana Heumann 5-6 In — gladii Bal : in causa pœna (« uox pœna in hunc locum irrepsit ex superiore » Bal) capitis et animaduersi agladii C in curia pœna capitis et animaduersio gladii Lenglet 7 beneficium Columbus : beneficii C beneficii < loco > Bal 7-8 impetrauerant C : impetrauerunt Halm 8 bonam mortem Bal : bona morte C || < præ > his Gale : his C hic Boherellus huic Lenglet 9 fuerunt Bauldri : fuerant C

XXII

Dans la suite, la force de l'habitude lui faisait appliquer à tout le monde ces supplices qu'il avait appris en torturant les Chrétiens. Nul châtement, avec lui, n'était léger : il ignorait la relégation dans une île, les prisons et les mines ; par contre, le feu, la croix et les fauves étaient monnaie courante. La mort par la lance était la punition des esclaves et des fonctionnaires du palais. Dans les condamnations à mort, le châtement du glaive était un bienfait qu'il n'accordait qu'à certaines personnes, à qui des services antérieurs avaient assuré une mort douce. Mais bientôt, ces horreurs parurent de peu d'importance à côté de celles que je vais citer : l'éloquence éteinte, les avocats anéantis, les jurisconsultes exilés ou mis à mort, les belles-lettres mises au nombre des activités funestes, les lettrés brimés et exécrés à titre d'opposants et d'ennemis publics. Les lois avaient disparu : l'arbitraire régnait en tout et les juges avaient reçu libre carrière. On envoya dans les provinces, sans assesseurs, des juges militaires étrangers à toute culture.

XXIII

Mais voici ce qui devint une calamité publique et plongea le monde entier dans un deuil commun : le cens, imposé dans leur ensemble aux provinces et aux cités. Les censiteurs répandus partout bouleversaient tout : c'était l'image du tumulte de la guerre et de l'affreuse captivité. On mesurait les champs motte par motte, on dénombrait les pieds de vigne et les arbres, on enregistrerait les animaux de toute espèce, on notait individuellement

14 litterarum edd. : litterarum C < et > litterarum anonymus p. 48
15 immissi edd. : inmissi C missi dubitanter Pesenti

XXIII 2 omnium C : initium Gale || semel C : simul Gale

De la mort des Persécuteurs. I.

hominum capita notabantur, in ciuitatibus urbanæ ac rusticæ plebes adunatæ, fora omnia gregibus familiarum referta, unus quisque cum liberis, cum seruis aderant ;
 10 tormenta ac uerbera personabant, filii aduersus parentes suspendebantur, fidelissimi quique serui contra dominos uexabantur, uxores aduersus maritos. 3. Si omnia defecerant, ipsi contra se torquebantur et cum dolor uicerat, adscribebantur quæ non habebantur. 4. Nulla ætatis, ualitudinis excusatio. Aegri et debiles deferebantur, æstimabantur ætates singulorum, paruulis adiciebantur anni, senibus detrahebantur. Luctu et mæstitia plena omnia. 5. Quæ ueteres aduersus uictos iure belli fecerant, et ille aduersus Romanos Romanisque subiectos facere
 20 ausus est, quia parentes eius censui subiugati fuerant, quem Traianus Daciis assidue rebellantibus pœnæ gratia uictor imposuit. 6. Post hoc pecuniæ pro capitibus pendebantur et merces pro uita dabatur. Non tamen isdem censoribus fides habebatur, sed alii super alios mittebantur
 25 tamquam plura inuenturi, et duplicabantur semper, illis non inuenientibus, sed ut libuit addentibus, ne frustra missi uiderentur. 7. Interea minuiebantur animalia et mortales obibant et nihilo minus soluebantur tributa pro mortuis, ut nec uiuere iam nec mori saltim
 30 gratis liceret. Mendici supererant soli a quibus nihil exigi posset : quos ab omni genere iniuriæ tutos miseria et infelicitas fecerat. 8. Atquin homo pius misertus est illis, ut non egerent. Congregari omnes iussit et exportatos nauiculis in mare mergi. Adeo hominem miserum
 35 corдем, qui prouiderit ne quis illo imperante miser esset ! 9. Ita dum cauet ne quis simulatione mendicium

XXIII 8 *fora* Columbus : *foras* C || post *omnia* 4 litt. ut uid. er. (*d × d* × agnoscitur) C 15 ante *ualitudinis* add. < *nulla* > Græuius < *aut* > Nic. Heinsius < *uel* > Heumann 18 *ueteres* C : *uictores* Bal *ueteres* < *uictores* > Bentleius 19 et C : ea ed. Oxon. 1680 hæc Lenglet 21 *Daciis* Lenglet : *daciis* C *Dacis* Bal 28 *nihilo* Columbus : *nihil* C 31 *posset* Bal : *possit* C || *iniuriæ* tutos Bal : *iniuria ætatis* C 32 *pius* Tollius : *impius* C 33 *illis, ut non egerent. Congregari* edd. B : *illis. Ut non egerent,*

les noms des hommes ; dans chaque cité, on rassemblait la population de la ville et de la campagne, toutes les places étaient remplies de familles entassées en troupeaux ; tous étaient présents avec leurs enfants et leurs esclaves ; instruments de torture et verges ne cessaient de résonner, on suspendait les fils pour les faire témoigner contre leurs parents, les serviteurs les plus fidèles étaient mis à la question contre leurs maîtres, les épouses contre leur mari. Quand tout avait échoué, on suppliciait les gens pour qu'ils se dénonçassent eux-mêmes et, quand la douleur les avait vaincus, on leur assignait des biens qu'ils n'avaient pas. Ni l'âge, ni la maladie n'étaient une excuse. On faisait comparaître des malades et des infirmes, on estimait l'âge de chacun, ajoutant des années aux enfants, en retranchant aux vieillards. Ce n'était partout que deuil et tristesse. Ce que nos aïeux avaient accompli contre des ennemis vaincus en vertu du droit de la guerre, cet homme osa le faire contre les Romains et les sujets des Romains, parce que ses ancêtres avaient été soumis au cens imposé aux Daces par Trajan vainqueur, pour châtier leurs incessantes rebellions. On payait donc pour sa tête, on payait pour sa vie. Les autorités ne faisaient pourtant pas confiance aux mêmes censeurs, mais en envoyaient sans cesse de nouveaux, dans l'espoir qu'ils trouveraient davantage. Et les taxes étaient toujours doublées, même s'ils ne découvraient rien ; car ils ajoutaient selon leur bon plaisir, pour que leur mission ne parût point inutile. Pendant ce temps, le cheptel diminuait et les hommes mouraient : on n'en payait pas moins l'impôt pour les morts : on ne pouvait plus vivre ni même mourir gratis. Restaient les mendiants, les seuls de qui on ne pût rien exiger, leur misère et leur malheur les mettant à l'abri de n'importe quelle violence. Au moins ce bon apôtre eut-il pitié d'eux et fit-il en sorte qu'ils ne manquassent de rien. Il donna l'ordre de les rassembler tous, de les embarquer sur des navires, et de les jeter à la mer. Quel homme miséricordieux, qui prit soin que sous son règne, il n'y eût aucun pauvre ! Ainsi, en veillant à ce que per-

congregari distinxit C, item Halm et Pesenti. 36 *cauet* Columbus : *cauit* C

tatis censum subterfugiat, multitudinem uerorum miserorum contra omne ius humanitatis occidit.

XXIV

1. Iam propinquauit illi iudicium dei secutumque tempus est quo res eius dilabi ac fluere cœperunt. 2. Nondum animum intenderat ad euertendum pellendumue Constantium, dum est occupatus his rebus quas superius exposui : et expectabat obitum eius, sed tam celeriter non putabat obiturum. 3. Qui cum grauiter laboraret, miserat litteras, ut filium suum Constantinum remitteret, quem iam dudum < frustra repetierat >. 4. Ille uero nihil minus uolebat. Nam et in insidiis sæpe iuuenem adpetuerat, quia palam nihil audebat, ne contra se arma ciuilia et, quod maxime uerebatur, odia militum concitaret, < et > sub obtentu exercitii ac lusus feris illum obiecerat, 5. sed frustra, quoniam dei manus hominem protegebat. Qui illum de manibus eius liberauit in ipso cardine. Namque sæpius < rogatus > cum iam diu negare non posset, dedit ille sigillum inclinante iam die præcepitque, ut postridie mane acceptis mandatis proficisceretur, uel ipse illum occasione aliqua retentaturus uel præmissurus litteras, ut a Seuero teneretur. 6. Quae cum ille prospiceret, quiescente iam imperatore post cenam properauit exire sublatisque per mansiones multas

XXIII 37 uerorum Bauldri : uirorum C uere Heumann

XXIV 2 dilabi Bal : delabi C 8 < frustra repetierat > (aut non uiderat, aut aliquid simile) suppl. Bal : uidendum. Iam dudum uero ille Heumann uidendum et quidem iam dudum. Ille uero Dübner 9 in C : del. Boherellus et plerique seruauit B, conlocato XXI, 2 in nomine 12 < et > add. Tollius 14-15 liberauit in ipso cardine. Namque C : liberauit. In ipso cardine namque anonymus p. 49 ; item Bentleius || sæpius < rogatus > Boherellus : sæpius C serius Græuius sæpius < petitum > Le Nourry diutius Bal sæpius < petita uenia > cum eam diutius Heumann nam quæ sæpius < negarat >, cum iam diutius Buenemann 16 negare Bal : necare C denegare (ex diu

sonne, en simulant la mendicité, n'échappât au cens, il fit périr, contre tous les droits de l'humanité, une foule de vrais pauvres.

XXIV

Désormais, la justice de Dieu s'approcha de lui et l'époque suivante vit le commencement de sa décadence et de sa ruine. Il ne s'était pas encore appliqué à abattre ou à évincer Constance, occupé qu'il était des exploits que j'ai exposés plus haut : il attendait sa mort, qu'il n'escomptait toutefois pas si rapide.

Constance, gravement malade, lui avait mandé par lettre de lui renvoyer son fils Constantin : il l'avait depuis longtemps réclamé sans résultat. Mais rien n'entraînait moins dans les intentions de Galère. Ce dernier, en effet, s'était, à plusieurs reprises, attaqué au jeune prince, mais de manière insidieuse, car il n'osait rien tenter ouvertement, de peur de s'attirer une guerre civile, et surtout la haine des soldats, qu'il redoutait par-dessus tout. Sous prétexte d'exercice et de divertissements, il l'avait exposé aux bêtes, mais en vain, car la main de Dieu protégeait Constantin, et le retira de l'étreinte de l'ennemi qui pensait l'étouffer. C'est ainsi que, après plusieurs demandes, Galère, ne pouvant refuser plus longtemps, lui remit un ordre de marche à la tombée du jour, mais il lui enjoignit de ne partir que le lendemain matin, après avoir reçu des instructions, soit qu'il eût eu l'arrière-pensée de le retenir sous quelque prétexte, soit qu'il voulût le faire précéder d'une lettre enjoignant à Sévère de l'arrêter. Soupçonnant ses intentions, Constantin profite du moment où l'empereur reposait après son repas pour se hâter de partir. Il s'enfuit à toutes brides en faisant abattre derrière lui les chevaux de toute une suite de relais. Le len-

necare) Gale 18 retentaturus C : retenturus Pesenti numeri seruandi causa 19 teneretur C : retineretur Tollius 21 multas C : singulas Heumann

omnibus equis publicis euolauit. 7. Postridie imperator cum consulto ad medium diem usque dormisset, uocari eum iubet. Dicitur ei post cenam statim profectus. Indignari ac fremere cœpit. Poscebat equos publicos, ut eum retrahi faceret. Nudatus ei cursus publicus nuntiatur. Vix lacrimas tenebat. 8. At ille incredibili celeritate usus peruenit ad patrem iam deficientem, qui ei militibus commendato imperium per manus tradidit. Atque ita in lecto suo requiem uitæ, sicut optabat, accepit. 9. Suscepto imperio Constantinus Augustus nihil prius egit quam christianos cultui ac deo suo reddere. Hæc fuit prima eius sanctio sanctæ religionis restitutæ.

XXV

1. Paucis post diebus laureata imago eius adlata est ad malam bestiam. Deliberauit diu an susciperet. 2. In eo pæne res fuit, ut illam et ipsum qui attulerat exureret, nisi eum amici ab illo furore flexissent admonentes eum periculi, quod uniuersi milites, quibus inuitis ignoti Cæsares erant facti, suscepturi Constantinum fuissent atque ad eum concursuri alacritate summa, si uenisset armatus. 3. Suscepit itaque imaginem admodum inuitus atque ipsi purpuram misit, ut ultro ascuisset illum in societatem videretur. 4. Iam turbatæ rationes eius fuerant nec poterat alterum extra numerum nuncupare, ut uoluerat. 5. Sed illud excogitauit, ut Seuerum, qui erat ætate maturior, Augustum nuncuparet, Constantinum uero non imperatorem, sicut erat factus, sed Cæsarem cum Maximino

XXIV 22 euolauit C : auolauit Heumann 28 ei Bal : eis C 29 imperium Bal : imperio C 30 optabat C : optauerat Halm 32 quam — reddere C : quam < ut >... redderet Heumann 33 restitutæ Columbus : restituta C

XXV 3 res Bal : rex C del. Heumann 6 suscepturi Bal : suscepturū C 7 concursuri Bal : concursus C || si uenisset Bal ; inuenisset C 9 ascuisset Bal : ascuisset C 10 turbatæ Bal : turba C 14 Maximino Bal : maximiano C

demain, l'empereur, qui avait à dessein prolongé son sommeil jusqu'au milieu du jour, le fait appeler.

On lui dit que Constantin était parti immédiatement après le repas du soir. Indignation, fureur : il fait réclamer les chevaux des relais pour l'obliger à revenir. On vient lui dire que la poste a été dépouillée des bêtes de remonte. A peine peut-il retenir ses larmes. Cependant Constantin, après avoir voyagé à une vitesse incroyable, parvint chez son père dont les jours déclinaient déjà. Celui-ci, après l'avoir recommandé à ses soldats, lui transmit l'empire de ses mains et mourut tranquillement dans son lit, comme il le désirait. Devenu empereur, Constantin Auguste n'eut rien de plus pressé que de rendre les Chrétiens à leur culte et à leur Dieu. Telle fut la première mesure par laquelle il sanctionna la restauration de la sainte religion.

XXV

Quelques jours plus tard, on apporta à la bête malfaisante l'image de Constantin, couronné de lauriers. Il se demanda longtemps s'il allait l'accepter, au point qu'il faillit la faire brûler avec celui qui l'avait apportée, mais ses amis le détournèrent de cette folie en lui représentant qu'il risquait fort de voir tous les soldats se ranger dans le parti de Constantin : pour ces derniers, disait-on, c'était à leur corps défendant que des inconnus avaient été proclamés Césars, et ils se porteraient avec un extrême empressement à ses devants, s'il arrivait à la tête de son armée.

Galère accepta donc l'image, malgré sa grande répugnance, et il envoya la pourpre au jeune prince, pour se donner l'air de l'avoir de plein gré associé à l'empire. Déjà ses calculs avaient été déjoués, et il ne pouvait plus prendre au dehors un nouvel Auguste, comme il en avait l'intention. Mais il imagina de donner ce titre à Sévère, qui était plus âgé, et de ne point accorder à Constantin celui d'empereur qu'il avait reçu, mais de le faire

15 appellari iuberet, ut eum de secundo loco reiceret in quartum.

XXVI

1. Compositæ ei res quodam modo iam uidebantur, cum subito illi alius terror adlatus est, generum ipsius Maxentium Romæ factum imperatorem. Cuius motus hæc fuit causa. 2. Cum statuisset censibus institutis
 5 orbem terræ deuorare, ad hanc usque prosiluit insaniam, ut ab hac captiuitate ne populum quidem Romanum fieri uellet immunem. Ordinabantur iam censitores qui Romam missi describerent plebem. 3. Eodem fere tempore castra quoque prætoria sustulerat. Itaque milites pauci, qui
 10 Romæ in castris relictæ erant, opportunitatem nacti, occisis quibusdam iudicibus, non inuito populo, qui erat concitatus, Maxentium purpuram induerant. 4. Quo nuntio adlato aliquantum rei nouitate turbatus est nec tamen nimium territus. Et oderat hominem et tres
 15 Cæsares facere non poterat. Satis uisum est semel fecisse quod noluit. 5. Seuerum arcessit, hortatur ad recipiendum imperium, mittit eum cum exercitu Maximiani ad expugnandum Maxentium, et mittit Romam, in qua milites illi summis deliciis excepti non modo saluam esse illam
 20 urbem, sed ibi uiuere optarent. 6. Maxentius tanti facinoris sibi conscius, licet iure hereditatis paternos milites ad se traducere posset, cogitans tamen fieri posse ut Maximianus socer id ipsum metuens Seuerum in Illyrico relin-

XXVI 1 quodam Bal : quo C 3 Maxentium edd. : maxencium C, sic etiam alias 5 deuorare Bal : deuoraret C 6 captiuitate C : capitacione Heumann 10 relictæ Bal : relicta C || opportunitatem Bal : oportunitate C 12 Maxentium Bal : maxencius C || purpuram C : purpura Gale || induerant Bal : induerat C 16 arcessit Bal : arcessit C 18 Maxentium Bal : maximianum C || Romam Bal : roma C 20 ibi Bal : ut C 22 posset Bal : possit C

appeler César, comme Maximin, afin de le rejeter du second au quatrième rang.

XXVI

La situation semblait dès lors s'être relativement stabilisée, quand on vint apprendre à Galère un nouveau sujet de frayeur : Maxence, son propre gendre, avait été proclamé empereur à Rome ! Voici quelle fut la cause de ce mouvement : ayant résolu de dévorer l'univers par l'institution du cens, Galère en était venu à ce point de folie qu'il ne consentit même pas à exempter le peuple de Rome de ce régime de sujétion. Les censiteurs étaient déjà désignés pour être envoyés dans la ville procéder à l'inscription de la plèbe. Presque à la même époque, Galère avait décidé aussi la suppression du camp des prétoriens. Là-dessus, quelques soldats qu'on avait laissés à Rome dans la caserne, saisirent l'occasion, tuèrent quelques hauts magistrats avec l'approbation du peuple, qui s'était soulevé, et revêtirent Maxence de la pourpre impériale.

A cette nouvelle, Galère, quelque peu troublé par le caractère inattendu de cet événement, ne conçut toutefois pas de craintes excessives. Il haïssait son gendre, et ne pouvait nommer trois Césars. C'était bien assez, à son avis, d'avoir dû agir une fois contre son gré. Il fait venir Sévère, l'exhorte à reconquérir l'empire et l'envoie avec l'armée de Maximien pour déloger Maxence ; et c'est à Rome qu'il l'envoyait, comptant que ces soldats, qui si souvent y avaient été accueillis et comblés de plaisirs, voudraient non seulement sauver la ville, mais encore s'y établir à demeure.

Maxence était parfaitement conscient de la hardiesse de son coup d'État. Sans doute pouvait-il faire passer dans son parti des soldats de son père, en invoquant ses droits d'héritier, mais il faisait réflexion que Galère, son beau-père, craignant précisément pareille éventualité, pourrait bien laisser Sévère en Illyrie et venir l'as-

queret atque ipse cum suo exercitu ad se oppugnandum
 25 ueniret, quærebat quatenus se a periculo impendente
 muniret. 7. Patri suo post depositum imperium in Cam-
 pania moranti purpuram mittit et bis Augustum nominat.
 Ille uero et rerum nouarum cupidus et qui deposuerat
 inuitus, libenter arripuit. 8. Seuerus interim uadit et ad
 30 muros urbis armatus accedit. Statim milites sublatis
 signis abeunt et se < ei > contra quem uenerant, tra-
 dunt. 9. Quid restabat deserto nisi fuga? Sed occurrebat
 iam resumpto imperio Maximianus, cuius aduentu Rauena-
 nam confugit ibique se cum paucis militibus inclusit. 10.
 35 Qui cum uideret futurum ut Maximiano traderetur, dedi-
 dit se ipse uestemque purpuream eidem a quo acceperat,
 reddidit. Quo facto nihil aliud impetrauit nisi bonam
 mortem. Nam uenis eius incisus leniter mori coactus est.
 [Ab hoc capite suos persequi.]

XXVII

1. Herculus uero cum Maximiani nosset insaniam, cogi-
 tare cœpit illum audita nece Seuëri inflammatum ira
 susceptis inimicitiiis cum exercitu esse uenturum et for-
 tasse adiuncto Maximino ac duplicatis copiis, quibus
 5 resisti nullo modo posset < et > urbe munita et rebus
 < omnibus > diligenter instructa proficiscitur in Gal-
 liam, ut Constantinum partibus suis conciliaret suæ mino-

XXVI 28 qui C : quia Gale 31 et se < et > Bauldri : et se C et
 se Bentleius et < ei > se Gale 35 qui C : ubi uel atque B in app. crit.
 || dedit se Heumann : dedit de se C dedit sese Bal 36 eidem Bal : et
 idem C 39 [ab hoc — persequi] del. Le Nourry Heumann Duebner B.
 Brandtio Pesentioque notam margini scriptam hanc esse existimantibus,
 deinceps textui interpolatam nemo non assentietur, quæ quidem siue ad
 Galerium siue ad Maximianum Herculum pertinet nam ab hoc capite suos
 (i. e. non modo Christianos, sed etiam propinquos) ambo principes perse-
 quuntur. ab hoc cœpit suos persequi Boherellus et Nic. Heinsius ab hoc capite

siéger en personne avec son armée. Il cherchait donc
 un moyen de se prémunir contre le danger menaçant.
 Or, son père, depuis son abdication, résidait en Cam-
 panie. Il lui envoie la pourpre et le fait Auguste pour la
 seconde fois. Passionné de bouleversements, Maximien,
 qui avait abdicé contre son gré, accepte avec empres-
 sement ce qu'on lui offre. Cependant, Sévère marche
 contre Rome et parvient avec son armée sous les murs de
 la ville. Aussitôt ses soldats désertent, drapeaux en tête,
 et vont rejoindre celui qu'ils étaient venu combattre.
 Abandonné, que lui restait-il, sinon la fuite? Mais Maxi-
 mien, déjà redevenu empereur, marchait contre lui. A son
 approche, Sévère se jette dans Ravenne et s'y enferme
 avec une poignée d'hommes, Voyant qu'il allait être
 livré à Maximien, il se rendit volontairement et remit la
 pourpre à celui qui la lui avait donnée. Il n'obtint par
 sa soumission qu'une mort assez douce, car il fut forcé
 de s'ouvrir les veines et s'éteignit ainsi lentement.

XXVII

Mais Maximien Hercule connaissant la folie de Galère,
 il lui vint à l'esprit que l'annonce de la mort de Sévère
 allait le mettre en fureur, qu'il commencerait les hosti-
 lités, entrerait en campagne avec son armée, renforcée
 peut-être par celle de Maximin, ce qui doublerait ses
 effectifs et lui procurerait une force irrésistible. Il for-
 tifie donc la ville, s'emploie en diligence à l'approvisionner
 de toutes choses et part pour la Gaule afin de rallier Cons-

i. e. « a Seuero occiso » suos persequi cœpit Buenemann plura excidisse
 conf. Columbus Tollius Allix.

XXVII 3 susceptis inimicitiiis scripsit et huc transposuit e. u. 5-6 B
 4 Maximino ed. Oxon. 1680 : maximiano C 5-6 < et > add. Bauldri ||
 rebus...instructa : sic B Tollii coniecturam instructa secutus, additoque
 < omnibus > : rebus ceptis inimi + + cts (ci er.) diligenter instructis C locum
 corruptum multi uiri docti sanare conati sunt, quorum coniecturas uide
 apud B, inter quas eminent et rebus ceptis in itinere diligenter instans uel
 instruens ed. Oxon. 1680 et rebus ceptis in inimicos diligenter instructis
 Dübner 7 suæ minoris filia Bal : sic minoris familiae C

ris filiae nuptiis. 2. Ille interea coacto exercitu inuadit Italiam, ad urbem accedit senatum extincturus, populum trucidaturus : uerum clausa et munita omnia offendit. 10 Nulla erat spes inrumpendi, oppugnatione difficilis, ad circumsedenda moenia non satis copiarum : quippe qui nunquam uiderat Romam aestimaretque illam non multo esse maiorem quam quas nouerat ciuitates. 3. Tunc 15 quaedam legiones detestantes scelus, quod socer generum oppugnaret et quod Romani milites Romam, translatis signis imperium reliquerunt. 4. Et iam ceteri milites nutabant, cum ille fracta superbia dimissisque animis Seueri exitum metuens ad pedes militum prouolutus 20 orabat ne hosti traderetur, donec promissis ingentibus flexit animos eorum et retro signa conuertit, ac fugam trepidus capessiuit, in qua opprimi facile potuit, si cum paucis quispiam sequeretur. 5. Quod cum timeret, dedit militibus potestatem ut dispersi quam latissime diriperent omnia uel corrumperent, ut si quis insequi uoluisset, utensilia non haberet. 6. Vastata est igitur ea pars 25 Italiae qua pestiferum illud agmen incessit, expilata omnia, mulieres corruptae, uirgines uiolatae, extorti parentes et mariti, ut filias, ut coniuges, ut opes suas proderent. 30 Abactae tamquam de barbaris praedae pecorum ac iumentorum. 7. Hoc modo se ad sedes suas recepit, cum Romanus quondam imperator, nunc populator Italiae, hostiliter uniuersa uexasset. 8. Olim quidem ille ut nomen imperatoris acceperat, hostem se Romani nominis erat professus, 35 cuius titulum immutari uolebat, ut non Romanum imperium, sed Daciscum cognominaretur.

XXVII 12 *circumsedenda* Bal : *circumsedendam* C *circumsedendum* cum anonymo Duobner 13 *aestimaretque* B Pesenti, item Borleffs e lectione *estimarquetque* C : *existimarquetque* Heumann 15 *detestantes* Bal : *detestante* C *detestando* Buenemann 17 *imperium* C : *imperatorem* Lenglet impium Heumann 18 *nutabant* Bal : *nutabantur* C || *dimissisque* Bal : *dimissisque* C *demissisque* Colombus *demissusque animi* Halm 21 *flexit animos eorum* Bal : *felix animus quorum* C 22 *qua* Tollius : *quo* C 32 *imperator* Bal : *imperatorem* C || *hostiliter* Bal : *hostili iter* C 33 *uexas-*

tantin à sa cause en le mariant à sa fille cadette. Entretemps, Galère rassemble une armée, envahit l'Italie et arrive devant Rome pour détruire le Sénat et massacrer la population. Mais il se heurte à des portes fermées, à des remparts bien garnis. Nul espoir donc d'enlever la place de vive force, et un siège en règle était bien difficile, vu le peu de troupes dont il disposait pour investir la vaste enceinte : n'ayant jamais vu Rome, Galère ne se l'imaginait guère plus grande que les villes qu'il connaissait.

C'est alors que plusieurs légions, saisies d'horreur devant le crime qui faisait assiéger un gendre par son beau-père, et Rome par des Romains, abandonnèrent leur chef pour passer dans l'autre camp, enseignes déployées. Déjà le reste de son armée hésitait quand Galère, son orgueil brisé, son audace abattue, craignant de partager le sort de Sévère, se jeta aux pieds de ses soldats, les suppliant de ne pas le livrer à l'ennemi. Enfin, l'immensité de ses promesses réussit à modifier leur résolution et il donna le signal de la retraite. Au cours de sa fuite précipitée et pleine d'alarmes, il eût été très facile de le surprendre, si l'on s'était donné la peine de le poursuivre avec quelques troupes. Dans cette crainte, il permit à ses soldats de se disperser le plus possible pour tout piller ou tout détruire, afin de priver de subsistance les poursuivants éventuels. La partie de l'Italie que parcourut cette détestable armée fut donc ravagée : on saccagea tout, on souilla les femmes, on viola les vierges, on mit à la torture les pères et les maris, pour leur faire livrer leurs filles, leurs épouses et leurs biens. On emmena les troupeaux et les bêtes de somme comme un butin conquis sur des barbares. C'est ainsi que cet homme, naguère empereur romain, devenu le fléau de l'Italie, regagna les terres de son obéissance après avoir, comme un ennemi, tout ravagé sur son passage. Il est vrai qu'auparavant, lorsqu'il avait reçu le titre d'empereur, il s'était proclamé l'ennemi du nom romain, voulant changer le titre de l'Empire romain, qui se serait appelé l'Empire dacique.

set C : *uastasset* Bal *secundis curis* apud Bauldri 36 *Daciscum* C : *Dacicum* Columbus (item Bentleius) in textu ; in notis tamen *Daciscum* retinet

XXVIII

1. Post huius fugam cum se Maximianus alter e Gallia recepisset, habebat imperium commune cum filio sed iuueni magis parebatur quam seni, quippe cum prior < esset > et maior filii potestas, qui etiam patri redderant imperium. 2. Ferebat iniquo animo senex quod non posset libere facere quæ vellet, et filio suo puerili æmulatione inuidebat. Cogitabat ergo expellere adulescentem, ut sibi sua vindicaret : quod facile uidebatur, quia milites < ei > erant qui Seuerum reliquerant. 3. Aduocauit populum ac milites quasi contionem de præsentibus rei publicæ malis habiturus. De quibus cum multa dixisset, conuertit ad filium manus et illum esse dicens auctorem malorum, illum principem calamitatum, quas res publica sustineret, deripuit ab humeris eius purpuram. 4. Exutus ille præcipitem se de tribunali dedit et a militibus exceptus est. Quorum ira et clamorē perturbatus est senex impius et ab urbe Roma tamquam Superbus alter exactus [est].

XXIX

1. Rediens rursus in Gallias, ubi aliquantum moratus est, profectus < est > ad hostem filii sui Maximianum, quasi ut de componendo rei publicæ statu [et] cum eo disputaret, re autem uera, ut illum per occasionem recon-

XXVIII 1 *alter e Gallia* Bal : *altere gallie* C 3 *cum* C : *quod Gale tum* Bauldri 4 < *esset* > add. Tollius, Heumann 5 *quod* Bal : *quo* C *quæ* anonymus p. 51, item Halm 9 < *ei* > add. Heumann 11 *habiturus* edd. : *abiturus* C 14 *deripuit* Tollius : *diripuit* C 18 [est] del. B et ad XXIX, 2 transposuit.

XXIX 2 < *est* > ex ultimo u. c. XXVIII transposuit B 3 [et] del.

XXVIII

Après la fuite de Galère, l'autre Maximien, revenu de Gaule, exerçait le pouvoir conjointement avec son fils. Mais l'autorité du jeune homme était plus grande que celle du vieillard, puisque le fils, à qui son père devait même son empire, avait pour lui l'ancienneté et un pouvoir plus étendu. Le vieillard supportait mal de n'avoir point une entière liberté d'action, et il jalousait son fils à qui l'opposait une rivalité puérile. Il songeait à évincer le jeune empereur pour recouvrer ce qu'il considérait comme son bien. Cette solution lui paraissait toute simple : ne disposait-il pas des troupes qui avaient abandonné Sévère ? Il convoqua donc à une réunion le peuple et les soldats, sous prétexte de leur exposer les malheurs présents de l'État. Après en avoir longuement discoursu, il porta les mains sur son fils, l'accusant d'être l'auteur des maux et la cause première des calamités qui frappaient l'empire et arracha de ses épaules le manteau de pourpre. Maxence ainsi dépouillé se précipita à bas de la tribune et fut recueilli par les soldats. Leur colère et leurs cris effrayèrent le vieillard impie, qui fut chassé de Rome comme un second Tarquin le Superbe.

XXIX

Après être revenu en Gaule, où il séjourna quelque temps, il alla chez Galère, l'ennemi de son fils, sous couleur de discuter avec lui du rétablissement de l'ordre public. Mais en réalité, il voulait profiter de cette feinte

Bal, item B, quod huc delatum esse, cum esset corrigendi causa ascriptum proximo *disputare* (sic C, *disputaret* Bal) recte con. B (cf. ad *coirent* et *cogere* c. XXXVI, 4 ; *dedidit se* c. XXVI, 10) ; uix *et* < *de restituenda concordia* > uel al. sim. fuisse ei uid. Codicis lectionem seruauit Pesenti, et ad XXVIII, 10 *quasi contionem* cett. alludere existimans. 4 *per occasionem* Bal : *pro occasione* C

5 ciliationis occideret ac regnum eius teneret exclusus a suo quocumque uenisset. 2. Aderat ibi Diocles a genero nuper accitus, ut quod ante non fecerat, præsente illo imperium Licinio daret substituto in Seueri locum. Itaque fit utroque præsente. Sic uno tempore sex fuerunt. 3. 10 Qua re impeditis consiliis senex Maximianus tertiam quoque fugam moliebatur : redit in Galliam plenus malae cogitationis ac sceleris, ut Constantinum imperatorem, generum suum, generi filium, dolo malo circumueniret, et ut posset fallere, deponit regiam uestem. Francorum 15 gens in armis erat. 4. Persuadet nihil suspicanti, ne omnem secum exercitum duceret, paucis militibus posse barbaros debellari, ut et ipse haberet exercitum quem occuparet, et ille opprimi posset ob militum paucitatem. 5. Credit adulescens ut perito ac seni, paret ut socero : 20 proficiscitur relicta militum parte maiore. Ille paucis diebus expectatis cum iam Constantinum aestimaret intrasse fines barbarorum, repente purpuram sumit, thesauros inuadit, donat ut solet large : fingit de Constantino quæ in ipsum protinus reciderunt. 6. Imperatori 25 propere quæ gesta sunt nuntiantur. Admirabili celeritate cum exercitu reuolat. Opprimitur homo ex improviso, nondum satis instructus, milites ad suum imperatorem redeunt. 7. Occupauerat Massiliam et portas obseruauerat. Accedit propius imperator et in muro 30 adstantem alloquitur, non aspere nec hostiliter, sed rogat quid sibi uoluisset, quid ei defuisset, cur faceret quod ipsum præcipue non deceret. Ille uero ingerebat male-

XXIX 6 suo quocumque uenisset C : suo. Quo cum uenisset anonymus p. 52, item Pesenti, Baynes, Gnomon 1937, 507 8 locum Columbus : loco C 9 fuerunt C : præfuerunt Bauldri 10 qua re anonymus p. 52 : quare Bal 11 fugam Bal : pugnam C 12 cogitationis C : contagionis Bal 14 posset Bal : possit C 18 paucitatem Bal : paucitate C 21 aestimaret Pesenti, item Borleffs : estimaret C existimaret Heumann, B 24 reciderunt C, quam lectionem post Pesenti seruauimus eximiam præbentem clausulam : reciderunt edd. 31 quid (ante ei) Bal : quod C

réconciliation pour le faire assassiner et s'emparer de son empire, puisque lui-même, en quelque endroit qu'il fût allé, s'était vu enlever le sien.

Dioclès était là. Son gendre l'avait fait venir depuis peu de temps pour qu'il assistât à la transmission de l'empire à Licinius, choisi pour remplacer Sévère, chose qui ne s'était pas faite auparavant. C'est ainsi que la cérémonie s'accomplit en présence des deux précédents Augustes. Ainsi, pour un temps, il y eut six empereurs. Voyant ses projets contrariés par cet état de choses, le vieux Maximien se préparait encore à fuir pour la troisième fois. Il revient en Gaule, débordant de projets criminels, et veut, par la ruse, circonvenir Constantin, l'empereur, son gendre, le fils de son gendre ! Afin de pouvoir le tromper, il dépose le vêtement impérial.

Le peuple des Francs avait alors pris les armes. Constantin ne soupçonnait rien : il le persuada de ne pas emmener avec lui toute son armée, sous prétexte qu'une poignée de soldats suffirait à écraser les barbares. Le but de Maximien était double : avoir pour lui seul une armée dont il se rendrait maître, et rendre possible la défaite de Constantin, en raison de la faiblesse de ses troupes. Le jeune prince témoigne au vieillard la confiance qui est due à l'âge et à l'expérience, et l'obéissance qui est due à un beau-père : il entre en campagne en laissant sur place la plus grande partie de ses effectifs. Maximien attend quelques jours, mais, quand il suppose que Constantin s'est déjà enfoncé dans le territoire des barbares, il prend tout à coup la pourpre, se saisit du trésor, se livre à ses largesses habituelles et invente contre Constantin des calomnies qui retombent aussitôt sur lui-même. L'empereur est immédiatement informé de ce qui s'est passé. Avec une rapidité admirable, il accourt avec son armée. Son adversaire est pris au dépourvu, sans avoir pu compléter ses préparatifs, et les soldats reviennent à leur chef.

Maximien s'était emparé de Marseille et avait fait garder les portes. L'empereur s'approche. Sans acrimonie ni hostilité, il s'adresse à Maximien debout sur la muraille : il lui demande quel a été son dessein à son égard, quel sujet de mécontentement il a pu concevoir, et pourquoi

dicta de muris. 8. Tum subito a tergo eius portæ resc-
rantur, milites recipiuntur. Attrahitur ad imperatorem
35 rebellis imperator, pater impius, socer perfidus. Audit
scelera quæ fecit, detrahitur ei uestis et increpito uita
donatur.

XXX

1. Sic amisso imperatoris ac soceri honore humilitatis
impatiens alias rursus insidias machinatus est, quia
semel habuit impune. 2. Vocat filiam Faustam eamque
5 nunc precibus nunc blandimentis sollicitat ad prodicionem
mariti, alium digniorem uirum pollicetur : petit, cubi-
culum patens reliqui et neglegentius custodiri sinat. 3.
Pollicetur illa facturam et refert protinus ad maritum.
Componitur scæna qua manifesto facinus teneretur. Sup-
ponitur quidam uilis eunuchus qui pro imperatore moria-
10 tur. 4. Surgit ille nocte intempesta, uidet omnia insidiis
oportuna. Rari excubitores erant, et ii quidem longius :
quibus tamen dicit uidisse somnium quod filio suo narrare
uellet. Ingreditur armatus et spadone obtruncato prosilit
gloriabundus ac profitetur quid admiserit. 5. Repente se
15 ex altera parte Constantinus ostendit cum globo armato-
rum. Profertur e cubiculo cadauer occisi : hæret mani-
festarius homicida et mutus stupet, quasi

dura silex aut stet Marpesia cautes^a :

impietatis ac sceleris increpatur. Postremo datur ei
20 potestas liberæ mortis,

XXIX 33 tergo Bal : terga C

XXX 3 habuit C, item Bentleius : abiit Bal. 11 oportuna C, item
Pesenti numeri causa : opportuna edd. 12 uidisse < se > anonymus
p. 53 13 prosilit Tollius : prosiliit C 18 cautes edd. : cautis C

a. VERG., ÆN., VI, 471.

il a adopté une conduite qui lui convient moins qu'à
quiconque. Mais l'autre, du haut des remparts, ne faisait
que l'accabler d'injures. Tout à coup, derrière lui, on
ouvre les portes ; on accueille les soldats et on amène à
l'empereur cet empereur rebelle, ce père impie, ce beau-
père parjure. Constantin entend le récit de ses crimes, on
lui arrache la pourpre, et, après un blâme, on lui fait
cadeau de la vie.

XXX

Après avoir perdu la dignité qui s'attache à un empereur
et à un beau-père, Maximien, ne pouvant supporter
cet abaissement et fort de son impunité, machine un nou-
veau complot. Il fait appeler sa fille Fausta et, tantôt par
des prières, tantôt par des cajoleries, la presse de trahir
son époux. Lui promettant de lui en donner un autre
plus digne d'elle, il lui demande de permettre que la
chambre de Constantin soit laissée ouverte et la surveil-
lance relâchée. Elle s'engage à faire ce qu'il réclamait
d'elle, et rapporte immédiatement à son mari ce qui se
tramait. On organise une mise en scène pour faire éclater
le flagrant délit. On substitue à l'empereur un vil eunuque
destiné à mourir à sa place.

Maximien se lève au milieu de la nuit, il voit que tout
est favorable à son criminel dessein. Il n'y avait que peu
de gardes, et encore se trouvaient-ils à distance ; il leur
déclare néanmoins qu'il a eu un songe dont il veut ins-
truire son fils. Il entre avec ses armes, tue l'eunuque, se
rue au dehors, tout glorieux, et se vante du crime qu'il
vient de commettre.

Tout à coup, Constantin se montre de l'autre côté,
entouré d'une troupe armée. On tire de la chambre le
corps de la victime. Pris sur le fait, l'assassin reste cloué
au sol, stupide, muet, « comme s'il était de pierre dure ou
de marbre de Marpesos ».

On se répand en invectives contre son crime impie.
Enfin, on lui laisse la liberté de choisir sa mort, et « il

x D'après F. Houtin (R.H.E. Vol 50 n° 4 page 899)
ce n'est pas "Constantin" qui entend le récit des
crimes de Maximien, mais Maximien qui s'entend
reprocher les crimes qu'il a commis

ac nodum informis leti trabe nectit ab alta ^a.

6. Ita ille Romani nominis maximus imperator, qui post longum temporis interuallum cum ingenti gloria uiginti annorum uota celebravit, eliso et fracto super-
25 bissimo gutture uitam detestabilem turpi et ignominiosa morte finiuit.

XXXI

1. Ab hoc deus religionis ac populi sui uindex oculos ad Maximianum alterum transtulit, nefandæ persecutionis auctorem, ut in eo et < iam suæ u > im maies-
tatis ostenderet. 2. Iam de agendis et ipse uicennialibus
5 cogitabat. < Et ut >, qui iam dudum prouincias affli-
xerat auri argentique indictionibus factis, quæ promiserat redderet, etiam in nomine uicennialium secure altera afflixit. 3. Qua uexatione generis humani exactio celebra-
ta sit maxime rei annonariæ, quis enarrare digne
10 potest? Officiorum omnium milites uel potius carnifices singulis adhærebant. Cui prius satisfaceret, incertum, uenia non habentibus nulla. Sustinendi multiplices cruciatus, nisi exhiberetur statim quod non erat. 4. Multis custodiis circumsepto nulla respirandi facultas, nullo
15 tempore anni uel exigua requies. Frequens super isdem

XXX 21 ac C : et Verg. || in margine MORS MAX HABET C 23 post Tollius : p (i. e. per) C || per interuallum < dominatus > con. Tollius, quod recepit Duebner || interuallum Bal : interuallo C

XXXI 3 In C post in eo & cum parte marginis superioris f. 10 a, particula primi u. 10 fere hastarum spatium est abscissa. Sequitur spatium 6 hastarum. Post hanc lacunam superest in, unde et < iā suæ u > in con. Le Nourry : ut in eo et < iam uirtute > m anonymus p. 53. 4 uicennialibus Bal : uicennialibus C 5 < et ut > Gale : in C per spatium 6 f. hastarum scriptura plane euannit; lacunam indicauit Bal < ut diis suis > Columbus < et ut is > Cuperus < ut > quæ ed. Oxon. 1680 7 redderet Bal : redderet C reddere

a. Verg., Æn., XII, 603.

accroche à une haute poutre un nœud, instrument d'une torture affreuse ».

Voilà donc cet empereur, l'un des plus grands parmi les empereurs romains, qui, ce qui ne s'était plus vu depuis des générations, avait eu la gloire extraordinaire de fêter la vingtième année de son règne, le voilà qui meurt, son col superbe meurtri et rompu, terminant une vie exécrationnable par une mort honteuse et ignominieuse.

XXXI

Après lui, Dieu, vengeur de la religion et de son peuple, tourna ses yeux vers l'autre Maximien, instigateur d'une persécution criminelle, pour manifester contre lui aussi la puissance de sa majesté. Lui aussi, il songeait déjà à célébrer ses vicennales. Après avoir accablé déjà les provinces sous les taxes, en or et en argent, qu'il y levait pour s'acquitter de ses promesses, il abattit une nouvelle fois la hache sous prétexte de Vicennales. Qui pourrait faire un récit fidèle des vexations qui accompagnèrent la spoliation du genre humain, et avant tout la récolte des contributions en nature? Chaque contribuable voyait s'acharner contre lui les militaires — je devrais dire les tortionnaires — de tous les bureaux. On ne savait qui satisfaire en premier lieu, et ceux-mêmes qui n'avaient rien n'étaient pas épargnés; il fallait endurer les supplices les plus divers, si l'on ne fournissait sur-le-champ ce que l'on n'avait pas! Entouré d'une foule d'espions, on n'avait pas le loisir de respirer : à aucun moment de l'année, on n'avait le moindre répit. C'était, à propos des mêmes citoyens, des conflits continuels entre

Græulius || in del. Gale Buenemann alii, cf. XXIV, 4 || secure altera Borleffs : securem alteram C 8 afflixit C : inflixit Græulius iis inflixit B, cuius coniectura eximia clausula destruitur. || post qua < uero > add. B in app. erit. 9 annonariæ, quis Bal : annonaria. Et quis C annonariæ, ecquis Le Nourry 12 uenia — multiplices Bal : ueniam non habentibus nullas abstinenti multiplices C uenia non habentibus nulla abstinenti, multiplices ed. Oxon. 1680 15 isdem edd. : hisdem C

hominibus uel ipsis iudicibus uel militibus iudicum pugna. Nulla arca sine exactore, nulla uindemia sine custode, nihil ad uictum laborantibus relictum. Quæ quamquam intolerabilia sint, eripi ab ore hominum cibos labore
 20 quæsitos tamen sustentabile aliquo modo uel spe futurorum. 5. Quid uestis omnis generis? Quid aurum? Quid argentum? Nonne hæc necesse est ex uenditis fructibus comparari? Unde igitur hæc, o dementissime tyranne, præstabo, cum omnes fructus auferas? uniuersa nas-
 25 centia uiolenter eripias? 6. Quis ergo non bonis suis euersus est, ut opes, quæ sub imperio eius fuerunt, conraderentur ad uotum, quod non erat celebraturus?

XXXII

1. Nuncupato igitur Licinio imperatore Maximinus iratus nec Cæsarem se nec tertio loco nominari uolebat.
 2. Mittit ergo ad eum sæpe legatos, orat sibi pareat, dispositionem suam seruet, cedat ætati et honorem deferat
 5 canis. 3. At ille tollit audacius cornua et præscriptione temporis pugnat : sese priorem esse debere, qui prior sumpserit purpuram; preces eius et mandata contempsit.
 4. Dolet bestia et mugit, quod cum ideo ignobilem fecisset Cæsarem, ut sibi obsequens esset, is tamen tanti
 10 beneficii sui oblitus uoluntati ac precibus suis impie repugnaret. 5. Victus contumacia tollit Cæsarum nomen et

XXI 18-20 Quæ — quæsitos Boherellus, Item Græuius, nisi quod eripi a labro scripsit et post quæsitos uirgulam posuit : que quam tolerabilia sint eripi a labore hominum cibos labore quæstos C quamquam intolerabile sit eripi ab ore hominum cibos labore quæsitos Bal in Erratis quæ cum intolerabilia sint ed. Oxon. 1680. 20 sustentabile C : tolerabile Bal sustentabilia Halm sustentabantur Heumann || futurorum < fructuum > Cellarius, Heumann 21-22 quid aurum? quid argentum? Bal : quod aurum quod argentum C 23 hæc Bauldri : hoc C

XXXII 1 Maximinus Bal : maximianus C 3 ergo < Galerius > Pesenti 5 præscriptione Bal : præscriptionem C 7 contempsit C :

les fonctionnaires eux-mêmes ou leurs agents d'exécution. Pas une aire qui n'eût son vérificateur, pas une vendange qui ne fût contrôlée : rien n'était laissé pour la subsistance des travailleurs. Si intolérables que soient de pareils agissements, on peut cependant se consoler en quelque manière de voir arracher de la bouche des hommes la nourriture qu'ils ont produite par leur travail, si c'est dans l'espoir d'un avenir meilleur. Mais quoi? Les vêtements de toute sorte, et l'or, et l'argent? Ne faut-il pas acheter tout cela sur le produit de la vente des fruits de la terre? Et où donc irais-je me les procurer, tyran insensé, si tu m'enlèves toute ma récolte, si tu m'arraches brutalement tout ce que porte mon domaine? Quel est donc celui qui n'a pas été dépossédé de ses biens, pour que toutes les ressources qui existaient encore dans l'empire de Galère fussent raflées en vue d'une fête qu'il ne devait jamais célébrer?

XXXII

L'élévation de Licinius à l'empire irrita Maximin Daïa, qui ne se contentait ni du titre de César, ni de la troisième place dans l'État. Galère ne cessait donc d'envoyer des émissaires pour le prier de lui obéir, de respecter les dispositions qu'il avait prises, de céder devant son âge et de respecter ses cheveux blancs. Mais l'autre n'en devient que plus arrogant. Il en appelle aux droits de l'ancienneté, et prétend qu'ayant reçu le premier la pourpre, il doit occuper le premier rang; il fait fi des supplications et des ordres de Galère.

Piqué au vif, ce dernier mugit comme une bête blessée, à l'idée qu'un homme qu'il avait tiré du néant pour en faire un César docile à sa loi, oublie à ce point le bienfait reçu et pousse l'ingratitude jusqu'à passer outre à sa volonté expresse et à ses prières. Vaincu par l'obstination

contemnit Tollius 8 mugit C : rugit Bauldri || cum Boherellus : eum C quem Nic. Heinsius quod eum adeo — esset, < et > is Bauldri. 11 uictus < tamen eius > Heumann

se Liciniumque Augustos appellat, Maximinum et Constantinum filios Augustorum. Maximinus postmodum scribit quasi nuntians in campo Martio proxime celebrato Augustum se ab exercitu nuncupatum. Receptit ille mæstus ac dolens et uniuersos quattuor imperatores iubet nominari.

XXXIII

1. Iam decimus et octauus annus agebatur, cum percussit eum deus insanabili plaga. Nascitur ei ulcus malum in inferiori parte genitalium serpitque latius. 2. Medici secant, curant. Sed inducta iam cicatrice scinditur uulnus et rupta uena fluit sanguis usque ad periculum mortis. Vix tamen cruor sistitur. Noua ex integro cura. Tandem perducitur ad cicatricem. 3. Rursus leui corporis m<omento u>ulneratur : plus sanguinis quam ante decurrit. Albescit ipse atque absumptis uribus tenuatur, et tunc quidem riuus cruoris inhibetur. 4. Incipit uulnus non sentire medicinam : proxima quæque cancer inuadit et quanto magis circumsecatur, latius sæuit, quanto curatur, increscit.

...Cessere magistri

15 Phillyrides Chiron Amythaoniusque Melampus^a.

Undique medici nobiles trahuntur : nihil humanæ ma-

XXXII 12 *Maximinum* Bal secundis curis : *maxentium* C < *Maximinum* >, *Maxentium* Columbus. 13 *Maximinus* C : *Maxentius* Buemann, Fritzsche 15 *nuncupatum* Bal : *nuncupato* C 17 *nominari* Toynard : *munerari* C *numerari* Bal.

XXXIII 1 *octauus* < *imperii eius* > Pesenti in app. crit. 4 *curant* C : *urunt* Boherellus, Benteleus < *urunt* > *curant* Columbus || *scinditur* Bal in Erratis : *scindit* C *inductam iam cicatricem...scindit* Halm, qui tamen postea Bal. coniecturam comprobauit *rescindit* Græuius *scindit* < *se* > Columbus

a. VERG., *Georg.*, III, 549-550.

de Maximin, il supprime le titre de César, se proclame Auguste avec Licinius et donne à Maximin et à Constantin le nom de fils d'Augustes. Peu après, Maximin lui écrit pour lui annoncer que, dans une assemblée qu'elle vient de tenir, l'armée l'a proclamé Auguste. Galère apprend la nouvelle avec chagrin, avec douleur et se résigne à décider que les quatre souverains porteront également le titre d'empereur.

XXXIII

Galère était dans la dix-huitième année de son règne quand Dieu le frappa d'un mal incurable. Il lui vint au bas des parties génitales un ulcère malin qui ne fit que s'étendre. Les médecins coupent, soignent la plaie. Mais la blessure, en voie de cicatrisation, se rouvre : une veine se rompt et un flux de sang le met en danger de mort. A grand-peine, on arrête pourtant l'hémorragie. On reprend la cure sur de nouveaux frais. On parvient enfin à refermer la plaie. Mais un léger mouvement du corps la rouvre : il perd encore plus de sang que la première fois. Il devient livide, ses forces l'abandonnent, il s'affaiblit de plus en plus. Ce n'est qu'alors qu'on peut arrêter le flux de sang. Dès lors, la blessure ne ressent plus l'effet des médications : le chancre gagne de proche en proche : plus on coupe, plus il s'étend, et les soins ne font qu'aggraver la virulence. « Les maîtres s'avouèrent vaincus, Chiron le Phillyride et Melampus fils d'Amythaon. »

De partout on fait venir des médecins en renom, mais la main des praticiens n'apporte aucune amélioration.

6 *uix tamen* C (s. l. ex *uitamen*) : *uix tandem* Boherellus Gale Duebner 7 *tandem* Boherellus : *tamen* C || *perducitur* Bal : *perducitur* C 7-8 *post corporis m* particula primi u. folii 10 b spatium 10 f. hastarum continens interiit, post quod *ulneratus* superest : m<omento u>ulneratus Borleffs m<otu u>ulneratus Bal in Erratis m<otione u>ulneratus Lenglet || < u >ulneratur Gale : *ulneratus* C *ulnerato plus* Columbus *uulnere rescisso* Tollius *uulnus natum* B 11 *proxima* Bal : *pro macina* C 12 *sæuit* edd. : *seuit* C *serpit* anonymus p. 55 13 *increscit* C : *agrescit* Gale 15 Ex Vergilio corr. ed. Oxon. 1680 : *phillides. cirona. melomus. melāphius* C 16 *trahuntur* C : *contrahuntur* Græuius

nus promouent. 5. Confugitur ad idola : Apollo et Asclepius orantur, remedium flagitatur. Dat Apollo curam : malum multo peius augetur. 6. Iam non longe
 20 perniciis aberat et inferiora omnia corripuerat. Conputrescunt forinsecus uiscera et in tabem sedes tota dilabitur. Non desinunt tamen infelices medici uel sine spe uincendi mali fouere curare. 7. Repercussum medellis malum recidit introrsus et interna comprehendit, uermes
 25 intus creantur. Odor it autem non modo per palatium, sed totam ciuitatem peruat. Nec mirum, cum iam confusi essent exitus stercoris et urinæ. 8. Comestur a uermibus et in putredinem corpus cum intolerandis doloribus soluitur.

30 Clamores simul horrendos ad sidera tollit, quales mugitus, fugit < cum > saucius < aram > taurus. ^a

9. Adponebantur ad sedem fluentem cocta et calida animalia, ut uermiculos eliceret calor. Quis resolutis inæstimabile scatebat examen et tamen multo maiorem copiam
 35 tabescendorum uiscerum perniciis fecunda generauerat. 10. Iam diuerso malo partes corporis amiserant speciem. Superior usque ad uulnus aruerat et miserabili macie cutis lurida longe inter ossa consederat, inferior sine ulla pedum
 40 forma in utrium modo inflata discreuerat. 11. Et hæc facta sunt per annum perpetem, cum tandem malis domitus deum coactus est confiteri. Noui doloris urgentis

XXXIII 18 dat C : < non > dat Gale negat Heumann 23 repercussum medellis Toimard : repercussis medullis C repercussis medellis Nic. Heinsius percussis medullis Græuius 24 recidit C : recedit Gale 25 odor it autem Nic. Heinsius Boherellus alii, item Pesenti : odoritatem C odor teter Bal in Erratis odor it B odoris diritas Bal ap. Bauldri odor autem ed. Oxon. 1680 odoritas tetra Cuperus odor is autem Is. Vossius odor itat iam Schoell odor ita teter uel odoris fætor Columbus 27 comestur Columbus : comestus C ...urinæ comesti Bal in Erratis 31 quales C : qualis Verg. || fugit cum saucius aram Verg. : fingit saucius C 34 eliceret Bal : eligeret C 36 ta-

a. VERG., ÆN., II, 222-224.

On a recours aux idoles : on prie Apollon et Esculape, on leur demande un remède. Apollon en indique un : le mal ne fait que s'étendre et empirer. La mort désormais n'était plus loin : elle avait déjà saisi tout le bas du corps. L'intérieur des entrailles se corrompt, et tout le siège tombe en pourriture. Malgré leur insuccès, les médecins continuent leurs soins et leurs remèdes, bien qu'ils n'aient plus d'espoir de vaincre le mal. Repoussé par leurs médications, celui-ci pénètre à l'intérieur du corps, le ronge et y engendre des vers. La puanteur ne se répand pas seulement dans le palais : elle envahit toute la ville. Quoi d'étonnant, puisque les conduits des excréments et de l'urine sont désormais mêlés l'un à l'autre ? Dévoré par les vers, son corps se dissout en pourriture, avec d'intolérables souffrances.

« Il pousse vers le ciel d'horribles clameurs, semblables aux mugissements du taureau blessé quand il s'échappe de l'autel. »

On tente d'appliquer sur le siège en décomposition des viandes cuites et toutes chaudes, dans l'espoir que la chaleur attirera les vers à l'extérieur. Mais quand on dégage les plaies, on voit se produire une innombrable pullulation de ces bêtes, accrue encore par la malsaine fécondité des entrailles pourrissantes. Déjà les progrès de la maladie avaient fait perdre toute forme aux diverses parties du corps ; le haut, jusqu'à l'ulcère, s'était complètement desséché : sous l'effet de l'amaigrissement, la peau blême s'était profondément affaissée dans l'intervalle des os. Le bas, enflé comme une outre, avait pris des proportions hideuses : la forme des jambes était méconnaissable. Et cela dura une année entière. Enfin, dompté par les maux qu'il endurait, l'empereur fut forcé de confesser le Seigneur. En effet, au cours des répits que lui laissaient des crises de souffrance sans cesse renou-

bescendorum C : tabescentium Columbus et alii 36 fecunda C : secunda Bal 37 amiserant Bal : admiserant C 39 lurida Bal : luride C 40 discreuerat C : increuerat Græuius et distenta erat Heumann distenderat Buenemann 42 noui doloris urgentis C : noua ui doloris urgentis uel urgente Columbus et ui doloris urgentis Gale nam ui doloris urgente Heumann tunc uel nunc doloris urgentis anonymus p. 55.

* D'après P. Nautin (R.H.E. vol 50 n°4 pages 899), il faut lire "l'extérieur des entrailles" ou mieux "les viscères du dehors", puisque Galère est atteint d'un chancre aux parties.

per intervalla exclamat se restitutum dei templum
satisque pro scelere facturum. Et iam deficiens edictum
45 misit huiusmodi :

XXXIV

« 1. Inter cetera quæ pro rei publicæ semper commodis
atque utilitate disponimus, nos quidem uolueramus
antehac iuxta leges ueteres et publicam disciplinam
Romanorum cuncta corrigere atque id prouidere, ut etiam
5 christiani, qui parentum suorum reliquerant sectam, ad
bonas mentes redirent, 2. siquidem quadam ratione
tanta eosdem christianos uoluntas inuasisset et tanta
stultitia occupasset, ut non illa ueterum instituta seque-
rentur, quæ forsitan primum parentes eorundem consti-
10 tuerant, sed pro arbitrio suo atque ut isdem erat libitum,
ita sibimet leges facerent quas obseruarent, et per diuersa
uarios populos congregarent. 3. Denique cum eiusmodi
nostra iussio extitisset, ut ad ueterum se instituta con-
ferrent, multi periculo subiugati, multi etiam deturba-
15 ti sunt. 4. Atque cum plurimi in proposito perseuerarent
ac uideremus nec diis eosdem cultum ac religionem debi-
tam exhibere nec christianorum deum obseruare, contem-
platione mitissimæ nostræ clementiæ intuentes et con-
suetudinem sempiternam, qua solemus cunctis hominibus
20 ueniam indulgere, promptissimam in his quoque indul-

XXXIII 43 *restitutum* Bal : *restitutum* C 45 *misit* C : *emisit* Hein-
sius et alii

XXXIV Hoc edictum græco sermone extat apud Eusebium, Hist.
Eccl., VIII, 17, 3-10. Ex Eusebio « rursus transfudit in Latinum » Rufinus,
VIII, 19. Apud Eusebium edictum inducitur formula salutis continente
nomina et titulos Galerii, Constantini et Lucii. Huius tamen mentio in
codicibus ATER tantum legitur, nam ab Eusebio in posterioribus Historiæ
editionibus deleta est. 3 *antehac* Bal : *ante ac* C 5 *sectam* Bal : *secta* C
7 *uoluntas* C : *πλονεξία* Eus. *obstinatio* Ruf. 10 *isdem* edd. : *hisdem* C

velées, il s'écrie qu'il rétablira le temple de Dieu et répa-
rera complètement son crime.

Il était déjà mourant lorsqu'il fit publier l'édit que voici :

XXXIV

« Entre toutes les dispositions que nous n'avons cessé
de prendre dans l'intérêt et pour le bien de l'État, nous
avons décidé antérieurement de réformer toutes choses
selon les lois anciennes et la règle des Romains, et de
veiller à ce que même les Chrétiens, qui avaient aban-
donné la religion de leurs ancêtres, revinssent à de bons
sentiments, puisque, pour de certaines raisons, ces mêmes
Chrétiens avaient été saisis d'une telle obstination et
possédés d'une telle folie que, loin de suivre les usages
des anciens — usages qui avaient peut-être été établis
par leurs propres aïeux — ils se faisaient pour eux-mêmes,
selon leur gré et leur bon plaisir, les lois qu'ils observaient,
et qu'en divers lieux ils attiraient des foules de gens de
toutes sortes.

Bref, après la publication de notre édit leur enjoignant
de se conformer aux usages des ancêtres, beaucoup ont
été poursuivis, beaucoup même ont été frappés. Mais
comme un grand nombre persistent dans leur propos, et
que nous nous apercevons que, tout en ne rendant pas
aux dieux le culte et le respect qui leur sont dus, ils n'hon-
norent pas le dieu des Chrétiens, considérant aussi, à la
lumière de notre infinie clémence, notre constante habi-
tude d'accorder le pardon à tous, nous avons décidé qu'il
fallait étendre à leur cas aussi, et sans aucun retard, le
bénéfice de notre indulgence, de sorte qu'à nouveau ils

11 *sibimet leges* C : *sibimet* < et > *leges* anonymus p. 56 ex Eus. *ἐαυτοῖς καὶ τοὺς νόμους* 12 *denique* C : *proinde* Heumann ex Eus. *τοιγαροῦν* 14 *deturbati* C : *deturbati* < et uariis mortibus affecti > Heumann ex Eus. *ταραχθέντες παντοίους θανάτους ὑπέφερον*. 15 *atque* C : *atque* Gale at Heumann, sed cf. *καὶ* apud Eus. 17 *contemplatione* Græuius : *contemplationem* C *ἀφορῶντες εἰς τὴν ἡμετέραν φιλανθρωπίαν καὶ τὴν διηρηκὴ συνήθειαν* Eus. 20 *in his quoque* C : *in del.* anonymus p. 56 *καὶ ἐν τούτῳ* Eus.

gentiam nostram credidimus porrigendam, ut denuo sint christiani et conuenticula sua component, ita ut ne quid contra disciplinam agant. 5. < Per > aliam autem epistolam iudicibus significaturi sumus quid debeant obseruare. Unde iuxta hanc indulgentiam nostram debebunt deum suum orare pro salute nostra et rei publicæ ac sua, ut undique uersum res publica perstet incolumis et securi uiuere in sedibus suis possint. »

XXXV

1. Hoc edictum proponitur Nicomediæ pridie Kalendas Maias ipso octies et Maximino iterum consulibus. 2. Tunc apertis carceribus, Donate carissime, cum ceteris confessoribus e custodia liberatus es, cum tibi carcer sex annis pro domicilio fuerit. 3. Nec tamen ille hoc facto ueniam sceleris accepit a deo, sed post dies paucos commendatis Licinio coniuge sua et filio atque in manum traditis, cum iam totius corporis membra diffluerent, horrenda tæbe consumptus est. 4. Idque cognitum Nicomediæ < medio > mensis eiusdem, cum futura essent uicennalia Kalendis Martiis impendentibus.

XXXVI

1. Quo nuntio Maximinus audito dispositis ab Oriente cursibus peruolauit, ut prouincias occuparet ac Licinio

XXXIV 23 < per > add. Buenemann ex. Eus. δι' ἑτέρας δὲ ἐπιστολῆς : aliam epistolam (sic) C alia autem epistola Bal, item Pesenti 24 debeant Bal : debent C τὴν αὐτοῦ παραφυλάξασθαι δεήσει. Eus. 27 perstet incolumis Bal : perstetur incolumis C præstetur incolumis anonymus p. 56 ex Eus. ἵνα κατὰ πάντα τρόπον καὶ τὰ δημόσια παρασχεθῆ ὑγιῶ.

XXXV 2 octies add. : octies C || Maximino Bal : maximiano C 4 e Bal : et C ex Halm 7 manum Tollius : manu C 8 diffluerent Tollius : defluerent C 10 < medio > suppl. Columbus, item Bentleius alii. Cf. H. Grégoire, Byzantion, XIII, 1938, p. 551 : < sub finem > uel < in fine >

pussent être Chrétiens et rebâtir leurs lieux de réunion, à condition qu'ils ne se livrent à aucun acte contraire à l'ordre établi. Dans un second règlement, nous indiquerons aux gouverneurs ce qu'ils devront observer. En conséquence, et en accord avec l'indulgence que nous leur témoignons, les chrétiens devront prier leur dieu pour notre salut, celui de l'empire, et le leur propre, afin que l'intégrité de l'État soit rétablie partout et qu'ils puissent mener une vie paisible dans leurs foyers. »

XXXV

Cet édit fut affiché à Nicomédie le 30 avril de l'année pendant laquelle il était consul pour la huitième fois, et Maximin pour la seconde. C'est alors qu'on ouvrit les prisons, très cher Donat, et que tu fus, avec les autres confesseurs, libéré du cachot qui, pendant six années, avait été ta demeure. Et pourtant, par cet acte, Galère n'obtint pas de Dieu le pardon de son crime : quelques jours plus tard, après avoir recommandé et confié à Licinius son épouse et son fils, il succomba à l'horrible putréfaction, au moment où toutes les parties de son corps se décomposaient.

A Nicomédie, c'est vers le milieu du mois de mai qu'on apprit cet événement, alors qu'on se préparait à fêter les vicennales le premier mars suivant.

XXXVI

Dès qu'il connut la nouvelle, Maximin fit disposer des relais à partir de l'Orient et brûla les étapes pour s'emparer des provinces et, devançant Licinius, revendi-

uel < Idibus > Bauldri, < Id. > Lenglet qui falso in MS uacuum 2 litterarum spatium statuit ++ < die > Halm, item Pesenti, qui etiam < postremo > uel < ultimo die > coni. || futura Bal : futuram C

XXXVI 1 Maximinus Bal : maximianus C 2 peruolauit C : prouolauit Heumann || post prouincias < proximas > add. Bauldri Duebner

morante omnia sibi usque ad fretum Chalcedonium uindicaret, ingressusque Bithyniam, quo sibi ad præsens
 5 fauorem conciliaret, cum magna omnium lætitia sustulit censum. 2. Discordia inter ambos imperatores ac pæne bellum. Diuersas ripas armati tenebant, sed conditionibus certis pax et amicitia componitur et in ipso
 10 fretu fœdus fit ac dexteræ copulantur. 3. Redit ille securus et fit qualis in Syria et in Ægypto fuit. Inprimis indulgentiam christianis communi titulo datam tollit subornatis legationibus ciuitatum quæ peterent, ne intra
 15 ciuitates suas christianis conuenticula extruere liceret, ut suasu coactus et impulsus facere uideretur quod erat sponte facturus. 4. Quibus annuens nouo more sacerdotes maximos per singulas ciuitates singulos ex primoribus fecit, qui et sacrificia per omnes deos suos cotidie facerent et ueterum sacerdotum ministerio subnixi
 20 darent operam, < ut > christiani neque < conuenticula > fabricarent neque publice aut priuatim coirent, sed comprehensos suo iure ad sacrificia cogere uel iudiciis offerent. 5. Parumque hoc fuit, nisi etiam prouinciis ex altiore dignitatis gradu singulos quasi pontifices superponeret, et eos utrosque candidis clamidibus ornatos iussit incedere. 6. Facere autem parabat quæ iam
 25 dudum in Orientis partibus fecerat. Nam cum clementiam specie tenus profiteretur, occidi seruos dei uctuit, debilitari iussit. 7. Itaque confessoribus effodiebantur oculi, amputabantur manus, pedes detruncabantur, nares
 30 uel auriculæ desecabantur.

XXXVI 4 *Bithyniam* Bal : *bithyniam* C 5 < *plebis urbanae* > *sustulit* Seeck, *Zeitschr. für Sozial- und Wirtschaftsgesch.*, IV, p. 290. Cf. H. Grégoire, *Byzantion*, XIII, 1938, p. 552 sqq. || *sustulit* Columbus : *sustollit* C 6 *discordia* Bal : *discordiam* C *discordia iam* anonymus p. 57 *discordia inde* Tollius || *pæne* Bal : *pœna* C 9 *fretu* Bal : *fretu* C || *ac* Bal : *ad* C 11 *titulo* « uir reuerendissimus » in ed. Oxon. 1680, item Bentley alii *tutelo* C, quod Bal. in ed. 1679 dubitanter retinuerat. secundis curis apud Bauldrium aliorum coniec. *titulo et tutela* attulit *tutela* ed. Oxon. 1680 13 *liceret* Bal : *licere* C 14 *suasu* C : *quasi* Bal 16 *maximos* Bal : *maximus* C 19 *operam* Bal :

quer ses droits sur tous les territoires, jusqu'au détroit de Chalcédoine. Il pénétra en Bithynie ; afin de s'y concilier momentanément la faveur populaire, il supprima le cens, à la grande joie de tous.

La discorde éclata entre les deux empereurs, et presque la guerre. Sur les deux rives, leurs armées se faisaient face, mais, à des conditions déterminées, la paix et l'amitié sont rétablies ; c'est au milieu du détroit que l'accord est conclu et que leurs mains se joignent.

Daïa revient tranquille et redevient l'homme qu'il était en Syrie et en Égypte. Avant toute chose, il abroge la tolérance accordée aux Chrétiens par l'édit commun, après s'être fait envoyer par les cités des députations chargées de demander l'interdiction pour les Chrétiens de bâtir des églises sur leur territoire. L'empereur voulait se donner l'air de céder à la persuasion et d'être poussé à des actes qui répondaient à ses intentions.

Déférant donc à ces suppliques, par un usage sans exemple, il choisit, parmi les notables, des grands-prêtres, un par cité, chargés de sacrifier chaque jour à tous les dieux ; avec l'appui de l'ancien clergé, ils devaient s'efforcer d'empêcher les Chrétiens de construire des églises et de tenir des réunions publiques ou privées : ils avaient aussi pleins pouvoirs pour les arrêter, les contraindre à sacrifier et les dénoncer aux magistrats. Il alla plus loin : il mit à la tête de chaque province en guise de pontifes des hommes choisis parmi ceux du plus haut rang, à qui, comme aux autres, il ordonna de ne paraître en public que revêtus de la chlamyde blanche. Il se préparait donc à faire ce qu'il avait déjà accompli dans les provinces orientales. Là, en effet, sous prétexte d'humanité, il avait interdit la mise à mort des serviteurs de Dieu : il les faisait mutiler. C'est pourquoi, aux confesseurs, on crevait les yeux, on amputait les mains ou les pieds, on coupait le nez ou les oreilles.

opera C || < *ut* > *add.* Bal || *neque* C : *ne quid* Gale < *conuenticula* > *add.* Heumann : < *templa* > Maucroix, Bauldri 20 *coirent* Gale : *colerent* C 21 *sed* C : *et* Heumann || *comprehensos* Bal : *çprehensus* C || *cogere* Bal : *coieret* C 25-26 *iam dudum om.* Bal

De la mort des Persécuteurs. I.

XXXVII

1. Hæc ille moliens Constantini litteris deterretur. Dissimulauit ergo. Et tamen si quis < in manus eius > inciderat, mari occulte mergebantur. Consuetudinem quoque suam non intermisit ut in palatio per singulos
 5 dies sacrificaretur. 2. Et hoc primus inuenerat, ut animalia omnia quibus uescebatur, non a coquis, sed a sacerdotibus ad aras immolarentur nihilque prorsus mensæ adponeretur nisi aut delibatum aut sacrificatum aut perfusus mero, ut quisquis ad cenam uocatus esset,
 10 inquinatus inde atque impurus exiret. 3. In ceteris quoque magistris sui similis. Nam si quid reliqui uel Diocles uel Maximianus reliquerant, hic abrasit sine ullo pudore auferens omnia. 4. Itaque horrea priuatorum clauderentur, apothecæ obsignabantur, debita in futuros annos
 15 exigebantur. Hinc fames agris ferentibus, hinc caritas inaudita. 5. Armentorum ac pecorum greges ex agris rapiabantur ad sacrificia cotidiana : quibus suos adeo corruerat, ut aspernarentur annonam. Et effundebat passim sine dilectu, sine modo, cum satellites uniuersos,
 20 quorum numerus ingens erat, pretiosis uestibus et aureis nummis expungeret, gregariis et tironibus argentum daret, barbaros omni genere largitionis honoraret. 6. Nam quod uiuentium bona uel auferebat uel dono suis

XXXVII 1 litteris Bal : litteras C 2 < in manus eius > add. Bauldri Maucroix B 3 mergebantur C : mergebatur edd. omnes præter B et Pesenti 4 palatio Bal : palatium C 6 coquis Bal : quo quis C 11 magistris sui C : magistris suis Cuperus, item Bentleius || reliqui del. Heumann, Duebner 12 reliquerant Heumann : reliquerunt C 13 post horrea 5 hastae in C er., a iam in ras. 14 debita C : tributa Heumann 15 fames Bal : famis C || ferentibus C : < non > ferentibus Bal feriantibus anonymus p. 5, item Bentleius 17 suos Columbus : eos C milites Heumann aulicos Cellarius Fritzsche 18 et C : del. Heumann aes Bauldri Duebner || effundebat Cuperus : effundebat C effunderet ed. Oxon. 1680 19 passim C : pecuniam Heumann || dilectu Bal : delicto C || satellites ed. Oxon. 1680 :

XXXVII

Il en était là de ses machinations, quand il reçut de Constantin une lettre qui l'intimida. Il dissimula donc. Et cependant, tous ceux qui tombaient entre ses mains étaient en secret jetés à la mer. Il n'interrompit pas non plus l'habitude qu'il avait de faire sacrifier chaque jour dans son palais. Il avait été le premier à imaginer de faire égorger les animaux dont il se nourrissait, non par des cuisiniers, mais par des prêtres et sur les autels ; et aucun mets n'était servi à table sans avoir fourni la part des dieux, sans provenir d'un sacrifice ou sans avoir été arrosé de vin pur, de façon que tous ceux qu'il avait invités à dîner en revinssent impurs et souillés.

Dans tout le reste aussi, il était la fidèle réplique de son maître. Car le peu que Dioclès et Maximien avaient laissé, si tant est qu'ils aient laissé quelque chose, il le fit complètement disparaître en le raflant sans aucune retenue. C'est pour cela qu'on fermait les greniers des particuliers, qu'on apposait les scellés sur les magasins, qu'on exigeait le paiement des impôts dus pour les années à venir. De là vint la famine, sur des champs en pleine production, et une cherté inouïe du coût de la vie. Des troupeaux entiers, gros et petit bétail, étaient arrachés des pâturages pour fournir aux sacrifices quotidiens ; il avait par ce moyen si bien gâté ses gens qu'ils n'avaient plus que mépris pour le pain.

Il dépensait au hasard, sans discernement ni mesure, gratifiant tous ses gardes du corps, dont le nombre était énorme, de vêtements précieux et de monnaies d'or, distribuant de l'argent aux simples soldats et aux recrues, honorant des barbares de toutes sortes de largesses. Quant aux biens qu'il enlevait aux personnes vivantes, ou qu'il donnait à tous ceux de ses amis qui avaient demandé le

lites C milites ed. Oxon. 1680 alii diuites Cuperus 21 nummis C : annulis Duebner || expungeret Columbus et Cuperus : expungerent C excoleret ed. Oxon. 1680 expleret Tollius expingeret Bauldri Duebner

dabat, ut quisque petierat aliena, nescio an agendas illi
 25 fuisse gratias putem, quod more clementium latronum
 incruenta spolia detrahebat.

XXXVIII

1. Illud uero capitale et supra omnes qui fuerunt, cor-
 rumpendi cupiditas. Quid dicam nescio nisi cæcam et
 effrenatam, et tamen his uerbis exprimi res pro indigna-
 5 tione sua non potest : uicit officium linguæ sceleris magni-
 tudo. 2. Eunuchi, lenones scrutabantur omnia. Ubi-
 cumque liberalior facies erat, secedendum patribus ac
 maritis fuit. Detrahebantur nobilibus feminis uestes
 itemque uirginibus et per singulos artus inspiciebantur,
 ne qua pars corporis regio cubili esset indigna. Si qua
 10 detrectauerat, in aqua necabatur, tamquam maiestatis
 crimen esset sub illo adultero pudicitia. 3. Aliqui cons-
 tuptatis uxoribus, quas ob castitatem ac fidem caris-
 simas habebant, cum dolorem ferre non possent, se ipsos
 etiam necauerunt. Sub hoc monstro pudicitia integritas
 15 nulla, nisi ubi barbaram libidinem deformitas insignis
 arcebat. 4. Postremo hunc iam induxerat morem, ut
 nemo uxorem sine permissu eius duceret, ut ipse in
 omnibus nuptiis prægustator esset. 5. Ingenuas uirgines
 inminutas seruis suis donabat uxores. Sed et comites

XXXVII 24 *dabat, ut anonymus p. 58 : dabatur C dabat, prout Bal*
 25 *more Bal : morem C || clementium Bal : dementium C*

XXXVIII 1 *capitale Bal : capitali C || et C : est Cuperus ei uel ei et Bauldri*
eius Buenemann 2 post dicam < eam > uel < quam > B in app. crit. ||
cupiditas... cæcam et effrenatam B : cæca et effrenata C cupidatis, quid dicam
nescio, nisi cæca et effrenata Bal edd. plerique illudendi uero corrumpendique
cupiditas quam capitalis et supra, quam dici potest, cæca et effrenata dubitanter
Heumann 3 exprimi res ed. Oxon. 1680 : exprimere C exprimi ea Cuperus
exprimi Lenglet || indignatione C : indignitate Columbus 4 uicit C, item
anonymus p. 59 : uicit Bal edd. multi. uerba uicit-magnitudo Eberto spu-
ria uidebantur 6 liberalior Bal : liberabilior C || patribus C : parentibus

bien d'autrui, je me demande s'il n'aurait pas fallu le
 remercier d'agir à la manière de certains brigands pleins
 d'humanité, en dépouillant ses victimes sans verser leur
 sang.

XXXVIII

Mais ce qui fut son vice capital, en quoi il surpassait
 tous ceux qui furent jamais, ce fut sa fureur lubrique. Je
 ne sais qu'en dire, sinon qu'elle était aveugle et forcenée
 et encore ces mots sont-ils impuissants à rendre la réalité,
 tant elle était indigne : l'énormité du crime dépasse le
 pouvoir de la langue. Ses eunuques, ses pourvoyeurs
 furetaient partout. Où que se trouvât une beauté un peu
 remarquable, il fallait l'enlever à un père, à un époux.
 Femmes nobles, vierges, à toutes on arrachait les vête-
 ments, on examinait soigneusement chaque endroit de
 leur personne, pour qu'aucune partie ne fût indigne de
 la couche du prince. L'une ou l'autre se refusait-elle, on
 la noyait, comme si, sous le règne de ce débauché, la
 pudeur eût été un crime de lèse-majesté. Plusieurs
 époux même se tuèrent, ne pouvant supporter la douleur
 de voir déshonorer des femmes qu'ils chérissaient pour leur
 chasteté et leur fidélité. Sous le règne de ce monstre, il
 n'y avait pour la pudeur aucune sauvegarde, à moins
 qu'une laideur insigne ne vint décourager la lubricité de
 ce barbare. C'est lui enfin qui avait introduit la coutume
 de ne plus permettre aucun mariage sans son autori-
 sation expresse, afin d'être lui-même le premier à goûter
 les joies de chaque hymen. Il faisait épouser à ses esclaves
 les jeunes filles de naissance libre qu'il avait déflorées.
 Mais ses compagnons eux aussi imitaient ses désordres,

de Rooy, *Spicileg. Critic.*, Dordrecht, 1771, p. 39. 7 *feminis uestes Bal :*
femini; uis C 10 detrectauerat ed. Oxon. 1680 : detractauerat C || aqua
Bal : aquam C || necabatur C : mergebatur anonymus p. 29 11 esset
sub illo adultero pudicitia. Aliqui C : esset. Sub illo adultero aliqui (om. pud-
icitia) non recte Bal, Le Nourry 12 ob castitatem ac fidem Bal : ob castitate
ac fide C 14 monstro Maucroix, Burnetus, Bauldri : ministro C 19 in-
minutas C : inuitas Bal in Erratis

20 eius sub tali principe imitabantur s<tupra et hospit>um
 suorum cubilia impune uiolabant : quis enim uindicaret ?
 Mediocrum filias, ut cuique libuerat, rapiebat. Pri-
 mariae, quæ rari non poterant, in beneficiis petebantur,
 nec recusare licebat subscribente imperatore, quin aut
 25 pereundum esset aut habendus gener aliquis barbarus.
 6. Nam fere nullus stipator in latere ei nisi ex gente eorum
 qui a Gothis tempore uicennalium terris suis pulsati Maxi-
 miano se tradiderant malo generis humani, ut illi barba-
 rorum seruitutem fugientes in Romanos dominarentur.
 30 7. His satellitibus et protectoribus cinctus Orientem ludi-
 brio habuit.

XXXIX

1. Denique cum libidinibus suis hanc legem dedisset,
 ut fas putaret quicquid concupisset, ne ab Augusta qui-
 dem, quam nuper appellauerat matrem, potuit temperare.
 3. Venerat post obitum Maximiani ad eum Valeria, cum
 5 se putaret in partibus eius tutius moraturam eo maxime,
 quod habebat uxorem. 3. Sed animal nefarium protinus
 inardescit. Adhuc in atris uestibus erat mulier, non-
 dum luctus tempore impleto. Legatis præmissis in matri-
 monio postulat eiecturus uxorem, si impetrasset. 4. Res-
 10 pondit illa libere quæ sola poterat : primo non posse de
 nuptiis in illo ferali habitu agere tepidis adhuc cineribus
 mariti sui, patris eius ; deinde illum impie facere, quod

XXXVIII 20 *imitabantur* ed. Oxon. 1680 : *imitabatur* C *initabantur* anony-
 mus p. 59 || *s<tupra et hospit>um* Halm : in C *si*, deinde cum parte
 marginis superioris f. 12 a particula primi uersus spatio 20 f. hastarum
 abscissa est, post quam superest pars inferior litteræ u *s<tupris et*
domesticorum>m (post *initabantur*) anonymus p. 59 *initati hospitum*
 Heumann 22 post *mediocrum<uero>* add. Bal 24 *recusare* Is.
 Vossius : *recusari* C fortasse cum Pesenti retinendum clausulæ heroicæ
 uitandæ causa 25 *pereundum* Bal : *peredum* C 26 in C : a Tollius ||
latere ei Bal : *laterei* C || *eorum* Bal : *horum* C 28 *tradiderant* Tollius :

comme il est naturel sous un tel prince, et souillaient en
 toute impunité la couche de leurs hôtes. Qui, en effet,
 aurait pu réclamer justice ? Pour les filles de gens de peu,
 les prenait qui voulait. Celles que leur rang mettait à
 l'abri de cette insulte, on les demandait à titre de faveur,
 et personne ne pouvait refuser, devant l'approbation de
 l'empereur : il fallait ou bien périr, ou bien accepter pour
 gendre un Barbare. Car il n'y avait dans son entourage
 pour ainsi dire aucun garde qui ne provînt de ce peuple,
 qui, chassé de son pays par les Goths à l'époque des
 Vicennales, s'était rendu à Galère pour le malheur du
 genre humain : ainsi, ces hommes, en fuyant l'esclavage
 des Barbares, dominaient les Romains.

Entouré de tels satellites et de tels officiers, l'empereur
 faisait de l'Orient son jouet.

XXXIX

Enfin, n'ayant imposé à ses passions d'autre loi que
 celle qui justifiait ses caprices, il ne put même pas épar-
 gner l'Augusta, que naguère encore il appelait sa mère.

Valéria était venue à lui après la mort de Galère, se
 croyant d'autant plus en sûreté dans son empire qu'il
 était marié. Mais immédiatement s'alluma le désir de
 cette bête affreuse. Valéria portait encore ses vêtements
 noirs, l'époque du deuil n'étant pas encore révolue. Il
 lui fit faire des propositions de mariage, résolu à chasser
 son épouse, s'il obtenait sa main.

Elle lui répondit, avec la liberté qu'elle seule pouvait
 se permettre, qu'il lui était impossible de songer au
 mariage sous l'habit de deuil qu'elle portait, alors que
 les cendres de son mari — le père de Maximin — n'étaient

tradiderunt C || *barbarorum* B : *barbarum* C *barbaram* Bal 30 *satellitibus*
 Bal : *satellibus* C || *ludibrio* Bal : *ludibria* C

XXXIX 4 post *Maximiani* < *Galerii* > inser. Pesenti 8 *praemissis*
 Bal : *primis* C, quod retinuerunt Buenemann et Pesenti || *matrimonio* C :
matrimonium Tollius 10 *posse* C : an *posse* < *se* > ? B 11 *ferali* Bal :
jedali C.

sibi fidam coniugem repudiet, idem utique facturus et sibi; postremo nefas esse illius nominis ac loci feminam sine more sine exemplo maritum alterum experiri. 5. Nuntiatur homini quid esset ausa. Libido in iram furoremque conuertitur. Statim mulierem proscrit, bona eius rapit, aufert comites, spadones in tormentis necat, ipsam cum matre in exilium relegat nec in locum certum, 20 sed huc atque illuc præcipitem cum ludibrio exturbat et amicas eius afficto adulterio damnat.

XL

1. Erat clarissima femina, cui ex filiis iuuenibus iam nepotes erant. Hanc Valeria tamquam matrem alteram diligebat : cuius consilio negatam sibi suspicatur. Dat negotium præsidi Bithyniæ, ut eam cum dedecore interficiat. 2. Huic aliæ duæ adiunguntur æque nobiles, quarum altera filiam uirginem Vestalem Romæ reliquerat, furtiue tunc Valeriæ familiaris, altera uirum habuit senatorem, non nimis Augustæ proxima. Sed utraque ob eximiam pulchritudinem corporis ac pudicitiam necabantur. 10 3. Rapiuntur subito mulieres non ad iudicium, sed ad latrocinium : nec enim quisquam accusator extabat. Inuenitur quidam Iudæus ob alia facinora reus, qui spe impunitatis inductus aduersus insontes mentiatur. Iudex æquus et diligens extra ciuitatem < eum > cum præsidio, ne lapidibus obruatur, producit. Agebatur hæc

XXXIX 13 *fidam* Bal : *fidem* C *fidelem* Lenglet 14 *feminam* Bal : *femina* C 21 *afficto* Bal : *afflicto* C *adficto* Pesenti

XL 3 *cuius* C : *eius* Cuperus || *suspiciatur* C : *suspiciabatur* Bal Le Nourry 4 *Bithyniæ* B in app. crit. : *erat in eo* C *Eratineo* uel *Flaccino* Bal *Eratino* Columbus *Cratino* uel *Flaccino* Buenemann *protinus* Heumann 6 *filiam uirginem Vestalem* B : *uestalem famulam uirginem* C *Vestalem filiam uirginem* Heumann *Vestalem famulam uirginem* < *filiam* > Cellarius 7 *furtiue* C : *fugitiuæ* dubitanter Pesenti || *familiaris* edd : *familiaris* C 8 *non nimis*

pas encore refroidies. C'était d'ailleurs une impiété que de répudier une épouse fidèle ; de toute façon, elle-même devait craindre de subir le même traitement ; enfin c'était chose interdite, contraire aux usages et sans précédent qu'une femme de son rang prit un autre mari. On rapporte à l'empereur ce qu'elle avait osé dire. Son désir se transforme en colère et en fureur. Aussitôt, il proscrit Valéria, la dépouille de ses biens, disperse sa suite, fait périr ses eunuques dans les tortures. Elle-même avec sa mère, il la relègue en exil, sans lui assigner de résidence fixe, il prend plaisir à la chasser brusquement d'un lieu à un autre. Quant à ses amies, il les condamne en prétextant des adultères inventés.

XL

Il y avait une dame de rang illustre, à qui ses fils avaient déjà donné des petits-enfants. Valéria l'aimait comme une seconde mère : Maximin la soupçonne d'être cause du refus qu'il avait essuyé. Il charge le gouverneur de Bithynie de la faire périr de manière infâmante. A cette femme, on en joignit deux autres, également nobles : l'une, secrètement liée à Valéria, avait laissé à Rome une fille vestale, l'autre, épouse d'un sénateur, n'avait guère de relations avec l'Augusta, mais toutes deux durent leur perte à leur beauté et à leur pudcur exceptionnelles.

On les enlève, on les traîne, non point devant des juges, mais devant des brigands : personne, en effet, n'était là pour soutenir l'accusation. On finit par trouver un Juif, criminel de droit commun, à qui l'on promet l'impunité pour qu'il porte contre ces innocents un faux témoignage. Le gouverneur, en homme intègre et consciencieux, le fait conduire sous escorte hors de la ville, de crainte qu'on le lapide. Cette tragédie se passait à Nicée. On met le

C : *non nihil* ed. Oxon. 1680 *non minus* Gale, item Bentleius 9 *necabantur* C : *necabatur* Bal edd. plerique *notabantur* Bentleius 12 *ob* Bal : *ab* C 14 < *eum* > add. B 15 *producit* Buenemann : *protulit* C *procedit* Heumann

tragœdia Nicaeæ. 4. Inrogantur tormenta Iudæo, dicit quæ iussus < fuerat : illæ ne obl > oquerentur, pugnis a tortoribus coercentur. Innocentes duci iubentur. Fletus et comploratio non illius tantum mariti qui aderat bene
20 meritæ uxori, sed omnium quos res indigna et inaudita contraxerat. 5. Ac ne impetu populi de carnificum manibus raperentur, promoti militari modo instructi, clibanarii, sagittarii prosequantur. Ita mediæ inter cuneos armorum ad supplicium deductæ. 6. Iacuissentque insepultæ,
25 domesticis in fugam uersis, nisi eas furtiua amicorum misericordia sepelisset. Nec adultero impunitas promissa persoluitur, sed patibulo adfixus aperit omne mysterium et sub extremo spiritu [inquit] omnibus qui uidebant, innocentes occisas esse testatur.

XLI

1. Augusta uero in desertas quasdam Syriæ solitudines relagata patrem suum Diocletianum per occultos nuntios gnarum calamitatis suæ fecit. 2. Mittit ille legatos et rogat, ut ad se filiam remittat : nihil proficit. Iterum ac
5 sæpius obsecrat : non remittitur. 3. Postremo cognatum suum quemdam, militarem ac potentem uirum, legat, qui eum beneficiorum suorum admonitum deprecetur. Is quoque imperfecta legatione irritas preces renuntiat.

XL 16 dicit quæ (dic̄ que) C : dum quæ Bal 17 post iussus in C cum parte marginis superioris fol. 12 b particula primi uersus spatium 20 f. hastarum continens abscissa est < fuerat, illæ ne obl > oquerentur Halm : alia parum probabilia, maxime propter illud dum e Baluzio receptum, apud Bauldri Heumann Buenemann 19 tantum Bal : tanti C 21 manibus Bal : manus C 22 promoti C : pro more Bentleius || instructi, clibanarii, sagittarii v. Domaszewski, conl. Not. Dignit. Or., V, p. 13, 28-30 Seeck : instructibile mens essagittari C instructi milites (uel uelites) et sagittarii Bal instructi uigiles et Cretenses sagittarii Columbus instructi et Viennenses sagittarii Is. Vossius instructi telis eas et sagittis Græuius instructi pilo eas et sagittarii Bauldri Baleareses sagittarii Bentleius instructi pilo eas et sagittarii Heumann instructi et sagittarii miserabiles feminas prosequantur B in

Juif à la torture : il parle selon les ordres qu'il a reçus ; à coups de poings, les bourreaux empêchent les malheureuses femmes de prendre la parole. On fait mener ces innocentes au supplice. On vit pleurer et se lamenter, non seulement le mari qui assistait une épouse vertueuse, mais encore tous ceux qu'avait attirés ce jugement indigne et inouï. De peur qu'un soulèvement populaire n'arrachât les victimes des mains des bourreaux, on rassembla une escorte de cavaliers en ordre de bataille, cuirassiers et archers. On conduisit ainsi ces femmes au supplice au milieu de détachements de soldats. Et elles seraient restées sans sépulture, leurs serviteurs ayant pris la fuite, si la pitié de leurs amis n'avait, en secret, pris soin de les ensevelir. Quant au traître, il ne reçut pas le pardon qu'on lui avait promis : cloué au gibet, il dévoile tout le mystère, et, en rendant le dernier soupir, il atteste devant tous les assistants qu'on avait fait périr des innocentes.

XLI

Quant à l'Augusta, demeurée seule et reléguée en Syrie, dans la solitude de quelque désert, elle instruisit de son malheur, par des émissaires secrets, son père Dioclétien. Ce dernier envoie des courriers demander qu'on lui rende sa fille. Sa démarche n'a aucun succès. Il réitère ses obsécrationes, et à plusieurs reprises : on ne la lui renvoie pas. Enfin, il délègue un sien parent, un soldat, un homme d'autorité, pour aller supplier l'empereur, en lui rappelant les bienfaits qu'il a reçus ; lui aussi, sans avoir réussi sa mission, doit renoncer à des supplications qui restent vaines.

addendis, p. xxxv. 26 adultero Bal : adulterio C Iudæo Heumann delatori Buenemann 27 aperit Tollius : aperuit C 28 inquit Bal : inquit C del. Græuius inquitentibus Spark iniquis Buenemann denique de Rooy, Spicileg. Critic., Dordrecht, 1771, p. 40.

XLI 2 nuntios gnarum Halm : magnarum C gnarum Bal 3 calamitatis Bal : calamitates C 7 deprecetur Bal : deprecatur C deprecetur Halm 8 imperfecta C : perfecta Nic. Heinsius illi perfecta Bauldri iam perfecta Buenemann

XLII

1. Eodemque tempore senis Maximiani statuæ Constantini iussu reuellebantur et imagines ubicumque pictus esset, detrahebantur. Et quia senes ambo simul plerumque picti erant, et imagines simul deponebantur amborum. 2. Ita que < Diocletianus > cum uideret uiuus quod nulli umquam imperatorum acciderat, duplici ægritudine adfectus moriendum sibi esse decreuit. lactabat se huc atque illuc æstuante anima per dolorem nec somnum nec cibum capiens. Suspiria et gemitus, crebræ lacrimæ, 10 iugis uolutatio corporis, nunc in lecto, nunc humi. 3. Ita uiginti annorum felicissimus imperator ad humilem uitam deiectus a deo et proculcatus iniuriis atque in odium uitæ deductus postremo fame atque angore confectus est.

XLIII

1. Unus iam supererat de aduersariis dei < Maximinus > : cuius nunc exitum ruinamque subnectam. 2. Cum haberet æmulationem aduersus Licinium, quia prælatum ei a Maximiano fuerat, licet nuper cum eo amicitiam confirmasset, tamen ut audiuit Constantini sororem Licinio esse desponsam, existimauit affinitatem illam duorum imperatorum contra se copulari. 3. Et ipse legatos ad urbem misit occulte societatem Maxentii atque ami-

XLII 1 *senis* Bal : *senex* C 2 *ubicumque* ed. Oxon. 1680, item Is. Vossius et Bentleius : *cum quo* C *cum quoque* Cuperus < *eius* > *cum quo* Columbus < *illius* > *cum quo* Spark loco quo Gale 5 < *Diocletianus* > add. Burnet in interpretatione anglica, item, sed post *uiuus* Duebner || *nulli* Bal : *nulla* C 8 *anima* Bal : *animam* C || *per dolorem* C : *præ dolore* Heumann, item Bentleius 12 *deiectus* C : *reductus* N. Heinsius || *a deo* Boherellus, item Bentleius : *a dō* C *adeo* Bal *a deo* del. cens. Heumann || et

XLII

Dans le même temps, sur l'ordre de Constantin, on jetait à bas les statues du vieux Maximien et on faisait décrocher tous les tableaux sur lesquels il était peint. Or, comme les deux vieillards étaient en général représentés ensemble, on faisait disparaître en même temps les deux effigies. Aussi Dioclétien, se voyant infliger de son vivant un outrage qu'aucun empereur n'avait jamais subi, accablé de ce double chagrin, décida qu'il devait mourir. Dans l'inquiétude de son esprit, il portait son agitation d'un endroit à un autre, la douleur l'empêchant de prendre ni sommeil ni nourriture. Il soupirait, gémissait, pleurait sans relâche, et ne cessait de se retourner, tantôt dans son lit, tantôt sur le sol.

Ainsi cet empereur, pendant vingt ans le favori de la fortune, réduit par Dieu à une existence obscure, abreuvé d'outrages qui lui firent prendre la vie en horreur, se laissa mourir de faim et de chagrin.

XLIII

Un seul survivait encore des ennemis de Dieu, Maximin. Je vais conter ici sa ruine et sa mort. Jaloux de Licinius que Maximien Galère lui avait préféré, et envers qui pourtant il venait de réaffirmer son amitié, il crut, à l'annonce des fiançailles de Licinius et de la sœur de Constantin, que cette alliance des deux empereurs était dirigée contre lui. De son côté, il envoya secrètement à Rome des émissaires chargés de solliciter l'alliance et l'amitié de Maxence,

del. anonymus p. 62 13 *deductus* Columbus et alii : *deiectus* C, quod retinet N. Heinsius, *reductus* v. 11 scribens *deuectus* Boherellus.

XLIII 1 < *Maximinus* > add. B 2 *exitum* C : *exitium* Columbus 3 *quia* Bal : *qui ad* C *qui* anonymus p. 62 5 *ut* Bal : *ut ut* C 6 *esse desponsam* Bal : *essa disponam* C 7 *et* C : < *ergo* > *et* Columbus < *itaque* > et B in app. crit. *ideo* Duebner

10 citiam postulatam. Scribit etiam familiariter. Reci-
piuntur legati benigne : fit amicitia, utriusque imagines
simul locantur. 4. Maxentius tamquam diuinum auxilium
libenter amplectitur : iam enim bellum Constantino indi-
15 suspicio inciderat senem illum exitiabilem finxisse dis-
cordiam cum filio, ut ad alios succidendos uiam sibi
faceret, quibus omnibus sublatis sibi ac filio totius orbis
imperium uindicaret. 6. Sed id falsum fuit. Nam id pro-
positi habebat, ut et filio et ceteris extinctis se ac Diocle-
tianum restitueret in regnum.

XLIV

1. Iam mota inter eos fuerant arma ciuilia. Et quamuis
se Maxentius Romæ contineret, quod responsum acce-
perat perituum esse, si extra portas urbis exisset, tamen
bellum per idoneos duces gerebatur. 2. Plus uirium Maxen-
5 tio erat, quod et patris sui exercitum receperat a Seuero et
suum proprium de Mauris atque Gætulis nuper extra-
xerat. 3. Dimicatum, et Maxentiani milites præualebant,
donec postea confirmato animo Constantinus et ad
utrumque paratus^a copias omnes ad urbem propius ad-
10 mouit et e regione pontis Muluii consedit. 4. Imminebat
dies quo Maxentius imperium ceperat, qui est a. d. sextum
Kalendas Nouembres, et quinquennalia terminabantur. 5.

XLIII 9 *postulatam* anonymus p. 62 : *postulatam* C *postulans* Bal
14 *illum exitiabilem* (uel *intestabilem*) Bal secundis curis : *illu|||||* × *tabilem*
C, particula primi uersus folii 13 a spatium 6 l. hastarum continente cum
parte marginis superioris abscissa *detestabilem* Is. Vossius *inexpiabilem* (sc.
discordiam) Græuius *excecrabilem* Halm 15 *succidendos* Bal : *succedendos*
C *occidendos* Heumann 16 *sublatis* Bal : *sublatus* C

XLIV 1 *fuerant* C : *fuerunt* Heumann 3 post esse < se > add. Cupe-

a. Cf. VERG., *Æn.*, II, 61.

à qui il écrit sur un ton fort amical. Les envoyés sont
reçus à bras ouverts : l'amitié est scellée, on dresse en-
semble les effigies des deux princes. Maxence embrasse
volontiers cette alliance qu'il regarde comme un secours
providentiel, car il avait déclaré la guerre à Constantin
sous prétexte de venger son père.

Cette conduite avait fait soupçonner que le funeste
vieillard avait feint de se brouiller avec son fils, pour se
donner un moyen d'abattre les autres empereurs et pour
revendiquer l'empire entier pour lui et son fils après s'être
défait de tous ses rivaux. Mais il y avait là une erreur,
car son véritables propos était de remonter sur le trône
avec Dioclétien, après avoir fait périr son fils aussi bien
que les autres empereurs.

XLIV

Déjà la guerre civile s'était allumée entre Constantin
et Maxence. Bien que ce dernier se confinât dans Rome,
parce qu'un oracle lui avait prédit qu'il mourrait s'il
franchissait les portes de la ville, la guerre n'en était pas
moins menée par d'habiles généraux. Maxence disposait
de forces plus considérables, car il avait récupéré sur
Sévère l'armée de son père et il venait de faire revenir
la sienne propre du pays des Maures et des Gétules. La
lutte s'engagea, et les soldats de Maxence avaient l'avan-
tage, jusqu'au moment où, avec un courage renouvelé,
Constantin, prêt à vaincre ou à mourir, amena toutes ses
troupes à proximité de la ville et s'établit aux environs
du pont Miluius. On approchait du jour anniversaire de
l'accession de Maxence à l'empire, le 28 octobre, et les
fêtes quinquennales touchaient à leur fin. Constantin
fut averti pendant son sommeil de faire marquer les bou-

rus, ante esse Heumann 4 *idoneos duces* Bal : *idoneos ducere* C || *gere-*
batur C : *gerebat* Heumann 6 *Gætulis* Heumann : *italis* C 7 *dimi-*
catum edd. : *dimicatum* C *dimicatum est. Maxentiani* Heumann 8 *ad*
utrumque C : *in utrumque* Verg., *Æn.*, II, 61 10 *Muluii* Bal : *mutū* C
11 a. d. Tollius : *ad* C

Commonitus est in quiete Constantinus ut caeleste signum
 15 dei notaret in scutis atque ita praelium committeret.
 Facit ut iussus est et transuersa X littera < I > summo
 capite circumflexo, Christum in scutis notat. 6. Quo signo
 armatus exercitus capit ferrum. Procedit hostis obuiam
 sine imperatore pontemque transgreditur. Acies pari
 20 fronte concurrunt, summa ui utrimque pugnatur :

neque his fuga nota neque illis ^a.

7. Fit in urbe seditio et dux increpitatur uelut desertor
 salutis publicae. Cumque < conspiceretur >, repente
 populus — circenses enim natali suo edebat — una uoce
 25 subclamat Constantinum uinci non posse. 8. Qua uoce
 consternatus proripit se ac uocatis quibusdam senatoribus
 libros Sibyllinos inspici iubet : in quibus repertum est
 illo die hostem Romanorum esse periturum. 9. Quo res-
 ponso in spem uictoriae inductus procedit, in aciem uenit.
 30 Pons a tergo eius scinditur. Eo uiso pugna crudescit ^b
 et manus dei supererat aciei. Maxentianus proterretur,
 ipse in fugam uersus properat ad pontem, qui interruptus
 erat, ac multitudine fugientium pressus in Tiberim detur-
 batur. 10. Confecto tandem acerbissimo bello cum magna
 35 senatus populique Romani laetitia susceptus imperator
 Constantinus Maximini perfidiam cognoscit, litteras
 deprehendit, statuas et imagines inuenit. 11. Senatus
 Constantino uirtutis gratia primi nominis titulum de-
 creuit, quem sibi Maximinus uindicabat : ad quem uic-
 40 toria liberatae urbis cum fuisset adlata, non aliter accepit,

XLIV 15 *praelium committeret* C : *committeret praelium* Pesenti numeri res-
 tituendi causa 16 *facit* anonymus p. 63 : *fecit* C 16 < I > post Grégoire
 addidimus : < uirgula > Alföldi, Pisciculi, p. 5 17 *Christum* Cuperus edd.
 plerique : XPO C *circumflexo Christo* Bal in Erratis defendere conatus est.
 20 *concurrunt* Heumann ; *concurrit* C 23 *cumque* C : *cum* Boherellus

a. VERG., *Aen.*, X, 757.

b. Cf. VERG., *Aen.*, XI, 833.

cliers du signe céleste et d'engager ainsi le combat. Il obéit et fait inscrire sur les boucliers le nom du Christ : un X traversé de la lettre I infléchié vers son sommet. Armées de ce signe, les troupes tirent l'épée. L'ennemi s'avance à leur rencontre sans son chef suprême, et franchit le pont. Les deux armées chargent sur un front également étendu et, de part et d'autre, on combat avec l'acharnement le plus extrême. « On ne vit fuir ni les uns ni les autres. »

Un soulèvement éclate dans la ville. On qualifie l'empereur de déserteur, de traître au salut public ; dès qu'il apparaît — il donnait en effet des jeux en l'honneur de son anniversaire — le peuple s'écrie aussitôt d'une seule voix : « Constantin ne peut pas être vaincu ». Affolé par ces cris, Maxence se rue au dehors, appelle quelques sénateurs et fait consulter les livres Sibyllins : on y trouve que cette journée verra périr l'ennemi des Romains. Cet oracle éveille en lui l'espoir de la victoire ; il se met en route et gagne le champ de bataille.

Le pont est coupé derrière lui. A cette vue, la lutte s'exaspère et la main de Dieu s'étendait au-dessus du combat. L'armée de Maxence est prise de panique : lui-même prend la fuite et court au pont : il était coupé. Emporté par la masse des fuyards, il est précipité dans le Tibre. Cette guerre atroce est enfin terminée. Constantin, accueilli comme empereur au milieu de l'immense joie du Sénat et du peuple romain, apprend la perfidie de Maximin, prouvée par les lettres qu'il saisit, ses statues et ses images. Le Sénat décerne à Constantin, pour ses mérites, le titre de premier Auguste, que Maximin revendiquait pour lui-même. A l'annonce de la victoire et de la libération de Rome, celui-ci ne réagit pas autrement

tunque Bauldri, item Pesenti *cunctusque* Nic. Heinsius || < conspiceretur >
 add. B 24 *edebat — una* Heinsius : *et debita* C *dabat — edita* Bauldri
 25 post *Constantinum* < sine eo > add. Heumann 26 *ac uocatis* Bal :
uocatis C 30 *scinditur* Bal : *scenditur* C *rescinditur* Halm 31 *et* C : *sed*
 B || *proterretur* C : *proteritur* Cuperus 33 *ac* Bal : *hac* C 34 *tandem*
 Bal : *tamen* C 39 *Maximinus* Bal : *maximianus* C || *uindicabat* C : *uindi-*
caret Lenglet

quam si ipse uictus esset. 12. Cognito deinde senatus decreto sic exarsit dolore, ut inimicitias aperte profiteretur, conuicia iocis mixta aduersus imperatorem maximum diceret.

XLV

1. Constantinus rebus in urbe compositis hieme proxima Mediolanum concessit. Eodem Licinius aduenit, ut acciperet uxorem. 2. Maximinus ubi eos intellexit nuptiarum sollemnibus occupatos, exercitum mouit e Syria
5 hieme [quam] cum maxime sæuiente et mansionibus geminatis in Bithyniam concurrat debilitato agmine. 3. Nam maximis imbribus et niuibus et luto et frigore et labore iumenta omnis generis amissa sunt, quorum miserabilis per uiam strages speciem iam futuri belli et simi-
10 lem cladem militibus nuntiabat. 4. Nec ipse intra fines suos moratus est, sed transiecto protinus freto ad Byzantii portas accessit armatus. Erant ibi milites præsidarii, ad huius modi casus a Licinio conlocati. Hos primum muneribus et promissis illicere temptauit, postea
15 ui et oppugnatione terrere, nec tamen quicquam uis aut promissa ualuerunt. 5. Iam consumpti erant dies undecim, per quos fuit spatium nuntios litterasque mittendi ad imperatorem, cum milites non fide, sed paucitate diffisi se ipsos dederunt. Hinc promouit Heracleam et illic
20 eadem ratione detentus aliquot dierum tempus amisit. 6. Et iam Licinius festinato itinere cum paucis Hadrianopolim uenerat, cum ille accepta in deditionem Perintho

XLIV 42 *dolore* Bal : *dolorem* C

XLV 2 *concessit* Halm : *cor* ||||| *ſit* C, particula primi uersus folii 13 b spatium 6 f. hastarum continente cum parte marginis superioris abscissa *contendit* Bal 5 *quam* C : del. Heumann 6 *concurrat* C : *accurrit* Grænius *procurrit* Tollius *cucurrit* Heumann 9 *strages* Bal : *stragis* C 11 *Byzantii* Bal : *bizanti* C 13 *casus* Bal : *causa* C 15 *nec* Bal : *ne* C || *quicquam* Bal : *qui quam* C 18 *fide* C : an *sponte* legendum ? Heumann

que s'il avait été lui-même vaincu. Mais lorsqu'ensuite il apprit la décision du Sénat, son ressentiment s'exaspéra si bien qu'il déclara ouvertement son hostilité, se répandant contre l'empereur suprême en insultes et en sarcasmes.

XLV

L'hiver suivant, après avoir réglé les affaires à Rome, Constantin gagna Milan, où Licinius le rejoignit pour célébrer son mariage. Quand Maximin apprit que les deux princes étaient tout entiers aux solennités des noces, il quitta la Syrie au plus fort de l'hiver et, en doublant les étapes, arriva en Bithynie avec une armée épuisée : l'extraordinaire abondance des pluies et des neiges, la boue et le froid, la fatigue firent périr les bêtes de somme de toute espèce, et le lamentable spectacle de leurs cadavres gisant tout le long de la route présageait déjà, pour les soldats, l'issue de la guerre à venir et le sort semblable qui les attendait. Sans s'attarder dans son empire, Maximin passa immédiatement le détroit et se présenta avec son armée devant les portes de Byzance. Il y avait là une garnison, postée par Licinius en prévision de pareille éventualité. Maximin s'efforça d'abord de gagner les soldats par la promesse de récompenses, puis de les terroriser par les apprêts d'un siège. Mais ni les promesses, ni la force n'obtinrent de succès. Onze jours déjà s'étaient écoulés, pendant lesquels on avait eu le temps d'envoyer à l'empereur des porteurs de messages. Enfin la garnison se rendit, non par manque de loyauté, mais parce qu'elle se sentait trop faible. De là, Maximin marcha sur Héraclée, y fut arrêté de la même manière et perdit plusieurs jours. Déjà Licinius, à marches forcées, était arrivé à Andrinople avec des effectifs réduits. Son ennemi reçut la capitulation.

19 *ipsos* C : *ipsi* (casu datiuo) Heumann || *dederunt* C : *dediderunt* Bal, item Bentleius || *Heracleam* Bal : *eractā* C 20 *aliquot* Bal : *aliquod* C 21 *Hadrianopolim* Bal : *adrianopoli* C 22 *deditionem* Tollius, item Bentleius : *dedicione* C || *Perintho* Bal : *perenthō* C

aliquantum moratus processit ad mansionem milia decem et octo : nec enim poterat ulterius, Licinio iam secundam
 25 mansionem tenente distantem milibus totidem. 7. Qui collectis ex proximo quantis potuit militibus pergebat obuiam Maximino, magis ut eum moraretur quam proposito dimicandi aut spe uictoriæ, quippe cum ille septuaginta milium armatorum exercitum duceret, ipse
 30 uix triginta milium numerum collegisset. 8. Sparsi enim milites per diuersas regiones fuerant et adunari omnes angustiae temporis non sinebant.

XLVI

1. Propinquantibus ergo exercitibus iam futurum propediem prælium uidebatur. 2. Tum Maximinus eius modi uotum Ioui uouit, ut si uictoriam cepisset, christianorum nomen extingueret funditusque deleret. 3.
 5 Tunc proxima nocte Licinio quiescenti adstitit angelus dei monens, ut ocius surgeret atque oraret deum summum cum omni exercitu suo : illius fore uictoriam, si fecisset. 4. Post has uoces cum surgere sibi uisus esset et cum ipse, qui monebat, adstaret, tunc docebat eum, quomodo et quibus uerbis esset orandum. 5. Discusso deinde somno notarium iussit acciri et sicut audierat, hæc uerba dictauit :

« 6. Summe deus, te rogamus, sancte deus, te rogamus : omnem iustitiam tibi commendamus, salutem nostram tibi commendamus, imperium nostrum tibi commendamus.
 15 Per te uiuimus, per te uictores et felices existimus. Summe, sancte Deus, preces nostras exaudi : brachia nostra ad te tendimus : exaudi sancte, summe deus. »

XLV 23 *aliquantum* Halm : *aliquanto* C 24 *secundam* — *milibus* Bal in Erratis, item Bentleius : *secunda mansione tenente distante militibus* C *distante seru.* Columbus 25 *totidem.* Qui ed. Oxon. 1680, item Bentleius : *totidemq.* C *totidem atque* Bal in Erratis *totidem.* < *Hic* > *itaque* Columbus 26 *pergebat* C : an forte *pergente* legendum ? Bal in Erratis

lacion de Périnthe, s'y attarda quelque temps et parcourut encore dix-huit milles jusqu'au prochain relais : il ne pouvait aller plus loin, car Licinius occupait déjà la station suivante, dix-huit milles plus loin. Ayant rameuté du voisinage le plus de troupes qu'il pouvait, il s'avançait à la rencontre de Maximin, dans l'intention de ralentir sa marche plutôt que de risquer le combat avec l'espoir de vaincre car, tandis que son adversaire était à la tête d'une armée de soixante-dix mille soldats, lui n'avait pu rassembler que trente mille hommes à peine. Ses troupes se trouvaient en effet dispersées en divers territoires, et le peu de temps dont il disposait ne lui permettait pas de les concentrer.

XLVI

Déjà la proximité des armées faisait attendre la bataille pour le lendemain. C'est alors que Maximin fit à Jupiter le vœu, s'il remportait la victoire, d'effacer de la terre le nom des Chrétiens et d'en extirper jusqu'à la racine. La nuit suivante, un ange de Dieu vint au chevet de Licinius endormi, et l'engagea à se lever sur-le-champ et à prier le Dieu suprême avec toute son armée : s'il agissait ainsi, il remporterait la victoire. A ses mots, il rêva qu'il se levait et que l'ange même qui se tenait à ses côtés lui enseignait de quelle manière et en quels termes il devait prier. Une fois réveillé, il se fit envoyer un secrétaire et lui dicta, telles qu'il les avait entendues, les paroles que voici : « Dieu Suprême, nous Te prions. Dieu Saint, nous Te prions. Toute cause juste, nous la remettons entre Tes mains. A Toi, nous confions notre salut, à Toi nous confions l'empire qui est le nôtre. C'est par Toi que nous vivons, c'est par Toi que nous viennent la victoire et la félicité. Dieu Suprême, Dieu Saint, exauce nos prières. C'est vers Toi que nous tendons nos bras, exauce-nous, Dieu Saint, Dieu Suprême. »

XLVI 6 *ocius* edd. : *otius* C 8 *cum surgere* Bal : *csurgere* C || *ipse* Boherellus : *ipso* C *consurgere* — *uisus est et cum ipso* — *adstare* Tollius et *ipse* — *adstare* Heumann 9 *tunc* C : *hic* Heumann 11 *acciri* Tollius : *asciri* C

7. Scribuntur hæc in libellis pluribus et per præpositos tribunosque mittuntur, ut suos quisque milites doceat. 20 Creuit animus uniuersis uictoriam sibi credentibus de cælo nuntiatam. 8. Statuit imperator prælium diei Kalendarum Maiarum, quæ octauum annum nuncupationis eius implebant, ut suo potissimum natali uinceretur, sicut ille uictus est Romæ. 9. Maximinus uoluit 25 præire maturius : pridie mane aciem composuit, ut natalem suum postridie uictor celebraret. Nuntiat in castra mouisse Maximinum. Capiunt milites arma obuiamque procedunt. Campus intererat sterilis ac nudus, quem uocant Ergenum. 10. Erat iam utraque acies in 30 conspectu. Liciniani scuta deponunt, galeas resoluunt, ad cælum manus tendunt præeuntibus præpositis et post imperatorem precem dicunt. Audit acies peritura precantium murmur. 11. Illi oratione ter dicta uirtute iam pleni reponunt capitibus galeas, scuta tollunt. Procedunt 35 imperatores ad couloquium. 12. Ferri non potuit Maximinus ad pacem : contemnebat enim Licinium ac desertum iri a militibus æstimabat, quod ille esset in largiendo tenax, ipse autem profusus, eoque proposito mouerat bellum, ut exercitu Licinii sine certamine accepto ad Constan- 40 tinum duplicatis uiribus statim pergeret.

XLVII

1. Ergo propius acceditur, tubæ canunt, signa procedunt. Liciniani impetu facto aduersarios inuadunt. Illi

XLVI 21 diei C : die uel diem Cuperus in diem aut ad diem Columbus die Bentleius 23 implebant Bal : implebunt C || post natali < Maximinus > add. Pesenti 26 in del. Schoell 29 Ergenum Grégoire, Byzantion, XIII, 1938, p. 585 : Serenum C || utraque Bal : utroque C 31 post imperatorem Bal : pro imperatorem C pro imperatore Heumann, B et Pesenti 35 ferri Bal : ferre C perpelli Flaumann flecti Buenemann moueri B in app. crit. 37 æstimabat anonymus p. 64, item Borleffs : extimabat C existi-

Cette prière, transcrite en plusieurs exemplaires, est remise aux officiers et aux tribuns, afin que chacun l'apprenne à ses hommes. L'ardeur de tous redouble : ils sont persuadés que le ciel a annoncé leur victoire.

L'empereur fixa le combat au premier mai, jour du huitième anniversaire de l'élévation de Maximin à l'empire, afin que ce dernier fût vaincu exactement le jour de sa fête, comme l'autre l'avait été à Rome. Maximin voulut devancer cette date, et rangea son armée en bataille dès la veille au matin, afin de célébrer le lendemain son anniversaire en vainqueur. On vient annoncer au camp que Maximin s'est mis en route. Les soldats prennent les armes et marchent à sa rencontre, Entre les deux armées s'étendait une plaine stérile et nue, appelée Campus Ergenus. Déjà les deux armées étaient en vue l'une de l'autre.

Les soldats de Licinius déposent leurs boucliers, enlèvent leurs casques : à l'exemple de leurs officiers, ils élèvent les mains vers le ciel et récitent la prière après l'empereur.

Une armée qui va périr écoute le murmure de ceux qui prient. Ceux-ci, après avoir répété trois fois leur prière, se sentent désormais pleins de courage ; ils remettent leurs casques et reprennent leurs boucliers. Les empereurs s'avancent pour conférer. On ne peut convaincre Maximin de faire la paix : il n'avait que dédain pour Licinius qui, croyait-il, allait être abandonné par ses soldats, envers lesquels il se montrait peu généreux. Lui-même, au contraire, prodiguait sans compter ses largesses, et d'ailleurs, son idée en commençant la campagne, avait été de se gagner sans combat l'armée de Licinius et de marcher sur-le-champ contre Constantin avec des forces doublées.

XLVII

Sur ces entrefaites, les deux armées se rapprochent, les trompettes sonnent, les enseignes s'avancent. Les

mabat Bal edd. fere omnes 39 exercitu Bal : exercitum C || Licinti edd : licini C || certamine Bal : certamina C

uero perterriti nec gladios expedire nec tela iacere quiue-
runt. 2. Maximinus aciem circumire ac milites Licinianos
5 nunc precibus sollicitare, nunc donis. Nullo loco auditur.
Fit impetus in eum et ad suos refugit. Cædebatur acies
eius impune et tantus numerus legionum, tanta uis mili-
tium a paucis metebatur. 3. Nemo nominis, nemo uir-
tutis, nemo ueterum præmiorum memor : quasi ad deuo-
10 tam mortem, non ad prælium uenissent, sic eos deus
summus iugulandos subiecit inimicis. Iam strata erat
ingens multitudo. 4. Videt Maximinus aliter rem geri
quam putabat. Proiecit purpuram et sumpta ueste
seruili fugit ac fretum traiecit. At in exercitu pars dimidia
15 prostrata est, pars autem uel dedita uel in fugam uersa est :
ademerat enim pudorem deserendi desertor imperator.
5. At ille Kalendis Mais id est una nocte atque una die
< ad fretum >, Nicomediam alia nocte peruenit, cum
locus prælii abesset milia centum sexaginta, raptisque
20 filiis et uxore et paucis ex palatio comitibus petiuit Orien-
tem. 6. Sed in Cappadocia collectis ex fuga et ab Oriente
militibus substitit. Ita uestem resumpsit.

XLVIII

1. Licinius uero accepta exercitus parte ac distributa
traiecit exercitum in Bithyniam paucis post pugnam die-
bus et Nicomediam ingressus gratiam deo, cuius auxilio

XLVII 3 *quiuerunt* Bal : *quienerunt* C 6 *cædebatur* edd. : *cedebatur* C
8 *metebatur* Bal : *metuebatur* C 12 *Maximinus* Bal : *maximnus* C 13 *puta-*
bat C : *putarat* Heumann 14 *at* Tollius : *ac C atque exercitus* Buenemann
ac dein exercitus Fritzsche *an post exercitu aliquid exeidit ?* B 15 *autem*
C : *altera* Boherellus, item *Bentleius* et *Heumann* || *in fugam uersa est* Bal ;
item *Borleffs* : *in fuga è uersa è C in fugam conuersa est* Halm B et *Pesenti*
17 *Mais* edd : *maisi* C 18 < *ad fretum* > add. Tollius : < *fugiens* >
Columbus < *Melantiada* > Lenglet 21 *in Cappadocia* Bal : *in capado-*
tiam C 22 *ita* C : *ibi* Bauldri ac Halm

XLVIII 1 *Licinius* Bal : *Littinium* C 2 *Bithyniam* Bal : *bithinia* C ||
pugnam Bal : *pugna* C

Liciniens chargent et pénètrent dans les lignes ennemies, où les soldats, terrifiés, ne peuvent ni dégainer, ni lancer leurs traits. Maximin parcourt le champ de bataille et s'efforce d'ébranler les soldats de Licinius, tantôt par ses prières, tantôt par des cadeaux. Nulle part on ne l'écoute. Une attaque est lancée contre lui, et il se réfugie parmi les siens. Son armée se laissait tailler en pièces sans riposter : un si grand nombre de légions, une telle masse de soldats étaient fauchés par une poignée d'hommes. Personne parmi eux ne se souvenait plus de sa renommée, de sa valeur, des récompenses autrefois reçues. Marchant comme des victimes vouées à la mort, et non comme des guerriers qui vont au combat, c'est ainsi que le Dieu Suprême les livra à leurs ennemis, qui n'eurent plus qu'à les égorger. Déjà le sol était couvert d'une masse de cadavres. Maximin voit que le combat prend une autre tournure que celle qu'il espérait. Il abandonna la pourpre, prit un habit d'esclave, s'enfuit et passa le détroit. Cependant, la moitié de son armée resta sur le champ de bataille, le reste se rendit ou prit la fuite : car, en voyant l'empereur désertier, on avait perdu toute honte à en faire autant.

Quant à lui, il parvint au détroit le premier mai, c'est-à-dire en une nuit et un jour, et la nuit suivante, il était à Nicomédie, pourtant éloignée de 160 milles du lieu de combat. Il prit au passage ses enfants, sa femme et quelques dignitaires du palais pour gagner l'Orient. Mais il s'arrêta en Cappadoce, où il regroupa une partie des fuyards et des soldats venus d'Orient. C'est ainsi qu'il reprit la pourpre.

XLVIII

Licinius, lui, recueillit une partie des troupes de Maximin, qu'il répartit parmi les siennes. Quelques jours après la bataille, il passa en Bithynie avec son armée et fit son entrée à Nicomédie. Il rendit grâce à Dieu, dont le secours lui avait donné la victoire et, le quinze juin de l'année

uicerat, retulit ac die Iduum Iuniarum Constantino
5 atque ipso ter consulibus de restituenda ecclesia huius
modi litteras ad praesidem datas proponi ius it :

« 2. Cum feliciter tam ego [quam] Constantinus Augus-
tus quam etiam ego Licinius Augustus apud Mediolanum
conuenissemus atque uniuersa quæ ad commoda et securi-
tatem publicam pertinerent, in tractatu haberemus, hæc
10 inter cetera quæ uidebamus pluribus hominibus profu-
tura, uel in primis ordinanda esse credidimus, quibus
diuinitatis reuerentia continebatur, ut daremus et chris-
tianis et omnibus liberam potestatem sequendi religionem
15 quam quisque uoluisset, quo quicquid < est > diuini-
tatis in sede cælesti, nobis atque omnibus qui sub potes-
tate nostra sunt constituti, placatum ac propitium possit
existere. 3. Itaque hoc consilium salubri ac rectissima
ratione ineundum esse credidimus, ut nulli omnino facul-
tatem abnegandam putarem, qui uel obseruationi
20 christianorum uel ei religioni mentem suam dederet quam
ipse sibi aptissimam esse sentiret, ut possit nobis summa
diuinitas, cuius religioni liberis mentibus obsequimur, in
omnibus solitum fauorem suum beniuolentiamque præ-
stare. 4. Quare scire dicationem tuam conuenit placuisse
25 nobis, ut amotis omnibus omnino condicionibus quæ
prius scriptis ad officium tuum datis super christianorum
nomine < continebantur, et quæ prorsus sinistra et a

XLVIII 5 ter C : tertium Halm Hæc litteræ in Græcum conuersæ
apud Eusebium, H. E., X, 5, 2-14 extant. Ex Eusebio habet Nice-
phorus, H. E., VII, 41. Apud nostrum deest initium quod Eusebius (2-3)
habet. 7 quam del. Bal 12 credidimus Bal : credimus C ἐδογματίσαμεν
Eus. 13 diuinitatis Bal : diuinitas C οἷς ἡ πρὸς τὸ θεῖον αἰδώς τε καὶ σέβας
ἐνείχετο Eus. || continebatur C : continetur Heumann ἐνείχετο Eus.
14 sequendi Bal : sequenti C 15 quo quicquid < est > diuinitatis Toynard :
quo quidem diuinitas C ὅπως ὅτι ποτὲ ἐστὶ θεϊότητος (sic codd., θεϊότης edd.)
καὶ οὐρανοῦ πράγματος εὐμένες εἶναι δυναθῆναι Eus quo quicquid < demum
esset > diuinitatis Columbus quo quicquid diuinitatis Cuperus ut quidem
diuinitas... placata ac propitia possit existere Græuius, item nisi quo
quidem Bentleius et Duebner 16 in sede cælesti C : et rei cælestis Toynard
ex Eus. 17 possit C : possit Tollius 18 consilium anonymus p. 65 :
consilio C τοῖνον ταύτην τὴν ἐπιβουλήσιν ὑγιεινῶ καὶ ὀρθοτάτῳ λογισμῶ

où lui-même et Constantin étaient consuls pour la troi-
sième fois, il fit afficher une lettre circulaire adressée au gou-
verneur, concernant le rétablissement de l'Église. La voici :

« Moi, Constantin Auguste, ainsi que moi, Licinius
Auguste, réunis heureusement à Milan, pour discuter de
tous les problèmes relatifs à la sécurité et au bien public,
nous avons cru devoir régler en tout premier lieu, entre
autres dispositions de nature à assurer, selon nous, le
bien de la majorité, celles sur lesquelles repose le respect
de la divinité, c'est-à-dire, donner aux Chrétiens comme à
tous, la liberté et la possibilité de suivre la religion de
leur choix, afin que tout ce qu'il y a de divin au céleste
séjour puisse être bienveillant et propice, à nous-mêmes
et à tous ceux qui se trouvent sous notre autorité. C'est
pourquoi nous avons cru, dans un dessein salutaire et
très droit, devoir prendre la décision de ne refuser cette
possibilité à quiconque, qu'il ait attaché son âme à la
religion des Chrétiens ou à celle qu'il croit lui convenir le
mieux, afin que la divinité suprême, à qui nous rendons
un hommage spontané, puisse nous témoigner en toutes
choses sa faveur et sa bienveillance coutumières. Il
convient donc que Ton Excellence sache que nous avons
décidé, supprimant complètement les restrictions conte-
nues dans les écrits envoyés antérieurement à tes bureaux
concernant le nom des Chrétiens, d'abolir les stipulations
qui nous paraissaient tout à fait malencontreuses et

ἐδογματίσαμεν Eus. || salubri Bal : salubria C 21 dederet Bal :
dederat C dederit Heumann 23 cuius — obsequimur nil tale apud Eus.
inuenitur et hoc quidem u. d. Pesenti a Lactantio additum uidetur. 24 fa-
uorem Bal : feruorem C τὴν ἐθίμων σπουδῆν Eus. 28-30 < continebantur,
et quæ prorsus sinistra et a nostra clementia aliena esse > uidebantur < ea
remoueantur et > B, uerbis sinistra et remoueantur ex Valesio Eus. inter-
prete desumptis, cetera Toynard secutus : ἐν' ἀφαιρεθειῶν παντελῶς τῶν
αἰρέσεων, αἵτινες τοῖς προτέροις ἡμῶν γράμμασι τοῖς πρὸς τὴν σὴν καθοσί-
ωσιν ἀποσταλείσι περὶ τῶν χριστιανῶν ἐνείχοντο, καὶ ἅτινα πάνυ σκαιὰ καὶ
τῆς ἡμετέρας πράξεως ἀλλότρια εἶναι ἐδόκει, ταῦτα ὑφαιρέθῃ, καὶ νῦν κτλ.
Eus. < continebantur, et quæ prorsus leuæ et a nostra clementia alienæ esse >
uidebantur < eæ tollantur et > nunc Toynard < continebantur cum illa, quæ
prorsus sinistra et a nostra mansuetudine aliena esse > uidebantur, < omnino
remoueantur > nunc Buenemann < continebantur et quæ prorsus leuæ et
a nostra clementia alienæ esse > uidebantur, nunc Duebner et alii < conti-
nebantur, et abrogantur illa, quæ plane sinistra et a nostra clementia aliena >
uidebantur, < et > nunc Pesenti

nostra clementia aliena esse > uidebantur, < ea remouean-
 30 tur, et > nunc libere ac simpliciter unus quisque eorum,
 qui eandem obseruandæ religionis christianorum gerunt
 uoluntatem, citra ullam inquietudinem ac molestiam sui
 id ipsum obseruare contendunt. 5. Quæ sollicitudini tuæ
 plenissime significanda esse credidimus, quo scires nos
 35 liberam atque absolutam colendæ religionis suæ facul-
 tatem isdem christianis dedisse. 6. Quod cum isdem a
 nobis indultum esse peruideas, intellegit dicatio tua
 etiam aliis religionis suæ uel obseruantia potestatem simili-
 40 concessam, ut in colendo quod quisque delegerit, habeat
 liberam facultatem. < Quod a nobis factum est, ut neque
 cuiquam > honori neque cuiquam religioni < detract-
 um > aliquid a nobis < uideatur >. 7. Atque hoc insu-
 per in persona christianorum statuendum esse censuimus,
 45 quod, si eadem loca, ad quæ antea conuenire consuerant,
 de quibus etiam datis ad officium tuum litteris certa
 antehac forma fuerat comprehensa, priore tempore aliqui
 uel a fisco nostro uel ab alio quocumque uidentur esse
 50 pretii petitione, postposita omni frustratione atque ambi-

XLVIII 30 *libere* Columbus Toinard et alii ex Eus. ἐλευθέρως τε καὶ ἀπλῶς : *cauere* C *aperte* Halm *cauere* < *ut simpliciter* > ed. Oxon. 1680 *cauere* < *s ut simpliciter* > Boherellus, item Bentleius *nunc uere ac libere* Bauldri *uere* etiam Duebner pro *nunc cauere, nunc reuocentur* conc. Tollius ad lectionem *cauere* explanandam in archetypo *libere* fuisse suspicatus est Pesenti 31 *religionis* ed. Oxon. 1680 : *religioni* C 32 *ullam* Bal : *illam* C ἄνευ τινός ὀχλήσεως Eus. 34 *plenissime* Bal : *plenissima* C ὅτινα... πληρέστατα δηλώσαι ἐδογμάτισεν Eus. 36 *isdem* edd : *hisdem* C 37 *intellegit* edd. : *intelligit* C 38-41 *etiam* — *facultatem* liberius uertit Eus καὶ ἐτέροις δεδῶσθαι ἐξουσίαν τοῖς βουλομένοις τοῦ μετέχουσθαι τὴν παρατήρησιν καὶ θρησκείαν ἐαυτῶν, ὅπερ ἀκολούθως τῆ ἡσυχίᾳ τῶν ἡμετέρων καιρῶν γίνεσθαι φανερόν ἐστιν, ὅπως ἐξουσίαν ἑκάστος ἔχη τοῦ αἰρεῖσθαι καὶ τημελεῖν ὅποιον δ' ἂν βούληται [τὸ θεῖον] 39 *nostri* < *esse* > Bal : *n f r i e e* C *habere* uel *habuisse* uidetur, sed prioris uerbi litteræ euanidæ, alterius plane euanuerunt τῆ ἡσυχίᾳ τῶν ἡμετέρων καιρῶν Eus. 40 *concessam* Bal : *concessa* C || *colendo* Columbus : *colenda* C || *delegerit* Græuius : *deli-geret* C 41-43 *quod* — *uideatur* B locum expleuit corroxitque ex Eus.

étrangères à notre mansuétude, et de permettre dorénavant à tous ceux qui ont la détermination d'observer la religion des Chrétiens, de le faire librement et complètement, sans être inquiétés ni molestés.

Nous avons cru devoir porter à la connaissance de Ta Sollicitude ces décisions dans toute leur étendue, pour que tu saches bien que nous avons accordé auxdits Chrétiens la permission pleine et entière de pratiquer leur religion.

Ton Dévouement se rendant exactement compte que nous leur accordons ce droit, sait que la même possibilité d'observer leur religion et leur culte est concédée aux autres citoyens, ouvertement et librement, ainsi qu'il convient à notre époque de paix, afin que chacun ait la libre faculté de pratiquer le culte de son choix. Ce qui a dicté notre action, c'est la volonté de ne point paraître avoir apporté la moindre restriction à aucun culte ni à aucune religion.

De plus, en ce qui concerne la communauté des Chrétiens, voici ce que nous avons cru devoir décider : les locaux où les Chrétiens avaient auparavant l'habitude de se réunir, et au sujet desquels les lettres précédemment adressées à tes bureaux contenaient aussi des instructions particulières, doivent leur être rendus sans paiement et sans aucune exigence d'indemnisation, toute duperie et toute équivoque étant hors de question, par ceux qui sont réputés les avoir achetés antérieurement, soit à notre trésor, soit par n'importe quel autre intermédiaire. De

Columbus : *quia* (sed litteræ *ia* euanidæ ac parum certæ, quas leg. Bal) *honorî neq. cuiquâ religioni aut aliquid a nobis* C τοῦτο δὲ ὑφ' ἡμῶν γέγονεν ὅπως μηδεμιᾶ τιμῆ μηδὲ θρησκείᾳ τινὲ μεμειῶσθαι τι ὑφ' ἡμῶν δοκοῖν Eus < *quod a nobis factum est, ut neque* > *honorî cuiquam neque religioni* < *detractum* > *aliquid* < *aut imminutum esse* > *a nobis uideatur* Columbus *quia* < *nolumus detrahi* > *honorî neque cuiquam religioni aliquid a nobis detractum* ed. Oxon. 1680 atque < *ut neque* > *honorî neque religioni cuiquam aliquid a nobis* < *detrâhi uideatur* > Heumann *quia* < *nolumus detrahi* > *honorî neque cuiquam religioni aliquid a nobis* Lenglet, item Duebner, Hurter < *neque cuiquam* > *honorî neque cuiquam religioni aliquid a nobis* < *detrâhi uideatur* > Pesenti 44 *persona* C : *personam* Bauldri, item Duebner ex Eus. εἰς τὸ πρόσωπον τῶν χριστιανῶν 45 *quod* C : *ut* Heumann ex Eus δογματίζομεν ἵνα || *eadem* C : *eorum* Heumann ex Eus. τοὺς τόπους αὐτῶν *ea* Tollius || *ad quæ* Bal : *adq. q.* C εἰς οὓς Eus. 47 *antehac* Bal : *ante ac* C

guitate, restituant, 8. qui etiam dono fuerunt consecuti, eadem similiter isdem christianis quantocius reddant, etiam uel hi qui emerunt uel qui dono fuerunt consecuti, si petiuerint de nostra beniuolentia aliquid, uicarium postulant, quo et ipsis per nostram clementiam consulatur. Quæ omnia corpori christianorum protinus per intercessionem tuam ac sine mora tradi oportebit. 9. Et quoniam idem christiani non [in] ea loca tantum ad quæ conuenire consuerunt, sed alia etiam habuisse noscuntur ad ius corporis eorum id est ecclesiarum, non hominum singulorum, pertinentia, ea omnia lege quam superius comprehendimus, citra ullam prorsus ambiguitatem uel controuersiam isdem christianis, id est corpori et conuentibus eorum reddi iubebis, supra dicta scilicet ratione seruata, ut ii qui eadem sine pretio sicut diximus restituant, indemnitate de nostra beniuolentia sperent. 10. In quibus omnibus supra dicto corpori christianorum intercessionem tuam efficacissimam exhibere debebis, ut præceptum nostrum quantocius compleatur, quo etiam in hoc per clementiam nostram quieti publicæ consulatur. 11. Hactenus fiet, ut, sicut superius comprehensum est, diuinus iuxta nos fauor, quem in tantis sumus rebus experti, per omne tempus prospere successibus nostris cum beatitudine publica perseueret. 12. Ut autem huius sanctionis < et > beniuolentiæ nostræ forma ad omnium possit peruenire notitiam, prælata programme tuo hæc scripta et ubique proponere et ad omnium scientiam te

XLVIII 51 *restituunt* C : *restituuntur* Le Nourry Duebner Fritzsche sed non recte. Signum enim ~ quod post *restituunt* præbet C distinctio est nec omnino ligatura || qui C : *quæ* Bentleius εἴ τινας Eus 52 *reddant* C : *reddantur* Bentleius ὅπως καταστήσωσιν Eus. 53 *etiam* C : *et iam* Diazius || *dono fuerunt* Gale : *donauerunt* C 54 *petiuerint* Bauldri : *putauerint* C αἰτῶσι τε Eus *putauerint* retinet Columbus *optauerint* conl. Diazius, qui ambo uicarium non hominem, sed « rem uicariam » intellegunt, et Eusebium ἐπι τόπων ἐπαρχῶν uertentem culpant. Non recte, cf. epistulam Baluzii ad Diazium 48 [in] del. Boherellus 61 *quam* Tollius, item anonymus p. 67 et Buenemann ex Eus ἐπὶ τῷ νόμῳ ὃν προειρήχαμεν : *qua* C 63 *isdem* Bal : *idem* C 65 *ii* Bal : *hi* C 66 *restituunt* C : *restituerint*

même, ceux qui les ont reçus en donation doivent aussi les rendre au plus tôt auxdits Chrétiens. De plus, si les acquéreurs de ces bâtiments ou les bénéficiaires de donation réclament quelque dédommagement de notre bienveillance, qu'ils s'adressent au vicaire, afin que par notre mansuétude, il soit également pourvu à ce qui les concerne.

Tous ces locaux devront être rendus par ton intermédiaire, immédiatement et sans retard, à la communauté des Chrétiens. Et puisqu'il est constant que les Chrétiens possédaient non seulement les locaux où ils se réunissaient habituellement, mais d'autres encore, appartenant en droit à leur communauté, c'est-à-dire à des églises et non à des individus, tu feras rendre auxdits Chrétiens, c'est-à-dire à leur communauté et à leurs églises, toutes ces propriétés aux conditions reprises ci-dessus, sans équivoque ni contestation d'aucune sorte, sous la seule réserve, énoncée plus haut, que ceux qui leur auront fait cette restitution gratuitement, comme nous l'avons dit, peuvent attendre de notre bienveillance une indemnité. En tout cela, tu devras prêter à la susdite communauté des Chrétiens ton appui le plus efficace, afin que notre ordre soit exécuté le plus tôt possible, et afin aussi qu'en cette matière il soit pourvu par notre mansuétude à la tranquillité publique. Ce n'est qu'ainsi que l'on verra, comme nous l'avons formulé plus haut, la faveur divine, dont nous avons éprouvé les effets dans des circonstances si graves, continuer à assurer le succès de nos entreprises, gage de la prospérité publique.

Afin d'autre part que la mise en forme de notre généreuse ordonnance puisse être portée à la connaissance de tous, il conviendra que tu fasses faire une proclamation pour la promulguer, que tu la fasses afficher partout et que tu

Bal ὅπως αὐτοί, ὅτινες... ἀποκαθιστῶσι... ἐλπίζοιεν Eus. 72 *quem* Bal : *que* C 73 *prosper* C : *prosperis* uel *prosper* < *fluentibus* > Tollius *prosper* esse Buenemann ἡ θεία σπουδὴ περὶ ἡμᾶς διὰ παντός τοῦ χρόνου βεβαίως διαμνεῖ Eus 74 post *beatitudine, nostra* er. habet C 75 < *et* > add. Fritzsche ex Eus ταύτης τῆς ἡμετέρας νομοθεσίας καὶ καλοκαγαθίας ὅρος 76 *prælata* C, Laqueur : *prolata* Bal *prolato* Heumann *prælato* Pesenti

perferre conueniet, ut huius nostræ beniuolentiæ [nostræ] sanctio latere non possit. »

80 13. His litteris propositis etiam uerbo hortatus est, ut conuenticula < in > statum pristinum redderentur. Sic ab eversa ecclesia usque ad restitutam fuerunt anni decem, menses plus minus quattuor.

XLIX

1. Sequenti autem Licinio cum exercitu tyrannum profugus concessit et rursus Tauri montis angustias petiit. Munimentis ibidem ac turribus fabricatis iter obstruere conatus est et inde detrusus perrumpentibus omnia uictoribus Tarsum postremo confugit. 2. Ibi cum iam terra marique premeretur nec ullum speraret refugium angore animi ac metu confugit ad mortem quasi ad remedium malorum, quæ deus in caput eius ingressit. 3. Sed prius cibo se infersit ac uino ingurgitauit, ut solent ii qui hoc ultimo se facere arbitrantur, et sic hausit uenum. Cuius uis referto stomacho percussa ualere non potuit in præsens, sed in languorem malum uersum est pestilentia similem, ut diutius protracto spiritu cruciamenta sentiret. 4. Iam scire in eum cæperat uirus. 15 Cuius uis cum præcordia eius furerent, insistentabili dolore usque ad rabiem mentis elatus est, adeo ut per dies quattuor insania percitus haustam manibus terram uelut esuriens deuoraret. 5. Deinde post multos grauesque

XLVIII 78 [nostræ] post beniuolentiæ del. Halm : prius nostræ del. Bal Pesenti, altero seruato. 81 < in > add. Bal || redderentur C : restituerentur Heumann.

XLIX 1 sequenti C : sequente anonymus p. 67, item Cuperus Heumann Bentleius || tyrannum C : tyrannus anonymus p. 67, item Bentleius 2 concessit C : recessit Heumann || rursus C : cursu Bentleius || petiit Columbus : petit C 3 munimentis Bal : monumentis C 4 detrusus Le Nourry, item anonymus p. 67 et Bentleius : detorsum C dextrorsum Bal rursus uel deorsum Buenemann conatus, sed undique uersus uel uersum Heumann

la portes à la connaissance de tous, de façon que nul ne puisse ignorer la décision prise par notre bienveillance. »

A cette lettre qui fut affichée, il ajouta encore la recommandation verbale de rétablir les lieux de réunion dans leur état primitif. Ainsi, de la ruine de l'Église à sa restauration, il s'écoula dix ans et environ quatre mois.

XLIX

Or, Licinius poursuivant le tyran avec son armée, celui-ci, en fuite, battit en retraite et gagna les défilés du Taurus. Il s'efforça d'y barrer la route en construisant des retranchements et des tours. Il en fut délogé par les vainqueurs qui détruisaient tous les obstacles et chercha enfin refuge à Tarse. S'y voyant désormais bloqué du côté de la terre et du côté de la mer et n'espérant trouver aucun asile, dans son anxiété et sa terreur, il demanda à la mort la délivrance des maux que Dieu avait accumulés sur sa tête. Mais d'abord, il s'emplit de nourriture et se gorgea de vin, comme font ceux qui croient faire bonne chère pour la dernière fois. C'est dans cet état qu'il absorba le poison, dont l'effet, contrarié par la plénitude de l'estomac, ne put se faire sentir immédiatement : il ne provoqua qu'une langueur maligne semblable à la peste qui, en prolongeant sa vie, lui fit endurer d'atroces tortures. La violence du poison, qui avait enfin commencé d'agir, avait mis ses entrailles en feu, et la douleur intolérable emporta son esprit à un tel degré de rage que, pendant quatre jours, en proie à la folie, il prit de la terre de ses mains pour la dévorer comme un affamé. Ensuite, après mille affreux tourments, comme il se

6 premeretur Bal : pmeretur C perterretur Bal peteretur Græuius proterretur Tollius, item Bentleius || nec Bal : non C 9 ii Halm : hi C 11 repercussa Bal : percussus C 12 languorem C || uersum est Heumann, item Halm : uerse C uersa Bal uersa est Columbus 15 furerent Lenglet : furens C uis — ureret Bal ui — urerentur Halm perurerentur B in app. crit. 17 percitus Bal : percitis C

De la mort des Persécuteurs. I.

cruciatu cum caput suum parietibus infligeret, exilierunt
 20 oculi eius de caueis. Tunc demum, amisso uisu, deum
 uidere cœpit candidatis ministris de se iudicantem. 6.
 Exclamabat ergo sicut ii qui torquentur solent, et non
 se, sed alios fecisse dicebat. Deinde quasi tormentis
 25 adactus fatebatur Christum subinde deprecans et implo-
 rans, ut suimet miseretur. 7. Sic inter gemitus quos
 tamquam cremaretur edebat, nocentem spiritum detes-
 tabilgenere mortis effluit.

L

1. Hoc modo deus uniuersos persecutores nominis sui
 debellauit, ut eorum nec stirps nec radix ulla remaneret.
 2. Nam Licinius summa rerum potitus in primis Vale-
 riam, quam Maximinus iratus ne post fugam quidem, cum
 5 sibi uideret esse pereundum, fuerat ausus occidere, item
 Candidianum, quem Valeria ex concubina genitum ob
 sterilitatem adoptauerat, necari iussit. 3. Mulier tamen
 ut eum uicisse cognouit, mutato habitu comitatu eius
 se immiscuerat, ut fortunam Candidiani specularetur :
 10 < qui > quia Nicomediæ se obtulerat et in honore haberi
 uidebatur, nihil tale metuens occisus est. 4. Et illa exitu
 eius audito protinus fugit. 5. Idem Seueri filium Seueria-
 num iam ætate robustum, qui fugientem Maximinum
 fuerat ex acie secutus, tamquam post obitum eius de
 15 sumenda purpura cogitasset, capitali sententiæ subiec-
 tum interemit. 6. Qui omnes Licinium iam pridem quasi

XLIX 20 uisu edd. : uissu C 21 ante candidatis add. < cum > Cupe-
 rus < circumdatus > Maucroix 22 ii Bal : hii C || torquentur B :
 torqueri C 24 implorans anonymus p. 68 : plorans C

L 2 stirps Bal : stirpis C 3 Valeriam, quam « uir reverend. » in ed.
 Oxon. 1680, item Bal secundis curis : ualeriã quẽ C Valerium, quem Bal in ed.
 prima, item Pesenti 4 ne Columbus, item Bentleius : nec C 5 item Bal
 sec. curis : idem C 8 uicisse Boherellus, item Bentleius et alii : uicisse C
 quod accepit Bal secundis curis hoc edicisse Columbus eum exiisse Bauldri

cognait la tête contre les murs, les yeux lui jaillirent des
 orbites. Alors enfin, après avoir perdu la vue, il eut une
 vision : Dieu lui apparaissait au milieu de ses serviteurs
 vêtus de blanc, en train de le juger. Et il poussait des cris,
 comme font les hommes soumis à la torture. Il disait :
 « Ce n'est pas moi, ce sont les autres qui ont tout fait ».
 Puis comme s'il y était contraint par des supplices, il
 confessait le Christ, ne cessait de prier et d'implorer sa
 pitié. C'est ainsi, que, poussant des gémissements comme
 un homme brûlé vif, il rendit son âme coupable dans les
 souffrances d'une mort affreuse.

L

Ainsi donc Dieu triompha si bien de tous les ennemis
 de Son Nom, qu'il ne subsista d'eux ni rejet, ni racine.
 Licinius en effet, une fois en possession du pouvoir su-
 prême, commença par faire mettre à mort Valéria que
 Maximin, pourtant irrité contre elle, n'avait pas osé faire
 tuer, même après sa fuite, quand il se voyait lui-même
 acculé à la mort, et Candidianus, fils d'une concubine
 que Valéria avait adopté parce qu'elle-même était sté-
 rile. Cependant Valéria, instruite de la victoire de Lici-
 nius, s'était, sous un déguisement, introduite dans l'en-
 tourage de l'empereur, pour voir quel serait le destin de
 Candidianus. Ce dernier, qui s'était rendu à Nicomédie
 et s'y voyait traiter avec considération, fut assassiné au
 moment où il s'y attendait le moins. Valéria prit la fuite
 dès qu'elle connut la nouvelle de sa mort. Quant à Sévé-
 rianus, fils de Sévère, qui, déjà adulte, s'était trouvé à
 l'armée et avait suivi Maximin dans sa fuite, Licinius le
 fit condamner à mort en prétextant qu'après la mort de
 Maximin, il aurait songé à revêtir lui-même la pourpre.

uia isse (sc. Licinium uictorem iuisse) Buenemann 9 immiscuerat B :
 miscuit C miscuerat Tollius immiscuit Columbus || Candidiani Bal : candidã C
 10 < qui > add. Columbus qui eum ed. Oxon. 1680 qui ut anonymus p. 68,
 item Bentleius.

malum metuentes, cum Maximino esse maluerant præter Valeriam, quæ < ut > uolenti Licinio in omnia Maximiani < bona > hereditatis iure succedere, item Maximino negauerat. 7. Ipsius quoque Maximini filium [suum] maximum agentem in annis octo et filiam septennem, quæ desponsa fuerat Candidiano, extinxit. Sed prius mater eorum in Orontem præcipitata est : ibi sæpe illa castas feminas mergi iusserat. 8. Sic omnes impii uero et iusto iudicio dei eadem quæ fecerant, receperunt.

LI

1. Valeria quoque per uarias prouincias quindecim mensibus plebeio cultu peruagata postremo apud Thessalonicam cognita, comprehensa cum matre pœnas dedit.
2. Ductæ igitur mulieres cum ingenti spectaculo et miseratione tanti casus ad supplicium, et amputatis capitibus corpora earum in mare abiecta sunt. Ita illis pudicitia et condicio exitio fuit.

L 17 *malum* C : æmulum Græuius iratum Tollius || præter Valeriam Bauldri : pre ualera C 18 < ut > addidimus : < quod > Susius, item B || uolenti C : uolens Bal nolens Cuperus 19 < bona > add. B || hereditatis Susius : hereditates C || succedere Susius : suo cedere C suo < se > cedere B || item scripsimus : idem C Locum sane corruptum sanare alii aliter conati sunt : quæ uolens Licinio in omnes Maximiani hereditates iure suo cedere, idem Bal, in quibus nolens scripsit Cuperus, quem plerique secuti sunt quæ < quod > uolenti Licinio in nuptias Maximiani hereditatis iure succedere, idem Susius quæ < quod > uolenti Licinio in omnia Maximiani < bona > hereditatis iure suo < se > cedere, idem B quæ uolente Licinio in omnia Maximiani hereditatis iure succedere, idem Pesenti 20 suum C : del. Boherellus natu Gale tum Heumann tum maxime Tollius 21 in annis octo C : in < Cilicia > annis octo Columbus iam annos octo

Il fut exécuté. Tous deux, redoutant depuis longtemps un Licinius qu'ils considéraient comme un scélérat, avaient préféré se trouver du côté de Maximin, sauf Valéria, qui avait opposé à Maximin le même refus qu'à Licinius lorsque ce dernier voulait, par droit d'héritage, entrer en possession de tous les biens de Galère.

Licinius fit encore mettre à mort le fils aîné de Maximin, âgé de huit ans, et sa fille, âgée de sept ans, qui avait été promise à Candidianus. Auparavant, leur mère avait été précipitée dans l'Oronte, à l'endroit même où elle avait fait noyer si souvent des femmes vertueuses. Ainsi, tous les impies, par un juste décret de Dieu, subirent les maux qu'ils avaient infligés.

LI

Valéria, elle aussi, après avoir erré pendant quinze mois dans plusieurs provinces sous l'habit d'une femme du peuple, fut enfin reconnue près de Thessalonique. Arrêtée, elle subit le châtement avec sa mère. Les deux femmes furent conduites au supplice au milieu d'un grand concours, dans les larmes que tirait à tous l'étendue de leur malheur. On leur trancha la tête et l'on jeta leurs corps à la mer. C'est ainsi que leur vertu et leur rang furent cause de leur perte.

Gale annos octo Tollius annum octauum Heumann 23 Orontem (uel torrentem) « uir reu. » in ed. Oxon. 1680 : orientem C, quod Bal. etiam sec. curis retinuit < torrentem > Orontem Bentleius || ibi C : ubi anonymus p. 68 || illa C : ille Tollius, coll. XXXVIII, 2.

LI Hoc cap. spurium uid. Eberto, Berichte der sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, vol. XXII, 1870, p. 124, n. 19. 2 Thessalonicam edd. : tesalonicam C 3 ante comprehensa < et > add. Heumann 4 miseratione Bal : miserationi C 5 amputatis Bal : amputantis C 6 earum Bal : eorum C || illis Bal : illic C 7 condicio Bal : conditioni C condicio in exitium Arntzenius.

LII

1. Quæ omnia secundum fidem — scienti enim loquor — ita ut gesta sunt mandanda litteris credidi, ne aut memoria tantarum rerum interiret aut si quis historiam scribere uoluisset, [non] corrumpere ueritatem uel peccata illorum aduersus deum uel iudicium dei aduersus illos reticendo. 2. Cuius æternæ pietati gratias agere debemus, qui tandem respexit in terram, quod gregem suum partim uastatum a lupis rapacibus, partim uero dispersum reficere ac recolligere dignatus est et bestias malas extirpare, quæ diuini gregis pascua protriuierant, cubilia dissipauerant. 3. Ubi sunt modo magna illa et clara pergentes Iouiorum et Herculiorum cognomina, quæ primum a Dioclete et Maximiano insolenter adsumpta ac postmodum ad successores eorum translata uiguerunt? 4. Celebremus igitur triumphum dei cum exultatione, uictoriam domini cum laudibus frequentemus, diurnis nocturnisque precibus celebremus, celebremus, ut pacem post annos decem plebi suæ datam confirmet in sæculum. 5. Tu præcipue, Donate carissime, qui a deo mereris audiri, dominum deprecare, ut misericordiam suam seruet etiam famulis suis propitius ac mitis, ut omnes insidias atque impetus diaboli a populo suo arceat, ut florentis ecclesiæ perpetuam quietem custodiat.

LII 1 *fidem* Bal : *finem* C || *scienti enim* C, quod retinet anonymus p. 68 : *scientium* Bal 3 *interiret* Bal : *interire* C 4 [non] del. Columbus || *peccata* Bal : *specta* C 5 *aduersus* Lenglet : *aduersum* C || *aduersus* Lenglet : *ad uersos* C 6 *pietati* Bal : *pietatis* C 7 *qui* C : *quod* Heumann 11 *magna* Bal : *magnificentia* C 13 *ac* Bal : *hæ* C 14 *uiguerunt* C : *euiluerunt* Heumann 15 *ea* Bal : *eam* C 17 *ante diurnis* lacunam significauit Columbus <ac> add. Heumann 18 *celebremus celebremus* (sic) C, quod retin. Lenglet et Duebner, alterum deleuit Bal : *celebremus, obsecremus* Boherellus *celebremus, deprecemur* anonymus, p. 69 *celebremus, cum oremus* Heumann *celebremus, <ei> supplicemus* B in app. crit., coll. Inst. Diu.,

LII

Si j'ai cru devoir consigner par écrit, fidèlement, tous ces événements comme ils se sont passés — puisque je m'adresse à un homme qui les connaît bien — c'est pour que le souvenir de faits si importants ne périsse pas, ou que tous ceux qui voudront écrire l'histoire n'altèrent pas la vérité en passant sous silence les crimes de ces hommes contre Dieu ou la sentence que Dieu prononça contre eux.

C'est à Son éternelle équité que nous devons rendre grâces d'avoir enfin pris en considération cette terre, d'avoir daigné reconforter et rassembler Son troupeau en partie dispersé, en partie ravagé par les loups voraces, et exterminer les bêtes malfaisantes qui avaient désolé les pâturages du divin troupeau et anéanti ses bergeries.

Où sont-ils donc, ces surnoms de Jovien et d'Herculien, naguère orgueilleux et célèbres parmi les nations, ces surnoms que Dioclès et Maximien s'étaient d'abord insolentement arrogés et qui, transmis à leurs successeurs, restèrent après eux en usage ?

Le Seigneur les a anéantis, les a fait disparaître de la terre. Célébrons donc avec transport le triomphe de Dieu, fêtons ensemble par nos louanges la victoire du Seigneur ; nuit et jour, célébrons, oui, célébrons-Le par nos prières, pour qu'Il maintienne à jamais la paix, qu'après dix ans Il a donnée à son peuple. Et toi, toi surtout, très cher Donat, qui as le droit de te faire entendre de Dieu, conjure le Seigneur de continuer, dans Sa bienveillance et Sa douceur, à répandre Sa miséricorde sur Ses serviteurs, d'écartier de Son peuple toutes les embûches et les assauts du diable, et d'assurer à notre Église florissante une tranquillité éternelle.

VII, 27, 2 adn. 17 ed. Brandt, I, p. 668 (in « præfatione ad Constantinum » q. d) et Eus., II. E., X, 4, 72. 19 *plebi* Bal : *plebis* C 20 *a deo* Bal : *adeo* C, item anonymus p. 69 21 *etiam* C : *æternam* Boherellus *et maneat* Heumann iam Halm 23 *florescentis ecclesiæ perpetuam quietem* Columbus Nic. Heinsius alii : *florescentes ecclesiæ perpetuam quietem* Columbus Nic. Heinsius alii : *florescentes ecclesiæ perpetuam quietem* Bal in Erratis, item Bentleius

BIBLIOGRAPHIE

I. Editions.

Cf. C. SYNNERBERG, *Abo-editionen af Lactantii de Mort. Pers., Öfversigt af Finska Vetenskaps Societetens Förhandlingar*, XLVII, 1904-1905, n° 6.

a) *Édition princeps.*

STEPHANI BALUZII *Miscellaneorum Liber secundus*, Paris, 1679. Une édition séparée a paru la même année. Elle est reproduite par MANSI, *Baluzii Miscellanea*, t. I, Lucques, 1761, pp. 1 sqq.

b) *Éditions séparées du de Mortibus persecutorum.*

ANONYME, *Lucii Cæcili Firmiani Lactantii de mortibus persecutorum liber*, Oxford, e *Theatro Sheldoniano*, 1680. (Notes de l'évêque de Saint-Asaph et d'Isaac Vossius). Bauldri et Lenglet-Dufresnoy attribuent cette édition à Jean Fell, évêque d'Oxford († 1686). Ce dernier ne semble pas avoir jamais été, au cours de sa carrière, évêque suffragant de Saint-Asaph. Il est possible que l'édition ait été entreprise sur son ordre par le suffragant de ce siège. Cf. S. BRANDT, p. XXI, n. 8 de son éd. COLUMBUS, avec la collaboration de CUPER, Abo, 1684.

P. BAULDRI, Utrecht, 1692 *Cæcili Firmiani Lactantii de Mortibus Persecutorum, cum notis Stephani Baluzii... Editio secunda, Traiecti ad Rhenum, Ex Officina Francisci Halman*, 1692, 2 vol. Le texte a été procuré par

- Baluze, ce qui justifie l'appellation « deuxième édition ». Le second volume contient des notes de Baluze, Cuper, Columbus, Spark, Toinard, Grævius, Gale, Boherellus et Bauldri, des appendices de Dodwell (*de Ripa Striga*) et de Ruinart (*Præfatio ad Acta Martyrum*). Des conjectures de P. Allix, Paul Colomesius, J. Tollius, Isaac Vossius et Nicolas Heinsius sont mentionnées. (Cf. préf., p. ++ 4 b). Certains exemplaires de la même édition portent la date de 1693, et la mention de l'éditeur Broedelet.
- N. LE NOURRY, Paris, 1710. *Lucii Ceciliii Liber ad Donatum Confessorem de Mort. Pers., hactenus Lucio Cælio Firmiano Lactancio adscriptus, ad Colbertinum Codicem denuo emendatus*. Reproduit les notes de l'édition BAULDRI. Importante dissertation sur l'authenticité de l'œuvre, dont la paternité est refusée à Lactance.
- JÉSUITES DE GRATZ, Gratz, 1726. (*Opera et sumptibus Bibliothecæ Catech. Soc. Iesu Græcii*.) Reproduction de l'éd. CELLARIUS, Leipzig, 1698; cf. *infra*.
- J. A. F. CASTELLO, Venise, 1766. *L. Cæciliii Firmiani Lactantii Liber singularis De Mortibus Persecutorum auctus notisque illustratus*. Cette édition reproduit en grande partie celle de LENGLET-DUFRESNOY (cf. *infra*). Entre les chap. III et IV, Castello en a ajouté cinq, traitant de la carrière et de la mort de Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère et Maximin le Thrace.
- L. GUÉPRATTE, Paris, 1851 (2^e éd., 1854; 3^e, 1862). Édition scolaire, sans les chap. XXXVIII-XLI.
- F. DÜBNER, Paris, 1863 (2^e éd., Paris-Lyon, 1879). Édition scolaire, omettant les mêmes chapitres que la précédente. Texte revu sur le manuscrit, conjectures heureuses, notes brèves, mais judicieuses.
- H. HURTER, Innsbruck, 1873. *Sanctorum Patrum Opuscula selecta ad usum præsertim studiosorum Theologiæ*, ed... H. H., S. J., pars XXII.
- J. TAMETTI, Turin, s. d. (5^e éd., 1905). Attribue à Angelo Mai la découverte du manuscrit unique.
- G. PESENTI, Turin, s. d. (= 1922). *Corpus Scriptorum Latinorum Paravianum*, 40. Excellente édition critique.

- A. SLIJPEN et N. VAN EVERDINGEN, Nimègue, 1926 (2^e éd., 1934), 2 vol. *Latijnsche christelijke Schrijvers*, I et III. Édition scolaire, incomplète, adoptant un ordre particulier pour certains chapitres. Notes élémentaires, mais judicieuses.
- L. DE REGIBUS, Turin, s. d. (= 1931). *Scrittori latini commentati per le scuole*, 99. Édition scolaire, avec commentaire étendu et bibliographie.
- U. MORICCA, Milan, 1933 (*Non uidimus*).

c) Édition des œuvres complètes
comprenant le de Mortibus persecutorum.

- Th. SPARK, Oxford, 1684. Reproduit, avec des changements peu importants, l'édition anonyme d'Oxford, 1680. Contient le *De Ripa Striga* de Dodwell.
- ANONYME, Cambridge, ex *Officina Johan. Hayes*, 1685. Utilise la préc.
- C. CELLARIUS, Leipzig, 1698.
- J. G. WALCH, Leipzig, 1715. (2^e éd., 1735).
- C. A. HEUMANN, Göttingen, 1736. Cf., du même auteur, les notes critiques dans *Acta Eruditorum Anni 1711* (Leipzig), pp. 460 sqq., *Symposium Lactantii*, Hanovre, 1722, pp. 234 sqq.; *Pæcile*, III, Halle, 1729, pp. 360 sqq.
- J. L. BUENEMANN, Leipzig, 1739. Reproduite dans l'édition anonyme parue à Halle (Saale) en 1764, et, avec quelques modifications, dans la *Bipontine* de 1786.
- J. B. LE BRUN et N. LENGLET-DUFRESNOY, Paris, 1748. Éd. *variorum*, importante surtout pour le commentaire. Reproduite par GALLANDI, *Bibliotheca Veterum Patrum*, IV, Venise, 1768; OBERTHÜR, *Opera omnia SS. Patrum Latinorum*, VI-VII, Wurzburg, 1783; CAILLAU et GUILLON, *Collectio selecta SS. Ecclesie Patrum*, XVI-XVII, Paris, 1829; MIGNE, *Patrologiæ Latinæ Cursus completus*, VI-VII, Paris, 1844.
- F. EDUARDUS A SANCTO XAVERO, I, Rome, 1754-1759, et O. F. FRITZSCHE, Leipzig, 1842-1844, in *GERSDORF, Bibliotheca Patrum Ecclesiasticorum Latinorum*, vol. X, représentent peu de progrès sur les précédentes.

S. BRANDT et G. LAUBMANN, Vienne, 1890-1897. (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, XIX et XXVII). La meilleure édition, fondée sur une collation minutieuse du *Colbertinus*, dont les moindres détails sont observés et décrits, et sur une connaissance parfaite de tous les travaux critiques antérieurs. Le *de Mort.* figure au t. XXVII, fasc. 2. Éd. *minor*, par S. BRANDT, seul, Vienne, 1897.

II. Traductions.

Françaises.

- F. DE MAUCROIX, Paris, 1680. Reproduite par BUCHON dans le *Panthéon Littéraire*.
 F. GODESCARD, Paris, 1797. Rééd. : Louvain, 1835.
 L. GUÉPRATTE, Paris, 1854.
 H. LECLERCQ a traduit les chapitres relatifs à la grande persécution dans l'article *Persécutions* du D. A. C. L., XIV, 1, 1939, coll. 572 sqq.

Anglaises.

- G. BURNET, Londres, 1686.
 W. FLETCHER, Edimbourg, 1871 (*Antenicene Christian Library*, XXII).

Allemandes.

- P. H. JANSEN, Kempten, 1875. (*Bibliothek der Kirchenväter*).
 F. HARTL, Kempten, 1919. (*Bibl. der Kirchenväter*, nouv. éd., XXVI).
 F. FAESSLER, L. *Cæcilius Firmianus Lactantius. So starben die Tyrannen. Des Laktantius Schrift « Ueber die Todesarten der Verfolger » eingeleitet u. übertragen...* (Verpflichtendes Erbe, 2). Lucerne, 1946.

Italiennes.

- F. SCIVITTARO, Lattanzio, *La morte dei Persecutori. (Scrittori Cristiani antichi, n° 7)*, Rome, s. d.
 L. DE REGIBUS, Lattanzio. (Coll. « *Pagine Cristiane* »), Turin, 1928.
 G. MAZZONI, Sienne, 1930. (Coll. « *I Classici cristiani*, » de P. MISCIATTELLI).

Néerlandaise.

- D. FRANSES, *Over den dood der vervolgers. (Getuigen. Reeks Geschriften uit het christelijk verleden en heden, VII)*, Amsterdam, 1941.

III. Travaux relatifs à l'établissement du texte.

- N. TOINARD, *Notæ in Lactantium. De Mortibus Persecutorum*, Paris, 1690.
 ANONYME, *Miscellanæ Observationes in Auctores veteres et recentiores*, vol. IV, Amsterdam, 1734, pp. 31 sqq.
 ANONYME, *Ibid.*, pp. 70 sqq.
 R. BENTLEY, Notes marginales dans son exemplaire de l'édition Le Nourry, actuellement conservé à la Bibliothèque de Heidelberg. Ces notes sont publiées par C. ZANGEMEISTER, *Bericht über die im Auftrag der Kirchenväterkommission unternommene Durchforschung der Bibliotheken Englands*, S. B. der kaiserl. Akademie der Wiss. in Wien, Phil.-Hist. Kl., LXXXV, 1876, pp. 536 sqq.
 C. HALM, *Zu Lactantius de mort. pers.*, *Ibid.*, L, 1865, pp. 162 sqq.
 J. BELSER, *Grammatisch-kritische Erklärung von Lactantius de mort. pers.*, c. 34, Progr. Ellwangen, 1889.
 Th. STANGL, *Lactantiana*, Rh. M., LXX, 1915, pp. 224-252 et 450-471.
 J. G. P. BORLEFFS, *Ad libellum qui fertur de mortibus perse-*

culatorum observatiunculæ criticæ, Mnemosyne, N. S. LVII, 1929, pp. 427-436.

Des conjectures ont été proposées dans certains travaux plus spécialement consacrés à l'interprétation historique du *de mort.* (Seeck, Grégoire). Cf. l'apparat critique de notre édition.

IV. Travaux sur Lactance.

- a) *Histoires générales de la littérature et « Patrologies »* de A. VON HARNACK, C. BARDENHEWER, M. SCHANZ-G. KRÜGER, P. MONCEAUX, U. MORICCA, P. DE LABRIOLLE et B. ALTANER.
- b) *Monographies et études de détails.*
- P. ALLARD, *Lactance et le de Mort. persec.*, Rev. Quest. Hist., IV, 1903, pp. 545 sqq.
- S. ANFUSO, *Lattanzio autore del De Mort. Pers.*, Didaskaleion, III, 1925, pp. 31-88.
- J. BELSER, *Ueber den Verfasser des Buches de Mort. persec.*, Theol. Quartalschr., LXXIV, 1892, pp. 246-293 et 439-464.
- Id., *Der Verfasser des Buches de Mort. persec.*, *Ibid.*, LXXX, 1898, pp. 547-596.
- G. BILLIET, *De authenticiteit van « De Mort. Persec. »*, Philologische Studien, V, 1933-34, pp. 117-181 et 198-214.
- J. G. P. BORLEFFS, *An scripserit Lactantius libellum qui est de Mort. Persec.*, Mnemosyne, N. S., LVIII, 1930, pp. 223-292.
- S. BRANDT, *Ueber die dualistischen Zusätze u. die Kaiseranreden bei Lactantius*, S. B. der kaiserl. Akad. der Wissenschaften in Wien, Phil.-Hist. Kl., CCXX, 1890, 5. Abhandl.
- Id., *Ueber die Entstehungsverhältnisse der Prosaschriften des Lact.*, *Ibid.*, CCXXV, 1892, 6. Abhandl.
- Id., *Ueber den Verfasser des Buches de mort. persec.*, Neue Jahrb. für Philol. u. Pädag., CXLVII, 1893, pp. 121-138 et 203-223.

- S. BRANDT, C. R. DE PICHON, *Lactance*, Berl. Philol. Wochenschr., 1903, p. 1257.
- L. CASTIGLIONI, *Lattanzio e le Storie di Seneca Padre*, Riv. Filol. e Istruzione Classica, N. S., VI, 1928, pp. 454-475.
- A. EBERT, *Ueber den Verfasser des Buches de Mort. persec.*, Bericht über die Verhandl. der königl. sächs. Gesellsch. der Wiss. zu Leipzig, XXII, 1870, pp. 115 sqq.
- H. EMONDS, *Zweite Auflage im Altertum*, Klassisch-Philologische Studien, XI, Leipzig, 1941.
- C. FERRINI, *Die juristischen Kenntnisse des Arnobius u. des Laktantius*, Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt., XV, 1894, pp. 343-352.
- A. GROSGURTH, *De auctore libri qui est L. Cæcilii ad Donatum confessorem de mort. persec.*, Berlin, 1892.
- R. JAGELITZ, *Ueber den Verfasser des Buches de mort. persec.*, Progr. Berlin, 1910.
- V. KEHREIN, *Quis scripserit libellum qui est L. Cæcilii de mort. pers.*, Diss., Munster, 1877. (Publiée à Stuttgart).
- H. KOCH, *Zwei übersehene Stellen bei Laktantius*, ZNTW, XVII, 1918, pp. 196-201.
- J. KOPP, *Ueber den Verfasser des Buches de Mort. pers.*, Diss. Munich, Saint-Ingbert, 1902.
- H. LECLERCQ, *Lactance*, DACL, VIII, 1, 1927, coll. 1018-1041.
- H. LIETZMANN, *Lactantius*, PWRE, XII, 1925, coll. 351-356.
- A. MADDALENA, *Per la definizione storica del de mort. pers.*, Atti del reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, XCIV, 2, 1935, pp. 557-588.
- Id., *Sulle fonti per la storia di Diocleziano e Costantino*, *Ibid.*, XCV, 2, 1936, pp. 247-275.
- A. MANGINI, *Quæstiones Lactantianæ*, Studi Storici, II, 1893, pp. 105 sqq. ; III, 1894, pp. 65 sqq. ; V, 1896, pp. 55 sqq. ; VI, 1897, pp. 125 sqq.
- J. MAURICE, *La véracité historique de Lactance*, CRAI, XXXVI, 1908, pp. 146-159.
- F. E. MECCHI, *Lattanzio e la sua patria*, Fermo, 1875.
- P. MEYER, *Quæstiones Lactantianæ*, I, Progr. Jülich, 1878.
- A. MUELLER, *Lactantius « de Mort. persec. » oder die Beur-*

teilung der Christenverfolgungen im Lichte des Mailänder Toleranzreskriptes v. J. 313, in *Konstantin der Grosse u. seine Zeit*, Römische Quartalschrift, Suppl. XIX, herausgegeben von F. J. DÖLGER, Rome, 1913, pp. 66-88.

- K. PETSCHENIG, *Zur Kritik der Schrift de mort. persec.*, Philologus, LVII, 1897, pp. 1 sqq.
- R. PICHON, *Lactance*, Paris, 1901.
- L. DE REGIBUS, *La fedeltà storica di Lattanzio nel de mort. persec.*, Atti dell' Accademia Ligure di Scienze e Lettere, V, 1948, pp. 1-10.
- K. ROLLER, *Die Kaisergeschichte in Laktanz de Mort. Persec.*, Diss. Giessen, 1927.
- J. ROTHFUCHS, *Qua historiae fide Lactantius usus sit in libro de mort. pers.*, Progr. Marbourg, 1862.
- H. SILOMON, *Laktanz de mort. persec.*, Hermes, XLVII, 1912, pp. 250-275. *Untersuchungen zur Quellengesch. der Kaiser Aurelian bis Constantius*, Ibid., XLIX, 1914, pp. 538-580.
- C. WEHNER, *In welchen Punkten zeigen sich bei Laktantius de mort. persec. die durch lokalen Standort des Verfassers bedingten Vorzüge in den Berichten über die letzten Regierungsjahre Diokletians?* Progr. Saalfeld, 1885.
- Les ouvrages suivants n'ont pu être consultés :
- S. RASPANTE, *Il numerus nel de mort. persec. attribuito a Lattanzio*, Aderno, 1913.
- M. GEHRARDT, *Das Leben u. die Schriften des Laktantius*, Diss. Erlangen, 1924. Publ. à Hambourg, 1924.

V. Autres travaux utilisés.

a) Instruments bibliographiques.

- N. H. BAYNES, *Constantine the Great and the Christian Church. Raleigh Lecture on History*, Proceedings of the British Academy, XV, Londres, 1931. Bibliographie critique des problèmes constantiniens.

- H. KARPP, *Konstantin der Grosse und die Kirche*, Theologische Rundschau, N. F. XIX, 1951, pp. 1-21.
- J. MILLER, *Geschichte des röm. Reiches in der Zeit von Diokletian bis Theodosius I. (284-395 n. Chr.)*, Bursians Jahresberichte..., CCXLVI, 1935, pp. 43-130 ; CCLXXIX, 1942, pp. 237-280. Bibliographie critique des travaux parus de 1915 à 1938.
- A. PIGANIOL, *L'état actuel de la question constantinienne. 1930-1949*. Historia, I, 1950, pp. 82-96.
- H. GRÉGOIRE, P. ORGELS, J. MOREAU et A. MARICQ, *Les persécutions dans l'Empire romain*. Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique. Cl. des Lettres. t. XLVI, 1, 1951, note compl. 12, pp. 153-156. (A propos des publications récentes sur Constantin.)
- J. R. PALANQUE, *Constantin, empereur chrétien, d'après ses récents historiens*, Études Médiévales offertes à M. le doyen Fliche, Montpellier, 1952, pp. 133-142.
- K. F. STROHEKER, *Das konstantinische Jahrhundert im Lichte der Neuerscheinungen, 1940-1951*, Sæculum, III, 1952, pp. 654-680.

b) Travaux utilisés pour le commentaire.

- A. D'ACCINI, *La data della salita al trono di Diocleziano*, Riv. di Filol. Class., 1948, pp. 249-256.
- H. ACHELIS, *Das Christentum in den drei ersten Jahrhunderten*, 2 vol., Leipzig, 1912.
- Id., *Die Martyrologien. Ihre Geschichte und ihr Wert*, Berlin, 1900.
- E. ALBERTARIO, *Le Classicisme de Dioclétien*, Studia et Documenta Historiæ et Juris, III, 1937, pp. 115 sqq.
- A. ALFOELDI, *Zur Kenntnis der Zeit der röm. Soldatenkaiser*, Deutsche Zeitschr. für Numismatik, XXXVIII, 1928, pp. 157-174.
- Id., *Die Vorherrschaft der Pannonier im Römerreiche u. die Reaktion des Hellenentums unter Gallienus*, 25 Jahre Röm.-Germ. Kommission, Berlin, 1930, pp. 11 sqq.
- Id., *Die Ausgestaltung des monarchischen Zeremoniells am De la mort des Persécuteurs*. I.

- röm. Kaiserhöfe, *Mitteilungen des deutschen archäol. Instituts, Röm. Abt.*, XLIX, 1934, pp. 1-118.
- A. ALFOELDI, *Insignien u. Tracht der röm. Kaiser, Ibid.*, L, 1935, pp. 1 sqq.
- Id., *Ein spätrömisches Schildzeichen keltischer oder germanischer Herkunft*, *Germania*, XIX, 1935, pp. 324-328.
- Id., *Die Hauptereignisse der Jahre 253-261 n. Chr. im Orient im Spiegel der Münzprägung*, *Berytus IV*, 1937, pp. 41-67.
- Id., *Die röm. Münzprägung u. die historischen Ereignisse im Osten zw. 260 u. 270 n. Chr.*, *Ibid.*, V, 1938, pp. 47-91.
- Id., *Zu den Christenverfolgungen in der Mitte des 3. Jahrhunderts*, *Klio*, XXXI, 1938, pp. 323-348.
- Id., *The Helmet of Constantine with the Christian Monogram*, *JRS*, XXII, 1932, pp. 9 sqq.
- Id., *Hoc signo victor eris*, *Pisciculi F. J. DOELGER* dargeboten, *Münster*, 1939, pp. 1-18.
- Id., *Die Kontorniaten. Ein verkanntes Propagandamittel der stadtröm. Aristokratie in ihrem Kampf gegen das christliche Kaisertum*, *Budapest-Leipzig*, 1943.
- Id., *The Conversion of Constantine and pagan Rome*, *Oxford*, 1948.
- Id., *The Initials of Christ on the Helmet of Constantine*, *Studies in Roman Economic and Social History in honor of A. C. JOHNSON*, *Princeton*, 1951, pp. 303-311.
- Id., *A Conflict of Ideas in the Late Roman Empire*, *Oxford*, 1952.
- P. ALLARD, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, *Paris*, 1885.
- Id., *Hist. des perséc. pendant la première moitié du 3^e s.*, 2^e éd., *Paris*, 1894.
- Id., *Les dernières persécutions du III^e s.*, *Paris*, 1887.
- Id., *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, *Paris*, 1890.
- Id., *Deux récentes controverses*, *Rev. Quest. Hist.*, N. S., LI, 1914, pp. 83-101.
- E. B. ALLO, *Saint Jean. L'Apocalypse*, *Paris*, 1921.
- F. ALTHEIM, *Runen als Schildzeichen*, *Klio*, XXXI, 1938, pp. 51-59.

- F. ALTHEIM, *Sol Invictus, Die Welt als Geschichte*, V, 1939, pp. 296 sqq.
- Id., *Die Krise der alten Welt*, III, *Berlin*, 1943.
- Id., *Literatur u. Gesellschaft im ausgehenden Altertum*, 2 vol., *Halle*, 1948-1950.
- Id., *Aus Spätantike u. Christentum*, *Tübingen*, 1951.
- R. ANDREOTTI, *La politica religiosa di Costantino*, *Nuova Italia*, 1933, pp. 6-9 et 54-59.
- S. ANFUSO, *Lattanzio autore del d. m. p.*, *Didaskaleion*, 1925, pp. 31-88.
- B. AUBÉ, *Histoire des Persécutions de l'Église*, 3 vol., *Paris*, 1875-1885.
- Id., *Polyeucte et l'histoire*, *Paris*, 1882.
- J. B. AUFHAUSER, *Konstantins Kreuzesvision*, *Bonn*, 1912.
- W. T. AVERY, *The adoratio purpurae and the importance of the imperial purple in the 4th century of the chr. Era*, *Memoirs of the American Academy in Rome*, XVII, 1940, pp. 66-80.
- M. AVI-YONAH, *Abbreviations in Greek Inscriptions*, *The Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine*, Suppl. to vol. IX, *Jerusalem*, 1940.
- E. BABELON, *Catal. des monnaies grecques de la Bibl. Nat. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, *Paris*, 1890.
- Id., *Un nouveau médaillon en or de Constantin le Grand*, *Mélanges G. Boissier*, *Paris*, 1903, pp. 49-55.
- Id., *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, 2, *Paris*, 1910.
- J. BABELON, *Catal. de la Coll. de Luynes, Monnaies grecques*, III, *Paris*, 1930.
- Id., *Le Soleil et Sérapis. Un médaillon d'or de Maximin Daia*, *Rev. Num.*, V^e sér., I, 1937, pp. 43 sqq.
- E. CH. BABUT, *Recherches sur la garde impériale et sur le corps d'officiers de l'armée romaine aux IV^e et V^e s.*, *RH*, CXIV, 1913, pp. 225-293 et CXVI, 1914, pp. 225 sqq.
- Id., *L'adoration des empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien*, *RH*, CXXIII, 1916, pp. 224-252.
- W. A. BAEHRENS, *Zum Liber de mort. pers.*, *Hermes*, XLVII, 1914, pp. 635-636.

- H. BARDON, *Quinte-Curce*, Les Études Classiques, XV, 1947, pp. 3 sqq.
- G. BARDY, *Les martyrs bourguignons et la persécution d'Aurélien*, Annales de Bourgogne, VIII, 1936, pp. 321-348.
- J. BARINI, *La politica religiosa di Massimino Daia*, Historia, 1928, 4, pp. 716-730.
- P. BATTIFOL, *L'épître de Théonas à Lucien*, Bull. Crit., VII, 1886, pp. 155 sqq.
- Id., *L'épithaphe d'Eugène, évêque de Laodicée*, BALAC, 1911, pp. 25-34.
- Id., *La conversion de Constantin et la tendance au monothéisme dans la rel. rom.*, BALAC, 1913, pp. 132-142.
- Id., *Les étapes de la conversion de Constantin*, *Ibid.*, pp. 178-188 et 240-264.
- Id., BALAC, 1913, pp. 301-305; Bull. Soc. Nat. Antiqu. de France, 1913, pp. 211-216.
- Id., *Les documents de la Vita Constantini*, BALAC, 1914, pp. 81-95.
- Id., *La paix constantinienne et le catholicisme*, Paris, 4^e éd., 1929.
- N. H. BAYNES, *Constantine the Great*, cité supra.
- Id., *Two Notes on the great Persecution*, Classical Quarterly, XVIII, 1924, pp. 189-194.
- E. BECKER, *Konstantin der Gr., der « neue Moses »*, ZKG, XXXI, 1910, pp. 161-171.
- Id., *Protest gegen den Kaiserkult u. Verherrlichung des Sieges am Pons Milvius...*, in K. der Gr. u. s. Zeit, pp. 155-190.
- H. I. BELL, *Roman Egypt from Augustus to Diocletian*, Chron. d'Ég., 1938, p. 362.
- J. BELSER, *Zur diokletianischen Christenverfolgung*, Tübingen, 1891.
- F. BENOIT, *Les mythes de l'outre-tombe*. Coll. Latomus, III, Bruxelles, 1950.
- Th. BERNHARDT, *Diokletian in seinen Verhältnissen zu den Christen*. Bonn, 1862.
- M. BESNIER, *L'empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*. (Hist. Gén. de G. GLOTZ, Hist. Rom., IV, 1), Paris, 1937.
- G. BIASOTTI, *La grande battaglia di Costantino contra Massenzio da Saxa Rubra al Pons Milvius*, Rome, 1912.

- J. BIDEZ, *Fragments nouveaux de Philostorge sur la vie de Constantin*, Byz., X, 1935, pp. 403-442.
- A. BIGELMAIR, *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit*, Munich, 1902. (Veröffentl. d. kirchenhist. Seminars München, 8).
- K. BIHLMAYER, *Kirchengeschichte*, I, 9^e éd., Paderborn, 1931.
- Id., *Das Toleranzedikt des Galerius von 311*, Theol. Quartalschrift, XCIV, 1912, pp. 311-427 et 527-589.
- Id., *Das angebliche Toleranzedikt Konstantins von 312*, *Ibid.*, XCVI, 1914, pp. 65-100 et 198-224.
- A. BLANCHET, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907.
- A. BLUDAU, *Die ägyptischen Libelli und die Christenverfolgung des Kaisers Decius*, Röm. Quartalschr., Suppl. 27, Fribourg, 1931.
- A. E. R. BOAK, *Early Byzantine Papyri from the Cairo Museum*, Études de Papyrologie, II, 1, 1933, pp. 1 sqq.; III, 1936, p. 31.
- Id., *Some early Byzantine Tax-records from Egypt*, Harvard Studies in Classical Philology, LI, 1940, pp. 35-60.
- Id., *A fourth-century Petition for Relief from Extortion*, Journal of Juristic Papyrology, I, 1946, pp. 7-12.
- Id., *An Egyptian Farmer of the Age of Diocletian and Constantine*, Byzantina-Metabyzantina, I, 1946, pp. 39-53.
- G. BOISSIER, *La fin du paganisme*, 4^e éd., Paris, 1903.
- H. BOLKESTEIN, *Wohltätigkeit u. Armenpflege im vorchristl. Altertum*, Utrecht, 1939.
- H. VON BORCH, *Das Gottesgnadentum*, Berlin, 1934.
- J. W. Ph. BORLEFFS, *Institutum Neronianum, Vigiliæ Christianæ*, VI, 1952, pp. 129-145.
- A. BOUCHÉ-LECLERQ, *Histoire de la divination dans l'Antiquité*, Paris, 1879 sqq.
- Id., *Manuel des Institutions romaines*, Paris, 1886.
- Id., *L'intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911.
- W. BOUSSET, *Der Antichrist in der Ueberlieferung des Judenthums, des Neuen Testaments und der alten Kirche*, Göttingen, 1895.
- A. BRASIELLO, *La repressione penale nel diritto romano*, Naples, 1937.

- A. BRASSEUR, *Les deux visions de Constantin*, Mélanges M.-A. KUGENER (= Latomus, V, 1-2, 1946) pp. 35-40.
- P. BREZZI, *La politica religiosa di Costantino*, Studi e Materiali di Storia delle Religioni, XVII, 1941, pp. 36-71.
- ID., *Cristianesimo e Impero romano sino alla morte di Costantino*, 2^e éd., Rome, 1944.
- Th. BRIEGER, *Constantin der Grosse als Religionspolitiker*, Gotha, 1880.
- A. BRILLIANTOV, *Imperator Konstantin Velikki i milanskii edikt 313 goda*, Petrograd, 1916.
- J. BURCKHARDT, *Die Zeit Constantins des Grossen*, éd. Phaidon, s. l. n. d.
- J. B. BURY, *The provincial List of Verona*, JRS, XII, 1923, pp. 127-151.
- J. CALDER, *Studies in early christian Epigraphy*, JRS, X, 1920, pp. 42-59.
- CAMBRIDGE ANCIENT HISTORY, XII: *The imperial Crisis and Recovery A. D. 193-324*, Cambridge, 1939.
- G. CANET, *Le Labarum*, Annales de l'Académie de Mâcon, 2^e sér., XII, 1895, pp. 177-241.
- ID., *Le Labarum*, Revue du Clergé français, IV, 1898, pp. 5-22. (Sans grande valeur).
- L. CANTARELLI, *La serie dei Prefetti d'Egitto. II. Da Diocleziano alla morte di Teodosio I*. Roma, Reale Accademia dei Lincei, XCCCVII, 1910, pp. 325-327.
- C. CARASSAI, *La politica religiosa di Costantino il Grande e la proprietà della Chiesa*, Archivio della Società Romana di Storia Patria, XXIV, 1901, pp. 95-157.
- J. CAROPINO, *Études d'histoire chrétienne*, Paris, 1953.
- G. CARDASCIA, *L'apparition dans le droit des classes d'honestiores et d'humiliores*, Rev. Hist. de Droit français et étranger, 4^e série, XXVII, 1950, pp. 305-337 et 461-485.
- A. CARNOY, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, 2^e éd., Bruxelles, 1906.
- V. CASAGRANDE, *Diocleziano Imperatore*, Florence, 1876.
- E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, I, Tübingen, 1930.
- L. CASTIGLIONI, *Lattanzio e le Storie di Seneca Padre*, Riv. Filol. e Istr. Class., N. S., VI, 1928, pp. 454-475.

- M. P. CHARLESWORTH, *Providentia and Æternitas*, Harvard Theological Review, XXIX, 1936, pp. 107 sqq.
- E. CHENON, *Les conséquences juridiques de l'Édit de Milan* (313), Nouv. Rev. Hist. de droit franç. et étr., XXXVIII, 1914, pp. 255-263.
- A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, Paris-Copenhague, 1936.
- CLERMONT-GANNEAU, *Notes d'épigraphie syrienne*, RHR, LXXXIV, 1921, pp. 126-127.
- A. COEN, *L'abdicazione di Diocleziano*, Livourne, 1877.
- C. B. COLEMAN, *Constantine the Great and Christianity*, New-York, 1914.
- E. CORREA D'OLIVEIRA, *L'Imperatore Costantino « In hoc signo »*, Milan, 1942.
- P. COLLINET, *Les supplices de l'immersion et du sac appliqués à des martyrs chrétiens*, RHE, XLV, 1950, pp. 136-140.
- M. CONRAT, *Die Christenverfolgungen im röm. Reiche vom Standpunkt der Juristen*, Leipzig, 1897.
- G. COSTA, *Diocletianus in E. DE RUGGIERO, Dizionario epigrafico di Antichità romane*, II, 2, Spolète, 1910, coll. 1793-1908.
- ID., *La battaglia di Costantino a Ponte Milvio*, Bilychnis, II, 1913, pp. 197-208.
- ID., *Critica et Tradizione. Osservazioni sulla politica e sulla religione di Costantino*, Ibid., III, 1914, pp. 85-105.
- ID., *Religione e politica nell'impero romano*, Turin, 1923.
- ID., *Un libello anticristiano del secolo IV*, Bilychnis, XXII, 1923, pp. 127 sqq.
- ID., *L'Impero Romano e il cristianesimo*, Rome, 1945.
- P. COURCELLE, *Commodien et les invasions du IV^e s.*, REL, XXIV, 1946, pp. 227-246.
- ID., *Histoire littéraire des invasions germaniques*, Paris, 1948.
- A. CRIVELLUGGI, *L'editto di Milano*, Studi Storici, I, 1892, pp. 239-250.
- ID., *Intorno all'editto di Milano*, Ibid., IV, 1895, pp. 267-273.
- ID., *L'origine della leggenda del Monogramma e del Labaro*, Ibid., II, 1893, pp. 88-104 et 222-260.

- A. CRIVELLUCCI, *Il falso Lattanzio ed Eusebio nel racconto della guerra del 312.*, *Ibid.*, II, 1893, pp. 374 sqq. Cf. I, 1892, pp. 267 sqq. ; II, 1893, pp. 45 sqq.
- Id., *Gli Editti di Costantino ai Provinciali della Palestina ed agli Orientali*, *Ibid.*, III, 1894, pp. 369-384 et 415-422.
- Id., *I documenti della Vita Costantini*, *Ibid.*, VII, 1898, pp. 412-429 et 453-459.
- Id., *Della fede storica di Eusebio nella Vita di Costantino*, Livourne, 1888.
- F. CUMONT, *La théologie solaire du paganisme romain*, Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions..., XII, 1909, pp. 407 sqq.
- Id., *Le Jupiter héliopolitain et les divinités des planètes*, Syria, X, 1921, pp. 40-46.
- Id., *L'Égypte des astrologues*, Bruxelles, 1937.
- Id., *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris, 1942.
- Id., *Lux perpetua*, Paris, 1949.
- E. CUOQ, *Funus*, DA, II, 2, 1896, c. 1401.
- C. DAICOVICIU, *La Transylvanie dans l'antiquité*, Bucarest, 1945.
- I. DANIELE, *I documenti Costantiniani della Vita Costantini...*, *Analecta Gregoriana*, XIII, Rome, 1938.
- R. DELBRÜCK, *Spätantike Kaiserporträts*, Berlin, 1932. (Studien zur spätant. Kunst, 8).
- E. DELARUELLE, *La conversion de Constantin. État de la question*. Bulletin de Littérature Ecclésiastique, 1953, pp. 37-54 et 84-100.
- A. DÉLÉAGE, *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien*, Études de Papyrologie, II, 1934, pp. 73-225.
- Id., *La capitation du Bas-Empire*, Mâcon, 1945.
- H. DELEHAYE, *La persécution dans l'armée sous Dioclétien*, BARB, 5^e sér., VII, 1921, pp. 150-166.
- Id., *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles, 1921.
- Id., *Les martyrs d'Égypte*, *Analecta Bollandiana*, XL, 1922, pp. 5-154 et 299-364.
- Id., *Les origines du culte des martyrs*, 2^e éd., Bruxelles, 1933.

- H. DELEHAYE, *Les Actes des martyrs de Pergame*, *Analecta Bollandiana*, LVIII, 1940, pp. 142-176.
- Id., *Étude sur le légendier romain*, Bruxelles, 1936.
- Y. DE RYCK, *Le saignement de nez de Constantin*, Byzantion, X, 1935, pp. 211-213.
- J. P. DESROCHES, *Le labarum*, *Étude critique et archéologique*, Paris, 1894 (sans valeur).
- F. DE VISSCHER, *Le régime juridique des plus anciens cimetières chrétiens de Rome*, *Analecta Bollandiana*, LXIX, 1951, pp. 39 sqq.
- G. DODWELL, *Dissertationes Cyprianicæ*, Oxford, 1683.
- F. J. DOELGER, IXΘΥΣ, I, Rome, 1910.
- Id., *Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarze*, Liturgiegesch. Forschungen, 2, Münster, 1918.
- Id., *Sol Salutis*, *Ibid.*, 4-5, Münster, 1925.
- Id., *Das Sonnengleichnis in einer Weihnachtspredigt des Bischofs Zeno von Verona. Christus als wahre u. ewige Sonne*, *Antike u. Christentum*, VI, 1940, pp. 1 sqq.
- Id., et KLAUSER, *Reallexikon für Antike u. Christentum*, Stuttgart, 1942 sqq.
- H. VON DOMASZEWSKI, *Die Religion des röm. Heeres*, t. à p. de Westdeutsche Zeitschr. für Gesch. u. Kunst, XIV, 1895.
- G. DOWNEY, *The Builder of the original Church of the Apostles at Constantinople. A contribution to the Criticism of the Vita Constantini attributed to Eusebius*, *Dumbarton Oaks Papers*, 6, 1951, pp. 53-80.
- L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, 3 vol., Paris, 1906-1910.
- Id., *Constantin et Maxence*, *Nuovo Bollett. di Archeol. crist.*, XIX, 1913, pp. 29-35.
- Id., *Les origines du culte chrétien*, 3^e éd., Paris, 1925.
- E. H. DUPRAT, *Le tombeau de l'empereur Maximien Hercule à Marseille*, *Institut histor. de Provence. Mémoires et Bulletin*, XXI, 1945-1946, pp. 76-91.
- W. DÜRIG, *Disciplina. Eine Studie zum Bedeutungsumfang des Wortes in der Sprache der Liturgie und der Väter*, *Sacris Erudiri*, IV, 1952, pp. 245-279.
- M. DURRY, *Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938.

- V. DURUY, *Histoire des Romains*, nouv. éd., Paris, 1865. (T. VII.)
- R. EGGER, *Aus dem Leben der donauländischen Wehrbauern*, Anzeiger der österreichischen Akademie der Wissenschaften, LXXXVI, 1949, pp. 1-26.
- O. EISSFELDT, *Christusmonogramm und phönizisches Hermes-Emblem*, Zeitschr. des deutschen Palästina-Vereins, LXVII, 1945, pp. 163-182.
- A. ELTER, *Zu Hierokles dem Neuplatoniker*, Rh. M., LXV, 1910, pp. 175-199.
- W. ENSSLIN, *Maximianus 1 (Herculus)*, PWRE, XIV, 2, coll. 2486-2516.
- ID., *Maximianus 2 (Galerius)*, *Ibid.*, XIV, 2, coll. 2516-2528.
- ID., *Palatini*, *Ibid.*, XVIII, 2, Coll. 2529-2559.
- ID., *Valeria*, *Ibid.*, 2^e Reihe, VII, 2, coll. 2282-2283.
- ID., *Valerius 148*, *Ibid.*, coll. 2419-2495.
- ID., *Zur Ostpolitik des Kaisers Diokletian*, Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1942, 1.
- ID., *Gottkaiser und Kaiser von Gottes Gnaden*, *Ibid.*, 1943, 6.
- ID., *Zu den Kriegen des Sassaniden Schapur I.*, *Ibid.*, 1947, 5.
- ID., *Zum dies imperii des Kaisers Diokletian, Ægyptus*, XXVIII, 1948, pp. 178-194.
- Esplorazioni sotto la confessione di San Pietro eseguite negli anni 1940-1949*, 2 vol., Cité du Vatican, 1951.
- J. B. FIRTH, *Constantine the Great*, New-York, 1905.
- P. M. FLASCH, *Konstantin der Grosse als erster christlicher Kaiser*, Würzburg, 1891.
- FLICHE-MARTIN, *Histoire de l'Église*.
- I. *L'Église primitive*, par J. LEBRETON et J. ZEILLER, Paris, 1934.
- II. *De la fin du II^e s. à la paix constantinienne*, par les mêmes, 1935.
- III. *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, par J. R. PALANQUE, G. BARDY et P. DE LABRIOLLE, 1936.
- H. FLORIN, *Untersuchungen zur diokletianischen Christenverfolgung*, Diss. Giessen, 1928.
- Fontes Iuris Romani Anteiustiniani*, édd. S. RICCOBONO, A. BAVIERA, etc. 3 vol., Florence, 1940-1941.

- P. FOUCART, *Les certificats de sacrifices pendant la persécution de Dèce*, Journal des Savants, N. S., VI, 1908, pp. 169-181.
- P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Nuove Note agiografiche*, Studi e Testi, IX, 1902, pp. 39-51.
- ID., *Il Labaro descritto da Eusebio*, Studi Romani, I, 1913, pp. 161-168.
- ID., *Ancora del Labaro descritto da Eusebio*, *Ibid.*, II, 1914, pp. 216-223.
- ID., *Constantiniana*, Studi e Testi, 171, Città del Vaticano, 1953.
- F. FREMERSDORF, *Christliche Leibwächter auf einem geschliffenen Kölner Glasbecher des 4. Jahrhunderts*, Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte, I, 1952 = Festschrift für R. EGGER, pp. 66-88.
- L. FRIEDLAENDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 9^e-10^e éd., par G. WISSOWA, Leipzig, 1919-1921.
- H. FUCHS, *Der geistige Widerstand gegen Rom in der antiken Welt*, Berlin, 1938.
- F. X. FUNK, *Konstantin der Grosse und das Christentum*, Theol. Quartalschrift, LXXVIII, 1896, pp. 429-462.
- ID., *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, II, Paderborn, 1899.
- P. GACHON, *Luctus*, DA, III, 2, coll. 1350 sq.
- J. GAGÉ, *La théologie de la victoire impériale*, RH, CLXXI, 1933, pp. 1-44.
- ID., ΣΤΑΥΡΟΣ ΝΙΚΟΗΘΙΟΣ. *La victoire impériale et l'empire chrétien*, Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuses, XVI, 1933, pp. 370-400.
- ID., *La « virtus » de Constantin d'après une inscription discutée*, REL, XII, 1934, pp. 398-405.
- ID., *Le signum astrologique de Constantin et le millénarisme de Roma æterna*, Rev. d'Hist. et de Philos. Rel., 1951, pp. 181-223.
- E. GALLETIER, *La mort de Maximien d'après le Panégyrique de 310 et la vision de Constantin au temple d'Apollon*, REA, LII, 1950, pp. 288-299.
- ID., *Panégyriques latins (I-X)*, 2 vol., Paris, 1949 et 1952. Il faut consulter les excellentes introductions de chaque discours ; comme tous les Panégyriques n'ont pas encore

- paru, j'ai encore adopté la numérotation de l'édition W. Baehrens (Leipzig, 1911).
- E. GALLI, *L'editto di Milano del 313*, La Scuola Cattolica, XLI, ser. V, 2, pp. 39-73.
- V. GARDTHAUSEN, *Das alte Monogramm*, Leipzig, 1924.
- R. GARRUCCI, *Storia dell'arte cristiana nei primi otto secoli*, Prato, 1873.
- J. GAUDEMET, *La législation religieuse de Constantin*, Rev. d'Hist. de l'Égl. de France, XXXIII, 1947, pp. 25-61.
- O. VON GEBHARDT, *Ausgewählte Märtyrerakten*, Berlin, 1902.
- J. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums*, 2^e éd., Heidelberg, 1929.
- M. GELZER, *Der Urheber der Christenverfolgung von 303*, Vom Wesen u. Wandel der Kirche, Festschrift Eberhard Vischer, Bâle, 1935, pp. 35-44.
- E. GERLAND, *Konstantin der Gr. in Geschichte u. Sage*, Byz.-Neugr. Jahrb., Beiheft 23, 1937.
- E. GIBBON, *History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, éd. J.-B. BURY, Londres, 1892 sqq.
- A. GIUSTI, *La malattia dell'imperatore Galerio nel racconto di Lattanzio*, Bilychnis, XXXII, 1928, pp. 85-98.
- F. GOERRES, *Zur Kritik des Eusebius u. des Lactantius*, Philologus, XXXVII, 1876-1877, pp. 597 sqq.
- Id., *Die Märtyrer der aurelianischen Verfolgung*, Jahrb. für prot. Theol., IV, 1880, pp. 449-494.
- Id., *Zur Kritik einiger auf die Geschichte des Kaisers Aurelian bezüglichen Quellen*, Philologus, XLII, 1884, pp. 615-624.
- Id., *Zur Geschichte der dioclet. Christenverfolgung*, Zeitschr. für wissenschaftl. Theol., 1890, pp. 460 sqq.
- Id., *Kirche u. Staat vom Regierungsantritt Diocletians bis zum constant. Frieden*, Jahrb. für prot. Theol., XV, 1891, pp. 108 sqq., 281 sqq.
- Id., *Eine Bestreitung des Edicts von Mailand durch O. Seeck*, Zeitschr. für wissenschaftl. Theol., XXXV, 1892, pp. 282-295.
- M. GOGUEL, *La naissance du christianisme*, Paris, 1946.
- R. GOOSSENS, *Note sur quelques papyrus littéraires*, Chron. d'Eg., 41, 1946, pp. 118-119.

- E. R. GRASER, *The Edict of Diocletian, on maximum-prices*, appendice du t. V de TENNEY FRANK, *An Economic Survey of Ancient Rome*, Baltimore, 1940.
- Id., *The Significance of two new Fragments of the Edict of Diocletian*, TAPhA, 1940, pp. 157-174.
- J. A. F. GREGG, *The Decian Persecution*, Edimbourg, 1897.
- H. GRÉGOIRE, *L'étymologie de « Labarum »*, Byzantion, IV, 1927-28, pp. 477-482.
- Id., *La « conversion » de Constantin*, RUB, XXXVI, 1930-31, pp. 231-272.
- Id., *La statue de Constantin et le signe de la Croix*, L'Antiquité Classique, I, 1932, pp. 134-143.
- Id., CR des travaux de MM. PIGANJOL, ALFOELDI et BAYNES, Byzantion, VII, 1932, pp. 645-661.
- Id., *Notes épigraphiques*, Byzantion, VIII, 1933, pp. 49-88.
- Id., *Note sur l'édit de tolérance de l'empereur Gallien*, Byzantion, X, 1935, pp. 587-588.
- Id., *Réponse à M. Palanque. A propos du prétendu édit de Milan*, *Ibid.*, pp. 616-619.
- Id., *Encore l'étymologie de « labarum »*, *Ibid.*, XII, 1937, pp. 277-281.
- Id., *About Licinius' fiscal and religious Policy*, *Ibid.*, XIII, 1938, pp. 551-560.
- Id., *La Vie de Constantin par Eusèbe n'est pas authentique et Constantin ne s'est pas converti en 312*, *Ibid.*, pp. 561-583.
- Id., *Deux champs de bataille*, *Ibid.*, pp. 585-586.
- Id., *Les pierres qui orient*, Byzantion, XIV, 1939, pp. 317-321.
- Id., *La vision de Constantin liquidée*, *Ibid.*, pp. 341-351.
- Id., *L'énigme de Tahta*, Chron. d'Eg., 29, 1940, pp. 119-123.
- Id., *Note sur la survivance chrétienne des Esséniens et des sectes apparentées*, La Nouvelle Clio, I-II, 1950, pp. 354-359.
- Id., *Les persécutions dans l'empire romain*, en collaboration avec P. ORGELS, J. MOREAU et A. MARICQ, Mém. in-8^o de l'Acad. roy. de Belgique, XLVI, 1, 1951.
- Id., *Les chrétiens et l'oracle de Didymes*, Mélanges Holleaux, Paris, 1913, pp. 81-91.

- H. GRÉGOIRE, *Recueil des Inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, I, Paris, 1922.
- ID., *L'authenticité et l'historicité de la Vita Constantini attribuée à Eusèbe de Césarée*. BARB, 5^e sér., XXXIX, 1953, pp. 466-483.
- H. GRÉGOIRE et P. ORGELS, *La véritable date du martyre de saint Polycarpe*, *Analecta Bollandiana*, LXIX, 1951, pp. 1-38.
- ID., *La Passion de saint Théodote d'Ancyre, œuvre du pseudo-Nil, et son noyau montaniste*, *Festschrift J. DOELGER* = BZ, XLIV, 1951, pp. 165-184.
- ID., *Nouvelles observations sur le nombre des martyrs*, BARB, 5^e sér., XXXVIII, 1952, pp. 37-60.
- E. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, I, Paris, 1947.
- ID., *La date du martyre de saint Saturnin de Toulouse*, *Bull. de Litt. Eccl.*, 1950, pp. 129-135.
- ID., *La Gaule chrétienne à l'époque romaine. Problèmes et méthodes*, *Rev. Hist. de l'Égl. de France*, XXXVII, 1951, pp. 40-52.
- GROAG, *Domitius*, 36, PWRE, V, coll. 1317-1319.
- ID., *Maxentius*, *Ibid.*, XIV, 2, coll. 2417-2484.
- K. GROSSE, *Labarum*, PWRE, XII, coll. 240-242.
- R. GROSSE, *Römische Militärgeschichte von Gallienus bis zum Beginn der byzantinischen Themenverfassung*, Berlin, 1920.
- F. GROSSI-GONDI, *La battaglia di Costantino Magno a Saxa Rubra*, *Civiltà Cattolica*, LXIII, 1912, pp. 365-403.
- S. GSELL, *Essai sur le règne de Domitien*, Paris, 1893.
- ID., *Inscriptions latines d'Algérie*, I, Paris, 1922.
- M. GUARDUCCI, *Un nuovo frammento dell'Edito di Diocleziano*, *Boll. del Museo dell'Impero*, XI, 1940, pp. 35-56.
- ID., *Il primo frammento scoperto in Italia dell'Edito di Diocl.*, *Rendiconti della pontificale Accademia d'Archeologia*, XVI, 1943, pp. 1 sqq.
- M. GUIDI, *Un Bios di Costantino*, *Rendiconti della Reale Accad. dei Lincei, Classe di Scienze morali, storiche e filologiche*, ser. V, XVI, 1907, pp. 304-340 et 637-662.
- G. GUIGNEBERT, *Tertullien*, Paris, 1901.

- K. C. GUINAGH, *The Vicennalia in Laclantius*, *Classical Journal*, XXVIII, 1933, pp. 449 sqq.
- Handwörterbuch der Staatswissenschaft*, I, Iéna, 1923.
- A. VON HARNACK, *Der gefälschte Brief des Bischofs Theonas an den Kammerherrn Lucian*, *Texte u. Untersuchungen*, N. F., IX, pp. 93 sqq.
- ID., *Porphyrus gegen die Christen XV Bücher*, *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss., Phil.-Hist. Kl.*, 1916, 1.
- ID., *Die Mission u. Ausbreitung des Christentums*, 2 vol., 4^e éd., Leipzig, 1924.
- ID., *Militia Christi*, Tübingen, 1905.
- W. HÄRTKE, *Geschichte u. Politik im spätantiken Rom*, *Klio*, Beiheft, XLV, 1940.
- ID., *Römische Kinderkaiser*, Berlin, 1951.
- J. J. HATT, *La vision de Constantin au sanctuaire de Grand et l'origine celtique du labarum*, *Latomus*, IX, 1950, pp. 427-436.
- F. HEICHELHEIM, *Wirtschaftsgeschichte des Altertums*, 2 vol., Leiden, 1939.
- I. A. HEIKEL, *De Constantini Imperatoris scriptis edendis*, *Inbjudning-Skrift*, Helsingfors, 1916.
- F. HEILAND, *Die astronomische Deutung der Vision Konstantins*, *Sondervortrag im Zeiss-Planetarium*, Iéna, 1948.
- L. HERTLING, *Die Zahl der Martyrer bis 313*, *Gregorianum*, XXV, 1944, pp. 103-129.
- L. HERTLING et E. KIRSCHBAUM, *Die römischen Katakomben u. ihre Martyrer*, Vienne, 1950.
- P. HESELER, *Neues zur Vita Constantini des Codex Angelicus 22*, *Byzantion*, X, 1935, pp. 399-402.
- M. G. HIGGINS, *The Persian War of the Emperor Maurice*, *The Cathol. University of America, Byzantine Studies*, I, 1939.
- O. HIRSCHFELD, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diokletian*, 2^e éd., Berlin, 1905.
- K. HOENN, *Konstantin der Gr., Leben einer Zeitwende*, 2^e éd., Leipzig, 1945.
- L. B. HOLSAPPLE, *Constantine the Great*, New-York, 1942.
- U. HOLZMEISTER, *Chronologia Vitæ Christi*, Rome, 1933.
- L. HOMO, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, Paris, 1904.

- L. HOMO, *Les empereurs romains et le christianisme*, Paris, 1931.
- HUG, *Eunuchen*, PWRE, Suppl. III, coll. 449-455.
- H. HÜLLE, *Die Toleranzerlasse römischer Kaiser für das Christentum bis z. J. 313*, Diss. Greifswald, Berlin, 1895.
- O. HUNZIKER, *Zur Regierung u. Christenverfolgung des Kaisers Diocletian u. seiner Nachfolger*, BUEDIGERS Untersuchungen zur röm. Kaisergeschichte, II, 1868, pp. 115 sqq.
- H. HUNZINGER, *Die diocletianische Staatsreform*, Diss. Rosstock, 1899.
- L. JEEP, *Zur Geschichte Constantins des Gr.*, Historische und Philologische Aufsätze, E. CURTIUS gewidmet, Berlin, 1884, pp. 79-95.
- A. H. M. JONES, *The Roman Civil Service. Clerical and sub-clerical Grades*, JRS, XXXIX, 1940, pp. 38-55.
- ID., *Constantine the Great and the Conversion of Europe*, New-York, 1949.
- C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, VII et VIII, Paris, 1926.
- H. KÄHLER, *Konstantin '313*, Jahrbuch des deutschen Archäol. Instituts, 67, 1952, pp. 1-30.
- P. KAMPERS, *Vom Werdegang der abendländischen Kaisermystik*, Berlin, 1924.
- G. KARLOWA, *Römische Rechtsgeschichte*, I, Leipzig, 1885.
- Th. KEIM, *Die römischen Toleranzedikte für das Christentum (311-313) und ihr geschichtliches Werth*, Theologische Jahrbücher, II, 1852, pp. 207-259.
- ID., *Der Uebertritt Konstantins des Grossen zum Christentum*, Zurich, 1862.
- J. P. KIRSCH, *Kirchengeschichte*, I, Fribourg, 1930.
- E. KIRSCHBAUM, *Ein altchristliches Mausoleum unter der Peterskirche*, Das Münster, II, 1951, pp. 400-406.
- R. KITTEL, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, Stuttgart, 1933 sqq.
- J. R. KNIPPING, *Das angebliche Mailänder Edikt v. J. 313 im Lichte der neueren Forschung*, ZKG, XL, N. F. III, 1922, pp. 206-218.
- ID., *The Edict of Galerius (311 A D) re-considered*, R. B. Ph. H., I, 1922, pp. 693-705.

- J. R. KNIPPING, *The Libelli of the Decian Persecution*, Harvard Theological Review, XVI, 1923, pp. 345-390.
- ID., *Religious Tolerance during the early part of the Reign of Constantine the Great*, 306-313, Catholic Historical Review, N. S., IV, 1925, pp. 483-503.
- A. KNOEPELER, *Konstantins Kreuzesvision*, Historisch-politische Blätter, CXLI, 1908, pp. 193-194.
- H. KOCH, *Der Tempel Gottes bei Laktanz*, Philologus, LXXXV, 1920, pp. 235-238.
- ID., *Konstantin der Grosse und das Christentum*, Munich, 1913.
- G. KOFFMANNI, *Geschichte des Kirchenlateins*, Breslau, 1879.
- J. P. KREBS-J. H. SCHMALZ, *Antibarbarus der lateinischen Sprache*, 7^e éd., Bâle, 1907.
- P. KRETSCHMER, *Sarmatæ*, PWRE, 2. Reihe, I, coll. 2542-2550.
- G. KRUEGER, *Die Rechtstellung der vorkonstantinischen Kirchen*, Stuttgart, 1935.
- H. KRUSE, *Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im röm. Reiche*, Stud. zur Gesch. u. Kultur des Altertums, XIX, 3, Paderborn, 1934.
- A. KURFESS, *Kaiser Konstantins Rede an die Versammlung der Heiligen*, Pastor Bonus, XLI, 1930, pp. 115-124.
- P.² DE LABRIOLLE, *La réaction païenne*, Paris, 1934.
- J. LALLEMAND, *La création des provinces d'Égypte Jovia et d'Égypte Herculia*, BARB, 5^e sér., XXXVI, 1950, pp. 387-395.
- ID., *Les préfets d'Égypte pendant la persécution de Dioclétien*, Mém. H. GRÉGOIRE = Annuaire de l'Inst. Oriental de l'Université de Bruxelles, XI, 1951, pp. 185-193.
- F. LAMMERT, *Missio*, PWRE, XV, 2, col. 2053.
- K. VON LANDMANN, *Konst. der Gr. als Feldherr*, in K. der Gr. u. s. Zeit, pp. 143-154.
- R. LAQUEUR, *Die beiden Fassungen des sog. Toleranzedikts von Mailand*, Epitymbion Swoboda, Reichenberg, 1927, pp. 132-141.
- ID., *Eusebius als Historiker seiner Zeit*, Berlin, 1929.
- J. LASSUS, *Quelques représentations du passage de la Mer Rouge dans l'art chrétien d'Orient et d'Occident*, Mém. Arch. et Hist. de l'Éc. franç. de Rome, XLVI, 1929, pp. 159-181.
- De la mort des Persécuteurs. I.*

- H. LAST, *The Study of the Persecutions*, JRS, XXVII, 1937, pp. 80 sqq.
- Ph. LAUER, *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibl. Nat.*, II, Paris, 1940.
- H. LAVEN, *Konst. der Gr. und das Zeichen im Himmel*, Trèves, 1902 (sans valeur).
- H. J. LAWLOR, *Eusebiana*, Oxford, 1912.
- Id., *Reply to Mr N. H. BAYNES*, *Class. Quaterly*, XIX, 1925, pp. 94-100 (avec mises au point de BAYNES et RICHARDSON).
- E. LE BLANT, *Polyeucte ou le zèle téméraire*, *Mém. Acad. des Inscr.*, XXVIII, 1876, pp. 335-352.
- Id., *Les persécuteurs et les martyrs*, Paris, 1893.
- H. LECLERCQ, *Droit persécuteur*, *DACL*, IV, 2, 1921, col. 1595.
- Id., *Labarum*, *Ibid.*, VIII, 1, 1927, coll. 927-962.
- Id., *Lactance*, *Ibid.*, coll. 1018-1041.
- Id., *Paix de l'Église*, *Ibid.*, XIII, 1, 1936, coll. 483-499.
- Id., *Persécutions*, *Ibid.*, XIV, 1, 1939, coll. 523-594.
- P. LE GENTILHOMME, *Le désastre d'Autun en 269*, *REA*, XLV, 1943, pp. 232-240.
- LE NAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, cités par chapitres et articles.
- M. A. LEVI, *La campagna di Costantino nell'Italia settentrionale*, *Bollet. storico-bibliografico subalpino*, XXXVI, 1934, pp. 1 sqq.
- I. LÉVY, *Platon et le faux Smerdis*, *Mélanges Radet = REA*, XLII, 1940, pp. 232 sqq.
- N. LEWIS, *A sidelight on Diocletian's Revival of Agriculture*, *Journal of Egyptian Archaeology*, XXIX, 1943, pp. 71-73.
- W. LIEBENAM, *Fasti Consulares Imperii Romani von 30 v. Chr. bis 565 n. Chr.*, Bonn, 1910.
- S. LIEBERMAN, *Greek in Jewish Palestine*, New-York, 1940.
- Id., *Roman legal Institutions in early Rabbinics and in the Acta Martyrum*, *Jewish Quarterly Review*, XXXV, 1934, 1944, pp. 1-58.
- Id., *Palestine in the 3d and 4th Centuries*, *Ibid.*, XXXVI, 1946, p. 350.
- Id., *Hellenism in Jewish Palestine*, New-York, 1950.

- H. LIETZMANN, *Die drei ältesten Martyrologien*, 2^e éd., Bonn, 1911.
- Id., *Histoire de l'Église ancienne*, 4 vol., Paris, 1936 sqq.
- Id., *Der Glaube Konstantins des Gr.*, *Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaften in Berlin*, *Phil.-Hist. Kl.*, XXIX, 1937, pp. 263-265.
- Id., *Die Anfänge des Problems Kirche u. Staat*, *Ibid.*, XXX, 1938, pp. xxxvii-xlvi.
- A. LINSENMAYER, *Die Bekämpfung des Christentums durch den röm. Staat*, Munich, 1905.
- G. LOPUSZANSKI, *La police romaine et les Chrétiens*, *L'Antiquité Classique*, XX, 1951, pp. 5-46.
- Id., *La date de la capture de Valérien et les empereurs gaulois*, *Cahiers de l'Institut d'Ét. polonaises en Belgique*, IX, 1951.
- H. P. L'ORANGE, *Maurische Auxilien im Fries des Konstantinsbogens*, *Symbolæ Osloenses*, XIV, 1934, pp. 105 sqq.
- Id., *Sol Invictus Imperator*, *Ibid.*, XIV, 1935, pp. 86 sqq.
- H. P. L'ORANGE et A. VON GERKAN, *Der spätantike Bildschmuck des Konstantinsbogens*, *Stud. zur spätantiken Kunstgesch.*, X, Berlin, 1939.
- F. LOT, *La fin du monde antique et les débuts du moyen âge*, 2^e éd., Paris, 1951.
- A. LOYEN, *Recherches historiques sur les Pœnégyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris, 1942.
- A. MADDALENA, *Per la definizione storica del de mort. pers.*, *Rendiconti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, XCIV, 2, 1934-35, pp. 557-588.
- Id., *Sulle fonti per la storia di Diocleziano e Costantino*, *Ibid.*, XCV, 2, 1936, pp. 247-275.
- A. MANARESI, *L'Impero romano e il cristianesimo*, Turin, 1914.
- E. MARBACH, *Terminus*, *PWRE*, 2. Reihe, V, 1, coll. 781-784.
- R. MARIANO, *Costantino Magno e la chiesa cristiana*, *Nuova Antologia*, 3^e sér., XXVII, 1890, pp. 271-299.
- H. I. MARROU, *Doctrina et Disciplina dans la langue des Pères de l'Église*, *Arch. Latinitatis Medii Ævi*, 1934, pp. 5-25.
- Id., *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1938.
- V. MARTIN, *Les Papyrus et l'histoire administrative de l'Égypte*

- gr. et rom.*, Münchener Beiträge zur Papyrusforschung..., XIX, 1934, p. 102-163.
- F. M. MARTROYE, *A propos de l'édit de Milan*, BALAC, 1914, pp. 47-52.
- ID., *Sur un passage de l'édit de Milan*, Bull. Soc. Antiqu. de France, 1915, pp. 105 sqq.; cf. pp. 280-282.
- A. J. MASON, *The persecution of Diocletian*, Cambridge, 1876.
- J. MAURICE, *La véracité historique de Lactance*, CRAI, 1908, pp. 146-159.
- ID., *Numismatique Constantinienne*, 3 vol., Paris, 1908-1912.
- ID., *Les discours des Panegyrici latini et l'évolution religieuse sous le règne de Constantin*, CRAI, 1909, pp. 165-179.
- ID., *Les textes de Lactance et de Paulin de Nole relatifs au monogramme du Christ*, Bull. Soc. Nat. des Antiqu. de Fr., 1913, pp. 262-266.
- ID., *Critique des textes d'Eusèbe et de Lactance relatifs à l'édit de Milan*, *Ibid.*, pp. 349-354.
- ID., *Les origines religieuses de Constantin le Grand*, BALAC, 1914, pp. 37-45.
- ID., *Note sur le préambule placé par Eusèbe en tête de l'édit de Milan*, *Ibid.*, pp. 45-47.
- ID., *La politique religieuse de Constantin le Grand*, CRAI, 1919; pp. 282-292.
- ID., *Constantin le Grand. L'origine de la civilisation chrétienne*, Paris, s. d.
- ID., *Les Pharaons romains*, Byzantion, XII, 1937, pp. 71-103.
- M. MAYER, *Miletos*, PWRE, XV, coll. 1649-1653.
- J. E. B. MAYOR, *Thirteen Satires of Juvenal*, 2^e éd., Londres, 1881.
- F. MEDA, *Costantino e l'editto di Milano*, Rassegna Nazionale, XXXV, vol. 189, 1913, pp. 473-488.
- C. MEISSNER, *Phraséologie latine*, 5^e éd., Paris, 1942.
- G. MICHAILIDES, *Vestiges du culte solaire parmi les chrétiens d'Égypte*, Bull. Soc. archéol. Copte, XIII, 1948-1949, pp. 37-110.
- G. MICKWITZ, *Geld u. Wirtschaft im röm. Reich des IV. Jahrhunderts nach Chr.*, Societas Scientiarum Fennica, Commentationes Humaniorum Litterarum, IV, 2, 1932.
- J. B. MISPOULET, *Diocèses et ateliers monétaires de l'empire*

- romain sous le règne de Dioclétien*, CRAI, 1908, pp. 254-266.
- J. B. MISPOULET, *Chronologie du règne de Maximien Hercule*, *Ibid.*, pp. 455-465.
- General-Feldmarschall VON MOLTKE, *Wanderbuch*, 4^e éd., Berlin, 1879.
- Th. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, I-III, 3^e éd., Leipzig, 1887.
- ID., *Römisches Strafrecht*, Leipzig, 1899.
- ID., *Gesammelte Schriften*, II, Berlin, 1905.
- Th. MOMMSEN-H. BLÜMNER, *Der Maximaltarif des Diocletians*, Berlin, 1893.
- A. MONACI, *La battaglia a Saxa Rubra e il bassorilievo costantiniano*, Dissert. della Pontif. Accademia di Archeol., 2, 8, 1905, pp. 105-134.
- ID., *La campagna di Costantino in Italia nel 312*, Nuovo Bollett. di Archeol. Cristiana, XIX, 1913, pp. 43-69.
- E. DE MOREAU, *Le nombre des martyrs des persécutions romaines*, BARB, 5^e sér., XXXVIII, 1952, pp. 62-70.
- J. MOREAU, *Zur Religionspolitik Konstantins des Grossen*, Annales Universitatis Saraviensis, Philosophie-Lettres, I, 1952, pp. 160-168.
- ID., *Pont Milvius ou Saxa Rubra ?* La Nouvelle Clio, IV, 1952, pp. 369-373.
- ID., *A propos de la persécution de Domitien*, *Ibid.*, V, 1953, pp. 121-129.
- ID., *Notes d'histoire romaine*, Annales Universitatis Saraviensis, II, 1953, pp. 89-99.
- ID., *Les « Litterae Licinii »*, *Ibid.*, pp. 100-105.
- ID., *Sur la vision de Constantin (312)*, REA, LV, 1953, pp. 307-333.
- ID., *Zur spätromischen Heeresreform*, Festschrift für O. Th. Schulz, Leipzig, 1954. (*A paraitre.*)
- ID., *C. R. de P. FRANCHI...*, *Constantiniana*, B Z, XLVII, 1954, pp. 134-142.
- V. MOREL, *Discipline. Le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien*, RHE, L, 1944-45, pp. 5-46.
- DOM G. MORIN, *Hieronymus de Monogrammate*, Revue Bénédictine, XX, 1903, pp. 226-237.
- V. MOROSI, *Intorno al motivo dell'abdicazione dell'Imperatore Diocleziano*, t. à p. Archivio Storico Italiano, 4^e sér., V, 1880.

- F. MUELLER, *Der 20. Brief des Gregor von Nyssa*, *Hermes*, LXXIV, 1939, pp. 66-91.
- H. MUELLER, *Christians and Pagans from Constantine to Augustine*, t. I : *The religious Policies of Roman Emperors*, Pretoria, 1946.
- K. MUELLER, *Konstantin der Grosse und die christliche Kirche*, *Historische Zeitschrift*, CXLVI, 1929, pp. 261-278.
- Id., *Zum Pliniusbrief*, *ZNTW*, XXIII, 1924, pp. 214 sqq.
- H. NESSELHAUF, *Die spätromische Verwaltung der gallisch-germanischen Länder*, Abhandl. der preuss. Akad. der Wissenschaften in Berlin, Phil.-Hist. Kl., 1938, pp. 214 sqq.
- W. NESTLE, *Griechische Studien*, Stuttgart, 1948.
- B. NETZHAMMER, *Die christlichen Altertümer der Dobrudscha*, Bucarest, 1918.
- NEUE-WAGENER, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 3^e éd., Leipzig, 1902-1905.
- K. J. NEUMANN, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, Leipzig, 1890.
- E. NEWELL, *The Coinage of the Eastern Seleucid Mints. The Coinage of the Western Seleucid Mints*, *Numismatic Studies*, I et IV, New-York, 1938 et 1941.
- E. OBERHUMMER, *Tipsos*, *PWRE*, 2. Reihe, VI, 2, col. 1430.
- Id., *Perinthos*, *PWRE*, XIX, 1, coll. 802-813.
- Id., *Erginos*, *Ibid.*, VI, 2, col. 432.
- A. T. OLMSTEAD, *The mid-third Century of the christian Era*, *Class. Philology*, XXXVII, 1942, 241-262 et 398-420.
- A. OLTRAMARE, *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, 1926.
- H. G. OPITZ, *Die Vita Constantini des Codex Angelicus 22*, *Byz.*, IX, 1934, pp. 535-593.
- P. ORGELS, *La première vision de Constantin (310) et le temple d'Apollon à Nîmes*, *BARB*, 5^e sér., XXXIV, 1948, pp. 176-208.
- Id., *A propos des erreurs historiques de la Vita Constantini attribuée à Eusèbe*, *Mélanges H. Grégoire*, IV, 1953, pp. 575-611.

- J. R. PALANQUE, *A propos du prétendu édit de Milan*, *Byz.*, X, 1935, pp. 607-616.
- Id., *Constantin*, dans *Hommes d'État*, I, Paris, 1937, pp. 335 sqq.
- Id., *Chronologie constantinienne*, *REA*, XL, 1938, pp. 241-250.
- Id., *Collégialité et partages dans l'Empire romain aux IV^e et V^e siècles*, *REA*, XLVI, 1944, pp. 47-64 et 280-298.
- Id., *La Préfecture du Prétoire d'Illyricum au IV^e siècle*, *Byz.*, XXI, 1951, pp. 5-14.
- G. PASQUALI, *Die Komposition der Vita Constantini des Eusebii*, *Hermes*, XLV, 1910, pp. 369-386.
- A. D. M. PARKER, *The Legions of Diocletian and Constantine*, *JRS*, XXII, 1933, pp. 184 sq.
- V. PÁRVAN, *Salsovia*, Bucarest, 1906.
- A. PASSERINI, *Le coorte pretorie*, Rome, 1939.
- Id., *Osservazioni su alcuni punti della storia di Diocleziano*, *Acme*, I, 1948, pp. 131-194.
- C. PATSCH, *Carpi*, *PWRE*, III, coll. 1608-1610.
- Id., *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, *Sitzungsber. der Oesterr. Akad. der Wiss., Phil.-Hist. Kl.*, CCVIII, 2, 1928, p. 11.
- E. PAULOVICS, *La table des privilèges de Brigetio*, *Archæologica Hungarica*, XX, Budapest, 1936.
- P. PEETERS, *L'intervention politique de Constance II dans la Grande Arménie en 338*, *BARB*, 5^e sér., XVIII, 1931, pp. 10-47.
- H. PETER, *Die geschichtliche Literatur über die römische Kaiserzeit*, I, Leipzig, 1897.
- P. PETIT, *Libanius et la Vita Constantini*, *Historia*, I, 1950, pp. 562-582.
- E. PETERSON, *Der Monotheismus als politisches Problem*, Leipzig, 1935.
- J. M. PFAETTISCH, *Die Rede Konstantins an die Versammlung der Heiligen*, in *K. d. Gr. u. s. Zeit*, pp. 96-121.
- R. PICHON, *Lactance*, Paris, 1901.
- Id., *Les derniers écrivains profanes*, Paris, 1906.
- Id., *La politique de Constantin d'après les Panégyriques latins*, *CRAI*, 1906, pp. 289-297.
- Id., *La liberté de conscience dans l'ancienne Rome : à propos du*

- seizième centenaire de l'Édit de Milan, Revue des Deux Mondes, 83^e année, Période 6, t. 16, 1913, pp. 314-348.
- A. PIGANOL, *L'empereur Constantin*, Paris, 1932.
- ID., *Dates constantiniennes*, Rev. d'Hist. et de Philos. Relig., XII, 1932, pp. 360-372.
- ID., *La capitulation de Dioclétien*, RH, CLXXVI, 1935, pp. 1 sqq.
- ID., *Histoire de Rome*, Paris, 1939.
- ID., *L'empire chrétien (325-395)*. (Histoire générale de G. GLOTZ, Histoire romaine, IV, 2,) Paris, 1947.
- ID., *Sur quelques passages de la Vita Constantini*, Mélanges H. GRÉGOIRE, II = Ann. Inst. oriental de l'Université de Bruxelles, X, 1950, pp. 513-518.
- A. PINCHERLE, *La politica ecclesiastica di Massenzio*, Studi Italiani di Filologia classica, N. S., 1928, pp. 716 sqq.; VII, 1929, pp. 131-143.
- POLLACK, *Dominus*, PWRE, VI, 1, col. 1307.
- C. PRÉAUX, *Le Papyrus du Caire 57049*, Chron. d'Égypte, 53, 1952, pp. 247-253.
- K. PRUEMM, *Religionsgeschilliches Handbuch für den Raum der altchristlichen Umwelt*, Fribourg, 1943.
- H. C. PUECH, *Le manichéisme*, Paris, 1949.
- J. RAMBAUD, *Le droit criminel dans les Actes des Martyrs*, 2^e éd., Lyon, 1907.
- A. REHM, *Kaiser Diokletian und das Heiligtum von Didyma*, Philologus, XLIII, 1938, pp. 74-84.
- J. A. RICHMOND, *The City-Wall of imperial Rome*, Oxford, 1930.
- J. P. ROSSIGNOL, *Virgile et Constantin le Grand*, Paris, 1845.
- M. ROSTOVZEFF, *Exactor*, PWRE, VI, col. 1540.
- ID., *Fruentum*, PWRE, VII, col. 143.
- M. ROSTOVZEFF, *Social and Economic History of the Roman Empire*, Oxford, 1926.
- RUINART, *Acta Martyrum Sincera et Selecta*, 2^e éd., Amsterdam, 1713.
- R. SABBADINI, Rev. Filol. Class., XLVIII, 1910, fasc. 3.
- P. SAINTYVES, *En marge de la légende dorée*, Paris, 1931.
- F. S. SALISBURY et H. MATTINGLY, *The Reign of Trajan Decius*, JRS, XIV, 1924, pp. 1-23.
- L. SALVATORELLI, *Saggi di Storia politica e religiosa*, Città di Castello, 1914, pp. 101-124.

- L. SALVATORELLI, *Costantino il Grande*, Rome, 1928.
- ID., *La politica religiosa e la religiosità di Costantino*, Ricerche Religiose, IV, 1928, pp. 289-328.
- F. SARRE, *L'art de la Perse ancienne*, Paris, 1921.
- C. SCHMIDT, *Ein neues Originaldokument aus der diokl. Christenverfolgung*, Theol. Litz., LV, 1930, pp. 227 sqq.
- K. SCHMIDT, *Ius primæ noctis*, Fribourg, 1881.
- L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung, I, Die Ostgermanen*, Munich, 1934.
- A. Graf SCHENK VON STAUFFENBERG, *Das Imperium und die Völkerwanderung*, Munich, s. d.
- G. SCHNYDER, *L'editto di Milano ed i recenti Studi critiche lo riguardano*, Dissertazioni della Pontif. Accad. Rom. di Archeol., Ser. II, VIII, 1903, pp. 149-179.
- ID., *Die Anerkennung der christl. Kirche von Seiten des röm. Staates unter Konst. d. Gr.*, Beilage zum Jahresbericht der kanton. höheren Lehranstalten, Lucerne, 1912-13.
- H. VON SCHOENEBECK, *Beiträge zur Religionspolitik des Maxentius u. Konstantin*, Klio, Beiheft LIII, N. F. XXX, 1939.
- O. SCHOENEWOLF, *Die Darstellung der Auferstehung Christi*, Stud. über christl. Denkmäler, IX, Leipzig, 1909.
- J. SCHRIJNEN, *Konstantijn de Groote en het Edikt van Milaan*, Utrecht, 1913.
- B. SCHREMMER, *Labarum u. Steinart*, Tübingen, 1911.
- H. SCHROERS, *Konstantins des Gr. Kreuzeserscheinung, eine kritische Untersuchung*, Bonn, 1913.
- ID., *Zur Kreuzeserscheinung Konst. des Gr.*, Zeitschr. für kathol. Theol., XL, 1916, pp. 485-523.
- ID., *Die Bekehrung Konstantins des Gr. in der Ueberlieferung*, *Ibid.*, pp. 238-257.
- V. SCHULTZE, *Untersuchungen zur Gesch. Konst. d. Gr.*, ZKG, VII, 1885, pp. 343-371; VIII, 1886, pp. 517-542.
- ID., *Geschichte des Untergangs des gr.-röm. Heidentums*, Iéna, 1887.
- ID., *Quellenuntersuchungen zur Vita Constantini des Eus.*, ZKG., XIV, 1893, pp. 542-550.

- V. SCHULTZE, *Altchristliche Städte u. Landschaften*, II, Kleinasien, 1, Gütersloh, 1922.
- E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*, Nachrichten der Gesellsch. der Wiss. in Göttingen, Phil.-Hist. Kl., 1904, pp. 522 sqq.
- ID., *Eusebios*, PWRE, VI, coll. 1370-1439.
- ID., *Kaiser Konstantin u. die christl. Kirche*, 2, Leipzig, 1930.
- ID., *Die Bischoflisten der Synoden in Chalkedon, Nicäa u. Konstantinopel*, Abhandl. der bayer. Akad. der Wiss., Phil.-Hist. Abt., N. F. XIII, 1937.
- J. SCHWARZ, *Une déclaration de sacrifice au temps de Dèce*, RB, LIV, 1947, pp. 365-369.
- O. SEECK, *Die Zeitfolge der Gesetze Konstantins*, Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Roman. Abt., X, 1889, pp. 202 sqq.
- ID., *Das sog. Edikt von Mailand*, ZKG, XII, 1891, pp. 381-386.
- ID., *Data*, PWRE, IV, coll. 1986-1990.
- ID., *Alte u. neue Daten zur Gesch. Diokl. u. Konst.*, Rh. M., LXII, 1907, pp. 507-517.
- ID., *Hierokles* (13), PWRE, VIII, col. 1477.
- ID., *Regesten der Kaiser u. Päpste für die J. 311 bis 476 n. Chr.*, Stuttgart, 1919.
- ID., *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, 6 vol., 3^e et 4^e éd., Berlin, 1920-1921.
- ID., *Secretarium*, PWRE, 2. R., II, coll. 979.
- ID., *Severus*, *Ibid.*, 2. R., II, coll. 2002-2053.
- ID., *Licinius*, (31 a), PWRE, XIII, 1, coll. 222-231.
- A. SEGRE, *Studies in byzantine Economy*, Traditio, III, 1945, pp. 101-127.
- ID., *The date of the accession to the Throne of Diocletian*, Journal of Egyptian Archaeology, XXX, 1944, p. 77 sqq.
- V. SESAN, *Kirche u. Staat im röm.-byz. Reiche seit Konstantin d. Gr. und bis z. Falle Konstantinopels*, I, Cernauti, 1911.
- W. SESTON, *Sur les deux dates de la Table des privilèges de Brigetio*, Byz., XII, 1937, pp. 477-486.
- ID., *Recherches sur la chronologie de Constantin le Grand*, REA, XXXIX, 1937, pp. 197-218.

- W. SESTON, *La vision païenne de 310 et les origines du chrisme constantinien*, Mél. Franz Cumont, I, Bruxelles, 1936, pp. 373-395.
- ID., *L'opinion païenne et la conversion de Constantin*, Rev. d'Hist. et de Philos. Rel., 1936, pp. 250-264.
- ID., *L'humiliation de Galère*, Mélanges Radet = REA, 1940, pp. 515-519.
- ID., *Dioclétien et la Tétrarchie*, I, Paris, 1946.
- ID., *L'annistie des Vicennalia de Dioclétien d'après P. Oxy* 2187, Chron. d'Ég., 44, 1947, pp. 333-337.
- ID., *Constantine as a Bishop*, JRS, XXXVII, 1947, pp. 127-131.
- ID., *A propos de la Passio Marcelli centurionis*, Mélanges GOGUEL, Neuchâtel, 1950, pp. 240-246.
- ID., *Jovius et Hercules ou l'épiphanie des Tétrarques*, Historia, I, 1950, pp. 257-266.
- K. M. SETTON, *Christian Attitude towards the Emperor in the IVth Century*, New-York, 1941.
- E. G. SIHLER, *From Augustus to Augustine*, Cambridge, 1923.
- H. SILOMON : cf. *supra*.
- H. VON SODEN, *Urkunden zur Entstehungsgeschichte des Donatismus*, Bonn, 1913.
- J. SOELCH, *Bithynische Städte im Altertum*, Klio, XIX, N. F. I, 1924, pp. 140-188.
- G. SOREL, *La ruine du monde antique*, 3^e éd., Paris, 1933.
- K. STADE, *Der Politiker Diokletian und die letzte grosse Christenverfolgung*, Wiesbaden, 1926.
- F. STAHELIN, *Konstantin der Grosse und das Christentum*, Zeitschrift für schweizerische Geschichte, XVII, 1937, pp. 385-417.
- ID., *Nachlese zu Konstantin*, *Ibid.*, XIX, 1939, pp. 396-403.
- A. STEIN, *M. Cocceius Nerva*, PWRE, IV, coll. 133-154.
- E. STEIN, *Sarmaticus*, PWRE, 2. Reihe, II, 2, col. 20.
- ID., *Geschichte des spätrömischen Reiches*, I, Vienne, 1928.
- ID., c. r. de E. CASPAR, *Gesch. des Papsttums*, BZ, XXXII, 1932, pp. 116 sqq.
- ID., *Ordinari et campidoctores*, Byz., VIII, 1933, p. 386.
- J. STEINHAUSEN, *Hieronymus und Laktanz in Trier*, Trierer Zeitschrift, XX, 1951, pp. 126-154.

- STEINWETTER, *Iudex*, PWRE, IX, coll. 2471.
- B. STEPHANIDIS, *Die Vision Konstantins des Grossen*, ZKG, LIX, 1940, pp. 463-464.
- P. STICOTTI, *Die römische Stadt Doclea im Montenegro*, Oesterr. Akad. der Wiss., Schriften der Balkan Kommission, Antiquar. Abteilung, VI, 1913.
- STOLZ-SCHMALZ, *Lateinische Grammatik*, 5. Aufl., von M. LEUMANN und J. B. HOFMANN, Munich, 1928. (Handbuch der klass. Altertumswiss., II, 2).
- J. STRAUB, *Vom Herrscherideal in der Spätantike*, Forschungen zur Kirchen- und Geistesgeschichte, 18, Stuttgart, 1939.
- Id., *Konstantins christliches Sendungsbewusstsein*, Das neue Bild der Antike, II, Leipzig, 1942, pp. 374-394.
- Id., *Christliche Geschichtsapologetik in der Krise des römischen Reiches*, Historia, I, 1950, pp. 52-81.
- M. SULZBERGER, *Le symbole de la croix et les monogrammes de Jésus chez les premiers chrétiens*, Extr. de Byzantion, II, Liège, 1925.
- C. H. V. SUTHERLAND, C. R. DE A. ALFOELDI, *The Conversion...*, Classical Review, LXIV, 1950, pp. 140-142.
- E. A. SYDENHAM, *The Vicissitudes of Maximian after his Abdication*, Numismatic Chronicle, 5^e ser., XIV, 1934, pp. 141 sqq.
- S. H. TAQIZADEH, *The early Sassanians*, Bull. of the School of Oriental and African Studies, University of London, XI, 1943-46, pp. 13 sqq.
- W. W. TARN, *Alexander the Great*, Londres, 1948.
- E. A. THOMPSON, *A Roman Reformer and Inventor*, Oxford, 1952.
- F. TOEBELMANN, *Der Bogen von Malborghetto*, Abhandl. der Akad. der Wiss. in Heidelberg, 1915.
- J. TOLSTOI, *Un poncif aréalogique dans les miracles d'Asclépios et d'Anthémios*, Byz., III, 1926, pp. 53-63.
- G. TOMASSETTI, *La Campagna romana*, III, Rome, 1913, pp. 232-236.
- UGOLINI, *Il Cristianesimo e l'organizzazione ecclesiastica a Butrinto (Albania)*, Orientalia Christiana Periodica, I, 1936, pp. 309-319.

- C. J. M. J. VAN BEEK, "ONTONTAI", Neophilologus, XX, 1935, p. 55.
- D. VAN BERGHEM, *L'armée de Dioclétien et la réforme de Constantin*, Paris, 1952.
- J. VERGOTE, *Les principaux modes de supplice chez les Anciens et dans les textes chrétiens*, Bulletin de l'Inst. hist. belge de Rome, XX, 1939, pp. 161 sqq.
- H. VETTERS, *Dacia Ripensis*, Oesterr. Akad. der Wiss., Schriften der Balkankommission, Antiquar. Abt., XI/1, s. d.
- F. VITTINGHOFF, *Der Staatsfeind in der röm. Kaiserzeit. Unters. zur damnatio memoriae*, Berlin, 1936.
- Id., *Eusebios als Verfasser der « Vita Constantini »*, Rh. M., N. S., XCVI, 1953, pp. 330-373.
- M. VOGELSTEIN, *Kaiseridee, Romidee*, Hist. Unters., VII, Breslau, 1930.
- J. VOGT, *Die alexandrinischen Münzen*, Stuttgart, 1924.
- Id., *Die Bedeutung des Jahres 312 für die Religionspolitik Konst. d. Gr.*, ZKG, LI, 1942, pp. 171-190.
- Id., *Streitfragen um Konst. d. Gr.*, Mitteil. des deutschen archäol. Instituts, Röm. Abt., LVIII, 1943, pp. 190-203.
- Id., *Konstantin d. Grosse u. seine Zeit*, Munich, 1949.
- Id., *Berichte über Kreuzeserscheinungen aus dem IV. Jahrhundert. n. Chr.*, Mém. H. GRÉGOIRE, I, = Ann. Inst. orient. Bruxelles, IX, 1949, pp. 593-606.
- Id., *Der Erbauer der Apostelkirche in Konstantinopel*, Hermes, LXXXI, 1953, pp. 111-117.
- Id., *Die Vita Constantini des Eusebios über den Konflikt zwischen Constantin u. Licinius*, Historia, II, 1953/4, pp. 463-471.
- W. WEBER, *Das Kronosfest in Durostorum*, ARW, XIX, 1919, pp. 320 sqq.
- Id., *Princeps*, I, Stuttgart, 1936.
- P. WENDLAND, *Philos Schrift über die Vorsehung*, Berlin, 1892.
- H. WEINEL, *Die Stellung des Christentums zum Staat*, Tübingen, 1908.
- J. E. WEIS, *Christenverfolgungen. Geschichte ihrer Ursachen im Römerreiche*, Veröffentl. aus dem kirchenhistor. Seminar München, 1899.

- D. J. A. WESTERHUIS, *Origo Constantini Imperatoris sive Anonymi Valesiani pars prior*, Campis, 1906.
- C. WEYMAN, *Zur Schrift de mort. pers.*, Hist. Jahrb., 1916, pp. 76-77.
- WEYNAND, *Flavius 4077*, PWRE, VI, coll. 2590.
- L. WICKERT, *Licinius 84*, PWRE, XIII, 1926, coll. 350-369.
- Id., *Licinius, 173*, *Ibid.*, coll. 488-495.
- U. VON WILAMOWITZ, *Der Glaube der Hellenen*, Berlin, 1931-32.
- A. WILHELM, *Zwei Inschriften aus Didyma*, Jahreshefte des österr. archäol. Instituts in Wien, XXXV, 1943, pp. 164-169.
- P. et N. WILLEMS, *Le droit public romain*, 7^e éd., Louvain, 1910.
- J. WILPERT, *Vision und Labarum Konstantins d. Gr. im Licht der Geschichte und Archäologie*, 5. Vortrag vor der Generalversammlung der deutschen Philologen zu Aschaffenburg, Cologne, 1913, pp. 5-17.
- G. WISSOWA, *R. u. K. d. R.*, 2^e éd., Munich, 1912.
- J. WITTIG, *Das Toleranzreskript von Mailand (313)*, K. d. Gr. u. s. Zeit, pp. 40-61.
- Id., *Messius*, PWRE, XV, coll. 1244-1284.
- L. WRZOL, *Konstantins d. Gr. persönliche Stellung zum Christentum*, Weidnauer Studien, Heft 1., Weidenau, 1906, pp. 227-269.
- H. WUILLEUMIER, *L'ascia*, RHR, CXXVIII, 1944, pp. 40-83.
- T. ZAHN, *Skizzen aus dem Leben der alten Kirche*, 2^e éd. Erlangen, 1898.
- J. ZEILLER, *L'empire romain et l'Église* (Hist. du Monde d'E. CAVAIGNAC, V, 2), Paris, 1928.
- Id., *Quelques remarques sur la vision de Constantin*, Byz., XIV, 1939, pp. 329-335.
- Id., *L'expansion du christianisme en Orient dans les trois premiers siècles*, CRAI, 1943, pp. 470-471.
- Id., *L'œuvre politique et administrative de Dioclétien*, Journ. des Savants, 1948, pp. 148-155.
- Id., *Nouvelles observations sur l'origine juridique des persécutions contre les Chrétiens aux deux premiers siècles*, R. H. E., 1952, pp. 521-533.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	7
ABRÉVIATIONS.....	11
INTRODUCTION.....	13
1. Vie de Lactance.....	13
2. Chronologie des œuvres conservées.....	16
3. Authenticité du <i>de Mortibus</i>	22
4. Date du <i>de Mortibus</i>	34
5. Sources du <i>de Mortibus</i>	37
6. Valeur historique du <i>de Mortibus</i>	44
7. Tendances politique du <i>de Mortibus</i>	51
8. Thèse philosophique et thème littéraire.....	55
9. Valeur littéraire.....	65
10. Influence du <i>de Mortibus</i>	72
11. Tradition manuscrite.....	73
TEXTE LATIN et TRADUCTION.....	77
BIBLIOGRAPHIE.....	139

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 8 NOVEMBRE 1954
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS D'ORDRE : IMPRIMEUR, 5670 ; ÉDITEUR, 4690.
DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 1954.